ACTIVE:LMQPAG:WMQ1803-005
busy

■ Hôtels de la plage

Des palaces d'antan aux bungalows discrets, notre nouveau supplément « Styles voyages » offre un tour du monde des plages. Lire notre cahier de 16 pages et notre rubrique hebdomadaire p. 30 et 31

■ Droit du sol en Allemagne

Le conseil des ministres allemand a adopté, mardi 16 mars, le projet de réforme du code de la nationalité. p. 6 et notre éditorial p. 20

■ Renault veut 35 % de Nissan

Renault a proposé, mardi 16 mars, d'acquiescer 35 % du capital de Nissan. Le constructeur automobile japonais « accueille de manière positive la proposition » française. p. 22

■ Le droit de grève au Parlement

L'opposition doit défendre, jeudi 18 mars, une proposition de loi instaurant un service minimum en cas de grève dans les services publics. p. 11

■ Pinochet : le choix d'Eduardo Frei

Le président chilien explique au Monde pourquoi, selon lui, l'ancien dictateur doit être jugé dans son pays. p. 8

■ Euphorie à Wall Street

L'indice Dow Jones a brièvement franchi, mardi 16 mars, pour la première fois de son histoire, la barre des 10 000 points. p. 23

■ La nouvelle « Huma »

La nouvelle formule de L'Humanité, en kiosques jeudi, mise sur l'ouverture intellectuelle et politique. p. 24

■ Marseille a bien défendu

L'OM a arraché, mardi 16 mars, sa qualification pour les demi-finales de la Coupe de l'UEFA de football. Bordeaux et Lyon sont éliminés. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 318 - 7,50 F



Europe : après la crise, les scénarios de l'avenir

● Les Quinze et les eurodéputés divergent sur le calendrier ● Dans un entretien, Pierre Moscovici propose d'attendre les élections de juin pour nommer une nouvelle Commission ● Les têtes de liste répondent aux questions du « Monde » ● Le gâchis Cresson : portrait d'un parcours singulier

GRAND VAINQUEUR de la crise qui s'est traduite par la démission de la Commission de Bruxelles, le Parlement européen veut pousser son avantage. José Maria Gil-Robles, président du Parlement, invite les gouvernements à nommer au plus vite, dès le sommet de Berlin des 24 et 25 mars, le remplaçant de Jacques Santer et de ses commissaires jugés disqualifiés. Mais les gouvernements ne sont pas tous enclins à se lancer dans une course de vitesse. Contrairement à Tony Blair, Pierre Moscovici, ministre français des affaires européennes, explique, dans un entretien au Monde, pourquoi les Quinze devraient attendre les élections européennes de juin pour faire leur choix. La plupart des gouvernements entendent résister à la pression des eurodéputés et garder la maîtrise du calendrier de mise en place de la nouvelle Commission. Le Monde a également posé cette question aux chefs de file français de la campagne européenne. L'Europe cherche un poids lourd pour présider une Commission dont il s'agit de restaurer l'autorité. Déjà sont cités les noms d'Helmut Kohl,



ancien chancelier allemand, Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN, Mario Soares, ancien président portugais et Romano Prodi, ancien président du conseil italien. Le Monde publie également une enquête de José-Alain Fralon sur Edith Cresson et le « gâchis » de son parcours politique.

- Les scénarios divergents du Parlement et des gouvernements p. 2
- Les eurodéputés, grands vainqueurs de la crise, cherchent à pousser leur avantage p. 3
- La grande jubilation des eurosceptiques p. 3
- Les chefs de file français aux élections européennes répondent aux questions du Monde p. 4
- Un entretien avec Pierre Moscovici, ministre des affaires européennes, partisan d'attendre juin pour nommer une nouvelle Commission p. 5
- Edith Cresson, le gâchis d'un parcours politique p. 18

La Douma s'amuse à restaurer les valeurs morales de la mère Russie

MOSCOU
de notre correspondant

La Douma s'amuse. On savait la Chambre basse du Parlement russe définitivement rétive à l'adoption de réformes économiques : à l'exception du budget, aucun projet de loi d'envergure n'a été adopté en six mois de gouvernement Primakov. En revanche, sa majorité nationalo-communiste n'est jamais en reste quand il s'agit de défendre les vertus de la « mère patrie » contre les « manipulations médiatiques ». Les députés viennent d'adopter en troisième et dernière lecture un projet de loi défendu par le communiste Nikolai Goubenko, ancien ministre soviétique de la culture. Ce texte prévoit la création d'un « haut conseil pour la défense de la moralité » à la télévision et à la radio. Le conseil, où siègeraient en majorité des parlementaires, sera chargé de veiller à ce que les programmes respectent « les valeurs familiales », « renforcent l'amour et le respect pour la mère patrie » et

défendent « les langues et les traditions nationales des peuples de Russie ».

Dénonçant « la décomposition morale de la Russie qui s'enfonce dans la violence et la pornographie », Nikolai Goubenko a dressé une longue liste de critères suffisamment flous pour interdire aux télévisions, s'ils étaient appliqués, de diffuser autre chose qu'une mire. A l'appui de leur vote, les communistes, qui refusent toujours de condamner les diatribes antisémites d'un des leurs, le général Makachov, ont protesté contre « l'invasion de films et de programmes étrangers ». Ils n'ont pas cité l'émission la plus violente diffusée chaque jour en prime time, « Kriminal », résumé des enquêtes des brigades du ministère de l'intérieur, où l'on peut voir moult cadavres ensanglantés, éventrés ou mitraillés.

Alors que les journaux russes s'indignent de cette « nouvelle tentative de censure politique » par les communistes, les conseillers de Boris Eltsine ont fait savoir que le pré-

sident opposerait son veto à ce texte. Le « haut conseil à la moralité » ne verra donc pas le jour, ce qui ne devrait pas empêcher les communistes de continuer leur croisade.

Les députés ont également adopté un projet de loi rétablissant comme hymne national l'ancien hymne soviétique. « Mère Russie est en danger, c'est un air majestueux qui lui convient », a précisé le communiste Anatoli Kotkov. Fin 1998, ils avaient voté pour la réinstallation, place de la Loubianka, à Moscou, de la statue de Felix Djerzinski, créateur de la Tcheka, sinistre ancêtre du KGB, les services secrets soviétiques. Plus subtilement, ils avaient aussi voté, officiellement pour des raisons de « santé publique », la création d'une commission chargée de donner son agrément à la publication de journaux : il s'agissait de vérifier si l'encre et le papier ne présentaient pas de risques toxiques pour les lecteurs.

François Bonnet

L'angoisse du bogue

■ DE FORTES incertitudes pèsent toujours sur le comportement des systèmes informatiques lors du passage à l'an 2000. Les risques de confusion entre cette date et 1900 inquiètent. Aux Etats-Unis, même si Wall Street vient de tester son équipement informatique avec des résultats rassurants, la possibilité d'incident dans une centrale nucléaire et dans les installations de la défense nationale n'est toujours pas écartée. D'autre part, Jacques Attali explique, dans Le Monde, pourquoi la France ne doit pas manquer la révolution économique promise par Internet.

Lire pages 28 et 19

Le nouvel accès de nervosité de l'audiovisuel

LE MANCHE DE LA CUILLÈRE n'est jamais assez long, quand on dîne avec le diable. Pierre Lescure en a fait la douloureuse expérience. Le simple fait de s'asseoir à la même table que Rupert Murdoch lui a valu l'opprobre. Sans même savoir avec précision ce

qu'il y avait au menu des discussions entre les deux hommes, les milieux politiques et artistiques ont manifesté leur haut-le-cœur. Le PDG de Canal Plus eut beau expliquer qu'il négociait sur son terrain et fixait ses propres conditions, personne ne l'a cru. Chacun

sait que le magnat américano-australien n'abandonne jamais le contrôle des opérations à ses partenaires.

Les dirigeants de Canal Plus n'ont-ils pas mesuré le degré de réaction à leur sulfureux partenaire, dans un contexte où tout le

monde discute avec tout le monde ? Le chiffon rouge qu'ils avaient eux-mêmes agité au nez des autorités italiennes, puis à celui de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, lorsque Patrick Le Lay, PDG de TF1, s'était attablé avec Murdoch, a été repris par les professionnels du cinéma, des amis de toujours de la chaîne cryptée. Sa position de banquier du cinéma français immunisait-elle Canal Plus contre la prévisible poussée de boutons des réalisateurs et des producteurs ?

Discuter gros sous avec celui qui disait, il y a moins d'un an à la Conférence de Birmingham, son mépris pour l'exception culturelle européenne et pour toute forme de régulation ne pouvait qu'émouvoir le gouvernement français. Et relancer l'idée que, tout bien pesé, une loi sur l'audiovisuel serait un garde-fou épateant.

Sur le fond, les avis des analystes convergeaient, le rapprochement entre Canal Plus et BSKyB était quasiment irréalizable. Dès lors, pourquoi avoir pris le risque politique d'une brouille avec le cinéma et le gouvernement ?

Jean-Jacques Bozonnet
et Nicole Vulser

Lire la suite page 20

Mémoires d'Algériens



BOURLEM GUERDJOU

AVEC *Vivre au Paradis*, Bourlem Guerdjou, trente-trois ans, fait revivre une époque peu souvent traitée au cinéma, les années d'après-guerre et l'arrivée des immigrés algériens, entre bidonvilles et manifestations du FLN. Parmi les autres sorties de la semaine, une nouvelle version de *La Soif du mal*, d'Orson Welles.

Lire pages 33 à 35

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France-Société.....	10	Météorologie.....	32
Régions.....	17	Jeux.....	32
Horizons.....	18	Culture.....	33
Carnet.....	21	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	22	Kiosque.....	36
Communication.....	24	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	37

Du palais des mille et une nuits aux cachots du roi

document Grasset

UNION EUROPÉENNE Le président de la commission de Bruxelles, Jacques Santer, a récusé, mardi 16 mars, les conclusions du rapport du comité des sages qui a

provoqué la démission collective de l'exécutif européen. Il estime que son équipe a accompli un travail considérable depuis plus de quatre ans. ● LE PARLEMENT DE STRAS-

BOURG, qui apparaît comme le vainqueur politique de la crise, souhaite qu'un nouveau collègue soit désigné par les Quinze avant les élections européennes de juin. Ce n'est pas l'avis

de l'Allemagne qui exerce la présidence de l'Union. ● LA QUESTION DE LA SUCCESSION DE M. Santer devrait être évoquée lors du Conseil européen de Berlin, les 24 et 25 mars. Plu-

sieurs noms circulent à Bruxelles, dont ceux de Javier Solana (secrétaire général de l'OTAN), de l'ex-chancelier Kohl et de l'ex-président du Conseil italien, Romano Prodi.

Quinze gouvernements face aux eurodéputés pour tenter de dénouer la crise

Le président de l'Assemblée de Strasbourg a demandé, mardi 16 mars, qu'une nouvelle commission soit désignée lors du sommet des 24 et 25 mars à Berlin. Le premier ministre britannique, Tony Blair, souhaite le remplacement « rapide » de Jacques Santer par un « poids lourd »

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le conflit entre le Parlement européen et la Commission, qui vient de s'achever par la déroute de l'équipe Santer, a les plus grandes chances d'évoluer vers une dispute qui cette fois opposera le Parlement au Conseil européen, c'est-à-dire aux gouvernements. Tirant à sa manière l'enseignement du dénouement de lundi soir, M. Gil Roblès, le président du Parlement, invite le Conseil européen à désigner dès sa réunion des 24 et 25 mars à Berlin, un remplaçant à Jacques Santer, auquel l'assemblée pourrait ainsi donner son *imprimatur* avant même de se séparer pour les élections. En résumé, le Parlement veut voir disparaître la commission Santer qu'il juge disqualifiée et entend mettre à profit l'occasion pour imprimer davantage sa marque sur le processus institutionnel. Il rêve sans doute de voir installer, grâce à ses œuvres,

une commission de transition conduite par un poids lourd de la politique, type Helmut Kohl, chargée de faire repartir dans la bonne direction la machinerie communautaire. D'autres noms circulent depuis deux jours pour ce poste : ceux de Javier Solana, le secrétaire général de l'OTAN, de Mario Soares, l'ancien président portugais, de Romano Prodi l'ex-président du Conseil italien.

Gerhard Schröder qui, durant ce semestre, préside l'Union, a expliqué, mardi à Bruxelles, qu'il se trouvait en plein processus de consultations et qu'il était donc prématuré d'indiquer comment il voyait le proche avenir institutionnel de l'Europe. Il a néanmoins souligné qu'à Berlin, sa priorité absolue serait de parvenir à un compromis sur l'ensemble des dossiers qui constituent l'Agenda 2000, ce qui laissera peu de temps pour délibérer des questions de personnes. Même si rien n'est exclu, il semble peu vraisemblable que

les chefs d'Etat et de gouvernement se plient aujourd'hui aux directives que leur donne un Parlement triomphant.

Il est plus probable qu'ils tiendront à montrer qu'ils gardent la maîtrise du processus – même si le traité d'Amsterdam, bientôt en vigueur, y associe encore davantage que par le passé l'Assemblée de Strasbourg. Le scénario le plus probable serait que le sommet européen de Berlin demande à l'actuelle Commission d'expédier les affaires courantes, ce qui couvrirait notamment le pilotage de la négociation sur l'Agenda 2000, ainsi que de celles, externes, qui concernent l'élargissement aux pays d'Europe centrale ou encore les relations commerciales avec les Etats-Unis (bananes, bœuf aux hormones, etc.). Les commissaires ayant démissionné tous ensemble (mais *de facto* de manière individuelle), une variante possible – à condition que les intéressés s'y prêtent – serait que

l'un ou l'autre, particulièrement dans le collimateur du Parlement, accepte de se retirer. On pense dans ce cas à Edith Cresson ou au président Santer lui-même, bien que celui-ci ait jugé mardi que sa crédibilité ne se trouvait en rien entamée.

UN ENSEMBLE DE NOMINATIONS

Jusqu'à quand l'actuelle Commission, éventuellement remaniée resterait-elle aux affaires ? Selon le traité, une nouvelle Commission ne peut maintenant être désignée que jusqu'à la fin du mandat en cours, c'est-à-dire jusqu'au 20 janvier 2000. Par ailleurs, les Quinze ont à s'entendre sur un ensemble de nominations : le futur président de la Commission, celui de la Banque européenne d'investissements (BEI), « M. PESC » (celui qui conduira la politique étrangère et de sécurité commune), le secrétaire général adjoint du Conseil des ministres de l'UE, celui de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), celui de l'OTAN.

Il est prévu que cette opération lourde, où de multiples équilibres (nord-sud, grands pays, petits pays...) doivent être pris en compte, ferait l'objet de décisions lors du Conseil européen de Cologne, en juin. Sauf surprise, ce calendrier ne sera modifié qu'à la marge : le Conseil doit se tenir le 5 juin, les élections européennes le 13, et l'on peut penser que par déférence à l'égard du Parlement, les Quinze attendront que le scrutin ait eu lieu avant de rendre public le nom de la personnalité qu'ils auront retenus pour diriger la future Commission.

Compte tenu des procédures prévues par le traité, la nouvelle équipe ne serait en ordre de marche qu'à l'automne. Selon les avis exprimés actuellement à Bruxelles, il devrait être juridiquement possible qu'elle entre en fonction à partir du 1^{er} octobre. C'est alors seulement que l'actuel collège passerait effectivement la main.

Un tel scénario ne correspond pas

à ce que demande le Parlement. Mécontent de ne pas avoir été entendu, et de continuer à avoir comme interlocuteur cette commission qu'il voulait voir partir, cherchera-t-il à la gêner dans son action et indirectement à peser ainsi sur le Conseil ? La situation étant inédite, il n'existe aucune jurisprudence. Mais il semble bien que l'assemblée de Strasbourg ait les moyens de poursuivre son harcèlement : en estimant qu'une proposition de la Commission excède la simple gestion des affaires courantes et en refusant alors de l'examiner ; en imposant au président de la Commission de retirer son portefeuille à un commissaire, par exemple à Edith Cresson. Une telle guérilla, évidemment néfaste pour le fonctionnement équilibré des institutions, ne peut être exclue. Ce serait même d'une certaine manière la suite logique de la bataille qui vient de trouver son épilogue.

Philippe Lemaître

Des commissaires s'estiment tout bonnement victimes d'un lynchage...

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le temps de l'autoflagellation est terminé. Tel est le sens de la déclaration que Jacques Santer, le président de la Commission européenne, a rendu publique mardi, ainsi que de ses commentaires plus tard devant les journalistes. « Je retiens que le rapport du comité, à partir d'un nombre très limité de cas de fraude ou de dysfonctionnement qui, en effet, méritaient d'être critiqués, donne de cette institution et de ses fonctionnaires une image d'irresponsabilité généralisée. Cette image est fautive. J'ai été choqué par la tonalité des conclusions, que je récusé. » « Je trouve honteux ces conclusions qui ne cadrent pas, y compris dans leur forme rédactionnelle, avec le reste du document », a encore dit M. Santer,

rappelant les tâches importantes accomplies – lancement de l'euro en tête – menées à bien par son administration.

Comment en est-on arrivé là ? Comment expliquer que des fraudes et des négligences aient pu aboutir au séisme actuel ? « Nous avons fait l'objet, y compris de la part de journalistes, d'un harcèlement perpétuel. Ce débat s'est déroulé dans un climat tellement malsain qu'il a fallu chercher une clarification. Il fallait sortir de cet environnement », explique M. Santer.

Le sentiment de révolte ainsi exprimé, l'idée que les sages, sensibles à l'air du temps, s'étaient laissés aller, aux yeux du collège, à des excès de plume contestables était déjà apparue, lundi soir, lors de la réunion à l'issue de laquelle les commissaires avaient décidé de

présenter leur démission. Au cours de ce très long tour de table, mis à part une brève tentative du Britannique Leon Brittan et de l'Espagnol Marcelino Oreja visant à trouver une solution alternative – par exemple d'annoncer les seules démissions du président Santer et d'Edith Cresson, offerts en quelque sorte comme victimes expiatoires –, les commissaires, suivant en cela l'opinion de l'Allemand Martin Bangeman qui avait ouvert le feu, estimèrent que la démission collective du collège était inéluctable.

DES MOYENS INSUFFISANTS

La nécessité de respecter scrupuleusement la nature collégiale de l'institution rassembla finalement l'unanimité des participants et l'échange de vues parvint à éviter jusqu'au bout les règlements de

comptes et les mises en cause individuelles. C'est le Belge Karel Van Miert, un homme peu habitué à courber l'échine, qui, le premier, s'en prit au caractère « injuste et exagéré » du rapport. « Peut-on décemment juger sur cinq cas douteux les quatre ans et demi de travail de la Commission ? », interrogea le commissaire à la concurrence. Plusieurs de ses collègues relevèrent à leur tour l'injustice qui, selon eux, leur était faite ainsi qu'aux milliers de fonctionnaires que compte la Commission. Le Français Yves-Thibault de Silguy constata que l'admonestation du comité des sages ainsi que du Parlement ne réglait rien. « Le problème majeur est un problème de philosophie de l'institution », fit-il valoir. Selon lui, des difficultés de gestion et de contrôle quasi insurmontables sont appa-

ruées depuis que, au début des années 90, le Conseil et le Parlement ont confié des compétences et des charges nouvelles à la Commission, sans lui donner les moyens de les assumer. A moins de se recentrer sur ses fonctions d'origine (droit d'initiative, protection des traités, négociation et représentation extérieure), il faudrait à la Commission 7 000 à 8 000 fonctionnaires supplémentaires pour s'acquitter convenablement de l'ensemble de ses missions, ont estimé ensemble M. Santer et de Silguy.

Lundi soir, les commissaires, assommés par le coup de bâton qui venait de leur être porté, ont peu parlé de tactique, passée ou à venir. Il est vrai qu'à ce jour leur tactique propre, faite de reculs successifs, de dérobades, se révélait spectaculairement défaillante.

Ph. L.

Le rapport a été « trafiqué » selon Edith Cresson

Dans un entretien accordé au « Figaro » du mercredi 17 mars, la commissaire européenne démissionnaire, Edith Cresson, mise en cause pour « favoritisme », affirme que les passages du rapport des sages la concernant ont été « trafiqués ».

La partie du texte se référant à la gestion du programme de formation « Leonardo » a été « trafiquée dans la nuit de dimanche à lundi. Ce ne sont plus les termes tels que j'en ai pris connaissance dimanche en lisant les passages me concernant, dit-elle. Le rapport a été modifié dans un sens défavorable et mensonger, et ce, sur quatre paragraphes ».

La commissaire socialiste française récusé en outre l'idée qu'elle ait « coulé la Commission » et met en avant « la responsabilité collective » de l'exécutif européen soulignée par le rapport des sages. « La Commission européenne est une institution qui n'a pas de culture administrative et pas assez de personnel pour les missions qui lui sont confiées, explique-t-elle. Les dysfonctionnements sont dans ces conditions quasi inévitables. »

Les prémices d'un espace public européen

DÉMISSION d'Oskar Lafontaine. Démission de la Commission européenne. Deux événements intervenus à quelques jours d'intervalle qui n'ont aucun rapport de cause à ef-

ANALYSE

Une meilleure intégration européenne pose la question de l'Union politique

fet, et qui pourtant ont un lien. Tous les deux montrent qu'une forme de politique intérieure européenne est en gestation ; un espace public eu-

ropéen est en train d'émerger, qui ne trouve pas encore son expression dans des institutions mais qui touche au même titre les citoyens des quinze pays membres. Sans doute y avait-il déjà eu des manifestations paysannes européennes, ou l'amorce d'une solidarité transfrontalière entre des salariés, à l'occasion par exemple de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde en Belgique. C'était toutefois des réactions limitées ou catégorielles.

Depuis le 1^{er} janvier, la nouveauté est que les Européens ont une monnaie unique. Celle-ci monte ou descend au gré de péripéties économiques et politiques dont les conséquences ne sont plus circonscrites aux Etats. Petit à petit, la vie quotidienne des Européens est affectée, au-delà des directives de « Bruxelles » tellement décriées, par des événements qu'on aurait considérés encore récemment comme étrangers, voire exotiques. C'est vrai pour la retraite d'Oskar Lafontaine, qui, quelles qu'en soient les raisons profondes, est un événement de politique européenne tout autant qu'allemande. Quand, dans une institution comme le Conseil de l'euro, qui n'est pas tout à fait un gouvernement économique européen mais qui pourrait en être l'embryon face à la Banque centrale européenne, un participant change, l'équilibre général en est atteint, surtout quand son remplacement correspond à une réorientation de la politique économique de son pays.

Quant à la démission collective de la Commission de Bruxelles, elle constitue la première vraie crise gouvernementale de l'Union européenne. Les spécialistes objecteront que la Commission n'est pas un gouvernement, seulement une des deux branches de l'exécutif de l'UE, avec le Conseil. Ils ajouteront que la Commission n'est pas véritable-

ment responsable devant le Parlement de Strasbourg et que celui-ci n'a pas formellement censuré la Commission. Au contraire, les eurodéputés avaient renoncé en janvier à une motion de censure pour s'en remettre à un comité des sages. Sensibles aux arguments et aux pressions de certains gouvernements, ils avaient craint les effets d'un vote négatif sur la valeur de l'euro – qui venait d'être lancé –, et sur les négociations à propos du financement de l'Union au cours des six prochaines années, connues sous le nom d'Agenda 2000.

Il n'empêche que, symboliquement, la démission de la Commission ressemble fort à une crise gouvernementale provoquée par les élus des peuples européens. Cette première dans l'histoire de l'intégration européenne ne signifie pas que l'UE soit devenue, du jour au lendemain, une institution démocratique. Elle en est seulement au début d'un chemin qui sera long.

DÉMOCRATISATION DE L'UNION

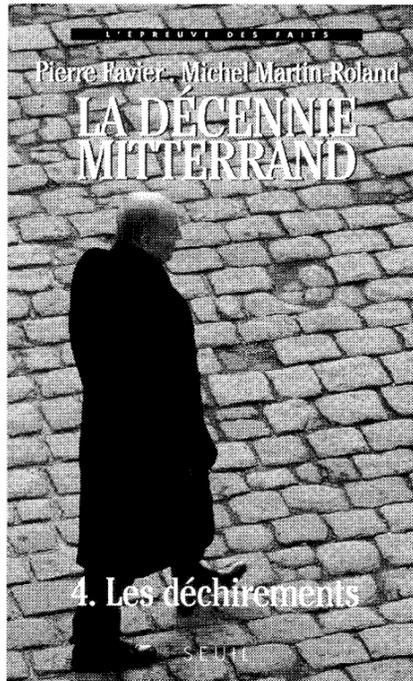
L'augmentation des pouvoirs du Parlement de Strasbourg n'est qu'un élément parmi d'autres de la démocratisation de l'Union que les chefs d'Etat et de gouvernement mettent régulièrement à l'ordre du jour de leurs sommets. Les eurodéputés ont vu leurs prérogatives élargies au fil des traités. Jusqu'à maintenant, les gouvernements nationaux avaient tendance à leur reprocher de ne pas en faire un usage très judicieux. Ils regrettaient souvent les résolutions contradictoires, voire farfelues, que le Parlement européen, jouant sur son irresponsabilité, votait, notamment en matière de politique étrangère.

Si le Parlement prend vraiment son rôle au sérieux, il aura une influence accrue sur la désignation du président de la Commission et sur

celle des commissaires, après l'entrée en vigueur prochaine du traité d'Amsterdam. Sans aller toutefois jusqu'à mettre en œuvre la proposition de Jacques Delors, qui aurait souhaité que chaque grand mouvement politique européen – le Parti des socialistes européens d'une part, le Parti populaire européen (conservateur) de l'autre –, désigne un candidat à la présidence de la Commission avant les élections européennes. Ainsi les urnes auraient-elles sinon tranché sur le nom du président, du moins donné une indication que les chefs d'Etat et de gouvernement auraient été invités à suivre. Cette onction accordée par le suffrage universel renforcerait certainement le poids du président de la Commission, ce qui n'est pas du goût de tous les Etats membres.

La proposition de Jacques Delors a au moins le mérite de souligner le défi que doit affronter l'Union européenne. L'approfondissement de l'intégration et en particulier la création de la monnaie unique posent de manière de plus en plus aiguë la question de l'Union politique. Le marché unique, la suppression des contrôles aux frontières et, à partir de 2002, la circulation des billets et des pièces libellés en euros, définissent un espace public européen qui exige des institutions à la mesure de ces bouleversements. Au-delà du casse-tête immédiat qu'elle représente, de ses répercussions sur les marchés des changes ou sur les négociations pour l'Agenda 2000, la démission de la Commission Santer souligne l'inadéquation des institutions européennes conçues pour un petit Marché commun à six. Elle est une invite pressante à dépasser le bricolage ponctuel pour ouvrir un vrai chantier constitutionnel.

Daniel Vernet



Pierre Favier
Michel Martin-Roland

LA DÉCENNIE MITTERRAND

Quatrième et dernier volume d'une enquête monumentale.

« Tome après tome, *La Décennie Mitterrand* s'impose comme l'ouvrage de référence sur le double septennat de l'ancien président. »

Le Point

Editions du Seuil



Le Parlement européen, grand vainqueur de la crise, entend pousser son avantage

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

« Maintenant, le bras de fer va pouvoir commencer avec les gouvernements membres », commentait la Belge Magda Aelvoet, présidente du groupe des Verts au Parlement européen, au lendemain de la démission collective de la Commission européenne. Cette victoire incontestable de l'assemblée de Strasbourg, qui a su donner l'image de la seule institution de l'Union capable de se mettre au service du citoyen, a incité son président, l'Espagnol José María Gil Robles, à poser ses conditions aux Quinze pour sortir de la crise.

Sûr de lui, et pas peu fier de la nouvelle dimension prise par sa fonction, M. Gil Robles n'est pas allé par quatre chemins pour formuler, mardi 16 mars, ses exigences et celles des groupes parlementaires de son assemblée, toutes tendances confondues. « Il ne saurait être question, au nom de la légitimité démocratique, que les vingt commissaires puissent rester encore neuf mois en place alors qu'en démissionnant, ils ont évité la motion de censure », a-t-il déclaré. Statutairement, la prochaine Commission doit en effet entrer en fonction le 1^{er} janvier 2000, sa composition devant être acquise au sommet européen de juin. Pour le bureau du Parlement, qui réunit les chefs de file des formations politiques, il n'est pas imaginable que l'actuelle commission démissionnaire assume l'intérim jusqu'à cette échéance. Il est au contraire urgent de lancer la procédure de désignation d'une nouvelle Commission (et d'un nouveau président), qui achèverait le mandat interrompu de celle présidée par Jacques Santer.

Le scénario imaginé par les euro-députés a été communiqué à Gerhard Schröder, président en exercice du Conseil européen. Le chancelier allemand a effectué une visite, prévue avant le déclenchement de la crise, mardi à la Commission, dans le cadre de la préparation du sommet de Berlin des 24 et 25 mars. Ce scénario prévoit la désignation du successeur de M. Santer dès ce sommet, lors de la réunion extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement. La session parlementaire d'avril, à Strasbourg, pourrait, dès lors, se prononcer sur l'investiture du candidat des Quinze, les dix-neuf commissaires pouvant alors être auditionnés ensuite, de sorte que l'ensemble du collège puisse être investi à la session plénière de mai, la dernière de la législature en cours à Strasbourg.

COMMISSAIRES « TRANSITOIRES » ?

En règle générale, les parlementaires ne sont pas opposés à ce que certains commissaires aujourd'hui démissionnaires, comme le Français Yves-Thibault de Silguy, le Belge Karel van Miert ou encore l'Autrichien Franz Fischler, puissent conserver leur portefeuille, mais à la condition qu'ils se soumettent à un nouvel « examen ». Les élus imaginent même, ce qui vaut aussi pour le président de l'exécutif de transition, qu'ils puissent se retrouver à nouveau dans la Commission qui sera désignée pour la période 2000-2004. Curiosité : ce nouvel exécutif substitué à la Commission aujourd'hui démissionnaire aurait à peine quelques semaines d'existence que, déjà, seront commencées les procédures de mise en place pour la suivante... Quelle serait alors la marge de manœuvre pour un président et des commissaires « transitoires » qui voudront

empocher, ensuite, le mandat quinquennal ? Autant dire que le Parlement garderait la main pendant plusieurs mois, avec dans son jeu pas mal d'atouts.

A priori, les Etats membres n'ont pas intérêt à répondre à l'urgence réclamée par le Parlement. Ils donneraient, ce faisant, un signal qui amplifierait l'état de crise de l'Union. Et de fait, ils accepteraient que l'assemblée de Strasbourg joue un rôle déterminant dans la remise en ordre institutionnel. Pourtant, les déclarations de Tony Blair sur la nécessité de remplacer « rapidement » Jacques Santer par « un poids lourd », ne laissent pas présager une position réellement commune des Quinze lors de la rencontre de Berlin.

Les capitales européennes ont déjà concédé du terrain au Parlement en acceptant – avant même le dénouement de la crise intervenu dans la nuit de lundi à mardi – de ne pas désigner, comme il était prévu initialement, le président de la future Commission (2000-2004) avant les élections européennes de la mi-juin ; et ce, à la demande – justifiée – de l'assemblée.

Les Quinze vont-ils se hâter lentement pour mettre un nouveau pouvoir à Bruxelles ou attendre le résultat des européennes ? Vont-ils

tenir compte de la nouvelle donne ? Car il n'y a aucun doute à ce sujet : un rééquilibrage institutionnel au détriment de la Commission et au bénéfice du Parlement a bien eu lieu. Si ce dernier doit son succès final au rapport assassin du comité des sages, il le doit aussi beaucoup à la vivacité politique de quelques eurodéputés, au premier rang desquels figure Pauline Green, la travailliste britannique présidente des socialistes européens. Il serait étonnant que le sommet de Berlin ne tire pas les enseignements de cette nouvelle réalité.

UNE MEILLEURE IMAGE

Jusqu'ici, les gouvernements de l'Union ont toujours joué avec la Commission, regardant avec condescendance les parlementaires s'empêtrer dans leurs jeux stériles. Les Quinze peuvent-ils gérer l'Union sans intermédiaire, ne serait-ce que temporairement ? Jusqu'à ce que l'exécutif se refasse une santé, il semble bien qu'il n'y ait pas d'autre alternative que celle qu'offre le Parlement, qui a sensiblement amélioré son image dans l'opinion européenne. Justifié ou pas, ce gain en popularité est réel et nul ne peut l'ignorer.

Marcel Scotto

Plus que jamais, le chancelier Gerhard Schröder veut faire du sommet de Berlin un succès

BONN

de notre correspondant

Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, qui exerce la présidence tournante de l'Union, compte plus que jamais atteindre un accord sur la réforme du financement de l'UE (Agenda 2000), lors du sommet de Berlin les 24 et 25 mars. « Compte tenu de la démission de la Commission européenne, Berlin doit être, encore plus qu'avant, un succès, car l'Europe doit montrer qu'elle est capable d'agir. Ce ne sera pas facile, mais on y arrivera », a déclaré M. Schröder à Bruxelles, mardi 16 mars, La Commission actuelle « assurera l'intérim et fera les travaux préparatoires » au sommet de Berlin, a ajouté le chancelier pour qui « une crise offre toujours une chance de relever un défi ».

Les Allemands, qui demandent une réduction de leur contribution nette au budget européen (22 milliards de deutschemarks, soit 11 milliards d'euros), ont réduit considérablement leurs prétentions. Alors que Oskar Lafontaine avait demandé, début février, à son homologue français, Dominique Strauss-Kahn, un rabais de l'ordre de 2 milliards de marks, la chancellerie ne tablait plus que sur un rabais minime, inférieur au milliard de marks, et seulement à l'approche de 2006. Sauf bouleversement, la contribution allemande devrait même progresser au cours des premières années, selon des sources proches de la chancellerie.

Un agacement subsiste sur l'attitude du président français, Jacques Chirac, qui a rejeté la semaine dernière le compromis agricole alors qu'il a déjà obtenu que l'on enterre le cofinancement par les Etats de la politique agricole commune. Les discussions, les 13 et 14 mars, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union avec Hubert Védrine semblent avoir rassuré les Allemands.

Le chancelier allemand a indi-

qué, mardi à Londres, à l'issue d'une rencontre avec Tony Blair que la nomination d'un nouveau président de la Commission européenne serait discutée au sommet européen de Berlin des 24 et 25 mars, et qu'en cas d'impasse, il était prêt à convoquer « un nouveau Conseil informel après Berlin ».

« Nous aurons à discuter de cela à Berlin, mais la question de savoir "qui" est encore ouverte », a-t-il déclaré. Le chancelier a répété que le nouveau président de la Commission devrait être une personnalité « hautement qualifiée, avec une expérience politique et économique (...) et d'une grande intégrité ».

La démission de la Commission, qui intervient après celle d'Oskar Lafontaine, arrive un peu tôt pour M. Schröder. L'Allemagne souhaite briguer un des trois postes importants en Europe – la présidence de la Commission, le poste de M. Pesc, chargé de la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union, ou le secrétariat général de l'OTAN. Pour la Commission, l'Allemagne n'a pas de candidat : Oskar Lafontaine, à supposer qu'il ait été accepté par les autres partenaires européens, s'est disqualifié, la candidature de Helmut Kohl, évoqué par la presse, n'est pas envisageable sérieusement.

SIGNE D'UN « RENOUVEAU »

La *Süddeutsche Zeitung* évoquait, mercredi 17 mars, un scénario qui correspondrait plus aux vœux des Allemands : le secrétaire de l'OTAN, Javier Solana, prendrait la présidence de la commission, laissant son siège à l'actuel ministre de la défense Rudolf Scharping, auquel succéderait alors Günter Verheugen, actuel secrétaire d'Etat aux affaires européennes. Avec le départ de M. Scharping à l'OTAN, M. Schröder n'aurait plus d'opposant de poids au sein du parti, après le dé-

La grande jubilation des eurosceptiques de la Grande-Bretagne à l'Europe du Nord

« The Times » célèbre la fin de l' « Europe carolingienne »

LONDRES, HELSINKI

de nos correspondants

« Santer doit s'en aller » (*The Daily Telegraph*), « Cresson : je ne regrette rien » (*The Times*), « Santer : une arrogance stupéfiante » (*The Daily Mail*), « Mensonges, mensonges ! » (*The Sun*)... Ces titres de la presse britannique, et pas seulement populaire, mercredi matin, illustrent la jubilation des milieux eurosceptiques à Londres, qui voient dans la crise provoquée par la démission collective de la Commission la justification de toutes leurs craintes à l'égard de l'Union européenne.

En Europe du Nord, les malheurs de Bruxelles font également le bonheur des eurosceptiques, qui sont encore nombreux et actifs en Suède et au Danemark. Exigeant carrément la sortie de la Suède de l'Union, les Verts et le Parti de la gauche (ex-communiste) voient dans cette affaire une occasion en or de faire passer leur message anti-européen. « C'est tout le système, toute la bureaucratie européenne qui est malade, et pas seulement un groupe de vingt personnes », commente Birger Schlaug, le chef des Verts suédois.

« DRAGON BRUXELLOIS »

Au total, l'insuffisance de transparence à Bruxelles choque bon nombre de Scandinaves. En Finlande, où le gouvernement est inquiet des conséquences qu'il va devoir subir lorsqu'il prendra la présidence de l'Union au second semestre 1999, l'opposition se félicite. Ainsi les critiques émises contre la Commission font l'affaire du centriste Esko Aho : « Pour nous qui avons toujours défendu une position réaliste sur l'Europe, toute cette affaire n'est pas une surprise », commente le chef de l'opposition. « Ce n'est évidemment pas la même chose pour ceux qui ont surestimé l'Union et se sont enflammés pour l'adhésion » du pays, ironise-t-il en direction du gouvernement...

A Londres, comme à l'accoutumée, c'est le quotidien tabloïd europhobe du groupe Murdoch, *The*

Sun, qui frappe le plus fort contre ces commissaires européens dont « les pouvoirs sont plus importants que ceux d'un ministre de Sa Majesté et les avantages en nature plus impressionnants que ceux des dictateurs africains ». En pages intérieures, le « roi de la presse de caniveau » exécute littéralement dans un éditorial toute « l'élite de l'Europe et ses hommes liges qui ne doivent plus jamais détenir de pouvoir » et publie un dessin vengeur. On y voit un Jacques Santer obèse, dont la chemise est couverte de slogans en lettres de sang : « incompétence, népotisme, pots-de-vin ».

Il fallait s'y attendre : le spectacle

amené l'Union européenne à en faire trop et à se mêler de tout » : à l'instar du chef de l'opposition conservatrice, William Hague, la frange eurosceptique du monde politique espère que, grâce à ce scandale, l'Union européenne ira en se diluant et que le cauchemar de l'euro, en chute libre, s'évanouira.

Pourtant, la marge de manœuvre des anti-Maastrichtiens est limitée. Par patriotisme, les « ultras » ne veulent pas saper la position des deux commissaires européens britanniques – le vice-président Sir Leon Brittan et Neil Kinnock –, auxquels le rapport des « Sages » ne fait aucune référence, et que Tony

Les Finlandais inquiets pour leur future présidence

La Finlande s'inquiète des conséquences de la démission de la Commission. Le gouvernement d'Helsinki, qui doit assumer la présidence de l'Union à partir du 30 juin, craint beaucoup le fardeau qui va lui échoir. De fait, moins l'Union progressera sur les dossiers au cours de la présidence allemande, plus la Finlande devra redoubler d'efforts. Du coup, le premier ministre, Paavo Lipponen, a indiqué mardi 16 mars qu'il souhaiterait pour sa part que l'exécutif bruxellois démissionnaire puisse éventuellement rester en poste jusqu'aux élections européennes de juin.

D'ici là, insiste-t-il, il faut tout faire pour que le sommet de Berlin, la semaine prochaine, soit un succès. D'abord en concluant l'Agenda 2000 (financement futur de l'Union et de ses politiques en vue de l'élargissement à l'Est), ensuite en réglant la question de la nouvelle Commission à établir.

de la saga bruxelloise a provoqué dans la presse britannique, en majorité eurosceptique, un véritable délire anti-européen. *The Times*, en plus feutré, décèle derrière toute cette affaire « la relève de l'Europe carolingienne des Delors, Kohl et Mitterrand par des Européens plus concernés par une bonne gestion qu'une vision fascinée ». En résumé, la tempête sur la Commission apporte une nouvelle preuve que le saint Georges qui incarne le bien est à Londres, tandis que le « dragon bruxellois » figure le mal intégral. Pour tous ceux qui veulent voir le rôle de la Commission réduit à sa plus simple expression, il s'agit d'une aubaine. « Il est temps de chambouler cette organisation qui a

Blair entend maintenir en place. Ensuite, comme l'a cruellement rappelé le premier ministre mardi 16 mars aux Communes, la faute de la nomination de Jacques Santer en 1994 incombe à son prédécesseur tory, John Major, qui avait opposé son veto à la candidature du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, pour apaiser son aile droite nationaliste en rébellion ouverte. Sur le dossier européen, le chef du New Labour peut enfin compter sur l'appui parlementaire des libéraux-démocrates et des partis autonomistes écossais et gallois, sans parler des élus pro-européens conservateurs.

Antoine Jacob et Marc Roche

DOMINIQUE MÉDA

Aubier



QU'EST-CE QUE LA RICHESSE ?

« Dominique Méda porte ici un coup d'estoc à une vision du monde privée de toute raison humaine. Il est réjouissant de voir réintroduites, dans une réflexion sur l'économie, des préoccupations citoyennes. »

Dominique Louise Pélegrin
Télérama

424 pages, 120,00 FF

Du même auteur, dans la collection Champs :
Le travail, une valeur en voie de disparition. 45,00 FF

Arnaud Leparmentier

Comment sortir de la crise : les dix têtes de liste répondent

« Le Monde » a interrogé les chefs de file aux élections européennes sur la désignation d'une nouvelle Commission – sans attendre ou bien après le scrutin de juin – et sur l'idée que les partis pourraient faire connaître aux électeurs le nom de leur candidat

La crise européenne confirme la « nécessité urgente de réforme » des institutions de l'Union, estime Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes. Dans un entretien au Monde. M. Moscovici

ci juge « pertinent d'attendre les élections pour nommer la nouvelle Commission », plutôt que de nommer une Commission intérimaire. Le traité d'Amsterdam prévoit que la composition de la Commission de-

vra être approuvée par le Parlement. En mai 1998, Jacques Delors avait proposé que les partis fassent connaître, pendant la campagne des élections de juin 1999, leur préférence pour le poste de président

de la Commission. Le Monde a demandé leur position aux dix chefs de file actuels. Voici les réponses de François Bayrou (UDF), Daniel Cohn-Bendit (Verts), François Hollande (PS, MDC et PRG), Robert

Hue (PCF), Arlette Laguiller (LO-LCR), Jean-Marie Le Pen (FN-UF), Bruno Mégret (FN-MN), Charles Pasqua (Demain la France), Philippe Séguin (RPR-DL) et Philippe de Villiers (MPF).

La Commission européenne, démissionnaire, expédie les affaires courantes. Estimez-vous que les chefs d'Etat et de gouvernement doivent choisir rapidement le successeur de Jacques Santer comme président, ainsi que les autres membres de la Commission ? Ou bien, doivent-ils attendre l'élection du nouveau Parlement, le 13 juin ? Et, dans ce cas, les partis qui se présentent à cette élection devraient-ils annoncer auparavant quel candidat à la présidence de la Commission aura leur préférence ?

FRANÇOIS BAYROU

■ **Il n'est pas imaginable** que l'Europe reste plusieurs mois avec une Commission démissionnaire, ayant perdu son autorité et sa légitimité. La Commission, c'est le cœur de l'Europe communautaire. Elle a besoin de transparence et de solidarité. Elle a donc besoin d'avoir un mandat de plein exercice. Il faut que le Conseil, après consultation du Parlement européen, nomme un président le plus vite possible et qu'une nouvelle Commission soit investie. Si nous avons conscience de l'intérêt de l'Europe, la nomination qui permettra de sortir de cette crise doit être acquise dès le sommet de Berlin.

Le mandat de cette commission « intérimaire » prendra fin, en tout état de cause, selon le traité d'Union, au mois de janvier 2000. Un vote d'investiture du nouveau Parlement européen pourra alors s'exprimer, dans un contexte moins dramatique et plus politique, selon la victoire de l'une des deux majorités possibles, autour du Parti socialiste européen ou du Parti populaire européen, le groupe du centre-droit dont l'UDF est membre.

Pour l'avenir, je milite pour la démocratisation de la désignation du président de la Commission. Un jour, que j'espère prochain, les peuples exigeront que ce président soit élu de manière transparente. Par l'élection de leurs députés européens, ils voudront participer à ce choix. Et, ce jour-là, les députés devront dire clairement quel candidat ils soutiendront. Ce sera un pas très important vers la démocratie européenne. Mais, dans l'état actuel des traités, comme on peut le vérifier, nous n'en sommes pas là : ce sont encore les gouvernements qui décident.

DANIEL COHN-BENDIT

■ **Il faut savoir** que nous sommes dans une situation constitutionnelle complexe, car le traité

d'Amsterdam, ratifié maintenant par les Quinze, n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juin : il y a un débat, sur ce point, chez les juristes. Dans le traité, les prérogatives du Parlement pour la nomination d'un président ont été élargies. D'un autre côté, si l'on attend mai ou juin pour former une nouvelle Commission, on maintient celle-ci sous perfusion.

La meilleure solution serait qu'à Berlin, les chefs de gouvernement des Quinze proposent un nouveau président de la Commission, par exemple Romano Prodi ; que celui-ci soit élu en juillet par le Parlement ; qu'il dispose de deux à trois mois pour former sa Commission avec les Etats membres ; que celle-ci soit ratifiée par le Parlement, en septembre, jusqu'à la fin de l'année – condition décrite par les traités – et qu'elle soit confirmée en janvier 2000.

Toute cette opération constitutionnelle compliquée a pour but de renforcer l'aura de la Commission par un candidat fort, symbolisant la Commission de l'an 2000 et capable de mener les réformes nécessaires pour la bonne gouvernance de l'Union européenne.

FRANÇOIS HOLLANDE

■ **Le nouveau cours qu'il convient de donner** à la construction européenne, dans le sens de la démocratie et de la transparence, mais aussi de la croissance et de l'emploi, suppose de lui donner un nouveau visage. C'était déjà une nécessité hier. La démission de la Commission fournit l'occasion de faire ce choix dans un délai bref. Le Conseil de Berlin doit, à tout le moins, définir une procédure et un calendrier.

Il est vrai que la fin du mandat de l'actuel Parlement européen ne facilite pas les choses et que la Commission peut, juridiquement, expédier les affaires courantes jusqu'en juin. Mais pourquoi ne pas envisager la désignation d'un président de la Commission avant les élections européennes ? Cette personnalité doit avoir une autorité forte et correspondre à la majorité politique actuelle de l'Europe. Le Parlement européen actuel aura naturellement à se prononcer sur ce choix qui, juridiquement, ne vaudra que jusqu'en décembre. Dans le même temps, les gouvernements devront renouveler leurs commissaires. L'ensemble de cette procédure devra être renouvelée après le 13 juin.

Quelles que soient les hypothèses, les partis doivent se prononcer avant les élections européennes sur la présidence de la Commission. Chacune des grandes forces politiques en Europe pourra se situer par rapport à cet enjeu. C'est la logique du traité d'Amsterdam, qui donne au Parlement européen un véritable pouvoir de dé-

cision sur le choix du président. Et c'est un incontestable progrès de la démocratie européenne. Si une personnalité a été désignée avant le scrutin européen, ce sera la première fois, dans l'histoire de l'Union, que les électeurs pourront s'exprimer sur ce choix.

ROBERT HUE

■ **Je ne vois pas pourquoi** il faudrait se précipiter. Au contraire ! L'opinion européenne a besoin d'un signal très fort, très visible, que quelque chose va changer. Cette crise demande qu'on mette les choses à plat. Il n'y a pas d'homme providentiel en l'occurrence. Accélérons plutôt le débat public sur la démocratisation des institutions européennes !

Il ne peut s'agir d'un simple changement de personnel. C'est le rôle même de la Commission et ses pouvoirs exorbitants qui sont en cause. Si l'opinion publique avait le sentiment que tout continue comme avant, l'effet serait désastreux. Alors que, justement, un des enjeux du débat européen, c'est de créer les conditions pour que les citoyens soient parties prenantes de la construction de l'Europe.

ARLETTE LAGUILLER

■ **Le scandale qui met en cause** la Commission européenne, pour choquant qu'il soit, est en fait d'une affligeante banalité. Il s'inscrit dans une longue liste d'affaires du même type, que l'on découvre tout autant ici, en France, et qui concernent aussi bien des élus que des personnalités nommées par les autorités politiques ; aussi bien des politiciens que des personnalités du monde des affaires.

Car tout ce beau monde, lié par un entrelacs de relations et de complexités, dominé surtout par l'avidité à se faire de l'argent à partir des positions qu'ils occupent, se considère comme étant au-dessus de ces lois qu'ils votent ou qu'ils sont chargés de faire appliquer. Dumas, Cresson, en passant par Tiberi ou Carignon, pour n'en citer que quelques-uns parmi bien d'autres, sont les illustrations récentes mais pas exclusives d'un tel comportement. D'où la nécessité que tous ces gens, qui se disent des représentants du peuple, élus ou par délégation, soient contrôlés et révocables en permanence par la population.

JEAN-MARIE LE PEN

■ **La démission collective** de la Commission de Bruxelles est un événement politique majeur dans l'histoire de la construction européenne. La dérive affairiste et politico-mafieuse qui a caractérisé cet organe décisionnel est la marque d'une construction européenne hasardeuse et antidémocratique. Cette construction européenne

technocratique, qui s'est constituée à l'encontre de la volonté des peuples, avoue, par cette crise, ses limites. La démission des commissaires européens est une chance historique pour réorienter l'Europe. L'Europe des patries, idée-maîtresse de la pensée européenne du Général de Gaulle, devrait enfin voir le jour. Car changer des têtes ne bouleversera pas en profondeur la dérive structurelle de cette institution. Le dysfonctionnement de l'Europe, tel qu'il se présente, est consubstantiel à l'idée qu'ont les eurocrates de vouloir construire, à tout prix, une fédération à l'identique des Etats-Unis d'Amérique.

Par cette affaire, les élections européennes sont relancées. En effet, ce qui est en cause, c'est la question du type de construction européenne. Cette Commission avait deux tares principales : elle n'avait aucune légitimité démocratique et elle était foncièrement technocratique. Elle a pourtant été renversée par plus technocratique qu'elle : le comité des sages. Elle ne devrait plus être qu'un organe d'exécution des décisions du Conseil. Le Parlement sera appelé, dans les années qui viennent, à jouer un rôle beaucoup plus important, ce qui va contribuer à donner à l'élection européenne un caractère essentiel. L'Europe de MM. Chirac, Jospin, Séguin et consorts est une Europe dont on constate les limites et les dangers : une Europe de l'échec.

BRUNO MÉGRET

■ **Le choix de la date** à laquelle sera nommée une nouvelle Commission et celui de la personnalité de son président sont aujourd'hui tout à fait secondaires face à l'ampleur du discrédit qui touche les institutions bruxelloises. Trois mois après la mise en place de l'euro, quelques jours après la ratification d'Amsterdam, en pleine discussion sur l'Agenda 2000, l'organe central de l'Europe est frappé de plein fouet par un scandale qui le discrédite. Trafic d'influence, fraude, dysfonctionnement, népotisme : l'Europe de Bruxelles connaît une très grave crise de légitimité, qui met en cause la nature même de son édifice institutionnel. Et la démission collective de la Commission apparaît, en réalité, comme le signe patent de sa faillite.

Ces déplorables événements montrent donc que l'Europe de Bruxelles a fait son temps et que l'urgence n'est plus à un replâtrage par les nominations plus ou moins précipitées, mais à une refonte complète de ses institutions. A cet égard, il est essentiel de lever l'ambiguïté malsaine sur la nature même de la Commission, qui est à la fois une administration composée de fonctionnaires nommés et

un pseudo-gouvernement susceptible d'être renversé par le Parlement. Il faut donc supprimer la Commission et la remplacer par un simple secrétariat général purement administratif dépendant du Conseil des ministres, lequel, en tant que représentant des Etats, doit concentrer tous les pouvoirs de l'Europe.

CHARLES PASQUA

■ **Je crois que l'opinion** européenne, qui vient de découvrir non seulement quelques errements individuels, mais surtout l'« incompétence collégiale » de la Commission de Bruxelles, ne comprendrait pas qu'elle reste en fonction plus longtemps. La Commission Santer doit donc s'en aller. Mais le problème essentiel, à mes yeux, n'est pas de nommer à la va vite une nouvelle Commission. Il est de remédier à son incompétence foncière avant que de lui confier de nouveaux pans de notre souveraineté. Il faut savoir que le traité d'Amsterdam a dévolu à la Commission de Bruxelles nos politiques d'immigration, de sécurité, de libertés publiques. Par qui vont-elles être traitées, voire sous-traitées ?

L'Union européenne, on s'en aperçoit, est bâtie de guingois. Il faut la remettre daplomb. Faire du Conseil européen, assisté du conseil des ministres, l'exécutif de l'Union et mettre la Commission à sa place qui doit devenir celle d'une véritable administration. Il faut profondément modifier les traités si nous voulons réellement sortir de l'opacité.

Quoi qu'il en soit, d'ici aux élections du 13 juin, la meilleure solution serait à mes yeux que le Conseil européen assure directement l'intérim. Ou, si vous préférez, la « régence ».

PHILIPPE SÉGUIN

■ **La Commission ne peut** se contenter d'expédier les « affaires courantes ». Il s'agit là de la transposition d'une pratique française qui n'a pas lieu d'être dans ce cas d'espèce. Expédier les affaires courantes signifierait, au demeurant, que la Commission ne peut s'écarter des décisions qu'elle a déjà prises ou des propositions qu'elle a formulées. Or, précisément, il est impératif que la Commission soit en situation de modifier ces propositions si l'on veut notamment que la négociation de l'Agenda 2000 aboutisse.

Comme je l'ai avais immédiatement indiqué, c'est au Conseil européen, instance politique suprême, et à lui seul, qu'il revient de déterminer les suites à réserver à la démission de la Commission. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à refuser de conserver la Commission dans sa composition actuelle. Sauf à nous imposer par avance le

futur président de la Commission, cela voudrait dire que nous aurions eu trois présidents en une année. On se croirait au PSG ! Il doit normalement revenir au Parlement européen de se prononcer sur les nouvelles nominations. Sauf à faire l'impasse sur cette consultation préalable, ou à la bâcler, la procédure prendra du temps. A quoi bon, dès lors, une Commission intérimaire pour une période transitoire aussi courte ?

La proposition de M. Delors, tendant à l'annonce par chaque liste de son candidat à la présidence de la Commission, doit être rejetée. Outre qu'elle introduit l'idée du mandat impératif, contraire à tous nos principes, elle repose sur un contresens : si la Commission est par nature un exécutif, elle n'est pas l'exécutif européen ni, *a fortiori*, le gouvernement de l'Europe. D'ailleurs, M. Delors promettrait à ce gouvernement un bien triste sort, la procédure proposée fondant un véritable régime d'Assemblée, à la mode de la IV^e République.

PHILIPPE DE VILLIERS

■ **La Commission actuelle** est déconsidérée, et il est impensable qu'elle puisse même, seulement, expédier les affaires courantes. Il est donc indispensable d'entamer dès maintenant la procédure de nomination d'une nouvelle Commission. Mais il faut savoir qu'une telle procédure implique tous les Etats et de nombreuses négociations, aussi bien entre eux qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux. Donc, même si l'on commence tout de suite, il est difficile de penser que nous puissions avoir une nouvelle Commission avant, au moins, un mois ou deux.

Pendant ce temps, les conditions ne seront plus réunies pour que les négociations d'Agenda 2000 puissent continuer. Il faut les arrêter, ce qui fournira une bonne occasion d'en débattre devant les Français, pendant la campagne des élections européennes. Après tout, pourquoi, contrairement à ce qui était prévu, n'en débattrait-on pas démocratiquement ?

Ceux qui proposent que les partis annoncent, avant les élections européennes, quel candidat à la présidence de la Commission aurait leur préférence, veulent transposer le système parlementaire national au niveau européen et faire du président de la Commission un super premier ministre. Mais l'Europe n'est pas une nation, et le système institutionnel européen rassemble des nations que nous voulons garder souveraines, dans une formule d'association *sui generis*. Dans ce système, c'est le Conseil qui garde la fonction d'initiative du choix du président et la fonction de nomination finale.

A trois mois des élections, une campagne relancée

LORS de sa dixième réunion publique depuis le début de la « pré-campagne » européenne, mardi 16 mars, Thierry Jean-Pierre, député européen sortant et trésorier de Démocratie libérale (DL), a senti comme un frémissement. Les quel- que cent trente convives du dîner-débat qu'il animait à Carcassonne l'ont, pour une fois, davantage interrogé sur l'Europe, ses institutions et ses dysfonctionnements que sur la justice et la sécurité. En cela, au moins, la démission de la Commission de Jacques Santer vient faciliter

la tâche des candidats aux élections européennes : « *L'intérêt commence à venir* », note l'ancien juge d'instruction, avant de se demander si cet événement ne va pas d'abord profiter, dans l'opposition, à Charles Pasqua et à Philippe de Villiers.

« C'EST PAIN BÉNI »

A trois mois des élections, ceux des députés européens français qui ont contribué à la chute de la Commission en votant la censure en janvier espèrent que ce dénouement contribuera à rehausser l'image et même, plus simplement, à faire connaître le rôle du Parlement de Strasbourg. « *Notre pouvoir législatif aussi a augmenté, mais seuls les spécialistes le savent. Cette fois, cela concerne le pouvoir de contrôle du Parlement, et c'est plus spectaculaire* », analyse le RPR Jean-Claude Pasty, conscient malgré tout que les candidats devront déployer « *de gros efforts de pédagogie envers l'opinion* ». « *C'est le seul Parlement occidental qui voit ses pouvoirs progresser* », relève également l'UDF Jean-Louis Bourlanges. Françoise Grosselet (DL), très probable can-

didate sur la liste de Philippe Séguin, exprime cependant une crainte et une frustration. Sa crainte, c'est qu'« *il y ait confusion dans l'esprit des électeurs entre la Commission et le Parlement, l'ensemble des institutions européennes. C'est pour cela que je me sens frustrée : j'aurais préféré que la Commission démissionne dès janvier, après le vote sur la censure* ».

La crise ouverte à Bruxelles alimente en outre les argumentaires de campagne. M. Bourlanges note qu'au mois de décembre, le vote sur la « décharge », c'est-à-dire le quitus de la Commission, avait fait apparaître, au Parlement, un clivage droite-gauche. Yves Verwaerde, député DL sortant, est plus cru : « *Pour nous, c'est pain béni contre la liste Hollande. Nous soulignerons la duplicité des socialistes, qui n'ont pas voté la censure* ». L'élu libéral ajoute que ce chapitre placera également les centristes de François Bayrou « *en porte-à-faux* », puisque seuls deux des élus UDF ont voté la censure, en janvier, M. Bourlanges et Jean-Thomas Nordmann.

Cécile Chambraud

Au Sénat, M. Pasqua contre « la cité interdite de Bruxelles »

HASARD ou « providence » ? Le fait est là : le Sénat a été la dernière assemblée parlementaire des quinze pays de l'Union européenne à ratifier, mardi 16 mars, le traité d'Amsterdam, le jour même où la Commission de Bruxelles a démissionné. Mardi matin donc, Charles Pasqua, qui avait prévu de défendre une motion de procédure, la question préalable, visant à reporter l'examen du projet de loi de ratification, a dû revoir sa copie pour l'actualiser. « *Une certaine providence fait que notre vote doit intervenir le jour où, pour la première fois depuis ses débuts, il y a quarante ans, l'institution européenne est soumise au regard politique des Européens* », a affirmé le sénateur des Hauts-de-Seine. Le candidat aux élections européennes espère surtout que cette crise subite permette à ses concitoyens de mesurer l'enjeu du scrutin du 13 juin.

« UNE HEURE TRAGIQUE POUR LA FRANCE »

A l'image de son ancien compère dans la lutte anti-Maastricht, Philippe Séguin, M. Pasqua s'attache à faire œuvre de pédagogie. Les mots mêmes inventés pour cette « *mécanique opaque voulue par Jean Monnet* » sont baisés. « *Commission, conseil, Parlement, qui décide ? Qui propose ? Qui vote ? Qui contrôle ?* » De fait, à Bruxelles, l'exécutif est assuré par la Commission, le pouvoir législatif par le conseil des ministres européens. C'est « *le bonneteau imaginé par Jean Monnet* ». Parmi une cinquantaine de sénateurs, certains sont venus là pour le spectacle, pour assister à la dernière charge de M. Pasqua contre Amsterdam et les abandons de souveraineté

que dénonce l'orateur. Le maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), cotoie son collègue de Marseille, Jean-Claude Gaudin (Démocratie libérale). Tous deux sourient ostensiblement au premier rang. L'amiral Philippe de Gaulle est attentif. C'est « *une heure tragique pour la France* », s'emporte Emmanuel Hamel, sénateur (RPR) du Rhône. M. Pasqua est sans illusion sur le résultat du vote.

Le traité de Rome a créé une commission « *concurrente des gouvernements nationaux* ». « *Il a fallu quarante ans pour que cette aberration, qui consiste à installer un pouvoir sans le contre-pouvoir correspondant, fasse la preuve de sa nocivité. Nous y sommes* », affirme M. Pasqua. Le traité de Maastricht a créé « *un deuxième OPNI, un objet politique non identifié* ». « *Nous viendrons nous plaindre dans dix, vingt ou quarante ans des dérives auxquelles tout cela aura automatiquement conduit !* », avertit l'ancien ministre, avant de brocarder « *la cité interdite de Bruxelles* », cernée de chevaux de frise lorsque les agriculteurs viennent y manifester, et de dénoncer la « *machine à normaliser* ».

Au nom des peuples d'Europe, M. Pasqua demande « *une pause, un délai supplémentaire de réflexion* » pour les gouvernements européens. « *Il est irresponsable, vis-à-vis de nos peuples, de ratifier ce traité qui ajoute de nouveaux risques à ceux que nous venons de découvrir* ». Peine perdue : ils ne seront finalement que vingt-six sénateurs, dont vingt RPR, à l'entendre.

Jean-Louis Saux

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
 Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...
MATELAS & SOMMIERS
 Toutes dimensions - Fixes ou relevables
 SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
 DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
 Cuir - Tissus - Alcantara
 Steiner - Coulon - Duvivier - Sufren - Etc...
 Vente par téléphone possible
 Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
 247, rue de Belleville PARIS 19^e M^o Télégraphe
 50, avenue d'Italie PARIS 13^e M^o Pl. d'Italie
01.42.08.71.00 - 7j/7

Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes

« Il me paraîtrait pertinent d'attendre les élections européennes pour nommer la nouvelle Commission »

Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a accordé au Monde un entretien dans lequel il se prononce pour que les gouvernements attendent « les élections eu-

ropéennes pour nommer la nouvelle Commission », après la démission de Jacques Santer et de son équipe. Selon M. Moscovici, la crise « confirme la nécessité d'une réforme

des institutions, celle d'une Commission forte, ramassée, mieux hiérarchisée, animée par un véritable leadership politique ».

« Comment analyser la démission de la Commission européenne ? Comme un aveu d'échec ? Comme un signe de changements politiques dans l'Union européenne ?

— Les deux à la fois. Il y avait une crise latente, qui aurait probablement débouché sur un vote de censure du Parlement européen. Cette Commission, qui avait, depuis le début, un problème de légitimité, a préféré devancer une telle sanction. C'est un acte de dignité que d'avoir assumé cette responsabilité collégialement, mais cela confirme la nécessité d'une réforme des institutions, celle d'une Commission forte, ramassée, mieux hiérarchisée, animée par un véritable leadership politique. Philippe Séguin et Alain Madelin veulent tirer profit de cette crise pour l'affaiblir. C'est un contresens.

— La Commission doit-elle être surtout cantonnée dans un rôle administratif ?

— Non, la Commission aura toujours deux faces. Elle doit avoir une face politique, c'est un organe de proposition, d'impulsion, d'exécution. Une bonne exécution n'est pas qu'une tâche administrative, c'est une tâche politique ; mais elle suppose, aussi, qu'il y ait une administration performante, contrôlée, responsable, transparente parce que c'est l'exigence des démocraties d'aujourd'hui.

— La responsabilité de toute cette affaire est retombée uniquement sur la Commission. Pensez-vous que les gouvernements eux-mêmes n'ont pas quelque chose à se reprocher ? Ne pouvaient-ils pas intervenir plus tôt ?

— Il fallait qu'ils puissent le faire sur des bases objectives.

— Il y a eu des mises en cause personnelles, notamment d'un commissaire français accusé d'avoir mal géré ses pro-



PIERRE MOSCOVICI

grammes, abusé de sa position. Est-ce que cela ne ternit pas l'image de la France ?

— Contrairement aux allégations qu'on peut entendre ici ou là et aux insinuations sur des responsabilités pénales — la question a été posée à l'Assemblée nationale —, les conclusions du rapport établissent qu'il n'y a eu eu ni fraude ni enrichissement personnel, que les dysfonctionnements constatés sont d'ordre administratif ou politique, que la responsabilité est collective. C'est bien pour cela que la Commission a choisi la démission collective et non pas le sacrifice de tel ou tel. Il ne faut pas faire, à partir du procès de cette personne, le procès d'un pays, la France.

— Tony Blair a déjà dit qu'il faut maintenant accélérer le processus de réforme. Lionel Jospin s'est un peu exprimé dans ce sens. Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Il y a une nécessité urgente de réforme, mais il ne faut pas faire n'importe quoi. Quand on parle de la fin 2000 pour une réforme aussi complexe, ça peut paraître énorme aux citoyens, mais c'est, à l'échelle de l'Europe, extraordinairement rapide. Il sera difficile d'aller plus vite, sauf à bâcler.

» Il y a, en revanche, des mesures qu'on peut prendre, d'ici là, pour

mieux organiser la Commission. Par exemple, comme l'a proposé la France, de nommer, aux côtés de commissaires dotés de très grands portefeuilles, des commissaires aux portefeuilles plus circonscrits qui permettraient de traiter davantage à fond certains dossiers dont on a vu qu'ils ne l'étaient pas suffisamment. Cela peut se faire sans modifier des traités.

— Le président du Parlement européen souhaite qu'on nomme une Commission transitoire. D'autres souhaitent, au contraire, qu'on laisse la Commission démissionnaire assurer les affaires courantes en se donnant du temps...

— Il serait risqué de procéder dans la précipitation. Les 24 et 25 mars, au sommet de Berlin, nous avons déjà un agenda absolument énorme avec l'agenda 2000. L'énergie des chefs d'Etat et de gouvernement doit être concentrée sur sa conclusion. Un nouveau Parlement sera élu le 13 juin, au moment où le traité d'Amsterdam va prendre son plein effet. Il me paraîtrait pertinent d'attendre les élections pour nommer la nouvelle Commission, qui exercerait tout de suite la plénitude de ses attributions.

— Tout cela crée un climat politique qui inquiète les gens. Est-ce que le sommet de Berlin ne va pas être soupçonné de brader le compromis final parce qu'il faut absolument conclure dans cette période agitée ?

— Il faut tirer les leçons de cette crise, mais elle ne sera salutaire que si on reste dans un climat de dignité, qu'on ne se précipite pas. Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent s'abstraire de ce contexte passionnel pour achever l'agenda 2000. C'est ce que souhaite faire le chancelier Schröder, qui poursuit sa tournée des capitales européennes.

— La Commission est partie. Os-

kar Lafontaine s'est démis de ses fonctions de responsable des finances dans le gouvernement allemand. Est-ce que l'Allemagne, qui assure la présidence des travaux, n'est pas trop affaiblie pour les mener à bien ?

— La tâche du gouvernement allemand n'aura pas été facile, mais les données de l'accord sont à portée de la main. La présidence allemande peut remporter un succès. Nous voulons l'y aider.

— M. Blair a dit qu'il faut maintenant à la tête de la Commission un poids lourd de la politique européenne. Allez-vous, dès le sommet de Berlin, envisager des noms ?

— Les chefs d'Etat et de gouvernement vont se préoccuper de la question à Berlin. Nous verrons quel est le degré de maturité des décisions. Pour ce qui concerne la France, nous pensons que le prochain président de la Commission doit être une personnalité politique forte, dotée de capacités de leadership et d'animation.

— Est-ce que le Parlement européen a gagné quelque chose politiquement ?

— Il a affirmé sa place. Pour ceux qui en doutaient, le Parlement européen vient de montrer sa puissance : il a la capacité de faire ou de défaire l'exécutif européen. Ce que je souhaite, c'est que le Parlement européen use de ses pouvoirs, qui sont très importants, avec sagesse. Ce qui veut dire, aussi, qu'il ne doit pas en abuser.

— Donc, c'est plutôt une incitation à aller voter le 13 juin...

— Ce Parlement européen sera d'autant plus légitime qu'il aura été consacré par une adhésion populaire suffisante. »

Propos recueillis par Henri de Bresson

La crise de l'Union fait irruption dans la campagne électorale

ON ALLAIT tranquillement vers des élections européennes dont l'Europe serait, comme d'habitude, le dernier souci. Or, la double crise — franco-allemande et institutionnelle —

ANALYSE

Le débat sur l'avenir des institutions européennes devient incontournable

de l'Union la propulse au beau milieu du débat électoral. Il se pourrait que les candidats en compétition pour le 13 juin soient obligés de parler... de l'Europe. Grande première ! Et agitation dans les états-majors, où l'on se plonge soudain dans la lecture des traités, où l'on téléphone à Bruxelles, où l'on s'interroge sur la personne du successeur de Jacques Santer, sur le moment où il pourrait être désigné, sur les conditions dans lesquelles il devrait l'être. Le député européen sortant, qui n'était jusqu'à maintenant qu'un casse-tête — comment l'écartier pour faire de la place sur la liste ? —, devient un interlocuteur digne d'intérêt : « Ah bon ?, vous avez viré la Commission ? »

Il y a sept ans, François Mitterrand, en décidant de soumettre à référendum le traité de Maastricht, et Philippe Séguin, en faisant campagne pour le « non », avaient provoqué pour la première fois, sur l'Europe,

un débat national qui, déjà, avait pris tout le monde de court. Cette fois, il ne s'agit pas simplement de dire « oui » ou « non », mais d'apporter une réponse en temps réel à la panne de la machine européenne. La chute de la Commission Santer, dont la mise en place, fin 1994, annonçait l'échec, s'ajoute au désaccord franco-allemand pour transférer potentiellement sur le Parlement européen — et donc, dans trois mois, sur les électeurs — la charge de faire vivre et avancer l'Union.

La complexité du sujet, l'imbrication des intérêts nationaux défendus par les gouvernements, la volonté de ceux-ci de conserver la maîtrise du processus communautaire peuvent aboutir à ce que la machinerie bruxello-strasbourgeoise, devenue momentanément « lisible », redevenue incompréhensible. L'hypothèse d'une démocratie européenne en train de naître se révélerait alors, finalement, n'avoir été qu'un mirage. A l'heure qu'il est, cependant, le pire n'est pas sûr.

En tout cas, les chefs de file des listes engagées dans la compétition électorale ne peuvent éviter de s'exprimer sur le sujet. La manière dont ils le font est des plus révélatrices. Du côté des adversaires de l'Europe, les choses sont simples. Que l'on écoute Charles Pasqua ou Philippe de Villiers, que l'on se tourne vers l'extrême gauche d'Arlette Laguiller ou vers Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret à

l'extrême droite, le propos est sans nuances : l'Europe est en faillite, finissons-en ! La seule conclusion à tirer de la démission forcée de la Commission, c'est que celle-ci ne devrait pas exister, puisque l'idée même d'un « gouvernement » européen est illégitime. Or, la démission sous la menace d'une censure parlementaire a pour effet d'assimiler davantage encore la Commission à un tel gouvernement. Et le Parlement à... un Parlement. La logique de l'opposition à l'Europe devrait donc conduire à récusier aussi toute prétention de l'Assemblée de Strasbourg à incarner la démocratie ; mais comment dire cela au moment où l'on sollicite des électeurs d'y être envoyé ? Silence, donc, sur le Parlement et sur le pouvoir d'approbation du choix du président et des membres de la Commission, que lui confère le traité d'Amsterdam.

PRÉSENCE GOUVERNEMENTALE

Les pro-européens ne peuvent adopter, eux, une position aussi expéditive. L'éventail va de la pure et trop simple profession de foi démocratique (François Bayrou) au refus à peine masqué de prendre en compte ce qui pourrait être une dynamique parlementaire européenne (Philippe Séguin). Personne n'ose franchement sauter le pas d'une mise en cause du pouvoir de nomination des gouvernements. François Hollande plaide pour le renforcement parallèle du Parlement et du président de la Commission, dont le choix, dit-il, doit être en harmonie avec la majorité parlementaire ; mais il ne va pas jusqu'à reprendre à son compte la proposition faite en mai 1998 par Jacques Delors : que les partis annoncent, dans la campagne des élections européennes de juin, leur candidat à la présidence de la Commission. Respectant la préséance gouvernementale, il estime que la prochaine réunion du Conseil européen, les 24 et 25 mars, devra désigner la nouvelle Commission et son président. L'euro-enthousiaste Daniel Cohn-Bendit se plie, lui aussi, à ce principe, tout en indiquant, quand même, le nom du président qui aurait sa préférence — Romano Prodi — et en rappelant que le Parlement devra valider ce choix.

Du côté des « nouveaux » européens, les limites de la conversion de M. Séguin apparaissent clairement dans sa volonté de « recentrer la Commission sur ses missions normales ». La chute de l'équipe Santer est mise à profit, en effet, par le président du RPR pour critiquer, en fait, la place prise par la Commission, lorsqu'elle était présidée par Jacques Delors, comme organe de proposition et d'impulsion de la construction européenne. Robert Hue ne dit pas autre chose lorsqu'il plaide pour une « limitation sévère » des pouvoirs de la Commission. Cependant, alors que le Parti communiste, en d'autres temps, n'aurait pas manqué de dénoncer tout uniment la gabegie bruxelloise et les manœuvres politiques des groupes centriste et socialiste européens, le secrétaire national se prononce pour « un réel pouvoir de contrôle des Parlements nationaux et européen » — et européen, on a bien lu — sur l'exécutif.

Que les gouvernements se mettent d'accord rapidement pour désigner une nouvelle Commission ou qu'ils attendent, pour cela, l'élection du Parlement, celui-ci ne s'en trouvera pas moins investi — juridiquement par le traité d'Amsterdam, politiquement par la crise actuelle — d'une responsabilité nouvelle. Cette réalité pourra difficilement être étudiée dans la campagne électorale. Qu'ils le veuillent ou non, les candidats au Parlement européen vont, pour la première fois, devoir dire ce qu'ils y feront.

Patrick Jarreau



Si vous avez besoin d'une bonne nuit de sommeil, un lit n'est pas forcément la seule solution.

Notre fauteuil Skyluxe possède un appuie-tête de conception unique, réglable dans une multitude de positions, qui vous offre un luxe, un confort et un soutien exceptionnels. Et comme le confirment les études, le confort des fauteuils représente l'aspect le plus important d'un voyage d'affaires long-courrier.

C'est sans doute la raison pour laquelle les passagers qui souhaitent vraiment se détendre choisissent la Classe Affaires Seasons de JAL. Pour tout renseignement et réservation, appelez JAL au 08 01 74 77 00 (en français et autres langues) ou 08 01 74 77 77 (en japonais) ou consultez notre site Internet.

JAL Japan Airlines

UNE MEILLEURE APPROCHE DES AFFAIRES

www.jal-europe.com

AUX NÉERLANDAIS RÉSIDANT EN FRANCE

Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 1999.

Si vous souhaitez voter au Pays-Bas, le 10 juin 1999, vous devez vous inscrire sur le registre électoral aux Pays-Bas pendant la période du 10 décembre 1998 au 28 avril 1999.

Pour obtenir les formulaires d'inscription et tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à l'Ambassade des Pays-Bas, 7, rue Eblé, 75007 Paris.

L'information sur la procédure d'inscription est aussi disponible sur le site Internet du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.minbuza.nl>

3 écoles de commerce :
BAC + 5
Concours en terminale

ESSCA IÉSEG ESDS
Angers - Paris Lille Lyon
N° Vert 0800 00 00 00 03 20 54 58 92 04 72 32 50 48



Inscriptions
concours 99

jusqu'au 21 avril

Le gouvernement allemand adopte la réforme du code de la nationalité

La gauche a modifié son projet qui ne permettra pas aux naturalisés de conserver leur nationalité d'origine. Une première lecture est prévue vendredi au Bundestag

BONN

de notre correspondant

Le conseil des ministres allemand a adopté, mardi 16 mars, le projet de loi portant sur la réforme du code de la nationalité. « Avec cette réforme, nous montrons que l'Allemagne est un pays moderne et ouvert sur le monde », a déclaré le ministre de l'intérieur Otto Schily (social-démocrate). Ce projet diffère de celui initialement envisagé par le Parti social-démocrate (SPD) et les Verts après leur victoire électorale en septembre 1998 : la loi ne permettra pas aux étrangers de devenir allemands tout en conservant leur nationalité d'origine comme le souhaitait à l'origine le gouvernement Schröder.

La gauche allemande a dû modifier ses projets après avoir perdu la majorité absolue au Bundestag, la Chambre représentative des Länder au Parlement allemand suite aux élections de Hesse (région de Francfort) début février. L'opposition chrétienne-démocrate (CDU-CSU) avait organisé une vaste pétition contre l'octroi du double passeport, lui permettant de remporter, à la surprise générale, le scrutin de Hesse. Le gouvernement a donc dû concocter un nouveau projet qui satisfasse la région de Rhénanie-Palatinat (Mayence), dirigée par une coalition regroupant le SPD et le Parti libéral (FDP), ancien partenaire du gouvernement Kohl, afin de constituer une majorité ponctuelle au Bundestag.

Les étrangers auront le droit de devenir allemands au bout de huit ans de séjour en Allemagne, contre quinze auparavant, à condition de parler allemand, d'être intégré économiquement dans la société, de ne pas avoir été condamné pé-

nalement et de signer une déclaration de fidélité à la Constitution. Cette mesure concerne en théorie 4 millions des 7,3 millions d'étrangers vivant en Allemagne. Mais, conformément aux exigences du FDP, la loi ne permettra pas de conserver sa nationalité d'origine. Cette restriction devrait limiter considérablement le nombre des naturalisations, les immigrés de la première génération ne voulant pas, pour des raisons affectives, couper les ponts avec leur pays d'origine.

LE DROIT DU SOL

L'abandon de la nationalité étrangère ne sera pas exigé si celui-ci nécessite des démarches ou des efforts hors de proportion, notamment pour les personnes âgées, les réfugiés et les demandeurs d'asile politique. L'abandon ne sera pas non plus exigé si les frais encourus sont trop élevés ou si les conséquences financières ou économiques sont trop lourdes pour le candidat à la naturalisation (interdiction d'hériter, d'exercer un métier, etc.). Innovation majeure du projet, le code de la nationalité, défini par une loi du Reich de 1913, ne sera plus régi uniquement par le droit du sang, mais aussi par le droit du sol. Les enfants d'étrangers, dont les parents séjournent en Allemagne depuis huit ans ou disposent d'un titre de séjour illimité depuis trois ans, obtiendront dès leur naissance un passeport allemand. Entre l'âge de dix-huit et vingt-trois ans, ils devront choisir entre leur nationalité d'origine et celle de leurs parents.

Le projet de loi devrait avoir un effet rétroactif : les enfants d'étrangers de moins de dix ans nés en Allemagne devraient aussi obtenir un

passeport allemand. Des représentants de la communauté turque ont demandé que la rétroactivité s'applique jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ceux qui n'auront pas renoncé à leur nationalité étrangère à l'âge de vingt-trois ans perdront leur passeport allemand. Cette disposition va être délicate à gérer, mais, à supposer que la loi n'évolue pas d'ici là, le problème ne devrait se poser que dans treize ans, pour les enfants aujourd'hui âgés de dix ans. Le retrait de la nationalité pose un problème juridique : tirant les leçons des pratiques nazies, la Constitution allemande interdit de déchoir quelqu'un de sa nationalité allemande. Les services du ministère de la justice estiment toutefois que celui qui ne renonce pas à sa nationalité d'origine avant vingt-trois ans fait indirectement le choix volontaire de ne plus être allemand, ce que la loi allemande autorise.

Ainsi, aujourd'hui, un Allemand qui se fait naturaliser dans un autre pays perd automatiquement la nationalité allemande, ce qui ne pose pas de problème constitutionnel. Certains chrétiens-démocrates contestent toutefois cette analyse et comptent déposer plainte devant la cour constitutionnelle de Karlsruhe. Une première lecture est prévue vendredi 19 mars au Bundestag, où le vote de la loi devrait avoir lieu le 13 avril. Celle-ci devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Le ministre Otto Schily a estimé que le projet permettrait d'obtenir le soutien d'une large majorité non seulement au Parlement, « mais aussi dans la population ».

Arnaud Leparmentier

Lire aussi notre éditorial page 20

L'opinion publique en Serbie s'attend à une intervention aérienne de l'OTAN

Intransigeance croissante de Belgrade à propos du Kosovo

Au deuxième jour de la réunion de Paris sur le Kosovo, la délégation serbe a présenté une vingtaine d'amendements à la partie politique du plan proposé par le

Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie. Les négociateurs internationaux ont jugé « inacceptable » cette remise en cause des acquis de la conférence de Rambouillet.

BELGRADE

de notre envoyé spécial

« La question n'est pas de savoir si Slobodan Milosevic [le président yougoslave] cédera sur le Kosovo, mais quand il le fera. » Malgré l'intransigeance du discours officiel des autorités de Belgrade, une bonne partie de la population, à l'image de cette jeune femme, ne se fait guère d'illusions sur l'issue de la crise. « Le Kosovo est perdu, dit Ljubica. Milosevic est acculé. Il ne sait pas comment s'en sortir la tête haute mais il finira par se plier aux exigences de la communauté internationale. » La population, résignée, se prépare donc au pire – les bombardements de l'OTAN – pendant que Belgrade mobilise ses forces.

La tonalité des déclarations officielles n'augure pas d'un assouplissement de la position des Serbes. Le discours des autorités est inchangé depuis des mois. La communauté internationale « nous tend un piège », écrit ainsi Hadji Dragan Antic, directeur du quotidien *Politika* et conseiller du président serbe, Milan Milutinovic. Le projet d'accord au centre des discussions à Paris « est une tromperie sans précédent », poursuit M. Antic dans un éditorial publié mardi 16 mars. « Le scénario vise à créer artificiellement les conditions permettant de proclamer, le moment venu, l'indépendance d'une partie du territoire de la République de Serbie (le Kosovo) et de trouver un bon prétexte pour préparer une agression contre un pays souverain. Ce que l'on nous demande, c'est d'accepter l'occupation du Kosovo par l'OTAN. »

« ESCALADE POLICIÈRE »

Si Belgrade se maintient sur cette ligne, la Serbie s'expose aux frappes aériennes de l'OTAN. Paradoxalement, c'est ce que chercherait le président Milosevic pour pouvoir justifier des concessions auprès de sa population, affirment certains observateurs. « Connaissant ce pouvoir et la facilité avec laquelle il sacrifie les intérêts et la vie de ses concitoyens, nous pouvons nous attendre à la signature d'un accord uniquement après une première vague de bombardements », affirme-t-on ainsi à l'Union sociale-démocrate, un petit parti d'opposi-

tion. « Bombardeur équivaldrait à jeter une allumette dans un baril de poudre », prédit, pour sa part, Predrag Simic, directeur de l'Institut d'études politiques et économiques internationales.

En déplacement dans la province de Voïvodine, le premier ministre serbe, Mirko Marjanovic, s'est, lui aussi, montré inflexible : « Nous ne donnerons pas un pouce de territoire ni ne céderons aucune partie de notre souveraineté. » « Nous n'avons pas besoin de troupes étrangères sur notre sol. Si elles viennent sans être invitées ce sera considéré comme une agression. » « Ici, on a développé jusqu'à l'extrême une rhétorique traitant l'OTAN comme une organi-

différents points de la province, de quitter leur domicile en raison des combats au cours des vingt derniers jours, indique le HCR qui précise que 12 000 d'entre eux sont rentrés chez eux. Au total 230 000 personnes, sur une population estimée à environ 2 millions d'habitants, ont été déplacées depuis un an. Sadako Ogata, haut commissaire aux réfugiés a appelé, mardi, « le gouvernement (serbe) à faire quelque chose rapidement parce que la situation humanitaire s'aggrave dangereusement ».

L'armée yougoslave a affirmé avoir infligé de « lourdes pertes » aux indépendantistes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) à

Dissensions au sein de l'UCK

Les dissensions au sein de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) qui étaient apparues au moment de Rambouillet, entre la délégation albanaise participant aux pourparlers et une partie des combattants présents sur le terrain, n'ont pas disparu. Dans un communiqué paru, mardi 16 mars, dans le quotidien en langue albanaise, *Koha Ditore*, publié à Pristina, le commandant de la région de Lab (nord de Pristina) a dénoncé l'accord en discussion à Paris. Le commandant Rémi a accusé les négociateurs albansais d'« être prêts à toutes sortes de compromis » et d'être « les tenants d'une politique destructrice antinationale ». « Nous invitons tous ceux qui veulent aider le Kosovo à se séparer de ceux (les négociateurs) qui suivent cette voie erronée », a-t-il ajouté. Le commandant Rémi a également appelé les Albanais à poursuivre « la guerre jusqu'à la libération totale du Kosovo ». – (Corresp.)

sation ennemie à laquelle il faut s'opposer à tous prix », analyse Nina Dobrkovic, experte en sécurité.

Belgrade a joint le geste aux paroles martiales. L'état-major de l'armée yougoslave a ainsi annoncé lundi que les conscrits yougoslaves arrivant au terme de leur période de service national resteront un mois de plus sous les drapeaux « en raison des pressions renforcées sur la République fédérale de Yougoslavie et des menaces d'intervention armée » de l'OTAN contre des cibles en Serbie, a précisé l'armée fédérale.

Au Kosovo, les forces serbes poursuivent leurs opérations. « L'intensité des combats et l'importance des déplacements de population civile atteignent leur plus haut niveau depuis le cessez-le-feu d'octobre », a réagi la Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR). Près de 30 000 civils, essentiellement des Albanais, ont été contraints, en

une quarantaine de kilomètres au nord de Pristina, le chef-lieu de la province. Aux environs de la commune de Vucitern, plusieurs villages étaient en flammes, mardi. La mission de vérification (KVM) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a confirmé que des renforts en matériels avaient été acheminés ces derniers jours en provenance du nord de la Serbie.

Pour la première fois depuis le début des affrontements au début de 1998, des chars T 72 ont été déployés vers Srbica, en plein bastion de l'UCK. « Pendant que nous négocions, de bonne foi, à Paris, l'administration serbe est engagée dans une escalade militaire et policière » sur le terrain, a ainsi dénoncé Veton Surroi, membre indépendant de la délégation albanaise présente à Paris.

Christophe Châtelot

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

Mars 1999 Nouvelle formule / Numéro 1 / 24 F

Le Monde des DEBATS

Islamisme, déclin ou mutation ? Gilles Kepel / Nilufer Göle

Néandertal et Cro-Magnon, deux humanités face à face Eric Rohde

Bibi jeune Noga Treves

Communisme : l'après « Livre noir » Alexandra Laignel-Lavastine

l'autorité malmenée

Pierre Manent / Alain Renaut, François Dubet, Henri Vacquin
François de Singly, Frédéric Ocqueteau

Contrôler les journalistes ? René Frydman / Ivan Levai / Didier Pourquery

M 1821 - 24,00 F

Nouvelle formule 24 F

Nouveau rebondissement dans la lutte entre les factions au pouvoir en Iran

NOUVEL épisode de la guerre de position que réformistes et conservateurs se livrent depuis plus d'un an et demi en Iran : le conseil central de supervision des élections municipales du 24 février a annulé l'élection de cinq conseillers municipaux réformateurs à Téhéran, dont celle de l'un des huit vice-présidents de la République, Abdollah Nouri. Ahmad Hakimi Pour, Mohamad Atrianfar et M. Nouri ont dérogé à la loi électorale en ne démissionnant pas de leurs fonctions avant d'entrer en lice. La « non-rectitude » politico-religieuse de Saïd Hajarian et le casier judiciaire d'Ebrahim Asgharzadeh sont invoqués par le conseil de supervision des élections pour justifier leur exclusion.

Par le biais de ce conseil, les conservateurs prennent une petite revanche sur les amis du président réformateur Mohamad Khatami, qui ont remporté les élections municipales – singulièrement à Téhéran, où ils ont raflé tous les postes. Le 25 février, la veille du scrutin, le chef dudit conseil, Mowahadi Saouji, avait d'ailleurs prévenu que son équipe n'hésiterait pas à annuler l'élection de douze candidats dont elle avait jugé le postulat irrecevable. MM. Nouri, Hajarian, Atrianfar, Asgharzadeh et Hakimi Pour faisaient partie de cette liste des recalés à l'épreuve de sélection des candidatures. Ils étaient néanmoins restés dans la course par la volonté du ministre de l'intérieur, Abdolvahed Mousavi-Lari, dont un député de

droite, Ahmad Rassoulinejad, réclame d'ailleurs la destitution.

Rien n'est jamais simple en République islamique, mais, dans ce cas précis, il est difficile de comprendre pourquoi les réformateurs, qui se sont faits les champions du respect de la loi, ont dérogé à ce principe, donnant ainsi des arguments à leurs adversaires politiques. Il est vrai qu'au jeu du légalisme ce sont ces derniers qui, jusqu'à maintenant, ont marqué des points, puisque depuis vingt ans ils sont eux-mêmes les législateurs. En attendant de devenir majoritaires au Parlement – ce qu'ils prévoient pour les législatives de l'an 2000 –, les réformateurs acceptaient, depuis plus d'un an et demi, de se plier à la règle.

BAROUD D'HONNEUR

Quelle que soit la tournure que prendra l'affaire de Téhéran – le ministère de l'intérieur a refusé la décision du conseil de supervision du scrutin –, elle ne modifiera pas fondamentalement les résultats d'un scrutin, qui a au moins montré, à mi-parcours du mandat de M. Khatami, que les Iraniens étaient foncièrement hostiles à ses adversaires.

Ces derniers n'ont pas déclaré forfait pour autant. Au cours de la campagne électorale, le noyau le plus dur, les hezbollahis, a physiquement agressé certains proches du scrutin. Et le lendemain même du scrutin, le tribunal chargé de juger le clergé a fait arrêter l'un des théoriciens de l'aile réfor-

matrice, l'hodjatoleslam Mohsen Kadivar, jugé politiquement non correct. Mohsen Kadivar est l'un des clercs iraniens les plus radicaux, qui remettent en cause le principe du *velayat e faqih* (la suprématie politique du guide religieux), pierre angulaire de la Constitution de la République islamique.

Dans le débat sur la place du religieux et des religieux dans la gestion de la cité, Kadivar prône la limitation du rôle des oulémas à « contrôle de l'islamité des lois », ce qui « donne une grande autonomie à la société dans la mesure où ce n'est pas le clerc qui règne au nom du velayat e faqih, mais le peuple souverain, dont la législation n'a pas à être islamique stricto sensu, mais à ne pas être anti-islamique » (Farhad Khosrokhovar, dans *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 26). Jusqu'à maintenant, M. Kadivar devait à la rigueur de ses « méthodes de droit canon islamique (fiqh) » de n'avoir pas été mis à l'index par la hiérarchie religieuse étatique. Le vent ayant tourné en faveur des partisans des libertés, cette hiérarchie n'hésite plus devant rien.

M. Kadivar est aujourd'hui incarcéré à la prison d'Evine. Mais les ruades de l'aile la plus conservatrice du régime semblent tenir d'un long baroud d'honneur, dont l'effet est de creuser chaque jour davantage le fossé qui la sépare des Iraniens.

Mouna Naïm

Restez libre, cultivez votre sens critique.

Le Parlement russe prêt à ratifier START II

MOSCOU. La Douma a bougé, mardi 16 mars, sur la ratification de l'accord de désarmement START II de 1993, en soumettant son texte au président Eltsine, assorti d'une clause prévoyant son annulation si les Etats-Unis se retiraient du traité antimissile de 1972. Le président communiste de la Douma, Guennadi Selezniou, a évoqué la possibilité que les députés examinent ce texte avant même le départ, dimanche, du premier ministre, Evgueni Primakov, à Washington, où sa ratification est considérée comme une condition de l'octroi de nouveaux prêts à la Russie par le Fonds monétaire international. M. Primakov, tout en démentant tout lien entre START II et aide étrangère, a lui-même appelé à la ratification, mardi, à la télévision russe. Parallèlement, à Washington, la Maison Blanche, inquiète de l'adoption probable par le Sénat d'un texte demandant le déploiement rapide d'un nouveau système de défense antimissile, a obtenu, mardi, qu'il soit lié aux négociations avec la Russie sur le désarmement nucléaire. — (AFP, Reuters.)

Attentat d'Istanbul : les autorités accusent le PKK, qui dément

ISTANBUL. Le gouverneur d'Istanbul a annoncé, mardi 16 mars, que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes kurdes de Turquie) avait revendiqué l'attentat contre un centre commercial d'Istanbul qui a fait douze morts, samedi 13 mars. « L'attentat a été revendiqué par le PKK, a déclaré Erol Cakir devant la presse. Les auteurs de cet attentat ignoble seront capturés et punis. » Aussitôt, un porte-parole du PKK à Vienne a démenti : « Le PKK se dissocie de cet attentat et ne ferait pas une chose pareille », a déclaré à l'Agence France-Presse Erol Polat, citant un communiqué d'un commandant de l'organisation, Osman Öcalan, frère du chef du PKK, Abdullah Öcalan. Selon M. Polat, il pourrait s'agir d'une action d'un autre groupe kurde extrémiste, qui avait revendiqué un attentat précédent et critiqué le PKK en estimant qu'il n'était pas assez « dur ». Le PKK a annoncé au début du mois qu'il allait « intensifier la guerre » contre l'Etat turc. Un état d'alerte a, en outre, été décrété mardi à Istanbul. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **MAROC - TUNISIE : un accord signé en marge de la visite officielle au Maroc du président tunisien**, Zine El Abidine Ben Ali, prévoit la création d'une zone de libre-échange « à l'horizon 2007 ». Première mesure dans le cadre de ces documents : les droits de douane sur environ deux mille biens commerciaux et industriels sont immédiatement supprimés, ainsi que les droits de douane ne dépassant pas 10 %. — (Reuters.)

■ **ÉTHIOPIE - ÉRYTHRÉE : cinquante-sept tanks éthiopiens ont été détruits** et des centaines de personnes qui transportaient du matériel pour l'armée éthiopienne ont été tuées lors des combats sur le front depuis le 14 mars, a affirmé mardi 16 mars la radio érythréenne captée par la BBC. Le gouvernement éthiopien s'est contenté d'indiquer que les combats se poursuivaient sur le front central. — (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : le magnat de la presse Steve Forbes, cinquante et un ans**, s'est lancé de nouveau, mardi 16 mars, dans la course à la Maison Blanche de l'an 2000, prêt à puiser des millions de dollars de sa fortune personnelle — un atout considérable — pour séduire les électeurs républicains. Déjà candidat en 1996, Steve Forbes s'est vanté d'être le premier candidat à annoncer de la sorte sa candidature sur Internet à la Maison Blanche. — (AFP)

■ **OUZBÉKISTAN : trente « militants wahhabistes », soupçonnés de complicité** dans l'organisation des six attentats à la bombe survenus à Tachkent le 16 février, ont été arrêtés au Kazakhstan, a indiqué, mardi 16 mars, l'agence russe Interfax, précisant qu'ils étaient « munis de billets d'avion pour les Emirats arabes unis, le Pakistan, l'Afghanistan, la Tchétchénie et l'Azerbaïdjan ». — (AFP)

■ **RUSSIE : Bouygues va construire un terminal pétrolier à Novorossiisk**, port russe de la mer Noire, en vertu d'un contrat de 360 millions de dollars (environ 320 millions d'euros) signé mardi 16 mars à Moscou avec le consortium du pipeline de la Caspienne, qui part du Kazakhstan. — (Reuters.)

■ **IRAK : un deuxième avion irakien transportant cent onze pèlerins**, dont trente-sept femmes, a décollé, mercredi 17 mars, de Bagdad pour l'Arabie saoudite, en violation de l'embargo international. L'Iliouchine 76 de la compagnie nationale Iraqi Airways a décollé de l'aéroport militaire Al Rachid en direction de l'aéroport de Djeddah, dans l'ouest de l'Arabie saoudite, où un premier avion irakien avait atterri mardi sans problèmes. Un troisième avion a été annoncé par les autorités irakiennes pour les pèlerins jugés incapables de faire le trajet par la route. — (AFP)

La crise a supprimé

24 millions d'emplois en Asie

GENÈVE. La crise asiatique a supprimé vingt-quatre millions d'emplois rien qu'en Asie de l'Est, a indiqué mardi 16 mars le Bureau international du travail (BIT). Dans un rapport préparé pour un colloque sur « la capacité de réponses rapides pour les crises futures », le BIT souligne que la majorité des faillites et pertes d'emplois se sont produites « dans des secteurs modernes » de l'industrie de l'Asie de l'Est. Elles ont poussé un nombre croissant de travailleurs à rejoindre les secteurs informel ou agricole, où l'effectif est déjà pléthorique. Le chômage a doublé entre 1996 et 1998 à Hongkong, en Chine et aux Philippines. Il a triplé en Indonésie, en Corée du Nord et en Malaisie. Le directeur général du BIT, le Chilien Juan Somavia, a estimé que les baisses de niveau de vie engendrées par l'instabilité financière « doivent être traitées avec la même vigueur que celle employée pour endiguer la baisse des valeurs boursières ». — (AFP)

Eduardo Frei, président de la République du Chili « Le général Pinochet, comme tout citoyen, peut être jugé au Chili »

A l'occasion de sa visite à Paris, pour participer à l'assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (BID), le président de

la République du Chili, Eduardo Frei, a accordé, mardi 16 mars, un entretien au Monde. Selon un proche d'Augusto Pinochet, retenu à

Londres, les Lords — juges britanniques — devraient annoncer le 24 mars si l'ex-dictateur chilien bénéficie ou non d'une immunité.



EDUARDO FREI

« Qu'en est-il, à votre connaissance, de l'examen du cas de M. Pinochet par les Lords ?

— Nous n'avons aucune information sur la date retenue par les Lords de justice pour rendre leur décision. Mais il va de soi que nous allons continuer à soutenir la thèse de la souveraineté du Chili dans cette affaire. Nous croyons que les actes visés doivent être jugés sur le territoire national. Cela c'est la thèse basique du gouvernement chilien, celle que nous avons toujours défendue depuis le premier jour de cette affaire. Et c'est la thèse que mon gouvernement a défendue quand il a accepté le principe de la création d'un tribunal pénal international à Rome, en août dernier.

— Vous voulez dire que si un tribunal international existait, vous accepteriez que M. Pinochet soit jugé par lui ?

— Ce que nous disons, c'est que les cas qui se sont produits au Chili doivent être jugés au Chili. Aujourd'hui, évidemment, nous sommes disposés à renoncer à cette position pour des situations spécifiques qui relèveraient d'un accord international, qui logiquement doit être respecté comme tout traité international.

— Que répondez-vous à ceux qui estiment que, en l'état actuel de la Constitution, M. Pinochet ne peut pas être jugé au Chili ?

— C'est inexact. Au Chili, les conditions sont réunies pour qu'il y ait un jugement. Le Chili est un Etat de droit : il y a un exécutif, un législatif et un pouvoir judiciaire. Sur ce dernier plan, il y a actuellement au moins trois cents cas de jugement pour violation des droits de l'homme. Et, dans la seule affaire Pinochet, il y a actuellement quatorze ou quinze plaintes en cours d'examen par la justice.

— Donc, pour vous, ceux qui disent qu'il n'est pas possible de juger M. Pinochet se trompent ?

— Je le répète : le Chili est un Etat

de droit dans lequel tout citoyen peut être jugé. Nous avons dans le passé jugé et condamné des anciens responsables comme le général Contreras, l'ancien chef de la police secrète (DINA).

— Mais c'est l'un des rares qui l'ont été ?

— Il y en a au moins vingt ou vingt-cinq en prison pour atteinte aux droits de l'homme.

— Comment expliquez-vous, alors, ce malentendu avec l'opinion publique ?

— L'opinion publique chilienne est claire. Une immense majorité du pays a dit qu'un procès d'Augusto Pinochet, s'il doit avoir lieu, doit se tenir au Chili. 70 à 80 % de la population souhaite qu'il rentre ; et la même proportion souhaite que ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme pendant la dictature soient jugés au Chili.

— Ce n'est pas la perception de l'opinion internationale, en particulier européenne ?

— Je voudrais sur ce point dénoncer un scandale. Je voudrais, par exemple, parler de l'Espagne qui en a fini avec trente années de dictature franquiste avec une loi d'amnistie. Si cette loi était appliquée au Chili, tous les Chiliens seraient amnistiés. Et je souhaite citer les accords signés avec l'IRA, les traités qui ont accordé l'immunité aux dirigeants de pays africains. Je pourrais citer une vingtaine de cas de cette espèce.

« Tous les pays qui ont connu des processus de transition démocratique ont appliqué, d'une manière générale, des solutions de transition. Aussi, nous réaffirmons la souveraineté du Chili par rapport à un processus complexe, qui est celui de notre transition démocratique.

— Cela signifie-t-il que vous avez, à la fin des années 80, conclu un pacte pour obtenir le retour à la démocratie et que vous en payez le prix aujourd'hui ?

— Il n'y a eu aucun pacte secret, aucun accord spécial. Tout s'est fait à la lumière du jour. Nous avons gagné en 1988, dans le cadre d'un processus démocratique, et entamé un processus de transition démocratique dans lequel il y a eu une négociation publique, au terme de laquelle cinquante-quatre articles de la Constitution ont été réformés, puis largement ratifiés par un référendum en mai 1989.

— Ces cinq derniers mois qui ont suivi l'arrestation de M. Pinochet ont-ils changé la vie au Chili ?

— Ce qui a eu lieu ces derniers mois, c'est un débat sur le passé, sur les années 70, alors que la société chilienne ces derniers temps était concentrée sur les enjeux du présent et du futur.

— Ce travail d'histoire et de mémoire ne vous paraît pas important ?

— Je crois qu'il est indispensable d'avoir une mémoire historique. Nous devons avoir un respect pour l'histoire, pour la réalité, mais le pays ne peut pas rester les trois cent soixante-cinq jours de l'année en regardant le passé. Nous serions alors incapables de nous projeter dans le futur. Et cela est négatif parce que cette situation a provoqué un retour à une série de conflits dans la société chilienne.

— Cette situation fragilise-t-elle votre coalition de gouvernement ?

— Tous les partis de la coalition réunis au sein de la Concertation ont appuyé clairement la position de mon gouvernement. J'ai le soutien de toute la coalition. Pour le futur, il lui appartient de faire une proposition au pays, pour un prochain gouvernement. Quoi qu'il en soit, il est reconnu nationalement et internationalement que les dix années de gouvernement de la Concertation ont été les dix meilleures de toute l'histoire du Chili. Sur tous les plans (économique, social), les chiffres (inflation, pauvreté, emploi) n'ont aucun équivalent. Et l'immense majorité des Chiliens sait que nous avons vécu une stabilité politique, sociale et économique sans précédent.

— Il n'y a donc pas de divergences entre vous ?

— Non. Il y a eu un débat profond, ce qui est logique. Il ne s'agissait pas que d'une affaire de raison et de conscience, mais aussi de cœur. Il y a beaucoup de dirigeants, beaucoup de ministres de mon gouvernement qui ont été torturés pendant les années de la dictature. Ces gens ont démontré dans leur attitude et leurs déclarations leur haut sens de l'Etat. Aujourd'hui, le grand défi de la Concertation est de garder intacte sa capacité à débattre et à présenter au pays une proposition pour les années qui viennent.

— Que pouvez-vous dire aux victimes, à leurs familles qui vivent aujourd'hui au Chili avec un sentiment d'injustice ?

— En tant qu'Etat, nous avons l'obligation de résoudre les problèmes posés par les violations des droits de l'homme. Et mon gouvernement soutiendra la justice chilienne pour qu'elle puisse faire son travail. Toutes les procédures judiciaires engagées suivront leur cours. »

Propos recueillis par
Alain Abellard

Selon la FIDH, l'ex-dictateur ne pourra être jugé à Santiago

LE CHILI n'offre pas les garanties pour juger l'ancien dictateur Augusto Pinochet, détenu à Londres depuis le 16 octobre, selon les conclusions d'une enquête effectuée début mars par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). « Aujourd'hui ces conditions n'existent pas », nous a déclaré à son retour le chef de cette mission, l'avocat français Claude Katz, refusant ainsi l'argument du gouvernement de Santiago, selon lequel c'est à la justice chilienne et à nulle autre de statuer sur le cas de l'ancien chef d'Etat.

Des tentatives ont cependant lieu, au Chili, pour contourner les blocages d'un système institutionnel hérité de la dictature et juger les anciens responsables militaires. C'est le cas notamment des plaintes instruites par le juge Guzman, qui concernent environ 2 000 cas de disparition. Le but de la mission de la FIDH était notamment d'évaluer les chances qu'elles ont d'aboutir.

Le juge chilien, que les délégués de la FIDH ont rencontré, a retenu 18 des 22 plaintes déposées par des familles de disparus. Il reçoit, selon Claude Katz, le soutien de la police civile et d'anciens agents de la DINA (police secrète) qui collaborent à son enquête. Le juge Guzman fait valoir que la qualification de « séquestration avec disparition » lui permet d'invoquer « la nature permanente du délit » et d'échapper ainsi à la loi d'amnistie qui couvre la période 1973-1978. Il affirme d'autre part que les faits invoqués ne sont pas en rapport avec les fonctions militaires et conteste sur cet argument la compétence de la justice militaire.

Les juristes de la FIDH ne partagent cependant pas « l'optimisme du juge Guzman » sur ses chances d'aboutir. Il faudrait en effet, pour que l'immunité des anciens responsables militaires soit levée et que la compétence soit déniée à la justice militaire au profit de la justice civile, qu'aboutissent des recours devant la cour d'appel et la Cour suprême, ce que Claude Katz juge illusoire vu la

composition de ces institutions. « La possibilité de juger Pinochet ne peut pas être détachée de la problématique de son cadre institutionnel », dit-il. Aux termes de la Constitution promulguée en 1980, la composition (par le jeu des nominations) du Sénat et de la Cour suprême ne permettent pas de dégager des majorités en faveur d'« une procédure qui pourrait aboutir au jugement de l'ancien dictateur ». « Or tout en matière judiciaire passe par ces deux instances », ajoute Claude Katz. Les systèmes institutionnel et électoral sont tels que même une réforme de la Constitution lui paraît exclue.

LOIS « ANTITERRORISTES »

L'avocat français ajoute que les pouvoirs discrétionnaires de la justice militaire, « survivance des années de la dictature », se vérifient dans la persistance de lois « antiterroristes »

qui « nient la qualité de prisonnier politique » de certains accusés faisant l'objet d'investigations. La justice militaire continue à détenir une compétence étendue dont l'application se fait sentir dans le traitement appliqué à cinquante-sept détenus, que les membres de la mission de la FIDH ont rencontrés pendant leur séjour au Chili. L'avocat français déplore que « certains accusés puissent rester jusqu'à six ou sept années sans jugement » et qu'une fois condamnés ils ne puissent bénéficier d'aucune libération conditionnelle ou de remise de peine.

Claude Katz rappelle que sur les 3 197 cas de morts et disparus au cours des années de la dictature, retenus en 1991 par la Commission vérité et réconciliation (dite Commission Rettig), seules « dix-neuf condamnations ont été prononcées en neuf ans, dont douze carabiniers.

C'est-à-dire des gens de second rang. » Il rappelle que seuls deux officiers de haut rang, dont l'ancien chef de la police secrète chilienne, le général Contreras ont été condamnés.

Contrairement à l'argumentation développée par le gouvernement du président Frei, le responsable de la FIDH estime qu'« aujourd'hui, il n'existe pas de signaux permettant de penser qu'un jugement du général Pinochet pourrait avoir lieu au Chili ».

La mission comprenait également le juriste argentin Juan Carlos Capurro et le juge espagnol Antonio Donate ; ils doivent adresser un exemplaire de leur rapport à la Commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève, à la fin de ce mois.

Alain Abellard
et Claire Tréan

Sur Minitel
la nouvelle
version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE
NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

SALON DE L'ETUDIANT

Bien choisir ses études et son métier

18, 19, 20 et 21 mars

PARIS EXPO

PORTE DE VERSAILLES

Hall 2.1 10 h - 18 h

avec RIL

La Cinquième

36.15 LETUDIANT

AFFAIRE Depuis quelques jours, le procureur de la République de Nanterre, Yves Bot, détient un document qui pourrait motiver l'engagement de poursuites contre Jacques Chirac. ● IL

S'AGIT D'UNE LETTRE signée par l'actuel chef de l'Etat en 1993, alors qu'il était maire de Paris, dans laquelle M. Chirac sollicite la promotion d'une secrétaire payée par la Mairie de Paris

mais qui travaillait en fait pour le compte du RPR. ● **FIGURANT** dans le dossier du juge Patrick Desmure, en charge de l'affaire des emplois fictifs du RPR, ce document pourrait entraîner

des poursuites contre Jacques Chirac pour prise illégale d'intérêts. ● **LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL** a récemment tranché la question, jusqu'alors controversée, de l'immunité

du chef de l'Etat. Il a estimé que, durant la durée de son mandat, la responsabilité pénale du président de la République ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice.

Financement du RPR : un document met en cause Jacques Chirac

Saisi d'un document transmis par le juge Patrick Desmure et signé par l'ancien maire de Paris en 1993, le procureur de la République de Nanterre, Yves Bot, doit décider s'il y a lieu de poursuivre l'actuel chef de l'Etat pour prise illégale d'intérêts

UN JUGE d'instruction peut-il mettre en examen le président de la République ? Objet d'une lancinante controverse juridique, la question est désormais un cas pratique particulièrement épineux. Depuis quelques jours, le procureur de la République à Nanterre (Hauts-de-Seine), Yves Bot, détient un document qui pourrait motiver l'engagement de poursuites pénales contre Jacques Chirac. Il s'agit d'une lettre, signée par l'actuel chef

de synthèse. Le juge l'a aussitôt communiqué au parquet, afin de solliciter ses réquisitions. De celles-ci devraient dépendre les suites apportées à cette découverte. Sollicité, mercredi 17 mars par *Le Monde*, l'Elysée n'a pas souhaité commenter cette information.

Daté du 16 décembre 1993, le courrier de M. Chirac - dont le quotidien *Libération* a dévoilé l'existence dans son édition du 17 mars - figurait dans le dossier administra-

tionnaire que cette secrétaire ne travaillait pas à la Mairie de Paris, mais au siège du parti gaulliste.

Demandant « l'accession de M^{me} Farard au deuxième échelon de son grade », ce qui devait entraîner l'augmentation de sa rémunération, M. Chirac soulignait qu'elle allait « être admise à faire valoir ses droits à la retraite en juin 1994 » et précisait qu'elle avait jusqu'alors « fait preuve d'un dévouement exemplaire dans les fonctions délicates qui lui [avaient] été confiées depuis plus de neuf années auprès de M. Pasty, député européen et conseiller spécial pour l'agriculture du président du RPR ». Ainsi, la missive signée par le chef de l'Etat apparaît-elle comme un raccourci vertigineux de l'enquête conduite par le juge Desmure, en ce qu'elle semble attester la pleine connaissance, par le maire de la capitale, d'un système de « vases communicants » existant entre la Ville de Paris et le RPR pour organiser la prise en charge financière de permanents du parti.

DÉTAIL ÉDIFIANT
A ce constat s'ajoute un détail édifiant, et judiciairement lourd de sens : le « président du RPR » désigné par M. Chirac n'était autre, à la date de cette lettre, que M. Chirac lui-même. De sorte que le président de la République pourrait encourir le soupçon de « prise illégale d'intérêts », pour avoir organisé et bénéficié de la prise en charge de cette collaboratrice. Soupçonné de faits similaires, l'ancien adjoint chargé des finances de la capitale, Alain Juppé, a lui-même été mis en examen par le juge Desmure, du chef de « prise illégale d'intérêts » (Le



Monde du 26 août 1998), après les mises en examen successives de trois anciens trésoriers du RPR, Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin.

Questionnée par la police dans le courant du mois de janvier, M^{me} Farard aurait déclaré n'avoir pas eu de véritables fonctions à l'Hôtel de Ville de Paris, dont elle était pourtant officiellement l'employée. Selon les services municipaux, M^{me} Farard émargeait effectivement au cabinet du maire, mais elle ne semble pas avoir disposé d'un bureau. Dans son édition du 17 mars, *Le Canard enchaîné* cite la réponse que lui a livrée l'ancienne secrétaire : « J'étais affectée rue de Lille parce qu'il n'y avait pas de bureau

disponible à la Mairie. » Sollicité par le quotidien *Libération*, le député européen Jean-Claude Pasty - cité par M. Chirac dans sa lettre - a pour sa part assuré que M^{me} Farard « était membre du cabinet du maire de Paris, où elle s'occupait de gérer les relations avec les organisations agricoles ».

Ancien membre du cabinet de M. Chirac lorsque celui-ci était ministre de l'agriculture et du développement rural, M. Pasty affirme avoir lui-même travaillé « avec Jacques Chirac sur toutes ces questions agricoles rue de Lille » - soit au siège du RPR. Outre son mandat européen, M. Pasty a disposé d'un mandat de conseiller régional (RPR) du Limousin. Il s'était démis

en 1992 de ses fonctions de « conseiller spécial » de M. Chirac pour les questions agricoles.

Deux éléments avaient précédemment entretenu une piste présidentielle dans l'enquête sur le personnel du RPR. Saisie par les enquêteurs, une note datée de 1990 et signée par M. Juppé, évoquait déjà la promotion d'un salarié de la Ville, Philippe Martel, ancien chef du cabinet de M. Juppé au Quai d'Orsay, affecté en 1994 au sein de l'inspection générale de la Ville de Paris. « Il faut que cet excellent garçon ne soit pas pénalisé », avait écrit, à la main, le futur chef de l'Etat sur ce document.

Le 22 avril 1998, en outre, le sénateur Robert Galley, ami personnel du président, avait de lui-même mis en avant, devant le juge, l'intervention de M. Chirac dans sa désignation à la tête des finances du RPR, en 1984. « M. Chirac m'avait fait part de la misère financière du mouvement, avait-il déclaré, qui nécessitait de grands efforts d'imagination pour arriver à collecter les fonds nécessaires (Le Monde du 5 mai 1998).

Ces propos, consignés sur procès-verbal, avait suscité l'inquiétude de l'Elysée, et provoqué l'ouverture d'un débat entre juristes, auquel la décision récente du Conseil constitutionnel paraissait avoir mis un terme.

Quelle qu'elle soit, la décision attendue du procureur de Nanterre relancera inmanquablement une discussion, dont les tenants et les aboutissants n'appartiennent plus, désormais, au seul champ judiciaire.

Hervé Gattegno

Les trois possibilités du procureur de la République

Saisi des faits nouveaux découverts par le juge d'instruction de Nanterre, Patrick Desmure, le procureur de la République, Yves Bot, peut décider, soit qu'il n'y a pas lieu à informer, auquel cas il refuse d'accorder au juge un réquisitoire supplétif ; soit, au contraire, que les faits découverts donnent matière à poursuites, et dans ce cas, il prend un réquisitoire supplétif, permettant d'étendre la saisine du juge.

Mais le procureur de la République peut également estimer qu'étant donné la qualité de la personne mise en cause - l'actuel président de la République -, il y a lieu de saisir une juridiction d'exception. M. Bot pourrait alors demander au juge de se dessaisir au profit de la Haute cour de justice. L'article 68 de la Constitution dispose que « le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison ». Le texte de la Constitution ne dit rien concernant les faits commis par le président avant son entrée en fonction.

de l'Etat en 1993, alors qu'il était maire de Paris, et que les policiers du 8^e cabinet de délégations judiciaires ont saisi parmi les archives de l'Hôtel de ville, dans le cours de l'instruction sur le financement du RPR via la Mairie de Paris.

Resté plusieurs mois entre les mains des policiers, ce document a été transmis au juge Patrick Desmure à la fin de janvier, en même temps qu'une série de procès-ver-

baux de synthèse. Le juge l'a aussitôt communiqué au parquet, afin de solliciter ses réquisitions. De celles-ci devraient dépendre les suites apportées à cette découverte. Sollicité, mercredi 17 mars par *Le Monde*, l'Elysée n'a pas souhaité commenter cette information.

Trente mois d'enquête

● **6 décembre 1996 et 28 mars 1997** : Louise-Yvonne Casetta, ancienne directrice administrative du RPR, présentée comme la trésorière officieuse du parti gaulliste, est successivement mise en examen pour « complicité » et « recel d'abus de biens sociaux » par le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, en charge d'une enquête sur le financement du RPR. M^{me} Casetta reconnaît la rémunération de deux secrétaires du RPR par des entreprises privées, mais elle affirme avoir agi sur ordre de sa hiérarchie.

● **Novembre 1997 à avril 1998** : trois anciens trésoriers du RPR, Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin sont mis en examen pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux ». Devant le juge, M. Galley a mis en avant le rôle joué par Jacques Chirac, alors maire de Paris. « Il m'avait dit qu'il dépendait de moi que je trouve l'argent », a-t-il affirmé sur procès-verbal le 22 avril 1998.

● **21 août 1998** : Alain Juppé, qui a cumulé les fonctions d'adjoint

aux finances à la Mairie de Paris et de secrétaire général du RPR, puis de président de cette formation politique, est mis en examen pour « détournement de fonds publics », « complicité et recel d'abus de confiance aggravé », « prise illégale d'intérêts », « complicité et recel d'abus de biens sociaux ». Le même jour, l'ancien ministre Michel Roussin, qui était, à l'époque des faits, directeur de cabinet de M. Chirac à la Mairie de Paris, est mis en examen pour « complicité de détournement de fonds publics, complicité d'abus de confiance aggravé et prise illégale d'intérêts ».

● **26 janvier 1999** : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) annule une partie des mises en examen prononcées contre Alain Juppé et Michel Roussin. M. Juppé et M. Roussin restent respectivement poursuivis pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux, abus de confiance et prise illégale d'intérêts ».

La position ambiguë du Conseil constitutionnel sur l'immunité présidentielle

MÊME si le juge Desmure dispose désormais d'une preuve que l'ancien maire de Paris était directement impliqué dans la mise à disposition d'employés de l'Hôtel de Ville au profit du RPR, peut-il mettre en examen le chef de l'Etat, dans la mesure où les faits, qui semblent relever de la prise illégale d'intérêts, ont été commis en 1993, c'est-à-dire avant son accession à l'Elysée ? Rien n'est moins sûr depuis que le Conseil constitutionnel a tranché la question par la négative (*Le Monde* du 26 janvier).

La plus haute instance juridique du pays, présidée par Roland Dumas, s'est prononcée sur cette question, alors qu'elle n'y était pas invitée, le 22 janvier. Censée dire si le traité de Rome, créant une cour pénale internationale, est compatible avec la Constitution, elle a d'abord répondu qu'il résulte de la Loi fondamentale que « le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ». Le Conseil constitutionnel a ajouté qu'« au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute cour de justice ».

Par cette simple phrase, le Conseil constitutionnel a jugé que le président de la République bénéficie d'une immunité pénale tant qu'il est en fonctions : il ne peut être mis en accusation par la justice ordinaire pour des délits commis

hors de l'exercice de ces fonctions, et notamment antérieurement à elles. Il ne peut donc être mis en examen, ou même entendu par un juge d'instruction pour des faits commis lorsqu'il était maire de la capitale.

Or, la position prise par le Conseil constitutionnel faisait jusque-là l'objet d'une polémique : l'article 68 de la Constitution dit, certes, que « le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison » et qu'il est « jugé devant la Haute Cour de justice ». Mais cette formulation est sujette à interprétations.

UNE BRÈCHE OUVERTE

Interrogée sur l'immunité présidentielle, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, avait déclaré, le 17 mai 1998, sur Europe 1, que « l'article 68 dit que [le chef de l'Etat] est irresponsable pour les actes qui relèvent de sa fonction de président, mais, comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux s'il a commis des délits ». Autrement dit, pour les crimes et délits non liés à l'exercice de ses fonctions, il pourrait être mis en accusation selon une procédure de droit commun. Cette déclaration avait créé une crise dans la cohabitation, les députés RPR mettant alors en cause, à la demande de l'Elysée, Lionel Jospin. La polémique avait pris davantage d'ampleur encore en août

1998, lorsque des enquêtes policières avaient amené à se demander si des personnes payées par l'Hôtel de ville n'avaient pas été affectées à la campagne présidentielle de M. Chirac.

La décision du Conseil constitutionnel, obtenue subrepticement, sans débat, et quelques semaines après que M. Chirac eut fait savoir que la situation de Roland Dumas, mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire Elf, ne nuit pas au bon fonctionnement de cette institution, divise toutefois les juristes. Certains se demandent si le Conseil, sans le vouloir, n'a pas ouvert une brèche permettant aux parlementaires de mettre en accusation le chef de l'Etat, devant la Haute Cour, pour des délits qui ne relèveraient pas de la haute trahison. D'autres s'interrogent sur la portée d'une phrase qui n'est pas formellement une décision.

D'autres encore considèrent que ce que dit le Conseil constitutionnel n'a pas d'impact sur le droit pénal et ne s'impose pas aux juges d'instruction. Rien n'empêcherait donc un parquet d'engager des poursuites ou un juge de prononcer une mise en examen à l'encontre du chef de l'Etat devant une juridiction ordinaire. Il reviendrait à la Cour de cassation, saisie en dernier recours, de trancher.

Rafaële Rivais

Le projet de loi sur la présomption d'innocence divise les socialistes à l'Assemblée

« LA SENSIBILITÉ majoritaire, au groupe socialiste, est de refuser tout ce qui pourrait laisser penser qu'on veuille porter atteinte à la liberté de la presse » : interrogé, mardi 16 mars, sur l'aggravation des dispositions relatives aux médias contenues dans le projet de loi sur la présomption d'innocence, le président du groupe PS, Jean-Marc Ayrault, s'est voulu rassurant. « S'il y a le moindre doute, on le lèvera », nous a-t-il indiqué.

Le 11 mars, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un amendement présenté par Frédérique Bredin (Seine-Maritime), au nom du groupe socialiste, qui élargit considérablement la notion d'atteinte au principe de la présomption d'innocence, définie dans l'article 9-1 du code civil (*Le Monde* du 13 mars). Lors d'une rencontre avec la presse, mardi 16 mars, la ministre de la justice,

Elisabeth Guigou, a affirmé qu'elle est « absolument contre » cet amendement. Evoquant l'hostilité du premier ministre à cette disposition, M^{me} Guigou a indiqué qu'elle « porte gravement atteinte à la liberté d'expression ». « On ne peut, dans une société d'information, régler le problème de la présomption d'innocence en essayant de mettre une illusoire ligne Maginot », a-t-elle ajouté.

Chez les députés socialistes, l'embarras est manifeste. Lors d'une réunion du groupe, mardi matin, Christophe Caresche (Paris) a fait part de ses réticences à l'égard de cet amendement, qui avait été entériné par le groupe, le 10 mars, sans donner lieu à un débat. S'il estime « normal » d'étendre le bénéfice de l'article 9-1 aux personnes qui ne sont pas impliquées dans une procédure, Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire)

conteste vivement l'idée de sanctionner la présentation d'une personne comme « pouvant être » coupable, et non plus seulement comme « étant coupable ». « Si l'on adopte cette disposition, la presse est laminée », dit-il. M. Montebourg a réitéré, avec M. Caresche, un sous-amendement supprimant cette modification qui, selon eux, « porte une atteinte démesurée à la liberté de la presse et au droit pour chaque citoyen d'obtenir des informations sur les enquêtes judiciaires en cours ».

« SÉCURITAIRES » ET « LIBÉRAUX »

Une réunion en petit comité, mardi en fin d'après-midi, à laquelle ont participé MM. Montebourg et Caresche, M^{me} Bredin, ainsi que François Colcombet (Allier) et Maurice Adevah-Pœuf (Puy-de-Dôme), n'a pas permis d'avancer sur ce point. Pour la députée de

Seine-Maritime, l'amendement adopté en commission des lois est « une mesure indispensable pour renforcer le respect de la présomption d'innocence », qui vient en contrepartie des « fenêtres de publicité » aménagées dans la procédure par le projet de loi.

En dépit de l'hostilité du gouvernement, le débat reste ouvert. « La question sera posée à l'Assemblée nationale et, avec insistance, au Sénat », prédit M^{me} Guigou. La plupart des députés soulignent - pour en évaluer les risques ou s'en féliciter - que, sur ce genre de sujet, des majorités à géométrie variable peuvent se dessiner dans l'Hémicycle. Et cela d'autant plus que la discussion sur l'ensemble du texte s'annonce à front renversé.

Schématiquement, les débats internes au PS ont vu son aile « sécuritaire » prendre largement le pas sur une tendance plus « libérale »

qui, derrière M^{me} Bredin et Louis Mermaz (Isère), souhaitait des avancées supplémentaires en matière de garde à vue ou de détention provisoire. La députée de Seine-Maritime a réclamé en vain, lors de la réunion du groupe socialiste mardi matin, la réouverture du débat sur des points qui avaient été tranchés la semaine précédente (augmentation des seuils de peines encourues en deçà desquels la détention provisoire est interdite, enregistrement audiovisuel des gardes à vue, motivation des mises en examen).

Le vote du groupe, qui, à une très large majorité, a décidé de ne pas rouvrir le débat, a laissé des traces. M. Ayrault fustige ainsi l'attitude de M^{me} Bredin, « totalement déconnectée de la réalité ». « Il ne faut pas faire resurgir un faux débat entre les défenseurs des droits de l'homme et les tenants de la sécurité », ajoute-

t-il. L'intéressée réplique en critiquant la « frilosité » des ses collègues et en appelant la gauche à « ne pas transiger sur ses valeurs ». En privé, bon nombre d'élus estiment que l'attitude de la majorité du groupe socialiste, conforme à la ligne tracée par la chancellerie, répond au souci de ne pas se voir accusé de « laxisme » dans l'Hémicycle.

Du côté de la minorité du PS, on fait valoir, à l'inverse, au vu des propositions défendues en commission par Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) et Claude Goasguen (DL, Paris), que la droite, aiguillonnée par l'Elysée, s'apprête à reconquérir le terrain abandonné par la gauche. Cette analyse est contestée par M. Ayrault, qui met en garde contre le « double jeu » de la droite.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les députés de l'opposition relancent le débat sur le droit de grève dans les services publics

Le gouvernement préfère les accords d'entreprise à une mesure législative

Soutenu par tous les groupes de l'opposition, le député (DL) Dominique Bussereau doit défendre, jeudi 18 mars, devant l'Assemblée nationale, une proposition de loi sur le service minimal et la mise en place de mécanismes d'anticipation des conflits. Hostile à une mesure

législative, le gouvernement souhaite, lui aussi, que les systèmes contractuels d'« alarme sociale », comme celui de la RATP, se généralisent.

Avec la régularité d'un pendule, l'idée revient chaque année dans l'hémicycle. Jeudi 18 mars au matin, les partis de droite - UDF, DL, RPR - devraient défendre une proposition de loi commune « visant à protéger les droits des usagers, à améliorer le dialogue social et à assurer la continuité dans les services publics ». L'instauration d'un service minimal est au centre de ce texte, douzième du genre depuis 1988. De Charles Pasqua à Michel Noir, en passant par Philippe de Villiers, Laurent Dominati ou Rudy Salles, les tentatives, en dix ans, ont été nombreuses, la palme de l'assiduité en la matière revenant incontestablement aux centristes. Préparée, cette fois, par le député DL Dominique Bussereau (Charente-Maritime), en association avec le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, et Philippe Douste-Blazy pour l'UDF, la nouvelle proposition pose les conditions d'« une procédure d'anticipation des conflits », inspirée du système d'« alarme sociale » créé, en 1996 à la RATP.

Le Sénat, lui, a déjà pris les devants. Le 11 février, il a adopté une proposition de loi similaire mais plus prudente. A gauche, si l'on ne souhaite pas légiférer - pour ne pas donner l'impression de vouloir restreindre le droit de grève -, les esprits ont beaucoup évolué. Le gouvernement incite, en effet, ouvertement les partenaires sociaux et les entreprises à s'engager dans la voie d'accords de prévention des conflits. Des négociations vont d'ailleurs s'ouvrir à la SNCF (lire ci-dessous). Interrogée, le 25 février, sur France 2, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait indiqué qu'elle espérait

voir s'étendre ce type de procédure.

Pourtant, jeudi matin, le débat devrait tourner court. Le texte de la droite, qui fait référence au discours de Jacques Chirac du 4 décembre 1998 à Rennes, qui voyait dans la grève ce « symptôme des défaillances de notre dialogue social [qui] est aussi bien souvent l'aveu d'une démission de l'Etat », a peu de chance de dépasser le cap de la discussion générale. Une motion de rejet devrait être déposée, ce qui entraînera de fait l'abandon des sept articles. Le 10 mars, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, saisie pour examen, avait agi de la même façon. « Ça fera toujours avancer le schmilblick. Comme pour les privatisations, ce sont les socialistes qui le feront avant qu'on revienne au pouvoir », ironise M. Bussereau.

Ces multirécidivistes du service minimal « se lancent toujours quand ils sont dans l'opposition »

Le texte, qualifié de « caricatural » et de « kit antisindical » par la gauche, impose aux employeurs et aux organisations syndicales de négocier des conventions de prévention des grèves dans un délai d'un an. Faute de quoi, « le ministre du travail met en œuvre directement » la procédure. Si, malgré cela, une grève était décidée, elle devrait être entérinée par un vote à bulletins secrets, à la majorité. Les entreprises

de transports publics auraient, elles, un an pour discuter de la mise en place d'un service minimal dont les modalités seraient ensuite fixées par décret. L'ensemble représente « un tout » aux yeux de ses auteurs, qui dénoncent, exemples à l'appui, la « triste gréviculture française » dans l'exposé des motifs.

En l'absence du ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, retenu en Corse, c'est Daniel Vaillant qui défendra la position du gouvernement. Le ministre des relations avec le Parlement aura la tâche facile avec une gauche unanime soudée derrière lui. Le cabinet de M. Zuccarelli, qui a préparé le dossier, a repéré que les multirécidivistes de droite du service minimal « se lancent toujours quand ils sont dans l'opposition ». « Cette démarche est purement démagogique », affirme un conseiller de M. Zuccarelli. Le gouvernement de Lionel Jospin mettra en avant le danger de légiférer en la matière qui risquerait de « braquer » les syndicats, un dispositif « unilatéral » pouvant amener « pour seule réponse à une grève dure ». En revanche, il se déclarera très favorable à la mise en place, de façon négociée, de mécanismes de prévention à l'intérieur des entreprises. Selon le ministère de la fonction publique, « un consensus existe sur le fait qu'à la RATP le système d'alerte sociale fonctionne bien mais que ce n'est pas au gouvernement de s'en mêler ».

Car la grève et les moyens de la prévenir sont aujourd'hui régulièrement abordés lors des rencontres bilatérales entre ministres et syndicats. Quelques-uns d'entre eux se montrent d'ailleurs plutôt ouverts sur la question. Lors de sa récente

audition par le Sénat, Michel Jalmain, secrétaire national de la CFDT, indiquait que la confédération réfléchissait justement « sur tous les mécanismes qui pourraient prévenir, voire se substituer » à la grève. Il ajoutait : « C'est vraiment une aspiration de notre organisation d'aller dans ce sens », allant jusqu'à souligner que « l'esprit de responsabilité a gagné du terrain ». Le 9 mars, dans un communiqué, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA, dont la FEN) affirmait, de son côté, n'être « pas hostile » à l'examen de dispositifs d'anticipation des conflits qui seraient « contractualisés entreprise par entreprise ».

En revanche, à FO comme à la CGT, l'hostilité prévaut. « Le gouvernement voudrait bien que les partenaires sociaux s'emparent de la question et mettent en place des systèmes qu'une gentille loi viendrait entériner un peu plus tard », s'insurge Pascal Rennes, responsable du secteur Droits et libertés à la CGT, qui avoue redouter, bien plus que la proposition débattue demain à l'Assemblée, celle déjà adoptée par le Sénat. Il est vrai qu'au gouvernement, comme au groupe socialiste, on qualifie de « travail sérieux et intéressant » le rapport du sénateur Claude Huriet...

Le paradoxe est que le débat resurgit au moment où, selon les dernières études du ministère de l'emploi, publiées en janvier, la tendance reste plutôt à une « faible conflictualité », « l'année 1995, avec ses deux millions de journées de grève dans le secteur privé et semi-public, conservant son caractère exceptionnel ».

Le paradoxe est que le débat resurgit au moment où, selon les dernières études du ministère de l'emploi, publiées en janvier, la tendance reste plutôt à une « faible conflictualité », « l'année 1995, avec ses deux millions de journées de grève dans le secteur privé et semi-public, conservant son caractère exceptionnel ».

Isabelle Mandraud

La réforme des caisses d'épargne pourrait être adoptée grâce à l'UDF

Le PCF envisage de voter contre

Le projet de loi sur les caisses d'épargne et la sécurité financière devrait être adopté à l'Assemblée nationale, mercredi 17 mars, grâce à... l'UDF ! Alors que le gouvernement pensait s'être attaché les voix du PS et des Verts, et, au pire, l'abstention du PCF, il a dû, mardi, affronter un retournement de dernière minute du groupe communiste : réuni dans la matinée, celui-ci a demandé le report du texte et s'est prononcé contre son adoption. Le déroulement des débats sur le projet de Dominique Strauss-Kahn au Palais-Bourbon, la semaine précédente, ne laissait pourtant pas présager une telle position. « Le gouvernement a accepté les trois quarts de nos amendements », explique Jean-Pierre Brard (app. PCF, Seine-Saint-Denis), qui refuse de voter contre.

Pour motiver sa position, Alain Bocquet (Nord), le président du groupe communiste, a invoqué le « contexte » : la privatisation du Crédit lyonnais, la démission d'Oskar Lafontaine, ou encore le raid de la BNP sur SG-Paribas... Le lancement de sa campagne pour les élections européennes, samedi 13 mars, et le besoin, pour le PCF, d'affirmer son identité ont sûrement joué en faveur de ce retournement. Le groupe communiste, qui a multiplié les rencontres, mardi, avec les conseillers de Bercy, pourrait toutefois adoucir sa position. Il devait se réunir de nouveau, mercredi matin. Mardi, à l'occasion des questions d'actualité dans l'hémicycle, M. Strauss-Kahn lui a donné des assurances sur la constitution d'un pôle financier public « autour de la Caisse des dépôts et des consignations et des caisses d'épargne, qui compren-

dra le Crédit foncier, la CNP, en matière d'assurances, la BDPME en matière de financement des PME », que la PCF appelle de ses vœux.

« MAIN TENDUE »
Heureusement pour le ministre des finances, cette mauvaise surprise provenant des rangs de la majorité « plurielle » s'est accompagnée d'un soutien inattendu d'une partie de l'opposition. Si Démocratie libérale (DL) et le RPR sont fermement décidés à voter contre le texte, l'UDF, dont beaucoup pensaient qu'elle rejoindrait ses alliés traditionnels, a annoncé, par la voix de Jean-Jacques Jegou (Val-de-Marne), qu'elle s'abstiendrait sur ce texte. « C'est un texte important pour les caisses d'épargne, même s'il est insuffisant. Et le volet sécurité financière n'est pas contestable, explique M. Jegou. On essaiera d'améliorer les choses au cours de la deuxième lecture. »

Dans un communiqué, Marc Laffineur (Maine-et-Loire), porte-parole du groupe DL, demande à l'UDF de « revoir son vote d'abstention et de ne pas donner l'impression d'une main tendue au gouvernement socialiste alors que ce texte va à l'encontre des intérêts des salariés, des épargnants et de l'avenir des caisses d'épargne ». M. Jegou, qui, comme d'autres députés - M. Brard ou, encore, Jean-Pierre Balligand (Aisne, PS) -, siège au conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, très impliquée dans le projet gouvernemental, reste sur ses positions. Mais il n'est pas dit que son avis soit suivi par tous les députés du groupe UDF.

Virginie Malingre

Le timide essor des dispositifs d'« alarme sociale »

LES MÉCANISMES de prévention des conflits, que les partis politiques, droite et gauche confondues, souhaiteraient voir se développer en France, sont encore peu nombreux mais en voie de s'étendre. Ils sont d'abord le constat d'un échec : le préavis légal de cinq jours institué par une loi de 1963 ne marche pas, même avec le renfort des lois Auroux de 1982, qui imposaient de négocier pendant ce laps de temps. Sur ce point, les syndicats sont d'accord, le préavis n'est plus qu'une sorte de délai de prévenance pour éviter la grève surprise. Il faut attendre que la crise atteigne son paroxysme pour que des discussions s'engagent avec les entreprises. « Lors du dernier conflit des contrôleurs [de la SNCF, en décembre 1998], les négociations ont débuté au onzième jour de grève », soulignait récemment, devant le Sénat, un représentant de FO.

Première entreprise à se lancer dans un mécanisme destiné à rompre avec ces pratiques, en juin 1996, la RATP, qui avait obtenu l'accord de tous les syndicats à l'exception de la CGT, est restée longtemps isolée. Depuis quelques mois, le mouvement s'accélère. Ainsi, le 29 octobre 1998, Air France a conclu un accord avec le SNPL, principale organisation des pilotes. Désormais, les parties se donnent trois mois, « en préalable à toute action légale », pour se parler. Le 23 février, le syndicat CGT des dockers du Havre a accepté, à son tour, de signer un accord de « garantie de paix sociale », valable jusqu'en 2001. Cette initiative, déjà amorcée en 1994, rend obligatoire « un engagement réciproque de concertation » pour résoudre les conflits locaux et éviter le recours à la grève. « C'est une assurance pour la clientèle de ne pas rester

prisonnière sur les quais », déclare Charles Thieullen, un des responsables du syndicat. Aujourd'hui, en parallèle au débat sur les 35 heures, la SNCF propose elle aussi à ses cheminots une sorte de « charte de dialogue social ». Quatre régions-pilotes, dont Marseille, vont bientôt en débattre. « L'entreprise est mûre pour se poser la question », affirme la direction.

« SAUT CONCEPTUEL »

Dans toutes ces entreprises, les négociations n'ont jamais porté seulement sur ce genre de dispositif de prévention. A chaque fois, elles ont été liées à des questions de salaire ou d'emploi. Le genre d'échange qualifié de « gagnant-gagnant », selon la terminologie très en vogue à l'heure actuelle dans les relations sociales. A Air France, les discussions ont été concomitantes avec l'échange actions-salaires pour les pilotes. Au Havre, les dockers ont obtenu, « en contrepartie », une hausse de 1,2 % des salaires en 1999, avec une clause de révision annuelle.

Le contexte a, aussi, son importance. Ces accords s'insèrent juste après une période de fortes tensions - c'est le cas pour Air France -, ou bien interviennent dans une période moins tendue sur le front de l'emploi. Le Havre s'apprête à lancer la construction de nouveaux quais pour développer le trafic des conteneurs. La SNCF a donné un coup de frein à la réduction de ses effectifs. Enfin, l'évolution de la CGT pousse les directions à prendre ce type d'initiative, qualifiée de « saut conceptuel » par le cabinet du ministre de la fonction publique.

I. M.

La mobilisation des fonctionnaires reste limitée

RÉDUCTION du temps de travail, maintien du système actuel des retraites et défense des emplois statutaires ont été les mots d'ordre, mardi 16 mars, d'une journée de mobilisation des fonctionnaires. Des grèves et des manifestations d'ampleur très inégale ont touché les collectivités territoriales et les administrations de plusieurs ministères, à Paris et, surtout, en province.

Le principal mouvement de protestation a concerné le ministère des finances, de l'économie et de l'industrie, dont 35 % des quelque 180 000 salariés ont fait grève : une bonne mobilisation pour les syndicats, même si elle est inférieure à celle de la dernière grève nationale des finances, le 28 janvier (38 % de grévistes selon le ministère). Parallèlement à la grève, quelques milliers d'agents des finances (plus de 4 000 selon les syndicats, 2 300 se-

lon la police) ont défilé de la place de la République jusqu'à Bercy, aux mots d'ordre de « ensemble pour l'emploi, pour la réduction du temps de travail », ou encore « embauchez des chômeurs ».

Dans les rues de la capitale, 2 500 agents territoriaux CGT de la région parisienne ont aussi défilé vers le ministère de la fonction publique, pendant que 300 personnes se rassemblaient devant les portes du ministère de l'équipement, des transports et du logement. A l'appel de la CGT, de la CFDT et de Force ouvrière, ces manifestants voulaient dire leur refus de voir « diminuer inexorablement les effectifs dans la fonction publique » et protester contre la « campagne de dénigrement » orchestrée, selon eux, par la publicité faite autour des rapports Roché sur le temps de travail des fonctionnaires et de Jean-Michel Charpin sur les re-

traites. Un « rassemblement régional » d'une centaine de personnes se tenait enfin devant le ministère de la défense, à l'appel de FO et de la CGT. Le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a reçu les syndicats CGT dans la matinée et CFDT dans la soirée. « Nous avons fait un tour de piste qui ressemble à du surplace, et cela risque de durer encore », a déploré M. Bernard Lhubert (UGFF-CGT) estimant que le « gouvernement doit passer aux actes » en matière de réduction du temps de travail.

En province, plusieurs cortèges de fonctionnaires ont animé les centres-villes de Marseille (3 000, selon la police, 8 000, selon les syndicats CGT et FO), de Montpellier (1 300 territoriaux), de Toulouse (700 salariés) ou de Nîmes (600). Des salariés de l'arsenal de Toulon ont également observé des débrayages.

L'Evenement Spécial Internet

le CD-ROM qui vous permettra de surfer gratuitement sur les sites que l'Evenement a choisis pour vous

Voici votre Clé d'Internet

Supplément 32 pages et 200 sites pour changer la vie

Le CD-ROM : l'accès immédiat et gratuit aux 200 sites maîtres du Web

Sondage : 10 millions de Français se sont connectés

Le guide à conserver des 200 sites qui vont vous changer la vie

En vente dès le 18 mars

La gauche aborde en position délicate la discussion du budget de la région PACA

Le président de Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait être contraint d'utiliser le « 49-3 » régional

Le débat sur le budget de la région PACA devait se tenir jeudi 18 mars et vendredi 19 mars. Un an après l'arrivée de la gauche à la tête de l'assem-

blée régionale, avec une courte majorité relative, la tâche est délicate pour Michel Vauzelle. Le président de la région aura d'autant plus de

mal à éviter le recours au « 49-3 » régional que le contexte électoral aiguise les surenchères à droite et à l'extrême droite

MARSEILLE

de nos correspondants

L'équation que va devoir résoudre, jeudi 18 et vendredi 19 mars, le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) n'est pas des plus simples. Pour son premier rendez-vous budgétaire depuis son élection à la tête de la région il y a un an, Michel Vauzelle (PS) ne dispose que d'une courte majorité relative de 47 voix sur 121, alors que la droite (RPR-UDF-DL) compte 37 élus et l'extrême droite 37 également, désormais éclatés entre 10 mégrétistes et 27 lepénistes. A l'orée de cette quatrième réunion plénière de la mandature, tout laisse penser que, comme en Ile-de-France ou en Rhône-Alpes récemment (*Le Monde* du 16 mars), M. Vauzelle devra recourir au « 49-3 » régional, l'« article de loi socialiste qui permet d'adopter un budget sans vote », comme aiment à le répéter les responsables de la droite locale.

Ce budget est présenté par le président comme en rupture avec le précédent et « nettement marqué à gauche ». D'un montant de 5,6 milliards de francs (853,71 millions d'euros), il est en augmentation de 15 %. Pour faire face aux échéances de deux emprunts contractés, en 1992 et en 1993, par son prédécesseur, Jean-Claude Gaudin (DL), afin de financer le plan « Lycées-Réussite », la dette de la collectivité territoriale passera de 519 millions de francs (79,12 millions d'euros) à 875 millions de francs (133,39 millions d'euros). PACA se situe ainsi parmi les régions les plus endettées, mais, observe-t-on dans l'entourage du président, les régions recourent modérément à l'emprunt. Ayant choisi de ne pas augmenter la fiscalité, M. Vauzelle souligne que son budget met l'accent sur la jeunesse - un secteur auquel sont consacrés 48 % des crédits d'intervention -, la culture (+20 %) et l'emploi (+127 %).

La droite, qui condamne le « dérapage de la dépense publique », a donc choisi de voter contre plutôt que de s'abstenir. Elle déposera cependant des amendements lors de la discussion budgétaire. Pour Ber-



nard Deflesselles (Bouches-du-Rhône), président du groupe UDF-DL, « ce budget fait la part trop belle aux dépenses de fonctionnement. Le recours à l'emprunt est un leurre, car augmenter aujourd'hui la dette, c'est augmenter les impôts de demain ». Candidat de la droite à l'élection législative partielle d'Aubagne des 21 et 28 mars, M. Deflesselles est évidemment enclin, même s'il s'en défend, à afficher haut et fort les positions de son groupe. La critique est la même au RPR, où Christian Estrosi (Alpes-Maritimes), président du groupe, déplore que le budget ne matérialise pas « une aide forte aux collectivités locales pour leurs investissements et leurs équipements ».

Le FN-Mouvement national a déposé trente-deux amendements et le groupe présidé par Jean-Marie Le Pen (Alpes-Maritimes) une motion préalable en vue du renvoi de l'examen du budget, mais les deux groupes s'apprentent à voter contre l'adoption de ce budget. Désireux de lever l'équivoque d'une position commune avec les partis d'extrême droite, M. Deflesselles explique : « Cessons de parler de connivences avec le FN. Nous votons en fonction des projets, pas des appartenances

politiques. » M. Estrosi considère également que « l'opposition doit affirmer son identité, ses valeurs. Nous n'avons pas honte d'être ce que nous sommes ni honte de dire ce que nous pensons ».

Les négociations, officielles ou officieuses restent fragiles

Mais il faudra attendre la réunion plénière pour être fixé définitivement, car l'assemblée a souvent tangué depuis un an. La plus grosse difficulté que rencontre la majorité « plurielle » quand elle tente d'obtenir au moins l'abstention bienveillante de ses adversaires tient à la division de la droite et à sa difficulté à faire émerger des chefs reconnus. François Léotard, qui dirigeait l'union de la droite lors des élections, est considéré par l'essentiel de ses amis comme responsable de la perte du conseil régional. Même s'il a fait part du désir de s'investir davantage dans la ges-

tion régionale, il aura du mal à s'imposer.

Aux divergences politiques qui ont divisé son camp lors de l'élection du président, s'ajoutent les fractures habituelles, qui travaillent aussi la gauche, entre ruraux et urbains, Niçois et Marseillais, Alpains et Buco-Rhodaniens, tous jaloux des subventions qu'ils peuvent obtenir de l'assemblée régionale. Il faut encore compter avec les divisions classiques entre les gestionnaires, souvent des maires, enclins aux compromis, et ceux qui ne disposent que de ce mandat régional, plus éloignés des réalités de terrain et spontanément plus intransigeants. Du coup, les négociations officielles, en réunion des présidents, ou officieuses, entre la majorité et les groupes d'opposition, restent toujours fragiles : un accord donné le soir précédant l'assemblée plénière peut être révoqué dès le matin de la session, par le gros des troupes d'opposition. D'autant que certains élus des droites ont beaucoup de mal à admettre la légitimité de la nouvelle équipe régionale et continuent de considérer qu'une majorité relative n'en est pas une, oubliant ainsi que M. Gaudin a dirigé l'institution dans cette configuration durant six ans.

Jusqu'à présent, la gauche « plurielle » a fait preuve d'une solide unité, qui a permis à M. Vauzelle de s'appuyer pleinement sur sa majorité. Les communistes et leur vice-président, Jean-Marc Coppola, ont toujours joué le jeu unitaire, y compris dans les moments de grande tension de la grève SNCF des transports régionaux : l'ancien cheminot cégétiste avait, à l'époque, multiplié les démarches de conciliation entre les grévistes, la direction de la SNCF, la préfecture et le conseil régional, où il a la charge des transports. Le PCF estime, d'ailleurs, que ce budget, « bien que marqué par l'héritage, affiche clairement et sans aucune ambiguïté le changement et son ancrage à gauche ».

Luc Leroux et Michel Samson

Réforme des lycées : M. Allègre reçoit le soutien des députés de la majorité

La droite conciliante à l'égard du ministre

« QU'EST-CE qu'on peut faire pour lui ? », se sont demandé les députés radicaux de gauche, mardi 16 mars au matin, autour d'un café... « Lui », c'est Claude Allègre : alors que la semaine de grèves et de manifestations dans l'enseignement a débuté lundi, les députés PRG s'attendaient à une journée difficile pour le ministre de l'éducation nationale, qui devait présenter, dans l'après-midi, sa réforme pour le « lycée du XXI^e siècle » devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. « Une question d'actualité ! », a proposé l'un des députés radicaux de gauche. Michel Crépeau (Charente-Maritime) s'en est chargé mardi après-midi. « Est-il scandaleux de dire que les lycées sont faits pour les lycéens ? (...) que mieux vaut préférer, comme le souhaitait Montaigne, les têtes bien faites aux têtes bien pleines ? (...) de vouloir rétablir l'éducation civique », s'est interrogé le président du groupe Radical, Citoyen et Vert (RCV). La droite et la gauche ont applaudi, surtout lorsque le maire de La Rochelle a réclamé un débat, à l'Assemblée, sur les réformes de l'éducation nationale, « le dernier des travaux d'Hercule », comme venait de le faire, quelques minutes plus tôt, Félix Leyzour (PC, Côtes-d'Armor).

Devant tant de sollicitude, M. Allègre a pris soin de répondre en ne froissant personne, sous l'œil attentif de Lionel Jospin qui, bras croisés, n'en perdait pas une miette. Après avoir rappelé, pour le plus grand plaisir de la droite, que les « gouvernements successifs et le corps enseignant ont su répondre au

défi démographique », le ministre a rappelé que « l'effort » devait à présent « garantir la qualité pour tous ». A cette fin, il « faut aider simultanément les élèves et les enseignants ». Ces derniers, grâce à leur « esprit d'initiative et d'imagination », aideront à mettre en place la réforme. « Le débat pourra reprendre dès que le Parlement l'estimera nécessaire », a conclu M. Allègre, sous les applaudissements des socialistes. Apparemment, la consigne de Lionel Jospin qui, le 2 février, avait invité les députés PS à « ramer » aux côtés de son ministre et ami a été entendue.

« PROPOSITIONS LIBÉRALES »

Vers 18 heures, M. Allègre est sorti du débat en commission « très heureux ». « Cela s'est bien passé : les parlementaires regardent, interloqués, les blocages auxquels se heurte Allègre pour mener une réforme nécessaire mais timorée », a reconnu Claude Goasguen (DL, Paris). « Il tord le cou à certaines idées, certaines de ses propositions sont libérales », a jugé pour sa part Robert Lamy (RPR, Rhône).

« C'est nul, a déclaré Pierre-Christophe Baguet (UDF, Hauts-de-Seine) : il est bon sur les réflexions philosophiques, mais sur le concret... » « Il a resserré sa méthode », observe un député socialiste. Enfin presque : quand un élu de l'opposition lui a demandé : « Pourquoi y a-t-il autant de monde dans la rue ? », le ministre a rétorqué : « Moi, je ne me couche pas ! »...

Clarisse Fabre

La pollution par les nitrates a augmenté en France depuis 1995

LA POLLUTION par les nitrates continue à gagner du terrain. L'excédent d'azote d'origine agricole s'est, en effet, accru entre 1995 et 1997, selon le dernier « bilan de l'azote agricole », publié mercredi 17 mars par le service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture dans la revue *Agreste-Primeur*. De 320 000 tonnes en 1995, l'excédent d'azote est passé à plus de 400 000 tonnes en 1997. Ainsi la part de l'azote non utilisé par les plantes est passée de 9 % à 11 %. Le phénomène touche particulièrement la Bretagne, zone d'élevage intensif, et trois régions de grandes cultures, le Centre, la Champagne-Ardenne et le Poitou-Charentes.

Depuis 1988, le ministère effectue tous les deux ans une enquête auprès des exploitations agricoles afin d'évaluer l'excédent d'azote, c'est-à-dire la différence entre les apports d'azote aux sols, sous forme d'engrais minéraux et d'effluents d'élevage, et ce qui est réellement consommé par les plantes. Cet excédent se retrouve en effet dans les sols et, une fois transformé en nitrates, ruisselle vers les rivières et les nappes phréatiques qu'il pollue durablement. Le dernier bilan avait constaté une amélioration entre 1993 et 1995, qui ne « s'est pas poursuivie », comme le constate laconiquement le responsable de l'étude, Laurent Bisault.

Cette détérioration provient essentiellement de l'extension des surfaces fertilisées. Depuis 1995, l'Union européenne a, en effet, autorisé la remise en culture de

700 000 hectares de terres gelées jusque-là. Ces terres ont été aussitôt cultivées en blé tendre, orge, maïs grain et colza, cultures sur lesquelles on épand presque systématiquement des engrais azotés minéraux. Pour l'ensemble des cultures, l'utilisation de ces engrais a progressé de plus de 8 %, retrouvant le niveau de 1988 alors qu'il y avait eu une baisse entre 1993 et 1995.

Eaux de surface

A l'inverse, les apports d'engrais organiques, provenant des effluents d'élevages, diminuent « légèrement ». Cette baisse s'explique par la réduction de 5 % du cheptel bovin, qui cause 74 % des rejets d'azote organique, et, dans une moindre mesure, par celle du nombre d'ovins. Cette légère embellie est cependant freinée par la croissance continue des porcheries (+23 %) et poulaillers industriels (+15 %), fortement producteurs de nitrates.

Ce bilan sans fard du ministère de l'agriculture ne va pas améliorer l'image de certaines régions. Une enquête du secrétariat d'Etat à la santé sur la qualité des eaux d'alimentation (*Le Monde* du 19 octobre), avait déjà révélé que, sur les deux tiers du territoire, les eaux de surface étaient contaminées par les nitrates. La teneur trop élevée des eaux potables en nitrates a déjà valu à la France deux procédures d'infraction de la Commission européenne.

Sylvia Zappi

Michel Vauzelle, un savant dosage de courtoisie et de pugnacité

MARSEILLE

de notre correspondant régional

La courtoisie du président Michel Vauzelle est devenue un lieu commun de la politique régionale. Le Front national l'en a même félicité

PORTRAIT

Conscient de la faiblesse de son administration, il entend faire de sa présidence « une magistrature de l'influence »

publiquement. La patience est une autre de ses qualités, qui le pousse à étirer le temps à l'infini s'il cherche un accord qui lui paraît utile. Bref, l'homme maîtrise ses nerfs et il en fait une arme pour gérer l'institution qu'il préside depuis mars 1998.

Cette lenteur polie lui vaut quelques récriminations dans son camp : des plus va-t-en-guerre considèrent, parfois, qu'il devrait faire « un peu plus de politique ». A ceux-là, également, il oppose cette sourde patience qui expose au reproche d'une crainte à décider. Mais ses adversaires de droite, avec qui les rapports directs sont bons, disent volontiers, eux, que son onctuosité cache mal un sectarisme discret dont ils avaient vu un signe dans sa déclaration de candidature : elle s'en prenait subrepticement, mais rudement, à leur majorité battue.

M. Vauzelle, qui avait longtemps rêvé d'être maire d'Arles et député avant de décrocher ces deux mandats et d'abandonner le premier, se rêve encore en ministre des affaires étrangères. Il a découvert les charges et délices du perchoir régional mais n'avait pas imaginé, précisément, ce que la fonction impliquait. De déplacements, par exemple, sur un terrain immense, entre Nice et Arles, Briançon, Avignon et Marseille. Et de contacts avec des élus de tous bois et de tous caractères. Il est assez fier d'avoir initié une réunion bimestrielle des six présidents de conseils généraux, à laquelle participent les quatre présidents de droite. De même, il a rencontré les maires de toutes les grandes villes, à l'exception délibérée de celui de Toulon, M. Le Chevallier (FN). D'ailleurs, s'il considère devoir traiter, dans l'hémicycle, les élus d'extrême droite comme les autres, il évite toujours de leur serrer la main. Car le poids de ce parti éclaté dans son assemblée et dans la région le hante. A ses yeux, c'est là la dimension « éminemment politique » de son rôle.

S'occuper des « problèmes des gens »

Faisant de la faiblesse relative de son budget et de son administration un atout, il se représente comme un président exerçant « une magistrature de l'influence », dont la fonction est d'orchestrer des politiques communes qui peinent à émerger. L'essentiel pour réussir est donc, selon lui, de renforcer une identité régio-

nale encore déficiente. C'est pourquoi il a imposé, sans opposition notable, un nouveau drapeau à la région. Dauphin du Dauphiné, aigle du comté de Nice, rayures orange et jaune de la Provence qui claquent : voilà une oriflamme capable de figurer au côté de ceux des puissantes Ligurie et Catalogne, dont la majesté des emblèmes l'impressionnaient. C'est « un instrument identitaire qui rappelle une histoire et qui n'exclut pas », explique-t-il, et cela, dans son esprit, arrache encore au FN un peu de ses arguments.

La crainte de ce patron silencieux, c'est pourtant qu'on prenne son goût du consensus comme un déficit d'orientation à gauche. Son budget, souligne-t-il, est en rupture avec celui de son prédécesseur par l'accent qu'il met sur les « problèmes des gens » : la formule, qui a une saveur communiste, lui convient. Et, au fond, il n'est peut-être pas mécontent que la droite ait refusé de le suivre quand il a proposé les premières mesures qu'il ait jamais prises la région en faveur des chômeurs. La voie est étroite pour sortir de la tenaille dans laquelle sa minorité de droite veut le coincer : apparaître soit comme un socialo-communiste sectaire, soit comme un président incapable d'engager le changement promis. C'est l'équation politique de ce budget. C'est celle de cet homme que la région connaît encore peu.

Michel Samson

Dessine-moi une école

cahier spécial de 16 pages

vendredi 19 mars

Le Monde daté 20

Le Conseil constitutionnel retouche les lois sur la Nouvelle-Calédonie

Une définition moins stricte du corps électoral pour les Assemblées provinciales

Le Conseil constitutionnel a rendu public, mardi 16 mars, sa décision concernant les deux lois - organique et ordinaire - sur l'avenir de la

Nouvelle-Calédonie. Il corrige ou interprète ces textes sur deux points sensibles : l'organisation, à long terme, des référendums d'autodétermina-

tion du territoire et, surtout, la définition - aussi souple que possible - du corps électoral appelé à élire les Assemblées provinciales et le Congrès.

LE CONSEIL constitutionnel a-t-il pris le risque de dérégler la machinerie complexe enclenchée depuis l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ? A première vue, il n'en est rien. Dans sa décision, rendue publique, mardi 16 mars, sur les deux lois (l'une organique, l'autre ordinaire) qui mettent en œuvre le transfert progressif des compétences de l'Etat français vers ce Territoire du Pacifique, le Conseil entérine la plupart des dispositions adoptées par le Parlement le 16 février. Il s'abrite, pour ce faire, derrière la révision constitutionnelle du 6 juillet 1998 qui validait l'accord de Nouméa et entérinait, par conséquent, les très nombreuses mesures dérogatoires aux principes constitutionnels qu'il contient.

S'il n'a rien trouvé à redire d'es-

sentiel à la quasi-totalité des 234 articles de la loi organique et des 34 articles de la loi ordinaire relatives à la Nouvelle-Calédonie, le juge constitutionnel a apporté deux corrections sur deux des points les plus sensibles de l'accord politique patiemment construit depuis un an. En premier lieu, il a censuré l'une des dispositions concernant l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, au terme d'une période de quinze ans. En effet, l'accord de Nouméa prévoyait clairement qu'à partir de 2014 un référendum serait organisé pour décider de l'accession du Territoire à la pleine souveraineté ; en cas de réponse négative, une deuxième puis éventuellement une troisième consultation étaient prévues.

Or la loi organique adoptée par

le Parlement a retenu le principe d'une seconde consultation, mais pas d'une troisième. Le juge constitutionnel a donc censuré l'article 217 de la loi organique et a invité le législateur à « prévoir une troisième consultation en cas de réponse négative aux deux précédentes », ce qui supposera le dépôt d'un nouveau projet de loi sur ce point. Cette censure - et le strict respect de l'accord de Nouméa dont elle témoigne - est de nature à satisfaire les indépendantistes calédoniens.

DIX ANS DE RÉSIDENCE

A l'inverse, ces derniers risquent d'accueillir avec beaucoup d'embarras ou de contester l'interprétation que fait le Conseil constitutionnel sur une disposition clé de la loi organique : celle qui définit le corps électoral appelé à élire les

Assemblées de provinces et le Congrès de Nouvelle-Calédonie. Pour les indépendantistes du FLNKS, ce corps électoral devait être le même que pour les référendums d'autodétermination, dans quinze ans, c'est-à-dire qu'il ne devait comprendre que les électeurs inscrits sur les listes électorales pour le référendum du 9 novembre 1998, ainsi que ceux de leurs enfants ayant ensuite atteint l'âge de dix-huit ans. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, avait validé cette interprétation au terme de la discussion parlementaire et le député Jacques Lafleur, président du RPCR (anti-indépendantiste), semblait avoir fermé les yeux, en dépit de sa volonté de ne pas figer ainsi le corps électoral.

Or, le Conseil constitutionnel interprète, sur ce point, la loi organique de façon moins restrictive. Il retient l'obligation d'être résident permanent depuis au moins dix ans pour pouvoir participer aux élections des Assemblées de provinces et du Congrès. Mais il estime que les articles 188 et 189 de la loi organique font de cette obligation une obligation glissante dans le temps : autrement dit, le corps électoral des assemblées provinciales ne serait pas figé aux électeurs de 1998 et, ultérieurement, à leurs enfants, mais remis à jour, chaque année, pour intégrer de nouveaux arrivants, dès lors qu'ils pourront justifier de dix ans de résidence. Pour le Conseil, « une telle définition du corps électoral restreint est seule conforme à la volonté du pouvoir constituant, éclairée par les travaux parlementaires dont est issu l'article 77 de la Constitution », résultant de la révision de la Loi fondamentale de juillet 1998.

G. C.

Gérard Courtois

L'inéligibilité pour cause de faillite est supprimée

L'EXAMEN des textes sur la Nouvelle-Calédonie a fourni au Conseil constitutionnel l'occasion d'une petite révolution de sa jurisprudence : pour la première fois, le juge constitutionnel a déclaré non conformes à la Loi fondamentale les dispositions d'une loi déjà promulguée. En l'occurrence, l'examen des causes d'inéligibilité au Congrès et aux Assemblées de province néo-calédoniennes a conduit le Conseil à s'interroger, une nouvelle fois, sur les dispositions de la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises. Aux termes de ce texte, transposé dans la loi organique sur la Nouvelle-Calédonie, une peine « automatique » d'inéligibilité d'au moins cinq ans est appliquée à toute personne déclarée en faillite.

Le juge constitutionnel avait déjà souligné, dans ses observations relatives aux élections législatives de 1997, les inégalités de situation liées à l'attitude des parquets dans la notification de cette peine d'inéligibilité. Il avait ajouté que cette peine automatique suscitait « de sérieuses réserves », qu'elle apparaissait comme une « survivance » de l'ancien code pénal et qu'il était « légitime de s'interroger » sur son maintien.

Le Conseil a sauté le pas. Il a jugé que « le principe de la nécessité des peines implique que l'incapacité d'exercer une fonction publique électorale ne peut être appliquée que si le juge l'a expressément prononcée, en tenant compte des circonstances propres à l'espèce ». Il a donc non seulement censuré l'article de la loi organique sur la Nouvelle-Calédonie qui prévoyait cette cause d'inéligibilité, mais il a, aussi, déclaré non conforme à la Constitution l'article de la loi de 1985 qui établissait cette peine automatique et les dispositions qui en étaient inséparables.

C'est en vertu de cette loi de 1985 que le Conseil constitutionnel avait décidé, le 5 septembre 1996, de déchoir Bernard Tapie de son mandat de député. L'inéligibilité de l'ancien ministre ne tombe pas pour autant et il ne pourrait pas, actuellement, se présenter à des élections. M. Tapie reste, en effet, sous le coup d'une condamnation à cinq ans de privation de ses droits civils et civiques, prononcée le 4 juin 1998 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, dans l'affaire des comptes de l'Olympique de Marseille.

G. C.

Gérard Courtois

Le Conseil d'Etat à la recherche de l'« intérêt général »

DISCUTÉ par les libéraux, remis en question par la décentralisation et l'Europe, fragilisé par la crise de l'Etat, quelle légitimité conserve l'intérêt général, principe qui sous-tend le droit public depuis deux siècles ? Le Conseil d'Etat, qui fête lui aussi son bicentenaire cette année, a voulu que son Rapport 1999, édité à la Documentation française et rendu public mercredi 17 mars, se pose cette question, susceptible d'intéresser le grand public et non seulement les juristes. C'est, cette année, Raphaël Hadas-Lebel, rapporteur général et ancien directeur général de France 2, qui a tenu la plume de ce document adopté par l'Assemblée générale du Conseil d'Etat.

M. Hadas-Lebel rappelle que la notion d'intérêt général, qui a

supplanté au XVIII^e siècle celle de bien commun, liée à la monarchie de droit divin, a donné lieu à deux conceptions qui, depuis, ne cessent de s'affronter : l'une, développée par le libéralisme, conçoit l'intérêt général comme le libre jeu des intérêts privés et réduit le rôle de l'Etat à la protection des libertés. L'autre, promue par Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat social, voit dans l'intérêt général le dépassement des intérêts particuliers. La tradition républicaine française, qui s'inscrit dans cette filiation, confère à la loi, expression de la volonté générale, la mission de définir l'intérêt général, mis en œuvre par l'administration sous le contrôle du juge.

Cette conception française de l'intérêt général fait aujourd'hui

l'objet de nombreuses contestations, aggravées par la crise de l'Etat et du système représentatif. M. Hadas-Lebel relève ainsi que la décentralisation a fait naître plusieurs niveaux de définition de l'intérêt général (régional, départemental, communal), parfois divergents, mais que ces expressions d'intérêts particuliers divers « peuvent se prévaloir d'une légitimité issue du suffrage universel ».

« SERVICE UNIVERSEL »

De même, la contractualisation croissante de l'action publique (contrats de plan, contrats de ville, conventions d'objectifs...) implique que l'Etat se satisfasse de solutions négociées, faute de pouvoir imposer ses vues. Toutefois, elle impose un effort de prospective qui rend l'action publique

plus légitime. Les procédures de démocratie participative, souvent utilisées pour contrecarrer le choix de l'Etat ou les décisions du juge administratif, peuvent parfois remédier aux faiblesses de la démocratie représentative. « Le remplacement, chaque fois que possible, des procédures de contrainte par des procédures de conviction, peut constituer une voie de solution permettant à la décision publique de retrouver une nouvelle légitimité », indique le rapport. Toutefois, le Conseil d'Etat hésite à dire si ces nouveaux modes de formulation de l'intérêt général sont un symptôme de crise ou de renouveau de la notion.

L'Europe a, elle aussi, disputé aux Etats membres le monopole du droit de déterminer l'intérêt général. Le traité de Rome impose l'application stricte des règles de concurrence à tous les acteurs économiques, y compris aux services d'intérêt général. Son article 90-3 a ainsi permis à la Commission d'ouvrir le secteur monopolistique des télécommunications à la concurrence. Des autorités indépendantes de régulation ont été créées, pour éviter les risques d'abus de position dominante qui résulteraient du cumul des activités de régulation et d'exploitation.

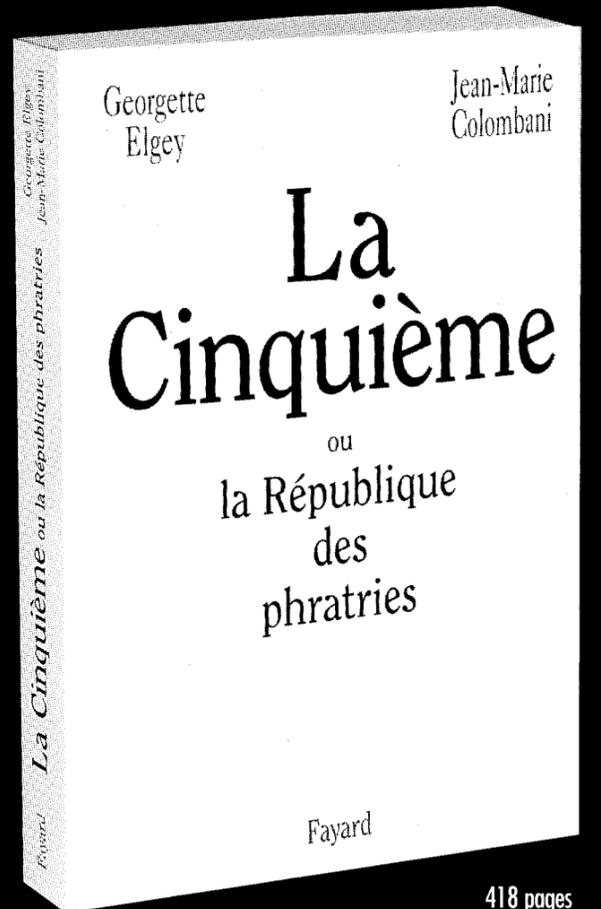
Selon M. Hadas-Lebel, le droit communautaire tend à prendre en compte l'intérêt général. Depuis plusieurs années, la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés admet que des services publics puissent obtenir des dérogations au droit commun de la concurrence, lorsque leur équilibre financier est menacé par l'application de ces règles. Des directives ont développé la notion de « service universel », service de base devant être offert à tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Enfin, en 1997, les Etats membres ont introduit dans le traité d'Amsterdam un article qui reconnaît symboliquement le rôle des services publics dans la sphère économique.

Rafaële Rivais

Critique du travail gouvernemental

Chaque année, le Conseil d'Etat critique le travail gouvernemental qui lui est soumis dans le cadre de son rôle de « conseil juridique » du gouvernement. Ces observations, habituellement distillées au fil des pages, sont cette fois regroupées dans l'« éditorial » du vice-président, Renaud Denoix de Saint Marc. Celui-ci observe notamment que « l'administration paraît prendre de plus en plus de libertés avec le respect de la délimitation des domaines de la loi et du règlement ». Il constate que « le gouvernement saisit le Conseil d'Etat, souvent en urgence, de projets de loi qui, ensuite, ne sont pas déposés devant le Parlement... » ou que « des projets de décret ne sont publiés au Journal officiel qu'après un délai qui peut excéder six mois à compter de leur examen par le Conseil d'Etat ». Le cas « le plus préoccupant » est celui de la codification : plusieurs codes, résultats d'un travail considérable, sont achevés mais se périment, faute d'être soumis au Parlement.

Une synthèse pour les 40 ans de la V^e République



418 pages
138 F

Les auteurs ont entrepris de récapituler les quarante années de la V^e République : ils passent en revue les principaux aspects de l'action des gouvernements, et décrivent les transformations de la France depuis 1958. Comme tel, le livre mérite déjà attention. Plus encore par les réflexions qu'il suscite.

René Rémond, le Monde

Brillant, rapide, émaillé, souvent, d'observations qui font mouche, le bilan thématique des quatre dernières décennies brossé, à grands traits, par l'historienne et par le directeur du Monde vaut autant comme diagnostic que comme symptôme.

Alain-Gérard Slama, le Figaro

FAYARD

SALON MONDIAL DU TOURISME

Pour partir dans le monde entier, suivez les pointillés !

18-21 mars

Tarif réduit 40 F au lieu de 50 F sur présentation de cette annonce à l'entrée. Offre valable pour une personne.

PARIS EXPO - PTE DE VERSAILLES
10H À 19H - NOCTURNE VENDREDI 21 H

La plus grande clinique marseillaise mise en cause pour surfacturation

Fleuron de l'hospitalisation privée, la clinique Clairval a été mise en règlement judiciaire

Gilles Johanel, directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), a déposé, lundi 15 mars, une plainte avec constitution de partie

civile contre X..., pour escroquerie et abus de confiance devant le doyen des juges d'instruction de Marseille. Il met en cause des pratiques

de surfacturation au détriment de la Sécurité sociale de la part de cet établissement prestigieux auquel collaborent 600 médecins.

MARSEILLE

de nos correspondants

Une plainte avec constitution de partie civile contre X..., pour escroquerie et abus de confiance, a été déposée, lundi 15 mars, par Gilles Johanel, directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), représentée par M^e Charles Libman. Cette plainte vise la clinique Clairval, mise en règlement judiciaire le 30 décembre, et qui, avec 347 lits de médecine et 119 lits de convalescence, est l'un des plus grands établissements privés de France.

Les faits sont liés à la dérogation tarifaire qui avait été consentie à l'établissement marseillais, en 1994, lorsqu'il rencontra ses premières difficultés. Un protocole d'accord entre Clairval et la CNAM avait été conclu en décembre 1995. Etablissement privé à but lucratif, il ne pouvait recevoir de subventions publiques. Mais, selon une procédure réglementaire, l'établissement était autorisé à affecter à certains prix de journée de « soins particulièrement coûteux » un supplément de 480 francs (73,18 €) qui lui était payé lors des remboursements effectués par les organismes de Sécurité sociale, à concurrence de 10 millions (1,52 million d'€) par an. En contrepartie, une restructuration de la comptabilité était exigée. Or la CNAM estime que Clairval a dissimulé certains éléments décisifs et lui réclame les 40 millions de francs alloués entre la conclusion de l'accord et le 25 mars 1996, date à laquelle la caisse mettait unilatéralement fin au protocole. Elle avait constaté un fort dépassement de l'enveloppe

globale et soupçonnait déjà des agissements répréhensibles de la part des gestionnaires de la clinique.

Le mécanisme de l'escroquerie aurait été le suivant : au moment de l'évaluation, Clairval aurait surestimé le prix de chaque journée de soins coûteux. Ensuite, une fois l'accord signé, elle aurait surestimé le nombre de journées de ce type. Enfin, elle aurait facturé des journées donnant droit à surfacturation à la place de journées ordinaires.

RELATIONS CONFLICTUELLES

M^e Christian Lestournelle, qui défend les intérêts de la clinique, nie toute « fausse facturation » et avance que les factures seront produites s'il en est besoin. Il estime ensuite que « le montant global de l'aide était de 20 millions par an et non de 10 » et qu'« il n'a donc pas été dépassé ». Enfin, selon lui, il y avait une « tolérance sur le nombre de lits "lourds" », et leur décompte, différencié selon les interlocuteurs, expliquerait une bonne part des malentendus.

Le fait que les sommes perçues par la clinique n'étaient pas centralisées rend complexe l'analyse comptable. Il n'empêche que la surveillance, exercée en principe par la CRAM du Sud-Est (CRAM-SE), semble avoir été défaillante. Un rapport de l'IGAS sur le fonctionnement de la CRAM-SE, daté d'octobre 1998, met en cause la caisse sur ce point. « Si le dossier de Clairval avait été examiné strictement, il aurait été déclaré irrecevable dès lors que l'établissement avait fait l'objet de remarques critiques de la part des services de l'assurance-maladie sur sa factu-

ration. » Le document s'interroge aussi « sur les raisons pour lesquelles la CRAM n'a pas impulsé une action de récupération des sommes indument perçues (...) lorsqu'il est apparu sans ambiguïté dès le mois de mars 1996 que la facturation de l'établissement restait contestable ».

La plainte de la CNAM va encore compliquer le règlement du dossier de cette clinique, qui dispose d'un secteur d'orthopédie lourde, où se pratiquent des opérations de pointe, et emploie 625 personnes en plus de quelque 600 médecins qui y collaborent.

Fondée dans les années 60 (*lire ci-dessous*), Clairval avait, ces dernières années, entretenu des relations conflictuelles, qui avaient atteint leur paroxysme fin 1998, avec ses autorités de tutelle. A deux reprises, l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) Provence-Alpes-Côte d'Azur a refusé de signer avec la clinique le contrat d'objectifs et de moyens qui se substitue aux anciennes procédures de conventionnement. Le 14 décembre, Christian Dutreil, directeur de l'ARH, faisait publiquement état d'un refus d'agrément en raison de « dysfonctionnements avérés concernant le respect des autorisations et des facturations ». Il ajoutait avoir « déjà fait preuve de beaucoup de patience et de bienveillance ». En octobre, l'ARH avait mis Clairval en demeure de respecter les règles de facturation. Un mandat de gestion était confié à Clininvest, une filiale de Suez et de la Lyonnaise des eaux. Le 30 décembre, manquant encore « de garanties suffisantes », la commission exécutive de

l'ARH renouvelait son refus de conventionnement. Seul le dépôt de bilan immédiat permettait de signer, le 5 janvier, le contrat d'objectifs avec l'administrateur judiciaire. La procédure de règlement judiciaire en cours laisse apparaître un passif exigible de quelque 400 millions de francs.

CANDIDATS À LA REPRISE

Quel avenir se profile pour Clairval, fleuron de l'hospitalisation privée ? Trois candidats à la reprise ont pris contact avec l'administrateur judiciaire, qui recevra les offres jusqu'au 12 avril. La Générale de santé et la société Santé Investissement sont sur les rangs. On évoque également un plan de reprise par l'équipe médicale, adossée à un groupe financier, mais Christian Dutreil y est hostile. Enfin, une rumeur a fait grand bruit : la possible reprise de la clinique Clairval par l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille. Fernand Lorrang, son directeur général, dément vouloir se porter acquéreur de la clinique car, « pour le CHU, ce serait un nouvel éclatement des centres alors que je cherche à recentrer ». En cas de liquidation judiciaire et de « vente par appartements », l'AP-HM pourrait « cependant » s'intéresser aux équipements lourds. Pour l'heure, l'administrateur judiciaire a procédé à quarante-sept licenciements, dont cinq membres de l'ancienne direction, afin de faire face à la baisse de fréquentation consécutive au dépôt de bilan.

Luc Leroux et Michel Samson

La CGT intègre la CES, l'UNSA est recalée

RÉUNI à Bruxelles, le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) a officiellement adopté, mardi 16 mars, l'affiliation de la CGT (*Le Monde* du 17 mars). La candidature de la centrale a recueilli l'unanimité des voix moins deux, celles de Force ouvrière. FO a estimé que la CGT « n'avait pas fait ses preuves » en matière d'indépendance politique et de relations contractuelles. La candidature de l'UNSA n'a en revanche pas obtenu la majorité qualifiée des deux tiers. Elle n'a recueilli que 46 voix sur 73, à côté de 23 abstentions et de 4 votes contre. Le débat sur l'UNSA - dont la candidature pourrait être réexaminée dès le mois de mai - s'est focalisé sur les modalités de son accord avec la CFDT. Cet accord, conclu en novembre 1998, prévoit que les deux organisations fassent délégation unique. La résolution soumise à la CES précise que l'UNSA cesse d'être membre de l'organisation européenne, si l'accord entre les deux formations est rompu.

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ SOCIALE** : Dominique Georgeon, président (Medef) de l'Union nationale des caisses de Sécurité sociale, chargée de gérer les 170 000 agents de la « Sécu », a annoncé, mardi 16 mars, sa démission. Il prend ainsi « acte du refus du Medef de [le] suivre maintenant dans la possible finalisation » avec FO « d'un accord sur la réduction du temps de travail (RTT) pour les agents de la Sécurité sociale ». M. Georgeon quitte aussi ses fonctions d'administrateur de la Caisse nationale d'assurance maladie, soulignant qu'il a pu y mesurer « le poids permanent de la tutelle des pouvoirs publics ».

■ **EMPLOI** : la ministre de l'emploi a réaffirmé, mardi 16 mars, devant les députés, que les 35 heures entreraient en vigueur « au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1^{er} janvier 2002 pour les autres ». Martine Aubry a ainsi refusé d'accéder à la demande du Medef de repousser ces échéances (*Le Monde* du 17 mars).

■ **BANQUE EUROPÉENNE** : Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, a défendu, mardi 16 mars, lors du bureau national du PS, un amendement pour la convention des 27 et 28 mars sur « Nation Europe » qui demande que la croissance et l'emploi soient inscrits dans les statuts de la Banque centrale européenne et « que les politiques interviennent dans la définition de la politique budgétaire et monétaire » de la BCE.

■ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : le nombre de tués sur les routes françaises a atteint 8 437 en 1998, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 1997, a annoncé, mardi 16 mars, le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot. Quelque 1 825 jeunes de 18 à 24 ans ont trouvé la mort en 1998, soit une augmentation de plus de 9 % par rapport à 1997, et le nombre de motocyclistes tués a cru de 8,4 % en 1998.

■ **ÉDUCATION** : la grève dans les établissements scolaires, mardi 16 mars, à l'appel des syndicats FO, CFTC, CGC et CSEN (autonomes) a été suivie, selon les chiffres du ministère de l'éducation, par 3,46 % des enseignants dans les écoles, 3,34 % dans les collèges, 3,83 % dans les lycées et 2,40 % dans les lycées professionnels, mais à près de 10 % dans les académies de Versailles et Créteil.

■ **SPOILIATIONS** : l'inventaire des archives du Commissariat général aux questions juives, un organisme mis en place par Vichy et qui a fonctionné de mars 1941 à la Libération, a été présenté au public, mardi 16 mars aux Archives nationales. Le rôle de cette administration de plus de mille employés, a été décisif dans l'« aryani- sation » des entreprises et des biens juifs.

Clairval ou la saga de la famille Maouad

LA CLINIQUE Clairval, c'est avant tout un nom : Maouad. Dans les années 60, Jean et Joséphine Maouad, chrétiens libanais ayant fait fortune en Afrique de l'Ouest, s'installent à Marseille. Aidé de médecins, le couple fonde la clinique Clairval, un modeste établissement implanté à Sainte-Marguerite, dans les quartiers sud de Marseille. Très vite, Joséphine, gestionnaire rigoureuse, s'y impose comme la patronne.

En 1971, le capital est partagé entre les parents et les trois enfants. Le fils aîné, Philippe, aide sa mère à la gestion de la clinique en plein développement. Michel, le cadet, vit au Mexique où il gère des laiteries. La troisième enfant, Marie, se montre plus distante mais, dans les tourmentes familiales à venir, elle comptera pour composer les alliances.

En 1991, avec la bénédiction des autorités de tutelle, une clinique entièrement neuve, le « Nouveau Clairval », est inaugurée. 10 000 m², 257 lits, du matériel médical de pointe... C'est presque un CHU privé, claironne-t-on en ville. Un hôtel a été construit à côté de la clinique et Philippe Maouad affirme que l'établissement jouera aussi un rôle de formation des médecins.

A l'époque, Marseille sort à peine des années d'opulence et d'euphorie durant lesquelles les lits d'hospitalisation privée s'échangeaient à prix d'or. Les faillites ont été aussi retentissantes que les fortunes. Malgré les premières difficultés de Clairval, en 1994, et le souci affiché de l'administration de diminuer le nombre de lits privés,

Philippe Maouad poursuit une autre grande ambition : fonder l'« Hôpital Européen de Marseille » dans les quartiers Nord, avec les lits de trois cliniques rachetées en 1993. Le projet ne verra jamais le jour mais l'ardoise que devra éponger Clairval est estimée à 80 millions de francs.

LE GLAS DE L'UNITÉ FAMILIALE

Cette aventure sans lendemain sonne le glas de l'unité familiale. Les Maouad se disputent la propriété des actions de Clairval. Le tribunal de commerce de Marseille est appelé à arbitrer ce conflit familial qui culmine en 1996, fragilisant la clinique.

En pleine guérilla familiale, le 27 juillet 1996, Michel Maouad et sa compagne sont assassinés à Coyacan dans la banlieue de Mexico. L'information judiciaire pour assassinat, confiée au juge marseillais Chantal Gaudino, n'a pas débouché, pas plus que les investigations mexicaines.

Confrontée à de mauvais résultats, Clairval a perdu le soutien des autorités de tutelle. Philippe Maouad est emporté par la maladie en mai 1997. En dépit de ses quatre-vingts ans, Joséphine reprend la direction de la clinique qu'elle tente de sauver jusqu'au dépôt de bilan, le 30 décembre 1998. A Clairval, la page des Maouad est tournée.

L. L.

CHALLENGE DES HAUTS DIRIGEANTS

RENCONTRES GOLFIQUES DU MAJESTIC

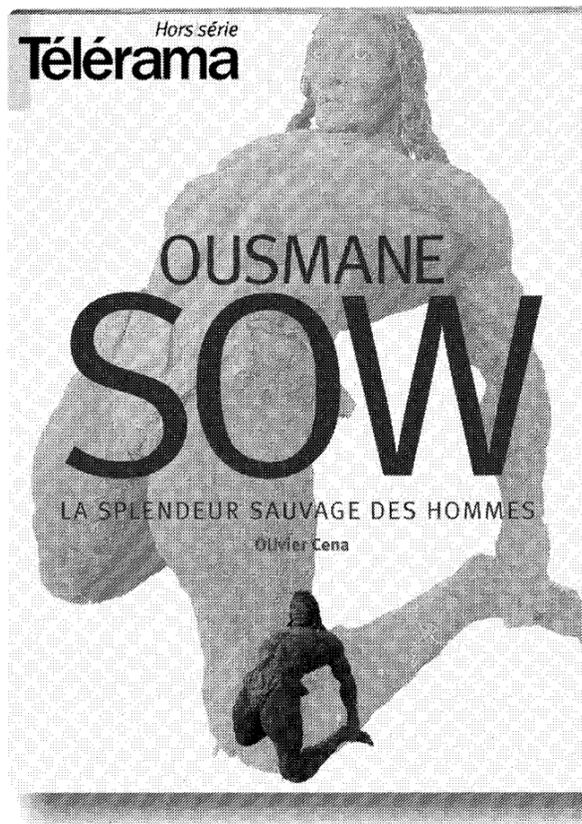
7, 8 & 9 MAI 1999 - CANNES

Cette rencontre organisée par le Groupe LUCIEN BARRIÈRE et parrainée par LE MONDE se déroule à la veille du Festival du Film à Cannes, à l'Hôtel Majestic, et sur les 2 plus beaux parcours d'Europe, le "Royal Mougins" et le "Prince de Provence".

Cette première rencontre réunira 72 personnalités autour d'un challenge golfique et d'un dîner-débat animé par un Rédacteur en Chef du MONDE.

Dossiers d'inscription et réservations auprès de PROMOGOLF Côte d'Azur
Tél. 04 92 98 19 69 - Fax 04 92 98 19 11
<http://www.aacom.com/promogolf>

68 sculptures sur le pont des Arts. Un hors-série Télérama, 28 F.



En vente chez votre marchand de journaux.

Télérama
Prenez votre culture en main.

Contrats de plan Etat-régions : le bras de fer financier

Dix milliards de francs de crédits n'ont pas été consommés pour la période 1994-1999, selon l'inspection des finances. Pour 2000-2006, le gouvernement entend demander aux collectivités de réduire leurs revendications. Principaux chapitres visés : les routes et les universités

DIX MILLIARDS en souffrance. Soit autant que le produit de l'impôt sur la fortune en 1998. Pour la première fois, une note confidentielle de l'inspection des finances, commandée par le premier ministre, chiffre le montant des crédits de l'Etat non encore utilisés dans les actuels contrats de plan Etat-régions 1994-1999. Dans son rapport public établi pour 1998, la Cour des comptes estimait « difficile, voire impossible, d'obtenir [...] des chiffres à la fois complets, précis et incontestables » sur l'utilisation de la manne que l'Etat est censé déléguer aux 26 régions sur la période.

Chargée du « suivi financier » des contrats, la Datar ne communiquera qu'en juin ses informations actualisées. Mais Lionel Jospin était pressé d'y voir plus clair, car le gouvernement doit arrêter « à la fin mars » le montant de l'enveloppe globale que l'Etat allouera aux prochains contrats 2000-2006. La note de l'inspection des finances lui fournit un instrument de calcul. Selon ce document, sur les 88 milliards de francs (13,42 milliards d'euros) alloués par l'Etat aux régions sur six ans, 4 milliards n'ont toujours pas été versés. Matignon s'engage « à ce qu'ils soient effectivement délégués avant la fin de l'année ». En revanche, 6 autres milliards resteront définitivement inutilisés.

La part des collectivités ne cesse d'augmenter

● **Historique.** Prévus par les lois de décentralisation de 1982 et de 1983, qui confèrent aux régions des compétences en matière d'aménagement du territoire et dans le domaine économique, les contrats de plan Etat-régions (CPER) érigent les conseils régionaux en partenaires de l'Etat. Ceux-ci négocient avec les préfets de région pour le cofinancement d'investissements supportés auparavant par le budget de l'Etat.

● **Durée.** Les deux premières séries de contrats portaient sur cinq ans, 1984-1988 et 1989-1993. L'actuelle génération 1994-1999 court sur six ans. Cet allongement de la durée a permis de compenser les gels budgétaires, décidés par le gouvernement d'Alain Juppé, en partie responsables du retard dans la réalisation des projets. L'Etat entend faire coïncider les futurs CPER avec la réforme des fonds structurels européens qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Selon ce document, le retard pris dans l'exécution des contrats est davantage imputable à la nature des projets qu'au refus de l'Etat – pourtant réputé « mauvais payeur » par les élus – d'honorer ses promesses. Un certain nombre de programmes inscrits dans les contrats ont été abandonnés ou reportés, comme une opération sur le port du Havre d'un coût prévisionnel de 120 millions ou une liaison routière dans la région de Dijon pour un même montant. En masse financière, les routes représentent la majeure partie des projets ajournés. A neuf mois de la fin des contrats, 80 % seulement des 27,4 milliards (4,18 milliards d'euros) de crédits routiers du ministère de l'équipement ont été consommés.

INFLATION « BITUMIÈRE »

Qui est responsable de ce surdimensionnement des contrats ? « Les élus, répond-on dans les ministères, qui ont besoin de couper des rubans pour assurer leur réélection ». Il faut nuancer. Les directions départementales de l'équipement ont « toutes des projets dans leur tiroir qu'elles cherchent à faire aboutir », déplore Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire. La toute-puissance de la direction des routes, au ministère de l'équipement et des transports, explique aussi cette inflation « bi-

tumière ». Quant à la SNCF, elle porte sa part de responsabilité. S'étant fixé pour priorité le développement du TGV, l'entreprise publique n'a pas suffisamment fait preuve de persuasion dans ses propositions pour contrebalancer les projets routiers. De ce fait, sur une enveloppe « transports » de 32,5 milliards, seuls 2,9 milliards ont été affectés aux transports collectifs et au chemin de fer pour l'ensemble du territoire sur six ans.

Plus grave, selon la Cour des comptes, « ce ne sont pas les régions qui avaient le plus de retard à combler [en matière de transports] qui ont obtenu le plus de moyens » (Le Monde du 22 janvier). Selon un rapport du conseil général des ponts et chaussées, la Picardie aura un retard de quinze ans sur les objectifs fixés par le ministère de l'équipement alors que la Bretagne aurait cinq ans d'avance. La logique de l'offre l'a emporté sur la logique des besoins réels.

Muni de cette note, Matignon dispose d'une arme puissante pour convaincre les régions de « reprofiler leurs demandes » pour les prochains contrats qui démarrent le

1^{er} janvier 2000. « Nous ne souhaitons pas voir augmenter les enveloppes relatives aux équipements et aux universités », affirme un conseiller de M^{me} Voynet, au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. « Nous allons procéder à une modification substantielle des investissements en infrastructures », ajoute-t-on. Pour la période 2000-2006, le gouvernement veut financer en priorité des projets d'aménagement créateurs d'emplois et qui soient garants d'un développement durable. Dans le même temps, les crédits pour la reconversion des zones militaires, la justice et la politique de la ville seront augmentés.

« MAUVAISE GRÂCE »

Matignon, le ministère de l'aménagement du territoire et celui des finances consultent activement chacun des ministères concernés pour connaître leurs projets respectifs. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a déjà fait connaître ses ambitions. Son ministère avait obtenu 15 milliards de francs (2,29 milliards d'euros) dans

les précédents contrats. Il table sur 32 milliards pour la période à venir. « Il n'aura pas autant », prévient-on à Matignon. Le ministère des transports, qui disposait d'une enveloppe de 40 milliards, pourrait en réclamer dix de plus.

Fin avril, les préfets de région remettront au gouvernement les premiers résultats de la concertation ouverte depuis le début de l'année avec les élus. Mais des contacts informels entre le gouvernement et des présidents de région se déroulent régulièrement. Ceux de gauche ne sont pas les moins revendicatifs : leur porte-parole, Jean-Paul Huchon (PS, Ile-de-France), entend « ne pas se laisser faire ». « Il y a un vrai besoin d'infrastructures », estime Bernard Soulage, président du groupe socialiste en Rhône-Alpes et l'un des animateurs du Cercle des élus socialistes régionaux.

Les régions exigent que l'allongement des futurs contrats de plan de six à sept ans se traduise par un augmentation parallèle des crédits. L'Association des régions de France présidée par Jean-Pierre Raffarin (DL, Poitou-Charentes)

rencontre régulièrement M^{me} Voynet et devrait être reçue, en avril, par Lionel Jospin et à l'Elysée. « Les régions ont, dans l'ensemble, voté des budgets en faible augmentation. Elles auraient mauvaise grâce à demander à l'Etat de subvenir à leurs besoins dans des proportions soudain exorbitantes », fait-on valoir à Matignon. Le ton est donc donné.

Pour ces négociations, qui s'annoncent tendues, les deux partenaires ne disposent pas d'un instrument de planification et de cadrage à l'échelle nationale : les huit schémas de services collectifs prévus par la loi sur l'aménagement et le développement du territoire, toujours en discussion au Parlement, ne seront pas prêts avant la fin de l'année. « Nous avons conscience du retard », reconnaissent les services du premier ministre. Faute de boussole, les contrats de plan risquent une navigation à vue entre l'impécuniosité de l'Etat, le lobbying des administrations ministérielles et les revendications des collectivités locales.

Beatrice Jérôme

Les inégalités du statut des fonctionnaires territoriaux

LES COLLECTIVITÉS locales recrutent. Selon le dernier bilan de l'Insee sur l'emploi dans les collectivités locales, le nombre de fonctionnaires territoriaux, au 31 décembre 1996, a augmenté de 10 000 personnes par rapport à 1995, une croissance plus rapide que celle des autres composantes de la fonction publique.

La fonction publique territoriale comptait fin 1996 1 610 000 fonctionnaires, un peu plus d'un quart de l'ensemble de la fonction publique. Les trois quarts de ces effectifs sont employés par les organismes communaux et intercommunaux. Les deux tiers par les communes.

En moyenne, le taux d'administration territoriale en France est de 22 postes de fonctionnaires à temps plein pour 1 000 habitants. « Sauf dans les organismes régionaux et départementaux, plus d'un emploi sur deux relève de la filière technique : voirie, entretien, transports, restauration... » Mais la nature des emplois évolue. Les postes d'exécution diminuent au profit des postes d'animation et des postes médico-sociaux.

La part des agents titulaires augmente. Mais à régions défavorisées, fonctionnaires précaires. Plus le taux de chômage est élevé, plus la proportion de

fonctionnaires en contrat-emploi-solidarité (CES) est importante.

Ainsi, Lorraine, Franche-Comté, Picardie, Champagne-Ardenne « recourent massivement aux CES ». Corse, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais « emploient une proportion de CES largement supérieure à la moyenne ». Les régions à faible taux d'administration locale ont également augmenté le nombre de leur CES.

TEMPS PARTIEL

De manière générale, la fonction publique territoriale est largement féminisée. Alors que dans les ministères, les femmes sont 56 %, elles sont 60 % en moyenne dans les collectivités locales. Dans les départements, la part des femmes dépasse 70 %, contre 45 % dans la population salariée.

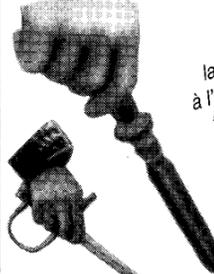
Corrélativement, selon l'Insee, le temps partiel y est également très développé : 30 % des emplois hors CES. Contrairement à la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale a la possibilité de recruter en temps partiel.

B. J



SND A Société Nationale pour la Défense des Animaux

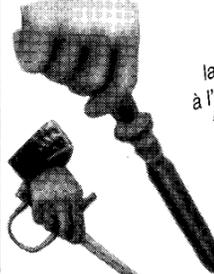
POUR L'ABOLITION DES CORRIDAS et de toute TAUROMACHIE



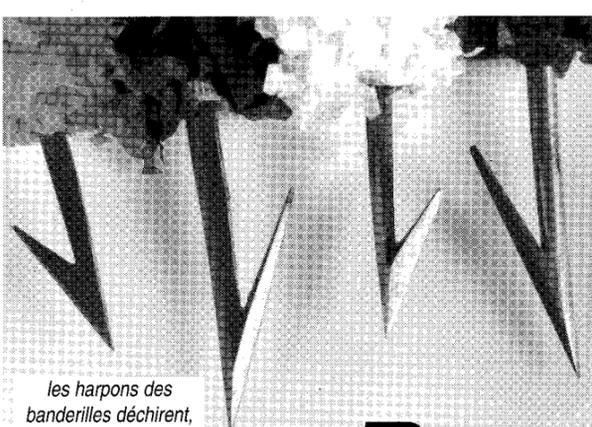
la pique à l'extrémité tranchante comme un rasoir ouvre des plaies profondes > taille réelle 10 cm



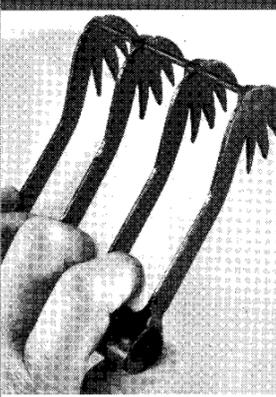
la lame acérée du rejon inflige de cruelles lésions > taille réelle 15 cm (corrida à cheval)



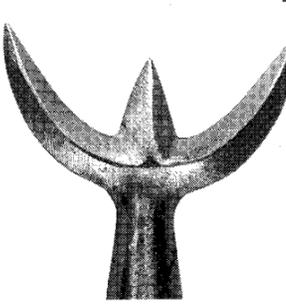
massacre à l'arme blanche avec l'épée, le poignard



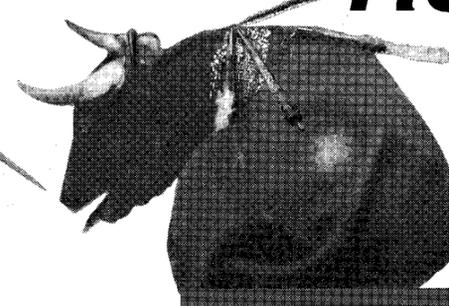
les harpons des banderilles déchirent, labourent la chair > taille réelle 5 à 7 cm



le crochet inflige de douloureuses blessures > taille réelle 11 cm (courses à la cocarde)



le trident pointu redouté des bovins



Regardez les armes avec lesquelles sont persécutés les taureaux

La tauromachie est une agression préméditée contre un taureau. Cet animal domestique transplanté hors de son milieu d'origine est seul dans l'arène, contre plusieurs hommes qui au préalable se sont entraînés sur d'autres victimes animales.

Sans exception, tous les spectacles tauromachiques sont sources de souffrances pour les bovins et les chevaux terrorisés. Ces derniers reçoivent, à la place du cavalier hors d'atteinte, les coups de corne du taureau cherchant à se défendre de ses assaillants.

Là où l'injustice, la cruauté règnent, il n'y a ni art, ni culture, ni courage.

AIDEZ-NOUS

à poursuivre nos campagnes contre la souffrance

SND A - B.P. 30 F - 94301 Vincennes Cedex

OUI, je veux soutenir la SNDA par un don :

100 F. 200 F. 300 F. 500 F. 1000 F.

autre Ci-joint chèque à l'ordre de la SNDA

M.Mme Mlle Prénom

Adresse

Code postal Localité

Profession ou qualité (facultatif)

Un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre

CMC



Edith Cresson
au Parlement européen
le 14 janvier 1999.

ON commence à préparer les malles ! », ironise un de ses collaborateurs en empilant quelques livres. Edith Cresson le regarde, un étrange sourire aux lèvres. Mépris ou amusement ? Alors qu'on l'attendait effondrée ou agressive, elle a l'air soulagée, un peu absente même. Seuls quelques cernes sous les yeux témoignent des affres de ce qui fut peut-être sa plus longue nuit.

Quelques heures auparavant, ce mardi matin, dans la petite aube bruxelloise, elle a été au centre d'un des psychodrames les plus électriques de l'histoire de la Communauté : la démission de la Commission européenne, dont elle est un des vingt membres. Elle a déjà lu la presse, qui, dans sa grande majorité, l'accuse d'avoir été responsable de ce suicide collectif. Elle préfère citer Jacques Delors, qui a régné sur ces lieux avec la splendeur d'un employé de banque devenu vice-roi des Indes. L'ancien président parle de la « sévérité extrême vis-à-vis d'une collectivité qui a eu une défaillance ». Edith Cresson renchérit : « le rapport des sages démontre qu'aucun commissaire n'a été, de près ou de loin, mêlé à quelque chose de malhonnête, aucun ne s'est enrichi, aucun ne s'est rendu coupable de malversations ».

Ce matin-là, elle n'évoquera pas le « complot » dont elle se disait être victime et préférera battre une coulpe... collective. « Il était aveuglant que le système était arrivé à ses limites, ceux qui y appartenaient ont été sanctionnés, c'est la loi de l'Histoire. » Fataliste, Edith Cresson ? Seulement le temps d'un tour de chauffe. Elle se reprendra vite, reprochant notamment à ses collègues, sauf à l'Italienne Emma Bonino, de ne pas avoir contre-attaqué dès les premières escarmouches. Cette femme-là aime la bagarre, et n'hésite pas à le proclamer. « La recherche absolue de la tranquillité n'est pas mon fort ; si je ne suis pas d'accord, je le dis ; c'est très malsain, une société où les conflits sont systématiquement gommés ! » Ses proches confirment qu'elle n'aurait jamais accepté de démissionner toute seule, préférant, si besoin en était, affronter la Cour de justice des Communautés pour prouver son honnêteté.

En veut-elle à Jacques Santer, le président de la Commission, qui l'avait lâchée il y a quelques semaines ? La réponse tombe comme un couperet : « Je ne peux MÊME pas lui en vouloir ». C'est peu dire qu'Edith la teigneuse n'apprécie pas le placide Luxembourgeois, pourtant membre comme elle du club très fermé des anciens premiers ministres européens.

« Son principal défaut, c'est bien celui-là : être arrivée à Bruxelles non pas en tant que simple membre de la Commission, après tout un très beau poste, mais comme un ancien premier ministre, qui avait un souci de revanche, mais aussi des habitudes dont on ne se sépare pas », diagnostique un habitué du sérail bruxellois. Après sa difficile expérience de Matignon, elle doit à François Mitterrand, dont elle a été très proche, d'être envoyée en 1995 dans la capitale belge.

Premiers pas, premières erreurs. « Je connais peu de gens aussi doués qu'elle pour se faire des ennemis ! », ironise une de ses anciennes collaboratrices. Elle indispose ses tout nouveaux collègues – plutôt bien intentionnés devant sa réputation de battante – en exigeant la vice-présidence du collège, qu'elle n'obtiendra pas. Réaction mitigée aussi des commissions du Parlement européen devant lesquelles

Edith Cresson quittera Bruxelles sans gloire et avec beaucoup d'ennemis, franchissant une étape de plus de son étrange parcours politique où les échecs, l'arrogance et une certaine désinvolture viennent ternir l'éclat d'une trajectoire singulière

Le gâchis Cresson

elle planche pour le désormais obligatoire examen de passage. Le président du « jury », Umberto Scapagnini, écrit ces phrases prémonitoires : « Si les membres de la commission de la recherche ont exprimé un avis positif et pour certains particulièrement élogieux sur la prestation de madame Cresson, (...) au sein de la commission de la culture et de l'éducation, certaines préoccupations ont été exprimées quant à la maîtrise des dossiers et à l'étendue exacte des compétences qui lui ont été attribuées. » Bref, de bonnes idées, mais un manque évident de suivi.

CERTAINS lui reprochent aussi de prendre ses aises avec les coutumes, sinon les règles bruxelloises. « Elle se comportait toujours comme un premier ministre qui peut commander un avion du GLAM à tout moment, raconte un expert, et c'est peut-être ainsi qu'elle a décidé de prendre le docteur René Berthelot à ses côtés, sans vraiment faire attention aux procédures. » Ce dentiste suivra Edith Cresson de Châtelleraut à Bruxelles sans mission bien définie. La révélation de ce recrutement ambigu, somme toute mineur, déclenchera pourtant le séisme actuel. « En fait, révèle un autre fin connaisseur des arcanes bruxelloises, le dentiste avait effectivement un rôle, celui de conseiller occulte, en marge du cabinet officiel du commissaire. »

Ses collègues sont aussi irrités de voir Edith Cresson rédiger son courrier en pleine séance du collège ou d'annoncer sur des dossiers qu'elle ne maîtrise visiblement pas. Irrités aussi de la voir monter au créneau pour un rien. Certains jugent « obsessionnel » son affrontement avec le Flamand Karel Van Miert, tout à la fois chouchou et poids lourd de la Commission, à qui elle reproche une politique de concurrence empêchant la formation de groupes industriels européens

capables de lutter contre les Etats-Unis. Voilà même que le Flamand, suspecté d'être un espion à la solde de l'Est lorsqu'il menait la bataille contre l'implantation des missiles américains en Belgique, se voit maintenant accuser d'être vendu à l'Oncle Sam. Au départ, pourtant, Edith et Karel sont les meilleurs amis du monde, habitués à fréquenter ensemble les cénacles socialistes européens. Ministre, elle décore même Van Miert de la légion d'honneur au cours d'une cérémonie à l'ambassade de Belgique à Paris. « Le geste était sympathique, même si elle est arrivée avec plus d'une heure de retard », se souvient un des amis du Belge. Rapidement le torchon brûle

crayon. J'appelle le garçon d'ascenseur, je sors 20 francs de ma poche, il va à la boutique du coin chercher papier et crayons. »

Si elle parle couramment l'anglais et a une connaissance certaine, quoique parfois caricaturale, des pays de l'Union, Edith Cresson n'a peut-être pas la « vraie » fibre européenne, comme Simone Veil ou Elisabeth Guigou. Ses convictions en la matière sont plus proches de celles de Chevènement ou de Chirac, les deux pieds bien ancrés dans le terroir français. Elle a d'ailleurs d'autres points communs avec le ministre de l'intérieur et le président de la République. Ce dernier ne l'a-t-il pas davantage soutenue que Jospin

« Elle se comportait toujours comme un premier ministre, qui peut commander un avion du GLAM à tout moment. C'est peut-être ainsi qu'elle a décidé de prendre le docteur René Berthelot à ses côtés. Sans vraiment faire attention aux procédures »

entre eux et Cresson se fait un ennemi de plus. Et pas n'importe lequel !

Elle prend mal l'exacte mesure de cette Commission, organisme hybride dont personne ne peut définir exactement la nature. Une grosse machine, aussi. Comme il paraît loin le temps où Sizzo Mansholt, le père de l'Europe verte, racontait la première séance du collège : « Dans le grand immeuble de six étages, nous avons choisi deux pièces au premier, très petites. Hallstein avait l'habitude de nous réunir dans des salles trop petites. Nous voilà avec une table et des chaises. Neuf commissaires attendent : il faut faire l'Europe. Avec quoi ? Rien. Quelques dossiers, des traités, des grandes idées, ni papier, ni

ces derniers temps ? « Cela ne me choque pas du tout d'entendre dire que je fais partie des gens qui apprécient Jacques Chirac, explique-t-elle, on peut très bien avoir de la sympathie pour des personnes d'un autre bord. » Et de raconter leur première rencontre, en 1979, à Strasbourg, alors qu'ils étaient tous deux membres d'un Parlement européen élu pour la première fois au suffrage universel. « J'étais une des rares, parmi les socialistes français, à m'intéresser à la politique agricole commune ; j'ai dit à Chirac : « Vous allez me donner un coup de main pour défendre les intérêts français ! » Je me souviens : il m'a invité à déjeuner, j'ai accepté même si certains de mes camarades de parti voyaient cela d'un drôle d'œil. »

Comme Jacques Chirac, Edith Cresson aime « le terrain ». Des fonctionnaires européens ont été frappés par la transformation qui s'opérait en elle dès qu'elle arrivait à Châtelleraut. « Une autre femme, véritablement à l'écoute des gens. A Bruxelles, on lui reproche d'être trop souvent à Châtelleraut mais, dans sa ville, l'opposition l'accuse de passer tout son temps dans la capitale belge. En fait, c'est à Paris qu'elle est très souvent, à la recherche de son pouvoir perdu.

Surprise aussi de ces eurocrates découvrant leur commissaire parfaitement à l'aise dans un foyer de jeunes beurs, dans la banlieue bruxelloise. « Assise sur une chaise, simple, directe, sympa, elle a dialogué longtemps avec eux et cela s'est très bien passé. » Ces

« Même ses succès, elle n'a pas réussi à les transformer, du fait, tout simplement, de son inaptitude à suivre les dossiers »

programmes permettant aux jeunes techniciens ou apprentis européens d'avoir une expérience professionnelle dans un pays voisin, alors que ces échanges étaient en priorité réservés aux universitaires ; ce service civil volontaire, sur le modèle des Peaces Corps américains, aidant les jeunes à réaliser des projets d'intérêt collectif : voilà ce dont Edith Cresson est le plus fière. Comme le recentrage des programmes de recherche communautaires ou les tentatives, plus difficiles, de peser sur le Meccano industriel européen, grâce notamment aux bons contacts qu'elle a gardés dans certains milieux économiques.

« Même ses succès, elle n'a pas réussi à les transformer, du fait, tout simplement, de son inaptitude à suivre les dossiers », explique un journaliste, frappé de se rendre compte qu'il connaissait mieux ces sacrés dossiers que la commissaire elle-même. « Je me souviens d'un entretien où, en réponse à mes questions, elle a lu directement, sans vergogne, les notes préparées par son cabinet », raconte un autre journaliste.

Alors que le rideau tombe sur son expérience bruxelloise, Edith Cresson sait que celle-ci n'a pas été la plus enrichissante de sa carrière. Alors, laquelle ? Pas besoin de la pousser pour qu'elle mette de côté son passage à Matignon. Pour le reste, elle estime que c'est la mairie de Châtelleraut qui lui a donné le plus de satisfaction et que le portefeuille du développement industriel a été le plus « vivant ».

A soixante-cinq ans, en dépit des épreuves, elle ne donne pas l'impression de vouloir déteiler. Quel sera le prochain combat d'une femme dont la vie aurait pu être une « success story » et qui, à chaque fois, a gâché ses chances par un curieux mélange d'agressivité et de timidité, de volonté et d'inertie, de contrôle de ses émotions et de formules à l'emporte-pièce ? « C'est une belle, très belle machine, mais à laquelle il manque certains rouages », répond un homme qui la connaît bien et qui conclut, tout juste en ironisant : « Elle est même capable d'avoir envoyé sur les roses ces sages qui venaient enquêter sur ses activités. »

José-Alain Fralon

Internet, pour une nouvelle économie française

par Jacques Attali

MALGRÉ tous les discours, la France est très loin d'avoir pris la mesure du formidable bouleversement social, économique et culturel qu'entraînera Internet, la plus grande révolution technologique depuis l'invention de l'imprimerie. Engourdie dans des siècles de centralisme et de conservatisme, crispée sur la défense d'intérêts souvent archaïques, plus que jamais satisfaite des apparences, elle se laisse mourir. Mourir guérie.

Chacun se rassure en pensant que le chômage disparaîtra un jour parce qu'il n'y aura plus de jeunes pour réclamer du travail, que notre commerce extérieur regorgera d'excédents parce que nos industriels n'importeront pas de machines, que le déficit budgétaire restera sous contrôle parce qu'on aura retardé de très nombreux investissements publics porteurs d'avenir, que l'inflation sera vaincue parce que les prix des matières premières baisseront, que les entreprises crouleront sous les profits parce qu'elles réduiront l'emploi.

Au rythme actuel, nous ne serons au mieux que les clients et les sous-traitants des technologies et des produits culturels venus d'ailleurs.

Exagération ? Nullement, et les indices sont innombrables de ce retard accumulé.

Certes, le nombre d'internautes français a décollé depuis quelques mois. Du 15 octobre 1998 au 15 janvier, le nombre d'abonnements a augmenté de 1,3 million, correspondant à 11,2 millions d'heures de connexions nouvelles sur le réseau, soit une croissance de 33 % des abonnements et de 40 % des heures de connexions. Les internautes français sont aujourd'hui plus de 4 millions, et un tiers d'entre eux se connectent au moins une fois par jour.

Mais la croissance du Net dans les autres pays reste plus rapide et plus créatrice de richesses qu'elle ne l'est en France, qui reste, selon tous les critères, au septième rang mondial. La moitié des Suédois en âge d'utiliser l'Internet l'ont déjà fait au moins une fois, contre 40 % des Américains, un tiers des Anglais, des Allemands, des Japonais, et moins d'un quart des Français ;

100 millions d'Américains l'utiliseront régulièrement l'an prochain. Plus grave encore, les internautes français sont plus des consommateurs que des producteurs de services. 60 % des 43,2 millions de serveurs Internet existant dans le monde - il n'y en avait que 29,6 millions il y a un an - sont américains. 11,5 millions sont anglais. Seulement 488 043 sont français ! La moitié du commerce électronique mondial - qui représente déjà 15 milliards de dollars, soit trois fois plus que l'an dernier - est réalisée sur les dix premiers sites, tous américains.

Et cela ne fait que commencer. Alors que les banques françaises se disputent le privilège de se regrouper, d'autres, ailleurs, ont compris que le métier même de banquier est en train d'être radicalement transformé par la possibilité de faire de la banque à dis-

directs ; des emplois rémunérés deux tiers de plus que dans les autres métiers, avec une moyenne de 46 000 dollars par an. Elles vont réduire les prix, augmenter la compétitivité globale et, en diminuant la nécessité d'entretenir des stocks, réduire la fatalité des cycles de l'économie. En France, ces bouleversements ne feront que supprimer des emplois, faute de développement des firmes créatrices de services sur le Net.

La prééminence de l'Amérique n'est cependant pas irréversible. D'autres pays l'ont compris, qui ont mis en place des plans d'urgence. La Finlande, la Wallonie, la ville d'Amsterdam fournissent des exemples de ce que peuvent faire des collectivités publiques quand elles décident d'agir de façon massive et cohérente. L'Argentine a lancé un programme massif de promotion sociale des jeunes des

moyens de réussir dans ces domaines. Pour y parvenir, il lui faudrait, au-delà de ce qui a déjà été très heureusement engagé depuis un an, concrétiser à marche forcée, les réformes urgentes suivantes :

- pour réduire massivement le coût des télécommunications, accélérer la mise en concurrence entre les entreprises françaises de poste et de télécommunications et leurs rivales européennes et permettre aux consommateurs d'utiliser des réseaux à très haut débit comme le câble et l'ADSL (réseau numérique) ;

- permettre à chaque citoyen d'obtenir un ordinateur à très bas coût ou même gratuit, renouvelé tous les trois ans, avec un abonnement minimal gratuit aux services de base d'Internet et une adresse de courrier électronique. C'est ce qui fut fait pour le Minitel et ce qui sera fait bientôt en Wallonie ;

- permettre aux citoyens de recevoir sur Internet un accès à une formation permanente gratuite, fournie par les universités et consacrée par des diplômes authentifiés sur le réseau ;

- pousser les administrations à communiquer entre elles par Intranet, de façon transparente pour les citoyens, en donnant à chaque fonctionnaire une adresse électronique connue de tous.

- permettre aux citoyens de régler toutes leurs relations avec la Sécurité sociale et les impôts par l'Internet ;

- pousser les collectivités locales à approfondir la démocratie sur Internet, en mettant à la disposition des habitants tous les services municipaux sur le Net ;

- former les jeunes des banlieues aux métiers de l'informatique en ouvrant, dans chaque quartier, des boutiques d'Internet non pas seulement pour apprendre à se servir du multimédia mais pour y trouver les moyens de créer leur propre emploi ;

- pousser toutes les grandes entreprises à remplacer des services qu'elles rendent dans le monde réel par des services virtuels, nécessitant l'usage de technologies nouvelles. En particulier dans le commerce, l'assurance, la banque, l'édition et la télévision ;

- encourager et financer la création de contenus et de services, sans lesquels ces réseaux ne déver-

seront que les images et les idées des autres ;

- ne pas commettre en biotechnologie, où nous avons des atouts majeurs, la même erreur que celle qui fut commise avec les technologies de l'informatique, et donner aux entreprises et aux laboratoires de pointe dans ces domaines les moyens de tenir leurs promesses.

Pour accomplir tout cela, il faudrait oser des choix considérables, abandonner des pans entiers de ce qui est aujourd'hui considéré comme sacré, dans l'agriculture comme dans les industries électroniques, toutes deux liées à des révolutions technologiques moribondes, passer par-dessus des féodalités administratives et sociales comme celles des banques et du grand commerce pour les pousser à se convertir au plus vite aux activités virtuelles.

Et changer le rapport avec l'argent. On n'aura pas, en France, suffisamment d'entrepreneurs dans ces secteurs ailleurs si rentables si on ne laisse pas les innovateurs accumuler du capital. Or, en France le pouvoir, de gauche comme de droite, respecte ceux

qui ont de l'argent et suspecte ceux qui en gagnent. On ne peut pas compter sur la droite pour changer cela : elle n'a jamais été le parti du mouvement. Il appartient donc à la gauche de donner une dimension sociale à l'esprit d'entreprise, de développer le microcrédit de proximité et de rémunérer les travailleurs de ces professions par des options, véritables instruments de l'autogestion dans les sociétés hyperindustrielles. Enfin, et peut-être surtout, il lui revient de faire en sorte que ces technologies aident les habitants de ce pays à mieux vivre ensemble et non pas à aggraver leur solitude.

Si la gauche trouve le courage de mettre en œuvre un tel programme, de révolutionner l'Etat pour libérer le désir de créer et l'esprit d'entreprendre dans toutes les classes sociales, alors la nouvelle économie française sera l'une des meilleures surprises des vingt prochaines années.

Jacques Attali est conseiller d'Etat en disponibilité, président d'une société de conseil.

Il appartient à la gauche de donner une dimension sociale à l'esprit d'entreprise, de développer le microcrédit de proximité et de rémunérer les travailleurs de ces professions par des options, véritables instruments de l'autogestion dans les sociétés hyperindustrielles

tance, et qu'au lieu de tenter de cumuler sous la même enseigne trois agences par coin de rue il vaudrait mieux reconverter d'urgence le personnel de chaque maison vers la finance virtuelle. Demain, le commerce électronique ne sera plus une vitrine mais un ensemble de portails intégrant des boutiques avec des journaux, des conseils, des services et la logistique annexe. Et les quatre premiers portails du monde, qui font les sept dixièmes du chiffre d'affaires mondial, sont tous américains.

Aux Etats-Unis, l'économie tout entière en est déjà profondément bouleversée ; les hautes technologies de l'information représentent déjà 8 % du PIB contre moins de 1 % en France. Elles vont y créer 1,3 million d'emplois directs en dix ans et dix fois plus en emplois in-

quartiers en difficulté par Internet dont la France pourrait s'inspirer.

Déjà, la proportion d'internautes dont la première langue est l'anglais a diminué en quatre ans de 90 % à 50 %. Et, dans l'autre moitié, les internautes parlant allemand, espagnol ou japonais représentent chacun le double de ceux parlant français, malgré l'apport considérable du Québec.

Si la France n'est pas aujourd'hui au niveau où elle devrait être, ce n'est pas parce qu'elle manque de moyens intellectuels, industriels, technologiques ou financiers. Elle contrôle mieux que d'autres les industries de la communication et de la télévision, dont l'intégration est la clé de l'avenir. Mais l'Etat n'y a pas encore entrepris les réformes de son appareil et n'a pas donné aux acteurs de la société le désir et les

AU COURRIER DU « MONDE »

EDMOND HERVÉ

J'ai lu, j'ai entendu des choses terribles sur Edmond Hervé. (...) Edmond Hervé, tel qu'on le connaît, est un homme de justice, de justice, de droit. Tous ceux qui l'ont un jour rencontré n'ont jamais mis en doute son intégrité. (...) Qui est Edmond Hervé ? Je ne le sais pas encore tant il est secret. Sa culture, son histoire, ses malheurs personnels, dont il cache la vérité pour être en accord avec lui-même, l'ont amené à vivre son histoire pour les autres, avec passion, détermination et optimisme pour l'avenir. Aujourd'hui, on casse un homme au service des autres. A-t-il fait des erreurs ? Peut-être ! Ce dont je peux et tiens à témoigner, c'est qu'Edmond Hervé est un juste, un travailleur acharné, un homme de dossier, ce qui le rend compétent. (...) C'est aussi quelqu'un qui vit dans l'ombre de Renan et d'auteurs contemporains qui renvoient au devenir d'une société plus proche de l'individu dans son attitude

propre, sa cage d'escalier, son quartier, sa cité. Ce juste-là ne mérite pas les opprobres qui lui sont jetés à la face.

André-Georges Hamon
Rennes (Ille-et-Vilaine)

LE PLATANE ASSASSIN

Le président (PS) du conseil général du Gers a trouvé la solution pour réduire le nombre de morts sur les routes de son département (*Le Monde* du 19 février) : couper 5 000 à 7 000 arbres qui ont l'audace d'empêcher les automobilistes de circuler. Vieille solution, vieux débat, qui, hélas, resurgit périodiquement et qui contribue à enlaidir toujours un peu plus nos paysages. Je suggère à M. Martin de pousser plus loin son raisonnement : un quart des accidents mortels ont un arbre pour protagoniste ? Certes, mais 100 % ont lieu dans une voiture. La décision s'impose d'elle-même : pour « faire le choix de la vie », il serait infiniment plus efficace (et plus courageux politiquement) d'interdire les voitures individuelles. (...)

Didier Rykner
Paris

Nouveau CR-V : Vivez l'inédit au quotidien.



Une nouvelle motorisation avec un moteur 2.0i 147 chevaux pour encore plus de puissance.
Un nouveau dessin de sièges et une meilleure précision dans les réglages pour encore plus de confort.
Une ligne redessinée pour encore plus d'élégance.
Nouveau CR-V, vivez l'inédit au quotidien !
Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire.

Le concessionnaire le plus proche sur 3615 HONDA (2.23 F/mn).

A partir de
131 800^F

Prix TTC hors option du CR-V 2.0i S au 01.03.99 - AM 99

Motocycle présentée CR-V 2.0i ES 156 800 FTTC avec peinture métallisée 2 000 FTTC - Tarif au 01.03.99 - AM 99. Consommations en l/100 kms, boîte manuelle : 11,9 (urbain)/8,4 (extra urbain)/9,7 (mixte).

CR-V

L'innovation au service de l'homme.

DISPARITIONS

Lee Falk

Le créateur de « Mandrake » et du « Fantôme »

LEON « LEE » FALK, créateur des célèbres bandes dessinées *Mandrake le magicien* et *Le Fantôme*, mais aussi homme de cinéma, est mort samedi 13 mars, à New York, d'une crise cardiaque. Malade depuis plusieurs semaines, il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Toutefois, si sa biographie indique qu'il était né à Saint-Louis (Missouri) en 1905, il aimait entretenir le doute sur la date exacte de sa naissance et évoquer également les années 1912 ou 1917...

Lee Falk travaillait dans la publicité et dans la radio, en 1934, tout en étudiant à l'université de l'Illinois, quand il conçoit *Mandrake*, « *hypnotiseur qui se sert de son pouvoir pour combattre le mal*», avec le dessinateur Phil Davis. Deux ans plus tard, il crée *Le Fantôme* avec Ray Moore, l'histoire d'un justicier masqué qui vit dans une caverne de la jungle, en compagnie de son chien-loup Satan, et qui succombe aux charmes de la belle exploratrice Diana Palmer. Après-guerre, *Le Fantôme* se modernise pour endosser le costume d'un agent de l'ONU.

Le succès de ces deux séries de *comics*, qui surfent sur la vague des super-héros, est énorme. *Le Fantôme* fait l'objet d'un feuilleton télévisé réalisé par Breezy Reeves Easton, pendant la seconde guerre mondiale, puis d'un long métrage de Simon Winger, en 1996. Connu dans une soixantaine de pays (en France, il est publié dès 1937 dans *Robinson*, tandis qu'en Italie plusieurs inédits paraissent sous le nom de *L'Uomo maschero*), *Le Fantôme* est devenu une des séries classiques de la BD américaine et internationale.

Mais Lee Falk avait d'autres cordes à son arc : *« Je pense que l'art de la BD est proche de celui du cinéma et de la technique filmique »*, avait-t-il coutume de dire, en expliquant qu'il

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le général **Raymond Germanos** a été élevé, par le conseil des ministres du mercredi 17 mars, au rang et à l'appellation de général d'armée et nommé inspecteur général des armées (terre).

[Né le 16 février 1941 à Kamechlié (Syrie) et ancien élève de Saint-Cyr, Raymond Germanos a effectué une grande partie de sa carrière à la Légion étrangère, où il a notamment commandé le groupement tactique « Barracuda » en Centrafrique, en 1980, puis a été placé, avec le grade de colonel, à la tête du 2^e régiment étranger parachutiste à Calvi (Corse-du-Sud) entre 1984 et 1986. Chef adjoint du cabinet militaire d'André Giraud, puis de Jean-Pierre Chevènement, au ministère de la défense, il est promu général de brigade en 1989 et il devient chef du service d'information et de relations publiques des armées (Sirpa), poste dans lequel il assurera la communication gouvernementale durant la guerre du Golfe en 1990-1991. Entre 1991 et 1993, il commande la 11^e division parachutiste à Toulouse. Promu général de division en 1993, il est sous-chef, chargé des opérations, à l'état-major des armées, puis, avec le rang de général de corps d'armée en 1995, chef du cabinet militaire de Charles Millon et d'Alain Richard qui lui succède au ministère de la défense. Depuis juillet 1998, Raymond Germanos dirigeait l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), l'enseignement militaire supérieur et le Centre des hautes études militaires (Chem).]

CULTURE

Frédéric Dassas, conservateur du patrimoine, a été nommé directeur du Musée de la musique de l'Établissement public de la Cité de la musique, en remplacement de Marie-France Calas, par arrêté publié au *Journal officiel* daté 8-9 mars. Frédéric Dassas, âgé de trente-cinq ans, est diplômé de l'École du Louvre et de l'École normale de musique. Il a été notamment conservateur au Musée des monuments français de 1995 à 1998.



bâtissait intégralement le scénario des *comics*, avec des indications destinées à un réalisateur ou à un dessinateur. C'est après la guerre, pendant laquelle il servit dans les services secrets, qu'il écrivit des scénarios de films et qu'il se lança dans la production cinématographique. Il produisit environ 300 films, parmi lesquels jouèrent des stars comme Charlton Heston ou Dame May Whitty. Propriétaire de salles de cinéma dans le Massachussets et aux Bahamas, il avait aussi écrit deux comédies musicales dont l'une s'intitulait *Mandrake le magicien et l'enchanteresse*.

Yves-Marie Labé

■ **HABIB ACHOUR**, ancien militant de l'indépendance tunisienne et secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT, centrale unique), est mort dimanche 14 mars dans son village natal d'Ab-basiya à l'âge de quatre-vingt-six ans des suites d'une longue maladie. Habib Achour, qui fut vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres, avait été dès 1934 l'un des premiers compagnons de lutte de l'ex-président tunisien Habib Bourguiba au sein du Parti socialiste destourien qui conduisit la Tunisie à l'indépendance en 1956. Il fonda ensuite l'UGTT en 1946 avec le père du syndicalisme tunisien Farhat Hached, assassiné en 1952 par l'organisation secrète française « La main rouge ». Emprisonné et déporté plusieurs fois pour ses activités nationalistes avant l'indépendance de la Tunisie, Habib Achour fut également condamné à la prison à la suite d'émeutes survenues en janvier 1978 avant d'être gracié et porté de nouveau à la tête de l'UGTT jusqu'en 1985.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 10 mars sont publiés :

● **Accord international** : un décret portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Honduras relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour, signé à Tegucigalpa le 20 novembre 1998.

Au *Journal officiel* du jeudi 11 mars sont publiés :

● **Europe** : une loi autorisant l'approbation du protocole additionnel à la charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives ; une loi autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée).
● **Prep'ENA** : un arrêté nommant le président et les membres du jury chargés d'apprécier les épreuves pour l'accès au cycle de préparation au troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration. Le président est Jean-Antoine Chabannes, président-directeur général de la Société suisse ; deux arrêtés fixant le nombre de places offertes en 1999 aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours d'entrée à l'ENA .
● **Marchés** : un décret relatif aux marchés publics de services ayant pour objet le passage des systèmes informatiques et techniques à l'an 2000.

Au *Journal officiel* du vendredi 12 mars sont publiés :

● **Etrangers** : un décret pris pour l'application de l'article 9 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, instituant un document de circulation pour étranger mineur.
● **Evaluation** : un décret nommant Yves Coussquer président du Conseil national de l'évaluation.
Au *Journal officiel* du samedi 13 mars sont publiés :
● **Accordés internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, modifiant l'arrangement du 9 avril 1973, concernant la création en gare de Bâle-CFF d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés et les contrôles en cours de route entre Bâle et Mulhouse et vice versa, sous forme d'échange de notes signées à Paris les 9 et 21 décembre 1998 ; un décret portant publication de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part et l'Ukraine d'autre part, fait à Luxembourg le 14 juin 1994.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Aurore et **Didier TANNE**, ont le bonheur d'annoncer la naissance, le 12 mars 1999, à 17 h 43, de leur fils

Luc, Yael,

à Nantes, ville de leur rencontre.

Adoptions

– Dominique Grange Tardi et Jacques Tardi, ses parents, Diego, Oscar et Rachel, ses frères et sœur, Le docteur et M^{me} Jean Grange, ses grands-parents, Ainsi que celles et ceux qui les ont soutenus dans leur démarche,

ont le grand bonheur d'annoncer l'adoption de

Lisa Silvia Adèle, petite fille du silence, née le 30 novembre 1992, à Concepcion (Chili).

Le jugement d'adoption plénière a été prononcé, le 3 mars 1999, par le tribunal de grande instance de Paris.

« Gracias a la vida Que me ha dado tanto »... (Violeta Parra)

Anniversaires de naissance

– Non, à cinquante ans, tu n'es pas vieux et puis on t'aime,

Joyeux anniversaire

Gaby.

Danielle, Benjamin, Elias.

Mariages

Anne et **Pierre VERDIER**, sont heureux d'annoncer le mariage de leur fils

Laurent avec **Ana FONT-GINER**,

le 17 avril 1999 à Benissa (Espagne),

et le mariage de leur fils

Yann avec **Zsuzsa PENKE**,

le 3 juillet 1999 à Szeged (Hongrie).

Bienvenue à Ana et Zsuzsa !

Anne et Pierre Verdier, 6, chemin des Nouillons, 57160 Lessy. 43, rue Liancourt, 75014 Paris.

Décès

– Alice Asséo, son épouse, Henriette Asséo, sa fille, Jessica, sa petite-fille, Eliane Asséo et Alain Benveniste, ses cousins, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur S. E. ASSÉO,

survenu le 13 mars 1999.

Une cérémonie du souvenir aura lieu le vendredi 19 mars, à 13 h 15, dans le grand salon du crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Henriette Asséo, 19, rue des Martyrs, 75009 Paris.

– M^{me} Henry Bonneville, Ses enfants, petits-enfants, Et sa famille,

font part du décès de

M. Henry BONNEVILLE, officier de la Légion d'honneur, président honoraire et professeur émérite de l'université Stendhal, président d'honneur de la Société des hispanistes français.

607, chemin du Manival, 38330 Saint-Ismier.

– Pierre et Nadine Bouyjou, ses parents, Jérôme Bouyjou, son frère, Bernard et Florence Bouyjou, Serge Chrétien, Marcel et Geneviève Bouyjou, Paul et Jacqueline Montenot, Et toute la famille,

ont l'immense tristesse de faire part du décès accidentel de

Christophe BOUYJOU,

survenu le 15 mars 1999, dans sa vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 mars, à 15 h 15, en l'église de Villefranche-sur-Mer.

Cet avis tient lieu de faire part.

12, avenue de Verdun, 06230 Villefranche-sur-Mer.

– Saint-Genès-du-Retz (Puy-de-Dôme).

M^{me} Veuve Gabriel Nigon, Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, M^{me} Veuve Edmond Detruy, Catherine et Philippe Prevost-Detruy et leurs enfants, Hervé Leblanc, ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jérôme DETRUY, conseil d'entreprises,

survenu à Paris, dans sa trente-neuvième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 18 mars 1999, à 10 heures, en l'église de Saint-Genès-du-Retz.

– M^{me} Suzanne Edberg, son épouse, M^e Jean-Pierre Edberg et M^{me}, ses enfants, Grégory, Benjamin, Raphaël et Sacha Edberg, ses petits-enfants, M^{me} Rose Najman, M^{me} Hélène Baïkowsky, ses sœurs, M. et M^{me} Siméon Panthier, son beau-frère et sa belle-sœur, Ses neveux, nièces, cousins, cousines, Et toute la famille, ont le regret de faire part du décès de

M. Georges EDBERG.

On se réunira le jeudi 18 mars 1999, à 11 heures, au cimetière de Bagneux, entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La direction générale du Centre national de la recherche scientifique, profondément attristée par le décès de

M. Charles GABRIEL, officier de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques,

survenu le 15 mars 1999, dans sa quatre-vingt-deuxième année, s'associe à la peine de sa famille et de ses amis et leur témoigne toute sa sympathie.

Au CNRS, de 1941 à 1982, M. Charles Gabriel a exercé des fonctions de haute responsabilité dans l'administration et l'organisation de la recherche. En 1990, il fonde l'Association des anciens et des amis du CNRS, dont il était secrétaire général.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 mars, à 10 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 77, place du Docteur-Félix- Lobligeois, Paris-17^e

– Le président, les membres du conseil d'administration et les adhérents de l'Association des anciens et des amis du CNRS,

ont la tristesse de faire part du décès de son secrétaire général,

M. Charles GABRIEL, officier de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques

survenu le 15 mars 1999, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 mars, à 10 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 77, place du Docteur-Félix-Lobligeois, Paris-17^e, où l'on se réunira.

– M^{me} François Gruet, son épouse, M^{me} P. Gruet, sa mère,

M. et M^{me} Randrianarison, Lanto et Fara Rasolomanana, Rondro Rasolomanana, ses enfants adoptifs, Ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, Les familles Gruet et Bleusez, ont la douleur de faire part du décès de

M. François GRUET,

survenu, le 14 mars 1999, dans sa cinquante-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 mars, à 10 h 15, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 27, rue de Dantzig, Paris-15^e, suivie de l'inhumation au cimetière d'Orchies (Nord), à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à la recherche médicale sur le cancer, à l'Institut Curie, 25, rue d'Ulm, 75005 Paris.

– La famille Jean-Roger Caussimon fait part de la disparition, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, de

Renée JAN, née **LEMARCHAND**, chanteuse-diseuse au cabaret du Lapin agile, à Montmartre.

– On nous prie de faire part du décès de

M^{me} Suzanne LAMENT,

survenu le 16 mars 1999, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 mars.

Un car sera mis à la disposition des personnes désirant se rendre au cimetière, devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République, Paris-11^e, à 14 h 15.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy, à 15 heures précises.

De la part de Catherine Lament, Liliane et Dominique Lament-Gaudron, Evelyne et Sylvain Lament, ses enfants, Alicia, Bastien, Benjamin et Jonathan, ses petits-enfants, M^{me} Anna Pollak, M. et M^{me} Maurice Lament, ses beau-frère et belles-sœurs, Ses neveux et nièces.

Ni fleurs ni couronnes.

22, avenue de Saint-Ouen, 75018 Paris.

– L'Association psychanalytique de France fait part de sa tristesse à l'annonce du décès du

docteur Camille LAURIN, psychanalyste, membre de la Société française de psychanalyse, puis membre de l'Association psychanalytique de France, dont il a été un des fondateurs en 1964.

Elle adresse à la famille du docteur Laurin ses sincères condoléances.

– L'ANAS (Association nationale des assistants de service social), a la tristesse de faire part du décès de

Françoise LIMOUJOUX,

le vendredi 12 mars 1999, des suites d'une longue maladie, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Françoise Limoujoux était parente de l'ANAS depuis plus de vingt ans.

Nous serons nombreux à regretter son dynamisme et sa force de conviction en défendant la déontologie et la profession d'assistant de service social.

Une messe à sa mémoire sera célébrée, à Paris, dans les semaines à venir.

Tous les membres de l'ANAS présentent leurs sincères condoléances à son mari, à son fils et à ses proches.

ANAS, 15, rue de Bruxelles, 75009 Paris. Tél. : 01-45-26-94-87. Fax : (33) 01-42-80-07-03.

– M^{me} François Lusardy, son épouse, Christine et Christian Daull, Jacques et Joëlle Lusardy, Bruno Lusardy et Mireille, ses enfants, Sébastien, Xavier, Marion, Julien et Félix, ses petits-enfants, Parents et alliés, ont la grande tristesse de faire part du décès de leur époux, père, grand-père,

M. François LUSARDY,

survenu soudainement, le 14 mars 1999, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques religieuses ont lieu ce mercredi 17 mars, à 16 heures, en l'église de Mollégès, suivies de l'inhumation au cimetière.

Le Clos, 13940 Mollégès.

– La comtesse Gilles de Pardieu, sa mère, le comte et la comtesse Antoine de Pardieu, son frère et sa belle-sœur, M. et M^{me} Daniel Cros, M. et M^{me} Patrick Jamoux, ses sœurs et beaux-frères, Valérie et Emmanuelle de Pardieu, Julien et Thomas Cros, Delphine et Vincent Simonet, Alexis Jarnoux, ses neveux et nièces, Et tous ses nombreux et fidèles amis et amies, ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu de

M^{lle} Véronique de PARDIEU,

survenu le 15 mars 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 mars 1999 à 15 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés à Paris-6^e.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons pour la recherche contre le cancer, au nom de l'association « Avec », service du professeur Khayat, hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

– Le président, Les membres de la Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres, ont la tristesse de faire part du décès de leur ami

Raymond REGRAIN, directeur de l'IUFM d'Amiens.

La bénédiction et l'inhumation auront lieu, ce jour, mercredi 17 mars 1999.

– Le recteur de l'académie d'Amiens, le président et le conseil d'administration de l'IUFM, ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond REGRAIN, professeur des universités, directeur de l'IUFM de l'académie d'Amiens, commandeur dans l'ordre des Palmes académiques.

Les obsèques ont lieu ce jour à 15 h 30 en l'église Saint-Acheul d'Amiens.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Monique PRYOR, chevalier de l'ordre national du Mérite, présidente d'honneur de Fares, vice-présidente de l'Observatoire de la démocratie,

survenu le 14 mars 1999.

Ses obsèques seront célébrées en l'église Sainte-Geneviève des Grandes Carrières, 174, rue Championnet, Paris-18^e, le vendredi 19 mars, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à la Ligue contre le cancer, CCP 56113.

– Boston. Paris.

Philippe Roussel-Linval, son fils, Michelle Montaurier, sa compagne, Marie de Wilson Saint-Hilaire, sa mère, Et Bastien Saint-Hilaire,

font part, dans le respect du délai imposé par ses souhaits, du décès de

Serge ROUSSEL-LINVAL,

survenu le 17 décembre 1998, à Boston (USA).

– Paule Schneersohn, sa femme, Antoine et Noémie, ses enfants, Rose Schneersohn, sa mère, Les familles Bitoun, Gromb, Karpinsky et Schneersohn, ont la douleur de faire part du décès de

Oscar SCHNEERSOHN,

survenu brutalement le 15 mars 1999, dans sa cinquante-troisième année.

La cérémonie religieuse a lieu ce mercredi 17 mars, à la synagogue de la rue Chasseloup-Laubat, Paris-15^e, à 18 h 45.

– Le président, Les associés, L'ensemble des collaborateurs de Novaction SA, société de conseils en marketing, ont la très grande tristesse de faire part de la disparition brutale de

M. Oscar SCHNEERSOHN, membre du directoire, vice-président de Novaction Japon, ingénieur ECP,

survenue le 15 mars 1999.

Novaction 11, avenue Dubonnet, 92400 Courbevoix.

– M^{me} Albert Sicard, née Claudette Thévenon, M. et M^{me} Roland Sicard, M. et M^{me} Alain Biaux, et leurs enfants, M^{lle} Corinne Sicard, Les familles Sicard, Agier, Guyon, Thévenon, Garraux, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Albert SICARD, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques religieuses seront célébrées en la chapelle du funérarium municipal de Marseille-5^e, le vendredi 19 mars 1999, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires de décès

– Pour

Léon CELLIER, 12 juin 1911 - 20 mars 1976.

– Il y a douze ans,

Jean-Claude LANGELLIER

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.

« Lorsque l'oiseau étendit son aile noire, Et nous montra son flanc de flamme Lorsque le bouton devint rose C'est en eux que je lus ton nom »
Ralph Waldo Emerson

Pierre MUSSO, 28 mars 1971 - 18 mars 1992

« Pourtant vous êtes parti, mais vous êtes là, ici, un peu, quelque part »
Yaseen Khan

– Le 18 mars 1974,

Jean SETE

CONCENTRATION Le conseil d'administration de Renault a mandaté, mardi 16 mars, son président, Louis Schweitzer, pour engager sans délai une négociation exclusive avec

le constructeur japonais Nissan, en vue d'une alliance stratégique. ● LA FIRME au losange envisage de prendre 35 % du capital du deuxième constructeur nippon pour

un montant de 32 à 35 milliards de francs. Renault s'endetterait d'une vingtaine de milliards de francs. ● LE PRÉSIDENT de Nissan s'est immédiatement déclaré favorable à

cette proposition, espérant parvenir à un accord définitif d'ici le 31 mars. Le groupe japonais, très endetté, doit redresser rapidement sa situation. ● L'OPÉRATION pourrait se dé-

rouler sous la forme d'une augmentation de capital de Nissan réservée à Renault. ● LES SYNDICATS ont des réactions mitigées. Les marchés financiers affichent leur scepticisme.

Renault prêt à relever le défi Nissan pour devenir mondial

Louis Schweitzer a obtenu, mardi 16 mars, le feu vert de son conseil d'administration pour négocier l'alliance avec le constructeur nippon. Le groupe français prendrait 35 % du capital et un poste de vice-président chez son partenaire

APRÈS huit mois d'intenses mais lentes négociations, les discussions entre Renault et Nissan se sont soudainement emballées, mardi 16 mars. Au terme d'une journée menée au pas de charge, après un conseil d'administration et un comité central d'entreprise, le constructeur automobile français a annoncé qu'il proposait au numéro deux japonais d'acquiescer 35 % de son capital.

« Renault est aujourd'hui convaincu des mérites d'une alliance stratégique » avec Nissan, a indiqué la direction du constructeur français dans un communiqué. « En conséquence, Renault propose à Nissan d'engager sans délai une négociation exclusive sur les conditions de cette alliance, qui comprendrait notamment une prise de participation par Renault de l'ordre de 35 % dans le capital de Nissan ». Quelques minutes après, Nissan faisait écho au communiqué français : « Ayant accueilli de manière positive la proposi-

Bouleversement du classement mondial

La concentration du secteur automobile est en train de provoquer une forte modification du classement des constructeurs. L'ensemble Renault-Nissan occuperait le quatrième rang mondial. General Motors, qui depuis 1998 n'est plus la première entreprise mondiale après s'être fait détrôner par Exxon-Mobil, est maintenant talonnée par Ford (après le rachat de Volvo) comme leader mondial de l'automobile. Voici le classement en volume de production (voitures particulières et véhicules utilitaires, exprimé en millions), selon les chiffres provisoires 1998 du Comité des constructeurs français d'automobiles :

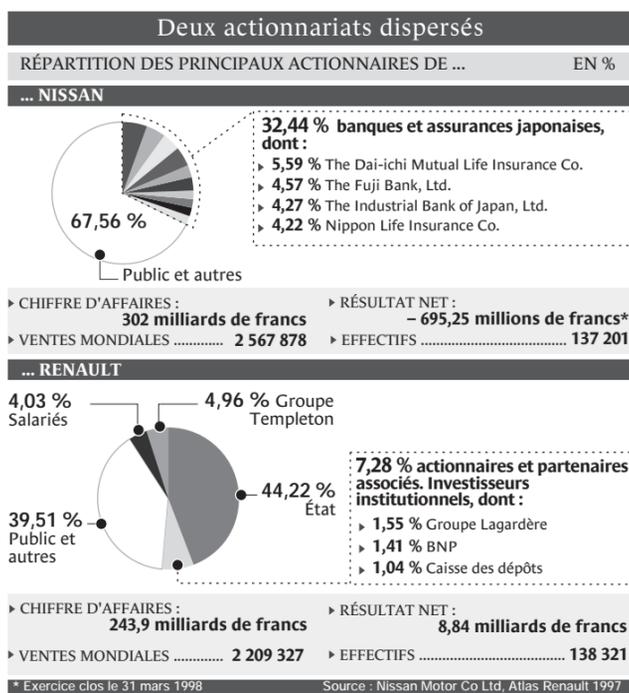
- 1 - General Motors (Chevrolet, Pontiac, Cadillac, GMC, Buick, Oldsmobile, Saturn, Opel, Vauxhall, Saab, Holden) : 8,149 millions de véhicules.
- 2 - Ford (Ford, Jaguar, Volvo Cars, Mazda) : 8,032.
- 3 - Toyota (Toyota, Lexus, Daihatsu, Hino) : 5,314.
- 4 - Renault-Nissan (Renault, Nissan, Mack, Dacia) : 4,976.
- 5 - Volkswagen (Volkswagen, Audi, Seat, Skoda, Lamborghini, Rolls Royce, Bentley) : 4,818.
- 6 - DaimlerChrysler (Mercedes, Freightliner, Sterling, Chrysler, Dodge, Jeep) : 4,46.
- 7 - Fiat (Fiat, Iveco, Alfa Romeo, Lancia, Ferrari, Maserati) : 2,663.
- 8 - Honda : 2,294.
- 9 - PSA (Peugeot-Citroën) : 2,27.
- 10 - Mitsubishi : 1,542.
- 11 - Suzuki (Suzuki, Maruti) : 1,253.
- 12 - BMW (BMW, Rover) : 1,204.
- 13 - Daewoo : 0,862.

tion de Renault, nous avons décidé de négocier exclusivement avec le constructeur français. Nous allons travailler dans les jours à venir sur les conditions nécessaires pour former une alliance, afin de conclure d'ici la fin du mois ».

AUGMENTATION DE CAPITAL

La négociation concerne non seulement les voitures du japonais mais également sa filiale poids lourds, Nissan Diesel, dont Renault pourrait prendre 22 ou 23 %. Au total, Renault devrait déboursier entre 32 et 35 milliards de francs (entre 4,88 et 5,3 milliards d'euros). Ces montants feront l'objet des discussions qui vont s'ouvrir. Selon une source proche du dossier, l'opération devrait se réaliser sous la forme d'une augmentation de capital de Nissan, réservée à Renault. Disposant d'un peu plus de 12 milliards de francs de trésorerie, le constructeur français s'endetterait, selon nos informations, d'une vingtaine de milliards pour réaliser l'opération. Son ratio dettes sur fonds propres s'élèverait alors à environ 30 %.

L'objectif principal de l'opération consiste à rester en-dessous de la barre des 40 %, pour ne pas avoir à assumer la dette colossale de Nissan (124,6 milliards de francs). D'après un proche du dossier, ceci « devrait être ramenée à un niveau raisonnable d'ici quatre à cinq ans ». Renault en revanche consolidera les bénéfices ou les pertes de Nissan, proportionnellement à sa participation.



Avec 35 % du capital, la firme au losange disposerait d'un poids suffisant pour exiger plusieurs postes à la tête de Nissan. C'est un point essentiel du dispositif. A ce titre, Renault profite de l'expérience de Ford, qui s'est allié avec Mazda, constituant le premier exemple d'alliance d'envergure entre un constructeur occidental et un

constructeur japonais. Ford avait été obligé d'augmenter sa participation en 1996 pour réellement peser sur la gestion de l'entreprise. Le nom de Carlos Ghosn, actuel numéro deux de Renault, est le plus souvent avancé pour occuper un poste de vice-président chez Nissan.

M. Ghosn est l'un des principaux

artisans du spectaculaire redressement entrepris par Renault depuis plus de deux ans. Les recettes qui ont réussi chez Renault vont devoir être rapidement mises en œuvre chez Nissan. L'assainissement, indispensable, de la situation du groupe japonais - qui a connu six années de pertes sur les sept derniers exercices - est un double défi pour le Français, sur le plan technique comme culturel.

COMPLÉMENTARITÉ GÉOGRAPHIQUE

Sur le plan industriel, cela passe par une politique de réduction des coûts et le développement d'une stratégie de plate-forme. Celle-ci vise à mettre en commun le maximum d'éléments pour construire plusieurs modèles afin de parvenir à des économies d'échelle. C'est un des axes essentiels de la coopération entre Nissan et Renault, qui pourrait rapidement partager sa future plate-forme d'entrée de gamme en Europe pour fabriquer une petite voiture. Dans le même temps Renault, absent du marché des 4x4 et des pick-up, profiterait des plates-formes du Japonais sur ces modèles. Mais la tâche s'annonce ardue : Nissan fonctionne avec actuellement 27 plate-formes, alors que Renault veut arriver à seulement trois d'ici 2002.

Autre intérêt de l'alliance : la complémentarité géographique. Le Japonais est très présent sur l'Asie - notamment au Japon, à Taïwan et en Thaïlande - et les Etats-Unis, deux zones où Renault est quasi-

ment absent. En revanche, le constructeur français bénéficie de bonnes positions en Europe et en Amérique latine, qui restent les points faibles de Nissan.

L'alliance Renault-Nissan donnerait naissance au quatrième constructeur automobile mondial, en passant juste devant Volkswagen. Un joli pied de nez à Ferdinand Piëch, le patron du groupe allemand, qui avait raflé le tchèque Skoda à Louis Schweitzer en 1991. Pour autant qu'elle puisse être séduisante sur un plan stratégique, cette opération ne manque pas d'inquiéter les marchés financiers. Mercredi 17 mars, en début de matinée, le titre Renault plongeait de 5,9 % à la Bourse de Paris.

Les syndicats se montrent pour l'instant réservés. « On vient d'annoncer des bénéfices records ; nous n'avons plus de dettes. L'opération Nissan remet tout en question, puisqu'on va être obligés de s'endetter. Cela ne peut pas être sans conséquence sur le plan social », souligne Philippe Martinez, de la CGT. Pour sa part, la CGC est plus positive. « À l'heure des grandes restructurations dans l'industrie automobile, il semble appréciable que Renault soit présent au tour de table. Depuis l'échec avec Volvo, la CGC Renault ne cessait de réclamer un grand projet stratégique industriel pour éviter d'être bousculé par les plus grands et finir dans le capital d'un groupe financièrement plus puissant », indique la CGC.

Stéphane Lauer

Très endetté, le groupe japonais est pressé de conclure

TOKYO correspondance

Nissan « a accueilli de manière positive la proposition de Renault », affirme le communiqué de presse de la firme japonaise, émis en plein milieu de la nuit à Tokyo. Un accueil à la hauteur des difficultés du groupe japonais. L'éclatement de la bulle spéculative, la crise asiatique, puis la très forte contraction du marché automobile nippon depuis deux ans ont complètement déséquilibré le deuxième constructeur nippon, qui n'a pas su se restructurer à temps et fait aujourd'hui piètre figure face aux deux champions que sont Toyota, le numéro un, et Honda, un numéro trois qui le talonne de très près. Nissan vient d'annoncer que ses employés ne verront pas leur salaire de base augmenter cette année : c'est la première fois en vingt-sept ans d'existence de la Confédération syndicale des travailleurs de l'automobile qu'une telle chose se produit dans le secteur !

L'empressement apparent de Nissan à conclure un accord atteste des difficultés grandissantes de trésorerie du groupe, et de ses principaux actionnaires, les banques et sociétés d'assurances liées en grande partie au groupe Fuyo, un keiretsu dont le noyau est la banque Fuji, et qui comprend également Hitachi Electric et la maison de commerce Marubeni Corp., deux groupes très fortement en-

dettés. Nissan a bénéficié, fin 1998, d'un prêt de 4,2 milliards de francs de la Banque de développement japonaise, un établissement public, mais aussi d'une ligne de crédit de 2,5 milliards de francs accordée pour un an par un pool de dix banques, une pratique très rare au Japon.

SURPRISES POTENTIELLES

Le gouvernement japonais semble favorable à une opération, du moment qu'elle préserve l'emploi, a indiqué le ministre du MITI. Mais l'Etat s'impliquera jusqu'au bout si, dans le cas d'une aggravation de la situation économique au Japon, Nissan menace de défaillir pour de bon ? Le Japon compte douze constructeurs automobiles, pratiquement tous présents sur les mêmes segments, et les surcapacités sont flagrantes. D'après l'Association des vendeurs de voitures du Japon, les ventes d'automobiles neuves en 1998 (exercice clos le 31 mars 1999) pourraient retomber au plus bas depuis douze ans, en ne dépassant guère 4,3 millions d'unités, en baisse de 10 % environ sur 1997.

Peu de voix s'élèvent encore pour prévenir des possibles frictions culturelles, qui sont souvent mises en avant au Japon dès qu'une alliance est sur le point de se faire - même si un accord avec un partenaire étranger est en général préféré à un rachat par un rival nippon. Les rigidités de gestion, la logique interne

du fonctionnement en keiretsu, pourraient réserver quelques surprises à Renault. Nissan a des participations importantes (plus de 20 %) dans nombre de ses fournisseurs, de Calsonic à Kansei, Unisia Jecs et Fuji Kiko. Si ceux-ci sont souvent à la pointe de la technologie en matière de pièces et composants automobiles, ils n'en souffrent pas moins, souvent davantage que leur principal client, des conséquences de la récession nipponne et asiatique.

L'exemple de Mazda est édifiant. En 1996, Ford a pris 33,4 % (contre 24,5 % précédemment) du constructeur nippon et placé à sa tête un vice-président de Ford. De l'avis de Gary Hexter, directeur financier américain de Mazda, cité par l'Asahi, il a fallu tout miser sur la réduction de la dette et le contrôle du cash flow, des concepts longtemps secondaires pour les managers japonais, habitués à des crédits faciles et abondants. Or Mazda était moins endetté que Nissan, et, à l'inverse de Renault, Ford avait déjà avec le constructeur nippon une expérience de collaboration relativement longue. Nombre d'analystes soulignent ainsi les risques pris d'entrée de jeu par le Français, dont l'investissement, s'il a lieu, sera le plus important jamais effectué par un étranger dans l'automobile au Japon.

Brice Pedroletti

Timides avancées sur les 35 heures

La direction et les syndicats de Renault ont tenu, mardi 16 mars, l'avant-dernière réunion de négociations sur les 35 heures. La direction a légèrement modifié ses propositions (Le Monde du 12 mars). Les salariés se verraient accorder dix (au lieu de neuf) jours de repos supplémentaires ; ce ne sont plus 35 heures, mais 30 heures de formation annuelles qui ne seraient plus intégrées dans le temps de travail effectif. La réduction du temps de travail générerait ainsi, d'ici à fin 2000, l'embauche de 1 900 jeunes (contre 1 700 initialement). Compte tenu du remplacement des départs en préretraite, Renault embaucherait 5 200 personnes sur cinq ans, mais continuerait de réduire ses effectifs. La CGT juge ces propositions « très insuffisantes », la CFDT « inacceptables » et FO réclame « un coup de pouce » supplémentaire. Dernière séance de négociations le 25 mars.

Hoechst et Rhône-Poulenc décident d'accélérer leur rapprochement

Une fusion totale à parité est à l'étude pour la fin de l'année, soit deux ans avant l'échéance fixée initialement à 2001

FRANCFORT

de notre correspondant

La réunion aurait dû porter un coup fatal au projet de fusion entre Rhône-Poulenc et Hoechst dans les sciences de la vie. Mais contre toute attente, à l'issue d'un conseil de surveillance du groupe allemand qui s'annonçait déterminant, mardi 16 mars, les deux partenaires ont dévoilé leur volonté d'accélérer leur rapprochement. Une fusion totale est à l'étude pour la fin de l'année, soit deux ans avant l'échéance fixée à l'origine (2001).

En retardant l'approbation de l'opération de quelques mois, Hoechst a dû reculer pour mieux sauter et convaincre son principal actionnaire, Kuwait Petroleum Corporation (24,5 %). Ce dernier avait fait part de ses réserves, incitant Jürgen Dormann, le président du directoire de Hoechst, à s'envo-

ler pour le Koweït voici quelques jours. C'est après ces « discussions constructives », selon Hoechst, qu'une accélération du projet a été décidée, et le calendrier modifié. La fusion ne sera pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale du groupe allemand le 4 mai, comme prévu initialement. Un prochain conseil de surveillance sur le sujet devrait se tenir fin avril-début mai, et une assemblée générale extraordinaire en juin ou en juillet.

« Hoechst et Rhône-Poulenc sont tous les deux confiants d'obtenir l'entier soutien de tous leurs actionnaires », a indiqué le groupe allemand. « Il est clair que lors de notre rencontre, les différents actionnaires institutionnels, français et étrangers, trouvaient le délai un peu long (...). Ils préfèrent une accélération du processus », constate Igor Landau, directeur général de Rhône-Poulenc, où le sujet sera abordé lors du

conseil d'administration du 23 mars.

Les grandes lignes du projet Aventis sont maintenues. En décembre 1998, à Strasbourg, ville où devrait siéger le groupe franco-allemand, Jürgen Dormann, son futur président du directoire, et Jean-René Fourtou, le président de Rhône-Poulenc qui prendra la tête du conseil de surveillance de l'ensemble, avaient annoncé la fusion de leurs activités sciences de la vie au sein d'une société commune, Aventis, détenue à parité. Ce n'est qu'après avoir vendu leurs autres activités, dans la chimie, que les deux groupes devaient fusionner au plus tôt en 2001. L'échéance serait donc avancée mais le principe d'une « fusion d'égal à l'égal » est maintenu, ainsi que les équipes de direction mises en place depuis décembre.

Si le désengagement de la chimie reste d'actualité, ses activités pour-

raient être regroupées autour d'un nouveau pôle du groupe si elles ne sont pas cédées avant la fin de l'année. A propos de Rhodia, qui fédère la production chimique de Rhône-Poulenc, Igor Landau précise qu'il ne s'agit « pas forcément de vendre au plus vite » cette filiale cotée en Bourse.

NUMÉRO DEUX MONDIAL

Chez Hoechst, non plus, le sort du secteur chimie, plus important que celui du partenaire français, n'est pas encore scellé. La cession des participations de sa filiale Celanese et Ticona est retardée, les actionnaires ne devant aborder le sujet que cet été. M. Dormann a toutefois précisé que ces divisions seront désormais vendues « plutôt plus vite que plus lentement ». Le dossier est délicat car ce désengagement pourrait enrichir considérablement le groupe allemand et compliquer

d'autant les modalités d'une fusion entre « égaux ».

Si leurs intentions se concrétisent, Jürgen Dormann et Jean-René Fourtou devraient donc mettre en place, dès la fin de l'année, le numéro deux mondial des sciences de la vie, derrière le suisse Novartis. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 milliards de dollars (18,2 milliards d'euros), le groupe disposerait du premier budget de recherche et de développement. Deux entités seraient constituées, l'une se consacrant, depuis Franckfort, à la pharmacie, l'autre, implantée à Lyon, se spécialisant dans la santé animale et végétale.

Très bien accueilli par la Bourse de Paris (Rhône-Poulenc en hausse de 6,58 %), plus mal à Franckfort (Hoechst en recul de 0,48 %), mardi 16 mars, ce rebondissement survient alors que le projet de fusion butait sur plusieurs inconnues.

Outre les réserves du Koweït, les spéculations allaient bon train, ces dernières semaines, sur le sens de la « parité » affichée par les deux groupes alors que Hoechst reste, sur le papier, plus important que son futur associé.

Les conséquences sociales font également l'objet de nombreuses inquiétudes. En février, un rapport rédigé par un des cabinets-conseils de l'opération évoquait la suppression de près de 10 000 emplois, sur 95 000 personnes au total, et la fermeture de nombreux sites. Depuis, les syndicats des deux pays augmentent la pression pour obtenir des garanties. Début mars, les délégués syndicaux européens de Rhône-Poulenc ont ainsi exigé de la direction « l'engagement de ne fermer aucun site et de ne procéder à aucun licenciement ».

Philippe Ricard

A Wall Street, le Dow Jones a franchi pendant une minute le seuil des 10 000 points

Ce passage symbolique couronne, pour l'indice new-yorkais, plus d'un siècle de capitalisme boursier

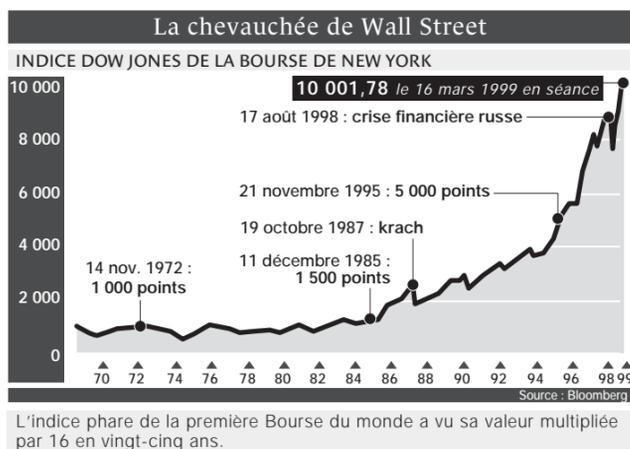
Le Dow Jones a franchi brièvement, mardi 16 mars, et pour la première fois de son histoire plus que centenaire, le seuil symbolique des 10 000 points.

Wall Street a vu ses cours doubler en moins de trois ans et demi, profitant de la croissance ininterrompue de l'économie américaine et l'alimentant.

Selon les statistiques de la Réserve fédérale, 70 millions d'Américains détiennent aujourd'hui 10 770 milliards de dollars en actions.

L'ÉVÉNEMENT aura duré quelques secondes en cours de séance, mardi 16 mars. Mais les investisseurs ont pu voir l'indice Dow Jones de la Bourse de New York atteindre le seuil mythique des 10 000 points. Un record attendu depuis plusieurs semaines par les principaux analystes, mais qui semblait totalement inaccessible il y a encore quelques mois. Surpris de son audace, le Dow Jones s'est d'ailleurs immédiatement replié après avoir touché 10 001,78 points, pour terminer la journée à 9 930,47 points. Les cinq chiffres magiques n'en viennent pas moins couronner plus d'un siècle d'histoire.

Charles Dow, cofondateur du groupe de presse Dow Jones, serait sans doute surpris aujourd'hui de constater le chemin parcouru par sa création du 26 mai 1896. A cette époque, le Dow Jones semblait avoir peu de chances de percer dans le monde financier. Les investisseurs, davantage séduits par les rendements offerts par les marchés obligataires, laissaient les actions aux mains des spéculateurs et autres joueurs habitués des casinos. Indice vedette de la première Bourse du monde par sa capitalisation (10 770 milliards de dollars à la fin janvier 1999), le Dow Jones est aujourd'hui suivi par des dizaines de millions d'investisseurs, professionnels et particuliers, et sa puissance est telle qu'un simple mouve-



ment, à la hausse ou à la baisse, influence directement et immédiatement l'évolution de l'ensemble des marchés financiers de la planète.

Depuis 1896, l'indice Dow Jones a tout de même bien changé. Constitué à l'origine de 12 titres, il comporte aujourd'hui 30 actions des plus grandes entreprises américaines. Une seule société en faisant partie à ses débuts, General Electric, a résisté à l'épreuve du siècle, les autres ayant disparu ou ayant été absorbées par d'autres groupes. En valeur également, le Dow Jones n'a plus la même envergure. C'est pourtant avec une fébrilité iden-

tique à celle d'aujourd'hui que les intervenants ont fêté les différents caps qui ont marqué l'histoire de cet indice, devenu un symbole national et, au-delà, celui du capitalisme.

Saluée aussi par une salve d'applaudissement des opérateurs de la Bourse de New York, la première véritable barrière psychologique, celle des 1 000 points, a été approchée pendant six ans avant d'être franchie, le 14 novembre 1972. C'était une semaine après la réélection de Richard Nixon à la présidence. L'économie américaine était alors florissante, l'inflation modérée et les taux d'intérêt faibles et, surtout, ce jour-là, le Vietnam avait accepté l'idée d'une négociation pour mettre un terme à la guerre.

« HISTOIRE D'AMOUR »

L'euphorie de la Bourse américaine ne durera pas longtemps. Peu de temps après, l'entrée des Etats-Unis dans la récession plonge la Bourse dans une période de baisse, qui durera près de deux années : le 4 décembre 1974, l'indice a perdu presque la moitié de sa valeur, à 577,60 points. Il faudra alors attendre 1983 pour que l'indice franchisse à nouveau les 1 000 points.

Mais, si le Dow Jones a mis soixante-quinze ans pour graver ses 1 000 premiers points, il ne lui aura

fallu que dix-sept ans ensuite pour être multiplié par dix. Huit années de croissance ininterrompue de l'économie américaine et « L'Histoire d'amour des Américains avec les actions », pour reprendre le titre de une du magazine *Business Week* du 3 juin 1996, lui auront grandement facilité la tâche. L'indice a ainsi pu franchir sans coup férir le seuil des 5 000 points le 21 novembre 1995, les 6 000 points le 14 octobre 1996, les 7 000 points le 13 février 1997, les 8 000 points le 16 juillet 1997 et les 9 000 points le 6 avril 1998. Cette vigueur jamais démentie de la Bourse en a surpris et inquiété plus d'un, à commencer par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale. Mais il a eu beau s'alarmer à plusieurs reprises de « l'exubérance irrationnelle des marchés d'actions », Wall Street a continué imperturbable sa marche en avant.

L'histoire n'a pourtant pas été toujours aussi idyllique pour les boursiers que lors des huit dernières années. L'indice a vécu des périodes particulièrement agitées. Après avoir gagné 468 % d'août 1921 à septembre 1929, la bulle financière éclate : dans la foulée du jeudi « noir » 24 octobre, le Dow Jones perd 13 % en une seule journée, le 28 octobre 1929. Noir également le lundi 19 octobre 1987, date à laquelle le Dow Jones s'effondre de 22,6 %. Ce sont toutefois à l'issue de ces deux krachs, qui restent à ce jour les plus fortes baisses de son histoire, que le Dow Jones connaît deux de ses plus belles progressions : +12,34 % le 30 octobre 1929 et +10,57 % le 21 octobre 1987. Le record à battre de la plus forte hausse en une séance reste cependant celui des 15 %, réalisé le 15 mars 1933. Le marché avait alors été fermé depuis le 3 mars. Les investisseurs américains y avait vu l'occasion de faire de bonnes affaires. Des réflexes de joueurs de poker qui font partie intégrante de la culture américaine... comme le Dow Jones.

Cécile Prudhomme

Les offres de la BNP sur la Générale et Paribas sont recevables

Le CMF juge « acceptable la parité d'échange »

LA BATAILLE BOURSIÈRE va pouvoir bientôt commencer. Mardi 16 mars, tard dans la soirée, le Conseil des marchés financiers (CMF) a déclaré recevable les projets d'offres publiques d'échange (OPE) des actions BNP contre celles de Paribas et de la Société Générale.

Dans un communiqué, le CMF a jugé « acceptable la parité d'échange » de 8 actions Paribas pour 11 titres BNP et de 7 actions Société Générale pour 15 titres BNP. Le Conseil a reconnu que l'offre de la BNP avait un « caractère d'offre concurrente à l'offre publique d'échange de la Société Générale » sur les actions Paribas.

Le garant de l'orthodoxie boursière souligne toutefois « la situation particulière créée par les deux projets d'offres publiques d'échange, distincts et simultanés, déposés par la BNP visant les actions Société Générale et Paribas, et par l'offre publique d'échange en cours de la Société Générale visant les actions Paribas ». Il estime donc que « la concomitance de ces offres publiques d'échange pourrait rendre nécessaire, le moment venu, l'ajustement de leurs calendriers ». En clair, le CMF se donne la possibilité de clore l'offre lancée sur Paribas avant celle qui vise la Société Générale. Les actionnaires de la Société Générale pourraient ainsi adopter une position en sachant que la BNP ou la Société Générale contrôle déjà Paribas.

La décision ne satisfait pas Collette Neuville, présidente de l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires et représentante des petits porteurs au conseil de surveillance de Pari-

bas, qui se réserve la possibilité de déposer un recours d'ici dix jours contre la décision du CMF. Dès la fin de la semaine dernière, M^{me} Neuville avait écrit au conseil pour lui demander que les offres de la BNP soient déclarées irrecevables en raison des incertitudes sur l'issue de l'opération initiée par la BNP, « du jamais vu » dans l'histoire boursière, estime t-elle.

PRÉPARATION DE LA RIPOSTE

Le calendrier des deux OPE sera publié dès que la Commission des opérations de Bourse (COB) aura délivré son visa sur les deux notices d'informations que doit publier la BNP pour permettre aux actionnaires de Paribas et de la Société Générale de se faire une idée de la pertinence du projet de Michel Pébereau. Ces textes devraient être rendus publics au début de la semaine prochaine.

Les états-majors de la Société Générale et de Paribas, qui avaient le secret espoir de voir le Conseil des marchés financiers sinon bloquer, du moins freiner l'offensive de la BNP, vont pouvoir maintenant préparer leur riposte à cette fusion à trois, qu'ils jugent « ingérable ». Ils ont quinze jours pour contester la décision du CMF.

Mais la contre-attaque ne devrait pas uniquement s'engager sur un terrain juridique. Certains experts prédisent une surenchère de la Société Générale sur Paribas, d'autres une contre-offensive boursière des deux banques sur la BNP. Toutes ces solutions sont toutefois très difficiles à mettre en œuvre.

Joël Morio

Goldman Sachs tente une seconde entrée en Bourse

Après avoir essayé en vain, une première fois, de s'introduire en Bourse, la banque d'affaires américaine Goldman Sachs semble bien partie pour être bientôt cotée à Wall Street. L'établissement a annoncé, mardi 16 mars, les modalités de son offre publique de vente (OPV). D'un montant de 3,45 milliards de dollars (3,14 milliards d'euros), elle portera sur la cession de 69 millions d'actions (près de 15 % du capital), dont le prix devrait être compris entre 40 et 50 dollars par titre. Cette offre valorise la société à 23,4 milliards de dollars, un niveau équivalent à celui de la banque JP Morgan. A cette occasion, la banque japonaise Sumitomo Bank va céder 9 millions de ses actions Goldman Sachs.

L'introduction en Bourse de Goldman Sachs constituerait la seconde plus grosse transaction de la décennie, le record étant la mise sur le marché, pour 4,4 milliards de dollars, d'actions Conoco en octobre 1998.

Suez-Lyonnaise des eaux transfère en Belgique son pôle énergie

LE DÉPART de Philippe Bodson, le président du belge Tractebel, est à peine officialisé que Suez-Lyonnaise des eaux engage la restructuration de son pôle énergie. Le groupe devrait annoncer, jeudi 18 mars, le rattachement d'Elyo, sa filiale française spécialisée dans les réseaux de chaleur et la cogénération, à la Société Générale de Belgique (SGB). La direction se refuse à tout commentaire sur le sujet. Des comités d'entreprise chez Elyo, chez Suez, et en Belgique sont convoqués, mercredi 17 mars et jeudi 18 mars, pour expliquer le projet aux organisations syndicales, avant d'être présenté au conseil d'administration de Tractebel jeudi.

La décision du transfert d'Elyo se veut symbolique. Au moment où des grincements de dents se multiplient à la suite de l'éviction du patron de Tractebel, Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez-Lyonnaise des eaux, veut prouver son attachement à la Belgique en y installant le centre de son pôle énergie. Pour des raisons juridiques, Elyo n'a pu être apporté plus vite à Tractebel : la filiale française est exploitant de conces-

sions d'électricité dans les territoires français comme la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna, ou à Monaco. Il faut l'autorisation des autorités locales pour changer les contrats. Dans l'attente, Elyo a été transférée à la SGB. Une fois les obstacles juridiques levés, Elyo rejoindra le giron de Tractebel.

Le regroupement de toutes les activités du groupe dans le secteur de l'énergie en une seule entité est logique. Tractebel et Elyo sont très complémentaires. La société belge, forte d'une capacité de plus de 30 000 mégawatts installés et de 100 milliards de mètres cubes de gaz transportés, s'affirme dans les premiers rangs des producteurs européens d'énergie. Elyo, qui pèse le cinquième de Tractebel, est spécialisée dans les réseaux de chaleur et de froid et les petites unités de cogénération. Mais les coopérations entre les deux sociétés restent des plus limitées. A l'exception d'un contrat à Calais, elles n'ont rien fait ensemble. « Les gens de Tractebel nous regardent de très haut. Pour eux, nous ne sommes que des Lilliputiens, alors qu'ils estiment jouer dans la cour des grands », explique un membre d'Elyo.

Chargé de prendre la succession de Philippe Bodson à la tête de Tractebel, Jean-Pierre Hansen a pour mission d'imaginer une nouvelle organisation afin de mélanger les équipes et les cultures. De

sa réussite dépend une grande partie du succès de Suez, à la fois dans l'énergie, qui représente plus du tiers du chiffre d'affaires du groupe, et comme groupe revendeur quant à la double identité franco-belge.

Dans la foulée, Suez-Lyonnaise des eaux aurait volontiers réorganisé son pôle déchets, en rattachant l'activité belge dans ce secteur à sa filiale Sita. Etienne Davignon, président de la SGB, seon des sources proches de la direction de Tractebel, aurait fait valoir à Gérard Mestrallet que le gouvernement belge risquait de ne pas apprécier l'opération si rapidement après l'éviction de M. Bodson.

« UN AIR MÉPRISANT »

Celle-ci continue à faire des remous du haut en bas de l'entreprise, où l'on ironise sur la « lâcheté » des administrateurs supposés indépendants, qui se sont pliés à la volonté de Suez, l'actionnaire majoritaire. La FGTB, syndicat socialiste, juge que « Suez ne donne pas de garantie suffisante de l'autonomie de Tractebel ».

Le malaise s'est encore accru par la démission, annoncée le 12 mars, de Daniel Deroux, soixante-deux ans, responsable d'EGI, branche internationale de Tractebel. « C'est un choc de cultures d'entreprises qui risque de produire beaucoup de dé-

gâts », analyse un « ancien » de Tractebel. « Les ingénieurs belges qui ont fait la force de l'entreprise voient avec horreur débarquer les énarques, polytechniciens, qui croient tout savoir et ont l'air de les mépriser », ajoute-t-il. Les « incidents », dans la période transitoire, se sont multipliés. Tantôt ce sont les cadres de Tractebel à l'étranger à qui l'on interdit de parler de leur activité aux dirigeants de Suez en visite, tantôt c'est un haut responsable de Tractebel en Amérique latine à qui l'on veut faire porter un badge « Suez-Lyonnaise » lors d'un colloque à Paris.

L'arrivée de Jean-Pierre Hansen, venu d'Electrabel, filiale de Tractebel, belge et ingénieur formé à Liège comme beaucoup de cadres de l'entreprise, ne suffit pas à rassurer : « Il n'a pas le charisme de Bodson et, en plus, il a travaillé toute sa vie dans le secteur réglementé », souligne ce même « ancien ». Plus fondamentalement, le management de Tractebel, se ralliant comme un seul homme aux positions de M. Bodson, rejette la stratégie de développement du groupe dans tous les services. « Alors que le marché de l'électricité se privatise à grande allure, celui de l'eau restera encore longtemps un marché soumis à réglementation », estime-t-on au siège de Tractebel.

Philippe Bodson, que l'on dit « assommé » par son éviction, n'aura pas su persuader le premier ministre belge de le soutenir face à M. Mestrallet. Ce dernier, de son côté, a suivi les conseils d'Albert Frère, principal actionnaire de Suez, de ne pas laisser la fronde de Tractebel prendre de l'ampleur sous peine de s'enlisier dans une histoire belge sans fin.

Martine Orange et Luc Rosenzweig (à Bruxelles)

ERNST & YOUNG 32.700 M²

Ce n'est pas par hasard que le leader mondial de l'audit et du conseil a retenu BOURDAIS pour définir ses besoins immobiliers, et rechercher son nouveau siège social à la Défense en 1998.

Comme beaucoup d'entreprises qui ont fait appel au groupe, ERNST & YOUNG s'est attaché, avec BOURDAIS, à analyser ses besoins avant de rechercher ses locaux.

LA PAPETERIE FINANCIÈRE

UNE GAMME TRÈS COMPLÈTE D'IMPRIMÉS ET REGISTRES PARFAITEMENT ADAPTÉS À LA GESTION DES SOCIÉTÉS

TOUS LES REGISTRES ET IMPRIMÉS CLASSIQUES :
Registres de présence aux conseils, registres de procès verbaux, Tracés comptables sur stock et fabrication
Blocs de révision et fascicules pour commissaires aux comptes
Imprimés adaptés à l'évolution de l'informatique et à l'EURO
Imprimés personnalisés sans frais
Notoriété et compétence à votre service

Imprimerie PAPETERIE FINANCIÈRE

41, rue Vivienne - 75002 Paris - Tél. : 01 42 36 94 76 - Fax : 01 40 13 90 08

Sur Minitel
la nouvelle
version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS
GROUPE

NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

« L'Humanité » fait le pari d'une rénovation en profondeur

Le quotidien communiste, dont la nouvelle formule est lancée jeudi 18 mars à l'issue de deux ans de difficiles débats internes, mise sur l'ouverture intellectuelle et politique pour juguler le déclin constant de sa diffusion et de son influence depuis dix ans

L'HUMANITÉ vit à l'ombre de la basilique de Saint-Denis. Le bel immeuble tout en courbes, construit par Oscar Niemeyer, côtoie la dernière demeure des rois de France. Est-ce cette proximité-là, la peur de mourir, un arrière-goût de rose et de réséda, qui reste dans les mémoires communistes (« *Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas* »)? *L'Humanité* s'est mise à croire aux miracles. Croire que les ventes pouvaient arrêter de baisser, qu'on pouvait imaginer un autre quotidien qui ne passe pas son temps à se demander ce que va penser le parti, un journal sans œillères, sans faucilles, sans marteaux.

Jeudi 18 mars, c'est une nouvelle *Humanité* qui fait son apparition dans les kiosques, conçue par Claude Maggiori, le concepteur graphique qui a réalisé le *Libération* des années 80. Ce n'est plus le « *journal du Parti communiste* », c'est un quotidien qui s'est interrogé sur son identité, dans la douleur, dans la crise, dans la peur de mourir. « *J'étais hanté par la possible disparition de L'Humanité*, reconnaît Claude Cabanes, directeur de la rédaction, *j'avais un senti-*

ment aigu de l'urgence d'une transformation radicale du journal. »

« *On ne pouvait plus continuer à transformer l'acheteur de L'Huma en homme-sandwich* », explique Pierre Zarka, directeur du quotidien. Une anecdote a fortement ébranlé Saint-Denis. Un responsable de la CGT a raconté que, pendant les grèves de décembre 1995, un militant très actif lui avait avoué qu'il n'osait pas ouvrir *L'Humanité* dans le métro. En dix ans, la diffusion a diminué de moitié : 106 000 exemplaires en 1988, 52 000 en 1998.

SACRIFICE DE « L'HUMA HEBDO »

Il a fallu plus de deux ans pour que le changement, annoncé par Pierre Zarka au printemps 1997, intervienne. Deux ans de débats, de réticences, de crises, qui ont culminé avec le sacrifice du magazine *L'Huma hebdo*, alors que le magazine était présenté comme un exemple de la « *mutation* » du quotidien. Deux ans pendant lesquels la situation économique s'est dégradée, le dialogue social tendu. Les élus du comité d'entreprise ont même donné une conférence de presse dans les locaux de la CGT

pour dénoncer la direction du quotidien. Il y a à peine un mois, les salariés menaçaient d'une grève. Aujourd'hui les conflits se sont apaisés, même si certaines plaies restent vives. Une quinzaine de personnes sont parties, une autre quinzaine, jeunes pour la plupart, sont arrivées.

L'Humanité a des moyens limités, en termes humains (90 journalistes) comme en termes financiers (une perte de l'ordre de 6 millions de francs en 1998). Les équipes du quo-

tidien et de l'hebdomadaire ont été fusionnées. Après de nombreuses appréhensions, l'intégration s'est à peu près bien déroulée. « *Nous ne voulions pas faire comme pour la RFA et la RDA* », souligne Pierre Zarka, sans préciser qui était la RDA et qui était la RFA.

« EFFRONTÉMENT COMMUNISTES »

L'équipe a été rajeunie. A commencer par les deux rédacteurs en chef exécutifs : Pierre Laurent affiche la quarantaine et Jean-Emma-

nuel Ducoin a trente-deux ans. Selon Claude Cabanes, près d'un tiers de la rédaction n'est pas communiste. « *Nous étions la pensée-parti, nous allons être la pensée-journal* », explique le directeur de la rédaction, *comme nous l'a recommandé Régis Debray, nous serons effrontément communistes au lieu d'être institutionnellement communistes*.

L'Humanité ne peut pas développer tous les sujets. Le rubriquage classique des journaux (France, international, société, économie, etc.) est supprimé, à l'exception des sports et de la culture. Le journal s'ouvre par une double page d'informations, qui balaye l'actualité du jour, avant de creuser trois ou quatre sujets, en deux, trois ou quatre pages. Le journal se poursuit avec des pages thématiques quotidiennes, consacrées au travail, aux villes, aux tendances, aux témoignages. Une page est consacrée aux médias. Le romancier Jean Vautrin inaugure un feuilleton sur la Commune.

Enfin, une page est consacrée aux débats, avec chaque jour une intervention d'intellectuels de tous horizons qui prennent la parole dans *L'Humanité*. La page « Tri-

bunes » se veut le lieu privilégié – et la preuve – de l'ouverture du journal. Le numéro du samedi reprend la même structure avec davantage de couleurs, d'autres pages thématiques et un cahier de programmes de télévision.

Cette rénovation en profondeur de *L'Humanité* coïncide avec la composition variée de la liste du Parti communiste aux européennes, et avec le coup de jeune apporté à la CGT par Bernard Thibault. « *Ça participe du tohu-bohu des forces du changement* », reconnaît Claude Cabanes. C'est promis, le Parti sera traité « *journalistiquement* ». Personne à Saint-Denis n'est revenu de l'audace d'un des sujets du premier numéro de samedi : une enquête sur les dessous de la liste du PC aux européennes. Tout n'est pas tout à fait réglé. Par exemple, *quid* des débats du comité national? « *Je ne pense pas que l'avenir de L'Humanité soit de publier des masses de documents de ce type* », réplique Claude Cabanes. La question ne semble pas tranchée. Et les rédacteurs en chef qui ont voulu supprimer Pif ont été mis en minorité.

Alain Salles

La réforme sur l'audiovisuel doit être discutée avant fin juin

L'OBSTINATION de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, devrait payer. Sa réforme de la loi sur l'audiovisuel, plusieurs fois menacée d'abandon, devrait finalement être discutée au Parlement avant l'été.

A l'issue d'une réunion avec le premier ministre, Lionel Jospin, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, et le secrétaire d'Etat au budget Christian Sautter, M^{me} Trautmann a pu, mardi 16 mars, esquisser un calendrier. Son projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres « *peut-être fin avril* » et examiné en première lecture par l'Assemblée nationale avant fin juin.

Après de nombreux ajustements et remaniements, le projet de texte « *ratisse plus large* » puisqu'il en-

globale audiovisuel public et privé, la création d'un holding coiffant les chaînes publiques ainsi que la mise en conformité du droit national avec les directives européennes.

PLUS DE TRANSPARENCE

La principale idée défendue par Catherine Trautmann, la baisse conséquente de la publicité sur France 2 et France 3, a perdu de son ambition initiale. Le gouvernement a retenu une baisse de 30 % de la durée de diffusion de la publicité, pour réduire les « *tunnels* » (succession de spots et d'autopromotions) à huit minutes par heure (contre cinq dans le projet initial). Des mesures parallèles limiteront l'autopromotion et la durée des écrans. L'objectif des huit minutes ne sera pas en place dès 2000. Il sera amé-

nagé par la loi de finances et appliqué progressivement sur deux ans (dix minutes, puis huit).

En rabaissant son projet, la ministre limite l'évaporation des recettes de France Télévision à 1,2 milliard de francs, tout en réduisant d'autant le cadeau fait aux chaînes privées. Elle veut aussi couper court aux critiques qui fustigent la création d'un fossé entre chaînes publiques, privées de moyens, et chaînes privées... enrichies par un gouvernement de gauche. Dans la mesure où Bercy a promis de reverser l'intégralité des remboursements de redevance (2,6 milliards de francs), France Télévision pourrait, malgré la baisse de ses recettes publicitaires, bénéficier d'un budget augmenté de 1,4 milliard de francs, pour faire face à ses déve-

loppements. Qui plus est, ce mécanisme n'entraînera pas d'augmentation de redevance.

Des mesures assez timides visent aussi une plus grande transparence des chaînes privées, comme la possibilité donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de poser aux actionnaires de ces chaînes (Bouygues, Vivendi, etc.) des questions sur leurs contrats passés dans le cadre de marchés publics.

Les discussions du CSA pour la reconduction automatique des chaînes seront publiques. Le degré d'indépendance des rédactions fera partie des critères d'attribution des fréquences et le Conseil de la concurrence veillera aux concentra-

Nicole Vulser

TPS s'engage davantage dans le cinéma français et européen

TPS CINÉMA, filiale de Télévision par Satellite (TPS), et Multivision, son service de paiement à la séance, ont signé, mardi 16 mars, un accord avec le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) et la société civile des Auteurs, réalisateurs, producteurs (ARP) afin « *d'améliorer leurs engagements dans le financement de la diversité du cinéma français et européen* ». Cet accord inclut l'engagement de TPS, via TPS Cinéma, de consacrer 26 % de son chiffre d'affaires à l'achat de films européens, et en particulier 22 % pour des œuvres françaises.

TPS Cinéma consacrera, en pré-achats, une majorité de son investissement au cinéma français. L'accord, de trois ans renouvelable, confirme la chronologie des médias (ordre de passage d'un film sur les différents services de télévision après sa sortie en salles), en instituant notamment une « *seconde fenêtre* », 24 mois après la sortie en salles. TPS Cinéma s'est enfin engagé à verser 1 % de son chiffre d'affaires au soutien de l'exploitation des films en salles dès que le bouquet numérique comptera un million d'abonnés. Avec 615 000 abonnés fin 1998 (hors câble), TPS, qui a accusé 814 millions de francs de déficit en 1998, devrait encore investir « *1 milliard de francs* », selon son PDG, Patrick Le Lay, avant d'arriver à un cash-flow positif l'an prochain.

L'ABS,
LE DOUBLE AIRBAG (1),
L'AIR CONDITIONNÉ,
LE DÉTECTEUR DE PLUIE (2)
ET L'ANTI-DÉMARRAGE CODÉ SONT ACQUIS.
VOTRE SENS DES AFFAIRES DOIT ÊTRE INNÉ.

Peugeot 605 à partir de 135 000 F TTC. Prix spécial pour une 605 Pléiade - 2.0i, essence, A.M. 99 au lieu de 160 000 F TTC (tarif conseillé au 4/01/99). Offre spéciale valable du 01/03/99 au 30/04/99 dans le Réseau Peugeot affichant l'opération. (1) Coussins gonflables de sécurité. (2) Essuie-vitre avant à détecteur de pluie. Modèle présenté : 605 Exécutive, 2.0i, essence, A.M. 99 avec option peinture métallisée.

605 PEUGEOT

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **RENAULT : le constructeur automobile a annoncé son intention d'acquiescer 35 % du capital du japonais Nissan** (*lire p. 22*).

● **MAGNETI MARELLI : la filiale d'équipements automobiles de Fiat** cède ses activités alternateurs et démarreurs (2,1 milliards de francs de chiffre d'affaires) à Denso, lui-même filiale de Toyota, pour 135 millions d'euros (880 millions de francs).

● **LEAR CORPORATION : l'équipementier automobile américain** a annoncé, mardi 16 mars, l'acquisition, pour 2,3 milliards de dollars (2,1 milliards d'euros ; 13,7 milliards de francs), des activités automobiles de United Technologies, UT Automotive, qui représentent un chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars.

● **BOUYGUES OFFSHORE : le groupe français d'ingénierie et sa maison-mère Bouygues** ont signé un contrat de près de 2,2 milliards de francs (340 millions d'euros) avec CPC (Caspian Pipeline Consortium) pour la réalisation d'un terminal pétrolier près de Novorossiysk en Russie.

● **CUMMINS-WARTSILA : une opération « usine morte »** a totalement paralysé, mercredi 17 mars, le site mulhousien du fabricant de moteurs diesel, où 243 emplois doivent être supprimés sur 690.

SERVICES

● **FRANCE PRINTEMPS : La direction de France Printemps** a dénoncé lundi l'accord d'entreprise « en vigueur depuis 1977 » dans ses magasins, concernant environ 4 000 employés, pour « faciliter les négociations sur les 35 heures », ont révélé mardi les syndicats.

● **AÉROPORTS DE PARIS : ADP va prendre 25 % du capital de l'aéroport de Liège** (Belgique) pour créer à terme un réseau d'aéroports complémentaires à ses bases parisiennes.

● **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le cap des 12 millions d'abonnés** à la téléphonie mobile a été franchi en France, selon l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Itineris, la filiale de France Telecom, détient 48 % du marché, contre 35 % pour SFR, filiale de Vivendi, et 17 % pour Bouygues Telecom.

● **EAUX : la Générale des eaux et la Saur**, filiales respectives de Vivendi et de Bouygues, se sont associées pour racheter 100 % de la société JVC, numéro deux du traitement des eaux en Bohême du Sud, qui réalise un chiffre d'affaires de 80 millions de francs et emploie 280 personnes.

● **LA POSTE : La Poste a signé mardi avec quatre syndicats** (FO, CFDT, CFTE, CGC) un accord pour le développement d'une politique spécifique en zone urbaine sensible. Cet accord engage La Poste à améliorer son service dans les quartiers difficiles et à soutenir ses agents travaillant dans ces quartiers.

FINANCE

● **BANQUES ALLEMANDES : deux syndicats du secteur bancaire allemand** ont appelé 200 filiales de la région de Rhénanie du Nord-Westphalie à faire grève toute la journée de jeudi 18 mars, en appui de leurs revendications salariales.

RÉSULTATS

● **TOYOTA : le premier constructeur automobile japonais** devrait enregistrer une baisse de 23 % de son résultat net consolidé, qui devrait revenir à 350 milliards de yens (2,7 milliards d'euros, 17,7 milliards de francs) lors de l'exercice s'achevant fin mars, affirme, mercredi 17 mars, le *Nihon Keizai Shimbun*.

● **GUYOMARCH : le groupe de nutrition animale** a enregistré en 1998 un résultat net part du groupe en hausse de 28,8 % à 86,9 millions de francs (13,2 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires en baisse de 8,6 % à 4,3 milliards de francs (654,8 millions d'euros).

● **BAYER : le groupe pharmaceutique allemand** a annoncé, mardi, un résultat net avant impôt en 1998 de 5,34 milliards de deutschemarks (2,73 milliards d'euros), pour un chiffre d'affaires stagnant de 54,8 milliards de deutschemarks. Anticipant une année médiocre, Bayer a lancé un plan de restructuration visant à diminuer les coûts de 8 % d'ici à 2001.

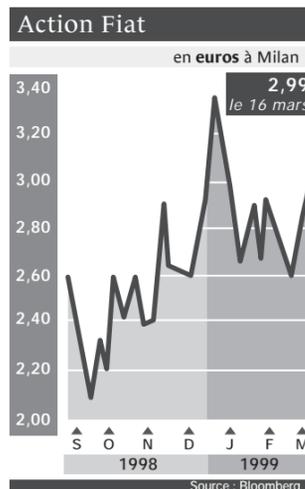
● **CRÉDIT SUISSE : le groupe bancaire** a réalisé en 1998 un bénéfice net consolidé de 3,1 milliards de francs suisses (1,94 milliard d'euros), contre 397 millions de francs suisses en 1997. Crédit Suisse First Boston, la banque d'investissement, a perdu 138 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

Fiat négocie avec Mitsubishi un accord technique

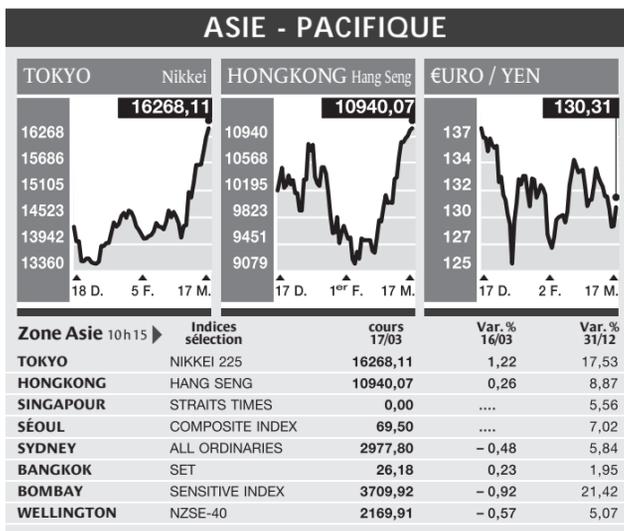
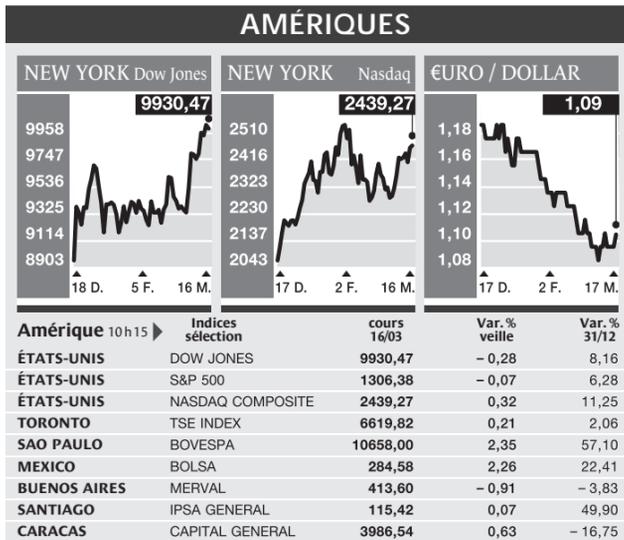
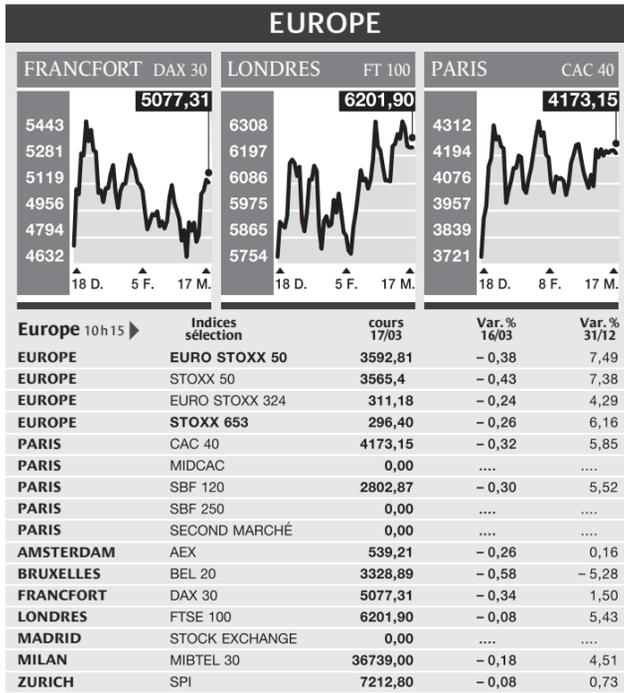
MARDI 16 mars, alors que Renault formalisait son offre sur Nissan, Fiat a annoncé qu'il envisageait un accord avec Mitsubishi Motors, le quatrième constructeur japonais et onzième mondial. Roberto Testore, administrateur délégué de Fiat Auto, a toutefois précisé qu'il s'agirait « d'accords techniques sans participations croisées ». Une initiative du constructeur italien était attendue depuis l'échec de son offre sur Volvo et surtout depuis qu'Umberto Agnelli, principal actionnaire du groupe, avait déclaré, jeudi 11 mars, que « Fiat peut survivre tout seul, mais, pour un fort développement, une forte alliance est souhaitable, surtout dans le secteur automobile ».

Mitsubishi Motors, qui a produit, l'an dernier, 1,24 million de voitures et 626 000 poids lourds, se trouve dans une situation difficile. Le 4 mars, quelques jours avant la clôture de son exercice fiscal 1998-1999, le groupe a révélé qu'il s'attendait à une perte nette de 1 milliard de yens (7,4 millions d'euros). Dans le même temps, il présentait un plan de restructurations de ses unités de production au Japon, qui, selon le constructeur, ne tournerait qu'à 70 % de leur capacité. Son objectif est de restaurer sa rentabilité pour l'exercice 2000. Pour cela, il devra réduire son endettement, qui s'élève à 2 000 milliards de yens (9,8 milliards d'euros). Malgré la chute de 38 % de



son résultat net pour 1998, Fiat est en meilleure posture, avec un bénéfice de 1,2 milliard d'euros. Comme son concurrent Nissan, Mitsubishi Motors recherche des partenaires pour compenser le déclin du marché japonais. Comme Nissan, Mitsubishi Motors n'a pas retenu l'attention du géant DaimlerChrysler, qui, le 11 mars, a démenti toute discussion avec Mitsubishi. Comme Nissan, enfin, Mitsubishi peut offrir d'importantes complémentarités à un partenaire européen. Mitsubishi Motors pourrait apporter à Fiat son expertise dans les 4x4 et les pick-up ainsi qu'un accès aux marchés asiatique et américain. L'européen, lui, apporterait son savoir-faire dans les petites véhicules.

Enguérand Renault



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris perdait 0,21 % à 4 177,54 points lors des premiers échanges mercredi 17 mars. La veille, l'indice avait terminé la séance sur une hausse de seulement 0,03 % à 4 186,35 points après avoir buté sur le seuil des 4 200 points. Le volume des transactions à la Bourse de Paris avait totalisé 2,6 milliards d'euros, dont 2,1 milliards pour les seules valeurs de l'indice CAC 40.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort faiblissait de 0,31 % à 5 075,08 points en début de séance mercredi 17 mars, après avoir terminé en hausse de 0,95 %, à 5 090,93 points, mardi 16 mars, malgré la démission en bloc de la Commission européenne.

LONDRES

L'INDICE FTSE-100 de la Bourse de Londres a perdu mardi 0,07 % à 6 201,9 points, les investisseurs ayant pris leurs bénéfices après la forte hausse du marché en début de séance.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a fait un bond de 1,2 % mercredi 17 mars pour finir à 16 268,11 points, sous l'impulsion des achats réalisés par les investisseurs non résidents. La Bourse nipponne s'adapte ainsi sa troisième journée consécutive de hausse après le record établi mardi par Wall Street en séance.

NEW YORK

APRÈS AVOIR franchi le niveau symbolique des 10 000 points, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a terminé mardi 16 mars sur un recul de 0,28 % à 9 930,47 points. Des déclarations d'Alan Greenspan ont contribué à l'hésitation des marchés. Le président de la Réserve fédérale a estimé que l'économie américaine était écartelée en plusieurs directions ce qui entraîne des risques considérables tant de surchauffe que de contraction.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires étaient bien orientés mercredi 17 mars en début de matinée. Le taux des obligations assimilables du Trésor français émises à dix ans s'inscrivait à 4,05 %, tandis que celui des bunds allemands sur la même échéance se situait à 3,95 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans, principale référence, s'est affiché à 5,467 %. Il est revenu sur ses niveaux de la fin février.

MONNAIES

L'EURO était bien orienté mercredi 17 mars dans les premières transactions. Il s'échangeait à 1,0938 dollar. Face au yen, la monnaie européenne reprenait également des forces à 130,06 yens contre 129,41 yens mardi. Le billet vert se raffermissait face à la devise nipponne à 118,48 yens contre 117,69 yens mardi soir.

ÉCONOMIE

La richesse des ménages américains augmente

L'INDICE DOW JONES a franchi brièvement mardi 16 mars et pour la première fois de son histoire plus que centenaire le seuil symbolique des 10 000 points. La Bourse américaine a vu ses cours doubler en moins de trois ans et demi. Elle profite de la croissance ininterrompue depuis huit ans de l'économie des Etats-Unis et alimente cette même croissance en augmentant la richesse des ménages américains. Selon les statistiques de la Réserve fédérale, 70 millions d'Américains détiennent aujourd'hui 10 770 milliards de dollars (9 800 milliards d'euros) en actions dont 6 280 milliards en titres individuels et 1 730 milliards dans des fonds d'investissement. En 1994, les portefeuilles en actions des mêmes épargnants ne représentaient « que » 2 990 milliards de dollars (*lire page 23*).

● **L'économie américaine est écartelée et cela entraîne des risques considérables** tant de surchauffe que de contraction, a déclaré mardi Alan Greenspan. Rappelant qu'il y a ce mois-ci huit ans que les Etats-Unis sont sortis de leur dernière récession, le président de la Fed a déclaré : « C'est succès résulte pour une part, c'est évident, d'influences peut-être passagères, mais aussi d'un certain nombre de données fondamentales fortes qui entraînent des résultats bons et durables. Toutefois, après huit ans d'expansion, l'économie semble écartelée dans plusieurs directions, ce qui implique des risques considérables dans un sens comme dans l'autre. »

● **La production industrielle américaine a augmenté de 0,2 %** en février alors qu'elle avait été stable le mois précédent. Le taux d'utilisation des capacités industrielles a été de 80,3 % comparé à 80,4 % en décembre. C'est un plus bas depuis les 80,2 % du mois d'août 1992.

● **Le président de la commission du budget du Sénat américain**, Pete Domenici (Nouveau-Mexique), a proposé mardi jusqu'à 15 milliards de dollars de réductions d'impôts pour l'année prochaine et une réduction totale de 778 milliards pour les dix prochaines années. Ce plan reste dans les limites de l'accord sur l'équilibre du budget fédéral, mais il met l'accent sur la défense, dont le budget serait augmenté de 10 milliards de dollars, et l'éducation, qui recevrait 3,3 milliards de plus cette année et 28 milliards en cinq ans.

● **Le président Bill Clinton a relancé mardi l'idée d'une vente d'une partie de son stock d'or par le FMI** (Fonds monétaire international) pour financer l'aide aux pays les plus pauvres. Lors d'une conférence ministérielle américano-africaine, Bill Clinton a proposé d'accélérer et d'élargir l'effacement de la dette des pays africains en utilisant, entre autres moyens, le produit de la vente d'une petite partie des réserves d'or du FMI. L'idée proposée il y a plus de deux ans par le directeur général du FMI, Michel Camdessus, avait été repoussée.

● **BRÉSIL : le patron du FMI, Michel Camdessus, a apporté mardi un soutien marqué** aux efforts entrepris par le Brésil pour sortir de la crise, en disant, à Paris, sa confiance dans la réussite des réformes.

● **FRANCE : la très forte baisse des cours du brut a entraîné en 1998 une diminution de la facture pétrolière française de près de 28,8 %**, à 51,3 milliards de francs (7,8 milliards d'euros), contre 72,08 milliards de francs en 1997, selon le Bureau pétrolier de la Direction générale des douanes. Cette facture correspond aux seuls achats de pétrole brut. Le coût moyen de cet approvisionnement a été de 560 francs par tonne contre 828 francs par tonne un an plus tôt. L'origine des approvisionnements français en brut a été stable pour les trois premiers fournisseurs qui restent, dans l'ordre, l'Arabie saoudite, la Norvège et le Royaume-Uni.

● **Les Français sont une très forte majorité à se dire inquiets à propos du financement des retraites** dans les années à venir et ils estiment que le problème tient avant tout au chômage, révèle un sondage BVA pour la CFDT, diffusé sur la chaîne de télévision LCI et publié dans le magazine *L'Expansion*. Selon cette enquête, réalisée du 19 au 20 février auprès de 955 personnes, 85 % des Français se disent inquiets concernant le financement futur des retraites. Ils sont 14 % à être confiants et 1 % à ne pas exprimer d'opinion.

● **CHINE : la Maison Blanche s'est prononcée mardi contre toute tentative de retarder l'admission de Pékin dans l'OMC** (Organisation mondiale du commerce), à titre de représailles, pour s'être emparé dans les années 80 de secrets nucléaires américains. « Ce serait une erreur que de lier ces deux choses », a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
€uro contre	Taux	contre franc	Taux	€uro contre	
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4322
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,5515
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,9690
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	38,050
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,7365
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,6658
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0613
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	321,30
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	253,66
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,3107

Cours de change croisés						
17/03 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,84370	1,09910	0,16751	1,62890	6,8788
YEN	118,52500	130,31500	19,85500	193,03000	81,52500
EURO	0,90984	0,76737	0,15245	1,48160	0,62605
FRANC	5,96975	5,03690	6,55957	9,72315	4,10565
LIVRE	0,61391	0,51805	0,67490	0,10285	0,42225
FRANC SUISSE	1,45375	1,22675	1,59785	0,24355	2,36825

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/03	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,90	2,90	4,07	4,98
ALLEMAGNE	2,87	3,12	3,96	4,95
GDE-BRETAG.	5,50	5,09	4,59	4,49
ITALIE	2,90	4,26	5,23
JAPON	0,11	0,07	1,82
ÉTATS-UNIS	4,75	4,56	5,11	5,47
SUISSE	1	1,17	2,35	3,82
PAYS-BAS	2,85	3	4,09	4,98

Matières premières

En dollars	Cours 16/03	Var. % veille
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1380,5	0,04
ALUMINIUM 3 MOIS	1173	0,26
PLOMB 3 MOIS	488,5	-0,10
ETAIN 3 MOIS	5275	0,09
ZINC 3 MOIS	1031,5	-0,05
NICKEL 3 MOIS	5265	0,86
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,02	-3,19
PLATINE A TERME	80596,59	2,17
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	265	-1,49
MAÏS (CHICAGO)	215,5	-0,81
SOJA TOURTEAU (CHG.)	131,8	0,53
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	1229	2,93
CAFÉ (LONDRES)	1760
SUCRE BRANC (PARIS)	233

Matif

Cours 10h15	Volume 17/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	2392	95,26	95,31
JUNIOR 3 mois
Euribor 3 mois	585	97,12	97,10

Pétrole

En dollars	Cours 16/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,67
WTI (NEW YORK)	14,6	0,97
LIGHT SWEET CRUDE	14,60	0,41

Or

En euros	Cours 16/03	Var. % 15/03
OR FIN KILO BARRE	8400	-1,64
OR FIN LINGOT	8540	-0,47
ONCE D'OR (LO) \$	283	-2,31
PIÈCE FRANCE 20 F.	52	+0,97
PIÈCE SUISSE 20 F.	51,70	+0,39
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	52,50	-0,94
PIÈCE 10 DOLLARS US	280
PIÈCE 20 DOLLARS US	463	+0,60
PIÈCE 50 PESOS MEX.	316,50	-0,47

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » : www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Lufthansa a gagné 4,54 %, à 20,5 euros, mardi 16 mars, les investisseurs étant confiants sur la réussite de l'offre du groupe allemand portant sur 25 % du capital de Thai Airways. La seconde compagnie aérienne en Europe a annoncé qu'elle serait soutenue dans son initiative par Singapore Airlines. La valeur Banca Intesa s'est appréciée de 0,9 %, à 5,39 euros, en clôture mardi, après l'annonce d'une hausse de 61 % des profits de la seconde banque italienne en 1998, plus importante que prévu. L'action Albright & Wilson a fait un bond, mardi, de 7,6 %, atteignant 148 pence, Rhodia ayant surenchéri de 11 % sur l'offre de l'américain Al-

bermarle. Le groupe français a en effet offert de racheter le plus important fabricant de phosphate au Royaume-Uni pour 145 pence par action, ce qui valorise la société à 455 millions de livres (675 millions d'euros). Le titre Crédit suisse s'est apprécié mardi de 3,8 %, à 259 francs suisses, après la publication des résultats de la seconde banque suisse. Celle-ci a annoncé une amélioration de ses profits en 1998 à 3,1 milliards de francs suisses (1,94 milliard d'euros), contre 397 millions en 1997, grâce à la croissance de ses activités de gestion d'actif et de banque privée, qui ont compensé ses pertes dans la banque d'investissement.



Tableau des valeurs européennes avec des sections dédiées à l'Alimentation et Boisson, Pharmacie, Biens d'équipement, Assurance et Services Collectifs.



Tableau des valeurs européennes supplémentaires, incluant des secteurs comme les assurances et les services collectifs.

Tableau des valeurs automobiles (AUTOMOBILE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs bancaires (BANQUES) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de produits de base (PRODUITS DE BASE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs chimiques (CHIMIE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de télécommunications (TÉLÉCOMMUNICATIONS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de construction (CONSTRUCTION) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs d'énergie (ÉNERGIE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSUMMATION CYCLIQUE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs pharmaceutiques (PHARMACIE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens d'équipement (BIENS D'ÉQUIPEMENT) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens de consommation (BIENS DE CONSOMMATION) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSUMMATION CYCLIQUE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens d'équipement (BIENS D'ÉQUIPEMENT) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens de consommation (BIENS DE CONSOMMATION) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSUMMATION CYCLIQUE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens d'équipement (BIENS D'ÉQUIPEMENT) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens de consommation (BIENS DE CONSOMMATION) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSUMMATION CYCLIQUE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens d'équipement (BIENS D'ÉQUIPEMENT) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de biens de consommation (BIENS DE CONSOMMATION) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSUMMATION CYCLIQUE) avec codes pays, cours en euros et variations.

Publicité pour LVMH (Moët Hennessy, Louis Vuitton) annonçant la présentation des résultats annuels 1998 sur Internet le jeudi 18 mars à 9h00.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Tableau des valeurs du marché européen (EURO) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de Bruxelles (BRUXELLES) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de Francfort (FRANCFORT) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs de la zone euro (CODES PAYS ZONE EURO) avec codes pays, cours en euros et variations.

Tableau des valeurs hors zone euro (CODES PAYS HORS ZONE EURO) avec codes pays, cours en euros et variations.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Bouygues Offshore a débuté la séance du 17 mars sur une note stable. Le groupe a remporté avec sa maison mère un contrat de 2 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) pour la construction d'un terminal d'exportation de pétrole à Novorossisk sur la mer Noire.
Le titre Renault a reculé de 4,2 %, dans les premières transactions du 17 mars. Le marché n'a guère apprécié l'offre d'acquisition de 35 % du capital de Nissan, qui placeraient le constructeur français au quatrième rang mondial. La société de Bourse CDC Bourse a même changé sa recommandation, de « conserver », à « vendre ».
L'action Castorama a gagné 0,50 % en début de matinée mercredi. Le groupe a publié un résultat net en hausse de 55,7 %, à 83 millions d'euros.
La cotation du titre Chargeurs a été suspendue mercredi. La veille, le groupe avait annoncé son intention de racheter 25 % de son capital à 53,36 euros par action.
L'action Total a gagné 0,28 % dans les premières transactions du mercredi 17 mars. Le groupe a diffusé son résultat net définitif (1,05 milliard d'euros) pour l'exercice 1998 et a décidé de porter son dividende de 1,98 à 2 euros.
Le titre BNP a débuté la séance du 17 mars par un recul de 1,31 %. Le Conseil des marchés financiers a déclaré recevables ses deux OPE sur Paribas et Société générale.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 MARS

Cours relevés à 10h15

Liquidation : 24 mars

Table of French stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Table of international stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Table of international stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Table of international stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Table of international stock market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 16 MARS

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Table of new market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

Advertisement for Bis Wall Street 8000 km featuring a VW logo and the slogan 'Bora. Tous les prétextes sont bons'.

Table of new market data including columns for stock names, previous price, current price, and volume.

SICAV

FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 16 mars

Table of SICAV and FCP data including columns for fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including columns for fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including columns for fund names, units, and dates.

Table of SICAV and FCP data including columns for fund names, units, and dates.

Advertisement for Banque Populaire Asset Management and CDC Asset Management.

Advertisement for Crédit Agricole and CFC.

Advertisement for CFC and CFC Banque.

Advertisement for Legal & General Bank and La Poste.

TECHNOLOGIE Le risque de confusion entre l'an 2000 et 1900, qui plane sur les ordinateurs du monde entier, suscite de multiples réactions. Des arnaques exploitant la peur du

public commencent à apparaître en Amérique du Nord. Elles concernent pour l'instant les comptes et les cartes bancaires. ● WALL STREET vient de tester son équipement informatique,

pour 100 millions de dollars, et les résultats semblent rassurants. ● MAIS LA RUSSIE et la Chine, selon les rapports de la CIA, semblent loin de se montrer capables de maîtriser effica-

cement le problème. ● AUX ÉTATS-UNIS, même si le téléphone, la sécurité sociale ou les compagnies aériennes devraient fonctionner normalement, la possibilité d'incident dans une cen-

trale nucléaire et en matière de défense nationale rend délicate toute prévision. En France, une entreprise de réassurance a simulé l'an 2000 avant la date : résultats encourageants.

L'angoisse du bogue de l'an 2000 touche tous les pays

De grosses incertitudes pèsent toujours sur le comportement des systèmes informatiques lors du passage à la date fatidique en Russie et en Chine. Malgré une meilleure maîtrise de la situation, les Américains eux-mêmes craignent de possibles défaillances

L'ARNAQUEUR se fait passer pour l'employé d'un membre de l'Association des banques du Canada (BCA). Il téléphone aux clients en leur expliquant que leur établissement rencontre des difficultés pour résoudre le problème du bogue de l'an 2000. Afin de protéger leur argent, l'escroc propose à ses victimes un transfert sur un compte obligatoire spécialement conçu pour conserver leurs fonds en attendant que la banque soit en mesure de franchir le cap fatidique. Il demande ensuite des informations sur le compte afin de « vérifier qu'il s'adresse bien à la bonne personne » et requiert une autorisation verbale de transfert...

Le 9 mars, la BCA a publié un communiqué pour prévenir ses clients contre ce type d'arnaque, qui semble se développer en Amérique du Nord. La semaine dernière, la Frost National Bank américaine faisait également état

d'une tentative d'escroquerie calquée sur celle du Canada. L'édition du 15 mars du quotidien *The New York Times* rapporte des manœuvres suspectes du côté des cartes bancaires.

Il semble que cette exploitation de la peur engendrée par le bogue de l'an 2000 n'ait pas encore fait de victimes. Mais on peut craindre l'effet de telles pratiques sur les individus les plus vulnérables, comme les personnes âgées, déjà assaillies par de multiples escrocs. Il faut dire que l'avalanche d'informations plus ou moins alarmantes concernant les conséquences du bogue ne pouvait manquer d'attirer les arnaqueurs. Le milieu financier lui-même contribue à l'entretien des inquiétudes sur ce qui va véritablement se passer pendant la nuit du 31 décembre 1999. A minuit, tous les ordinateurs de la planète seront confrontés à une date dont l'année se termine par deux

zéros. Or, pour certains d'entre eux qui ne prennent en compte que les deux derniers chiffres de l'année, cette indication correspond à 1900 et non 2000. D'où des erreurs en cascade dans les opérations mathématiques utilisant ce nombre.

BATTAGE MÉDIATIQUE

Le 15 mars, le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a demandé la fermeture des marchés financiers de l'Union européenne le vendredi 31 décembre pour éviter tout problème informatique. Du 17 au 19 mars, 350 représentants de 150 banques de 20 pays asiatiques se réunissent à Singapour dans le cadre des travaux du groupe Global 2000. Créé en 1998 par 250 banques de 53 pays, cet organisme privé s'est donné pour mission de mesurer le degré de préparation au passage à l'an 2000 des

institutions financières des différents pays. Le 3 mars, à Manille, la Banque mondiale a averti que le bogue, s'il n'était pas contrôlé, pourrait provoquer le même effet de contagion que la crise financière asiatique de 1997.

Si les États-Unis prêtent le flanc aux arnaques en raison du battage médiatique intense qui entoure le bogue de l'an 2000, ils bénéficient également d'une prise de conscience aiguë du problème. Ainsi, le 6 mars, 400 entreprises financières de Wall Street ont participé à un test de leurs systèmes informatiques. La date des ordinateurs a été réglée au 29 décembre 1999 et 170 000 transactions factices ont été effectuées. Les résultats ont été « meilleurs que prévu » selon la Securities industry association (SIA), qui organisait cette opération, qui aurait coûté 100 millions de dollars (91 millions d'euros).

A moins de 300 jours de l'échéance, le paysage mondial du bogue n'est toujours pas clarifié. « Il devient de plus en plus évident que des incidents engendrés par le bogue de l'an 2000 se produiront aux quatre coins du monde et que certains dysfonctionnements pourront affecter les intérêts des États-Unis », a ainsi déclaré Jacquelyn Williams-Bridgers, inspecteur général du département d'État américain.

Lawrence Gershwin, officier de la CIA et auteur d'un rapport destiné au Sénat que l'Agence de renseignement a publié le 5 mars, renchérit en précisant qu'« aucun pays ne sera totalement immunisé contre les

pannes ». Il souligne que les niveaux de préparation au passage à l'an 2000 les plus bas se rencontrent en Europe de l'Est, en Russie, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique et dans plusieurs pays asiatiques. Et de noter que « les problèmes de la Chine sont aggravés par le fait que, selon certaines estimations, plus de 90 % des logiciels utilisés sont piratés, y compris ceux qu'utilisent le gouvernement et les entreprises d'État ». La Russie fait également partie des zones d'ombre préoccupantes.

En février, Alexandre Krupnov, président de la Commission centrale des télécommunications russes, a estimé à 3 milliards de dollars (2,8 milliards d'euros) la facture de correction du bogue. « Ce montant est six fois supérieur aux évaluations initiales », note Lawrence Gershwin, qui précise : « Franchement, nous ne savons pas comment ils arrivent à ce chiffre... ».

Le rêve de l'Ouganda

Dans son édition du 14 mars, le journal *The Monitor*, publié à Kampala, en Ouganda, note que ce pays, « qui n'a jamais poussé très loin le développement de l'informatique », sera capable de passer le cap de l'an 2000 avec « peu ou pas de problèmes ». Poursuivant ce raisonnement, l'auteur de l'article note que « pendant que d'autres pays souffriront de troubles sociaux et de pillages, l'Ouganda ainsi que de nombreux autres pays pauvres comme lui continueront à avancer ». De là à imaginer que les pannes de matériels informatiques en Europe et en Amérique du Nord entraîneront un accroissement de la demande de main-d'œuvre, il n'y a qu'un pas, que le journal franchit. « Les paysans ougandais trouveront du travail avec des salaires faramineux » tandis que le monde « sombrera dans la récession ». Les nations développées devront rééquiper leurs usines en matériel neuf. De quoi mettre enfin l'Ouganda, qui fera de même grâce à l'afflux d'argent venu de l'étranger, sur un pied d'égalité...

Michel Alberganti

IL Y A DEUX MOMENTS OÙ JE DOIS POUVOIR JOINDRE MA FAMILLE.
QUAND JE SUIS PRÈS ET QUAND JE SUIS LOIN.
Service Transcontinent inclus.



PUBLICIS CONSEIL

Pro

DES FORFAITS ET DES SERVICES QUI CHANGENT TOUT.

SFR Pro, c'est la formule idéale pour tous ceux qui veulent simplifier leur vie au quotidien. Idéale avec le choix parmi 7 forfaits de 100 à 600 minutes, à partir de 199 FTTC par mois (165 FHT). Idéale avec le

changement de Forfait gratuit autant de fois que souhaité. Idéale, avec tous les services inclus, la double appel, la présentation du numéro, TransContinents, la facture détaillée et signal conso. Idéale pour parler à ceux qui me sont proche. Pour en savoir plus, appelez le 0 800 426 426 et si vous êtes abonnés SFR, appelez votre service clientèle.

SFR est une marque de cegetel

Simulation grandeur nature réussie dans une entreprise française

« NOUS SOMMES en l'an 2000 depuis hier matin, et ce jusqu'à la fin du week-end, moment où nous reviendrons en 1999. » C'est ainsi que Régis Délayat a présenté, vendredi 5 mars, la simulation grandeur nature de l'ensemble du système informatique de la SCOR en année 2000. C'est la machine à remonter le temps à l'envers. L'ensemble des salariés de la première société de réassurance française (et sixième mondiale) a vécu en l'an 2000 avant l'heure.

Le 4-03-1999 est devenu le 4-01-2000, d'abord en Asie, vers minuit heure française, puis à Paris et enfin à New York sur quelque 20 000 programmes informatiques et 1 200 postes de travail. Des courriers ont été adressés aux fournisseurs et partenaires commerciaux pour les prévenir de ne pas s'inquiéter de voir des courriers venant de la SCOR datés de janvier 2000. Concrètement, le groupe a arrêté des comptes en année 2000 pour ses filiales canadienne, asiatique et allemande, a pré-renouvelé certains contrats, a simulé des taux de changes début 2000.

Autre outil dont se félicite le réassureur, le système d'évaluation des risques naturels (SERN). « Il permet de calculer le coût des tremblements de terre, cyclones, dans les différents coins du globe, pour la SCOR, ce qui lui permet ensuite d'accepter ou pas le risque », explique Elisabeth Abrassart, de la SCOR.

PRUDENCE

« Nous sommes plutôt satisfaits », se félicite M. Délayat. Non sans prudence : « Il faudra examiner les bases de données, car certains problèmes ne se voient pas tout de suite », confie-t-il. Par exemple, un petit bogue 2000 a été identifié, mais il a été rapidement corrigé. Des données informatiques étaient identifiées sur deux chiffres 00, au lieu de 2000. Le plus souvent, le programme lit dans ces cas-là 1900, ce qui est le bogue le plus classique, et qui sera le plus fréquent. Pour M. Délayat, « la remontée dans le temps, comme le voyage vers le futur, s'est déroulée sans difficultés ». Seuls « quatre problèmes mineurs » ont été détectés, mais « seront corrigés dans les prochains jours », ce qui lui fait dire que le système d'information de la SCOR est « compatible avec l'an 2000 ».

Peu d'entreprises ont fait cette opération un peu hors du commun. « Il faut être en mesure de pouvoir arrêter son système informatique pendant deux jours », ce qui n'est pas facile, voire impossible pour les entreprises en lien direct avec la clientèle, comme Air France, France Télécom, les Trois Suisses...

La SCOR a en revanche adopté une attitude très prudente pour accepter le risque an 2000, en refusant beaucoup d'affaires.

Pascale Santi

L'OM échappe au naufrage des clubs français

Dominé par l'équipe espagnole du Celta Vigo, l'Olympique de Marseille a su lui résister (0-0), et sera le seul représentant français en demi-finales de la Coupe de l'UEFA

L'Olympique de Marseille est le seul des trois clubs français de football qui étaient encore en lice dans la Coupe de l'UEFA à accéder aux demi-finales de cette compétition européenne. Les Phocéens ont résisté à leurs ad-

versaires, mardi 16 mars en Espagne, obtenant un match nul (0-0) face au Celta Vigo, battu au match aller à Marseille (2-1). Le choc en revanche a été rude pour les Girondins de Bordeaux, leaders du championnat de

France, qui se sont vu infliger une correction (6-0) à Parme, en Italie. Les Bordelais avaient gagné le match aller à domicile (2-1). Lyon pourra, de son côté, cultiver les regrets à propos du match aller perdu (3-0) à Bologne. Car

les Rhodaniens ont bien failli submerger leurs adversaires italiens au stade de Gerland. Au terme de la première période, ils avaient refait une partie de leur retard (2-0), mais ils ont du finalement en rester là.

VIGO (Espagne)

de notre envoyé spécial

En livrant avec succès et sans état d'âme sa guerre des tranchées, l'Olympique de Marseille a vérifié, mardi 16 mars, qu'en coupe d'Europe l'audace est le signe distinctif des perdants. Le Celta Vigo l'a appris à ses dépens, et avec lui les 32 000 supporters du stade de Balaidos, adossé à l'usine de Citroën, l'un des principaux sponsors de l'équipe. Le club galicien, qui vivait jusqu'alors dans l'ombre, loin du FC Barcelone et du Real Madrid,

s'éveille à l'ambition en prônant un football sophistiqué, fondé sur l'inspiration au détriment du calcul. Le pari émuostille toute une ville, qui s'échappe de sa mélancolie les soirs de match.

Le Celta peut compter sur un public familial d'une ferveur très latine mais sans ostentation. On braille, on chante, on agite les écharpes pour transcender les siens plus que pour intimider l'adversaire. Et, quand la réussite sourit au rival, ce sont quelques larmes qui coulent avant la reprise des chœurs pour saluer la sortie des artistes vaincus. Les joueurs espagnols méritaient bien cet hommage, mardi 16 mars, à l'issue d'un quart de finale retour de Coupe de l'UEFA qu'ils ont maî-

trisé pendant 90 minutes. Plus rapides, plus créatifs, ils ont papillonné devant la cage de l'OM, qui a opposé une ténacité de tous les instants pour sauvegarder (0-0) jusqu'au terme de la rencontre le bénéfice de la victoire (2-1) obtenue lors de la première manche, au Stade-Vélodrome, le 2 mars.

« Nous attaquons comme d'habitude avec trois attaquants, et si Fabrizio Ravanelli n'est pas rétabli, je titulariserai Titi Camara », avait annoncé, lundi, Roland Courbis devant un auditoire amusé. Avec le temps, les journalistes ont appris à décrypter les messages codés de l'entraîneur marseillais, qui s'est contenté d'aligner deux avants (Christophe Dugarry et Florian Maurice) après le forfait de Ravanelli. Fragilisé par plusieurs contreperformances, devancé par Bordeaux dans le championnat, perturbé par les débordements d'une frange de son public, l'OM affiche depuis le début de 1999 un profil inquiétant, sans rapport avec son potentiel.

ULTRA-DÉFENSIFS

On comprend mieux, dès lors, l'option ultra-défensive de Roland Courbis, qui a préparé ce déplacement de tous les dangers avec un inhabituel luxe de précautions. La délégation marseillaise s'était installée dès dimanche 14 dans un hôtel à une vingtaine de kilomètres de Vigo. Le dernier match de championnat du Celta (une victoire 1-0 à Saragosse) fit l'objet d'une étude scrupuleuse pour détecter la faille fatale. Dans son obsession à préserver un dérapage, Courbis reprocha même à son président-mécène, Robert Louis-Dreyfus, d'avoir publiquement envisagé l'engagement du jeune buteur français d'Arsenal (Angleterre), Nicolas Anelka.

Le technicien de l'OM, auquel on reproche souvent de n'avoir jamais enlevé un titre, a longuement serré dans ses bras son adjoint, Jacques Vankerschaver, à l'issue de la rencontre avant de traverser le terrain en tenant par l'épaule le milieu de terrain Eric Roy, confiné sur le banc des remplaçants à la surprise générale, au bénéfice du vétéran Daniel Bravo. L'image n'était pas innocente. Elle illustre le poids de la pression qui pèse sur les esprits de l'encadrement technique et le souci de Roland Courbis de sauvegarder

l'union sacrée du groupe. Si le résultat nul (0-0) arraché mardi garantit une présence française au stade des demi-finales des coupes d'Europe pour la dixième année consécutive, l'OM n'a pas pour autant rassuré les observateurs. En ne se créant qu'une seule occasion de but, par Peter Luccin, dans les derniers instants quand le Celta prenait

de Bordeaux ont sombré (0-6) à Parme. « Je suis désolé de la mésaventure arrivée à mes amis bordelais », a osé Roland Courbis avant d'ajouter que « l'honneur du football français a été sauvé par Marseille ». Une manière comme une autre de dire que les Girondins n'ont pas été à la hauteur de leur réputation et de titiller leur entraîneur, Elie Baup,

Lyon s'incline avec les honneurs

Cinq joueurs en attaque... Mardi 16 mars, Lyon s'était donné les moyens de refaire le retard de trois buts concédés aux Italiens de Bologne lors du match aller de ce quart de finale de la Coupe de l'UEFA. Il s'en est fallu de peu pour que la formation remporte le challenge. Deux fois en première période, Alain Caveglia (16^e minute) et Joseph-Désiré Job (39^e) avaient trouvé le chemin des filets italiens. Mais, malgré de multiples occasions et une nette domination en seconde période, le score devait en rester à 2-0.

Bologne rejoint en demi-finales Marseille, Parme et l'Atletico Madrid, qui s'est imposé (2-1) sur le terrain de l'AS Roma. Déjà vainqueur à l'aller (2-1), l'Atletico a encaissé un but à la 32^e minute, alors que les Italiens jouaient à dix en raison d'une expulsion. Après avoir égalisé (57^e), les Espagnols ont pris l'avantage en fin de match (89^e), alors que les Romains terminaient à neuf après une nouvelle exclusion.

tous les risques offensifs pour forcer le sort, les Marseillais ont illustré leur impuissance devant le but adverse.

« Il était impératif de démontrer la solidité du secteur défensif », a retenu Florian Maurice. Le libero-capitaine Laurent Blanc a dressé un constat plus nuancé : « Nous n'étions pas bien en jambes, la qualification a été acquise à l'arraché. Quand les Espagnols ont commencé à multiplier les centres imprécis en seconde mi-temps, j'étais un peu plus rassuré. »

L'OM peut se targuer de sa compétitivité sur la scène internationale à l'heure où les Girondins

qui avait pronostiqué une élimination de l'OM à l'issue de la rencontre aller devant le Celta Vigo.

« Notre popularité va encore croître, mais pas trop j'espère, car cela suscitera de la jalousie, et nous avons déjà suffisamment de problèmes en championnat », a conclu Roland Courbis avant de quitter Vigo. Dès samedi 20 mars, pour la venue du FC Lorient, l'OM repassera au révélateur, mais, depuis la réussite de l'opération Celta et le naufrage des Bordelais, la confiance pourrait bien avoir changé de camp.

Elie Barth

CELTA VIGO - MARSEILLE

CELTA VIGO
Entraîneur : Fernandez
Dutruel • Salgado • Caceres : G. Djorovic • Oskar Vales (Tomas, 74^e) • Karpin (Juan Sanchez, 65^e) • Makelele • Mostovoi • Mazinho (cap.) • Penev (Gudelj, 62^e) • Revivo

MARSEILLE
Entraîneur : Courbis
Porato • Gallas • Issa (Edson, 81^e) • L. Blanc (cap.) • Domoraud • Brandt • Luccin • Pires • Bravo • Maurice (Guel, 78^e) • Dugarry (Camara, 89^e)

AVERTISSEMENTS CELTA VIGO : Caceres (45^e, jeu irrégulier), Djorovic (54^e, jeu dangereux) MARSEILLE : Issa (51^e, jeu dangereux), Dugarry (58^e, jeu dangereux)

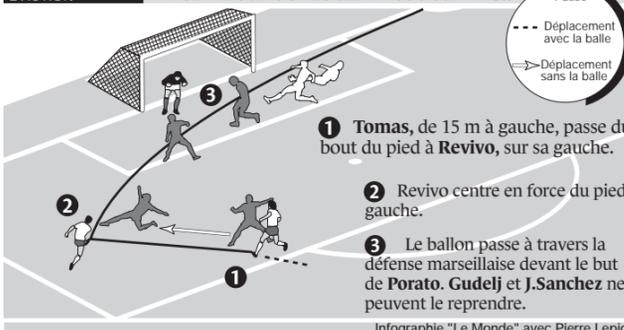
ARRÊTS DE JEU En faveur du CELTA VIGO : 26 coups francs (12 + 14), dont 2 hors-jeu (0 + 2), 8 corners (5 + 3).

En faveur de MARSEILLE : 24 coups francs (14 + 10), dont 5 hors-jeu (3 + 2), 2 corners (2 + 0).

OCCASIONS CELTA VIGO : 85 positions d'attaque dans les 30 m (47 + 38), dont 6 occasions (2 + 4) ; 17 tirs (8 + 9), dont 7 contrés (3 + 4), et 5 parés (1 + 4) par Porato, très concentré durant toute la rencontre.

MARSEILLE : 35 positions d'attaque dans les 30 m (18 + 17), dont 1 occasion (0 + 1) ; 6 tirs (4 + 2), dont 1 contré (1 + 0), et 2 parés (0 + 2) par Dutruel.

L'ACTION L'ULTIME OCCASION DU CELTA VIGO à la 92^e minute



Les Girondins de Bordeaux en déroute à Parme

PARME (Italie)

de notre envoyé spécial

Parme est qualifié. Lilian Thuram tombe dans les bras d'Alain Boghossian. Les deux Français savourent l'instant. Ils sont toujours en course pour apporter à Parme son premier titre de champion d'Italie. Ils joueront la finale de la Coupe d'Italie. Et les voici aussi en demi-finales de la Coupe de l'UEFA. Ils sont heureux d'avoir offert, mardi 16 mars, « une belle image » de leur club. « On me demande souvent pourquoi j'ai décidé de venir jouer à Parme, explique Lilian Thuram. Ce soir, je crois que tout le monde a compris. »

Parme a écrasé Bordeaux sans ménagement (6-0). Alors Lilian Thuram est « un peu déçu par l'ampleur du score ». Les Girondins de Bordeaux, prétendants au titre de champion de France, ont totalement failli face à des Parmesans impressionnants. Derrière la déroute bordelaise, Lilian Thuram perçoit déjà la gifle qui atteint l'ensemble du football français. « Tu vois, ils ne sont pas si forts que ça, i Francesi », a-t-il entendu dans les vestiaires de Parme.

« En Italie, poursuit le défenseur de l'équipe de France, l'air outragé, ils sont persuadés d'avoir le meilleur championnat, les meilleurs entraîneurs, les meilleurs préparateurs physiques. » Il s'arrête, puis soupire : « Le problème, c'est que les résultats leur donnent souvent raison. » Deux clubs italiens, Parme et Bologne, joueront les demi-finales de la Coupe de l'UEFA.

Étincelants lors du match aller, les Bordelais s'étaient rendus en Emilie-Romagne pour gagner plus

qu'une qualification, la considération de leurs adversaires italiens. Les footballeurs français sont champions du monde, leurs meilleurs éléments brillent dans les championnats italien et anglais, mais, lorsqu'ils voyagent en Italie ou en Angleterre, ils se retrouvent instinctivement dans la peau des « sauvages » face aux CRS : ils réclament du « respect ».

IMAGE À VALORISER

Furieux de ne pas avoir été pris au sérieux lors du match aller mardi 2 mars à Bordeaux, les Girondins rêvaient donc d'asseoir à Parme leur image de grands d'Europe, et, par-delà, imposer l'image d'un football français champion du monde, conquérant, capable de perturber les plus belles écuries du Calcio, le championnat italien. Incidemment, la balade à Parme était aussi, pour Jean-Louis Triaud, le président des Girondins, l'occasion de valoriser un club pour lequel de grands groupes, les luxembourgeois de la CLT-UFA et les britanniques d'ENIC notamment, seraient prêts à déboursier « plus de 100 millions de francs ».

Les leaders du championnat de France rêvaient. Mais les coéquipiers de Lilian Thuram, eux, avaient retenu la leçon après l'alerte de Bordeaux. « Parme est une équipe un peu bizarre, très irrégulière, reconnaît Lilian Thuram. Mais il y a des petits signes qui ne trompent pas. Quand il n'y a pas beaucoup de bruit dans les vestiaires, comme ce soir, c'est qu'il va se passer quelque chose. »

Quelque chose de grand, de fort : les Bordelais n'ont jamais contrôlé ni le ballon ni le match. Oppressés

par l'impressionnante démonstration de Parme, ils n'ont pu développer leur jeu à une touche de balle qui avait fait merveille quinze jours plus tôt. « On n'a jamais pu aligner trois passes », avouait Johann Micoud.

Alberto Malesani, l'entraîneur de Parme, avait renoncé à laisser au repos son détonnant duo d'attaque. Hernan Crespo, l'Argentin qui conteste à son compatriote Gabriel Batistuta la place de meilleur buteur du Calcio et le poste d'avant-centre de la sélection nationale d'Argentine, a ouvert le score seul au point de penalty (37^e minute) ; Enrico Chiesa, le talentueux italien, a ensuite assuré la qualification de son équipe d'un tir à ras de terre, au ras du poteau gauche d'Ulrich Ramé (42^e).

Après que Juan Veron, le grand homme du match, eut alourdi la marque, sur coup franc, peu après la reprise (48^e), les deux compères ont récidivé en seconde mi-temps, le premier en profitant d'une grossière bêtise de la défense bordelaise (65^e), le deuxième en contrôlant sans problème un ballon dans la surface de réparation (59^e).

Le cauchemar bordelais a finalement tourné à la farce lorsque Saveljic a saisi à pleines mains le ballon dans sa propre surface de réparation. Penalty pour Abel Balbo (89^e), et six buts à zéro. Une incroyable déconfiture, dont on aimerait être sûr, avec les Bordelais, qu'elle ne relève que d'« un accident », pas d'une éternelle résurgence du fameux complexe italien du football français.

Eric Collier

Tour du monde en ballon : Piccard et Jones ont traversé le Pacifique

LE SUISSE Bertrand Piccard et le Britannique Brian Jones, à bord de leur ballon Breitling Orbiter III, ont survolé, mardi 16 mars en soirée, la côte ouest du Mexique. Ils sont le premier équipage à avoir traversé le Pacifique (12 000 km en 6 jours et 16 heures) au cours d'une tentative de tour du monde sans escale.

Sous réserve de ratification officielle, les deux aérostiers ont également battu le record de distance en ballon depuis leur décollage le 1^{er} mars des Alpes suisses en couvrant plus 31 000 km. Le précédent record était de 22 910 km selon la Fédération aéronautique internationale, ce que conteste l'aérostier américain Steve Fossett, qui revendique une distance de 24 466 km. Breitling Orbiter III va maintenant tenter de traverser l'Atlantique Nord, son arrivée au Maroc étant attendue dimanche 21 mars.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME** : le Danois Bjarne Riis (Telekom) et l'Espagnol Abraham Olano (Once) ont reçu, mardi 16 mars, au terme de la 7^e étape de Tirreno-Adriatico, à Civitanova Marche, une convocation pour vendredi 19 mars devant le procureur du parquet de Bologne, Giovanni Spinosa, dans le cadre de son enquête sur le dopage dans le cyclisme.

■ **VOLLEY-BALL** : les joueurs de l'AS Cannes se sont qualifiés pour la finale de la Coupe des vainqueurs de coupes, après avoir battu, mardi 16 mars, les Turcs d'Arçelik Istanbul 3 sets à 1. Cannes devait affronter mercredi 17 mars à 17 heures les Italiens de Coni.



LES TBM

DU 17 AU 27 MARS

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

NOCTURNE JEUDI 18 JUSQU'À 22H.

DIMANCHE 21 DE 10H À 19H.



M° SÈVRES-BABYLONE

Séville, des vierges et des hommes

SÉVILLE

de notre envoyé spécial

L'hiver, la Macarena, la Trianera, la Vierge des Angoisses et celle de l'Amertume, la Cigarière ou la O; la Vierge des Eaux et celle de « la plus grande douleur en sa solitude » attendent là, dans leurs quartiers, seules, entourées, au fond de leurs chapelles ombreuses. Les soirs d'hiver, des bandes musicales marchent en cadence au bord du Guadalquivir. Elles répètent ces airs criards, funèbres, ces songes de Goya à damner un clébard. L'hiver, on peut tomber sur une armée de porteurs (*costaleros*) en civil. Ils s'entraînent, dans des hurlements de silence, au carrefour, à manœuvrer un brancard vide sous un ciel d'encre.

La Macarena, la Vierge de l'Espérance, doit son nom à la porte ouverte sur les terrains d'un certain Macarius, dans les remparts de Séville. Dans l'église San Gil, elle attend son unique sortie, chaque vendredi saint. C'est la Vierge des notables, des marins, du popolo, des folles perdues et des toreros. Ceux qui lui parlent croient en elle et c'est tout. La religion des Vierges et des Christs de Séville n'a qu'un rapport lointain avec le catholicisme auquel elle survivra, pas mal avec le reste, tout avec la représentation collective que se donne

A la découverte des cortèges religieux dans la capitale andalouse, pendant la semaine sainte

en rythme, la prendre à l'arraché, ou alors, lentement, en force, comme si le *paso* dansait de lui-même. Ils aiment passer ce monstre surchargé dans un trou d'aiguille, le manœuvrer habilement dans les ruelles, et parfois, lorsque le *capatàz* l'ordonne, balancer en douceur le socle et sa statue : ce qui est très mal vu des puristes. Les puristes défendent qu'on applaudisse. Les puristes non plus ne croient pas beaucoup en Dieu : ils croient aux Vierges de Séville. La Macarena fend la foule avec ses joues d'adolescente trahie, la gauche apaisée et la droite ravagée. Elle rivalise avec la sérénité douloureuse, infiniment plus femme, de la Trianera, l'Esperanza de Triana, une lame sur sa joue pour masquer la cicatrice qu'un homme fou d'amour d'elle lui a infligée d'un verre brisé. Elles sortent le même soir : dans la nuit du jeudi au vendredi saint. Sortent également le Jesus del Gran Poder, celui du Silencio, le Cachorro enfin qu'on



CHRISTOPHER PILLITZ/NETWORK

bain de liesse. De toute façon, nul ne peut voir dix cortèges quotidiens à la fois. Il faut faire des choix dont le désir s'arrange.

Le visage le plus affligé est celui du Cachorro. Il n'a pas cet air stoïque du Christ des Gitans de Jerez qui porte, c'est le seul, sous son linge, des génitoires au grand complet. Il n'a pas non plus comme celui de Santa Madalena de vrais cheveux humains. Non : le Cachorro a l'œil gauche vitreux, décoloré, éteint, déjà entré comme la moitié du visage et du corps dans la raideur du cadavre, tandis que l'œil droit fixe une dernière fois le ciel vide où le corps se tend à mourir. Francisco Ruiz Girón, qui en avait reçu commande, séchait amèrement. Il traquait, d'agonisant en agonisant, l'expression qu'il ne trouvait pas, quand un jour, devant son atelier, il assiste à l'assassinat d'un Gitan dont il croise le dernier rôle. Il achève alors dans la fièvre le Christ de l'Expiration. A sa première sortie, des mois plus tard, une femme au balcon brame comme une bête blessée : elle a reconnu son propre fils, son petit, son « chiot », son *cachorro* ! Le nom de Cachorro est resté.

Les attentes sont longues, interminables. Les gens crient, parlent, inventent des jeux, s'embrassent. Un photographe de Boston, suréquipé de prothèses coûteuses, se renseigne auprès de deux gamins qui poi-reautent en fumotant. Ils savent tout ce qu'il faut dire de la semaine sainte, tour à tour farceurs, ethnologues, sociologues, fins. Un peu œnologues sur les bords. Epaté, le Bostonien note d'une main, enregistre de l'autre, tire des portraits de la tri-



sième. Soudain poussé à la faute : « Mais, dites-moi, ces Vierges, ces femmes, les cris de la foule, tant de ferveur exagérée, il n'y aurait pas du sexuel là-dessous ? » Les informateurs se cabrent comme un *alguazil* vexé : « Hombre ! mais c'est de la mère de Dieu que tu parles ! » Et ils tournent les talons.

Les cortèges rentrent en plein soleil. Le vendredi à midi, il fait déjà chaud, on fonce, grâce aux nuits blanches, vers la Macarena. Les gail-lards, entre deux baisers, entre deux joints et deux gorgées de bière, lui lancent des *piropos*, des compliments amoureux, insolents. Ou des insultes. On ne se le permet pas avec toutes les Vierges. La rentrée de la Macarena est un arrachement. La foule gronde et pleure et pense à autre chose. Nul ne sait s'il sera là l'an prochain. La Macarena, avec son regard d'amoureuse abandonnée, ses mains crispées de détresse sous les bijoux, rentre pour un an, pour toujours.

Francis Marmande



NAVIANU

Quarante-deux porteurs

Depuis dix ans, les femmes défilent aussi. On les reconnaît aux ongles peints qui tiennent les cierges. Pour sa sortie annuelle, la Macarena est longuement parée. L'hiver, les soyeux de Lyon réparent sa traîne pourpre. Les femmes seules ont le droit d'assister à son habillage. C'est qu'elle est faite d'un cône de carton bouilli où sont ajustées la tête et les mains. Les robes sont alourdies de dentelles et de pierres précieuses. On vient lui parler comme on visite une morte : « Viens voir comme elle est belle ! »

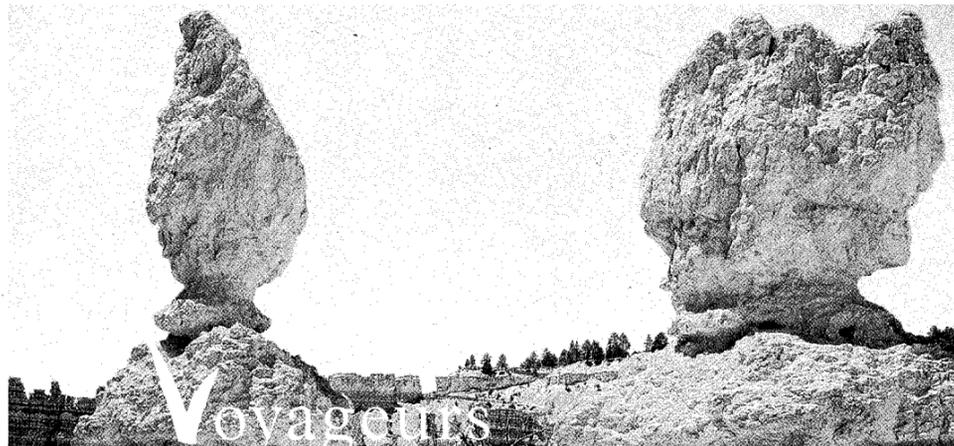
A 1 heure du matin, le vendredi saint, la Macarena s'élève, son *paso* hissé par quarante-deux *costaleros*, dont la nuque et les épaules sont meurtries jusqu'au sang par la charge de 70 kilos supportée douze heures durant, malgré les sacs de jute rembourrés (*costals*) dont ils s'entourent la tête. Aveugles sous la jupe du catafalque d'où sortent bien rangées leurs quatre-vingt-quatre jambes, ils se font conduire par les indications froidement criées par un homme sec comme un coup de trique. Il marche à reculons, tout habillé de noir, en cravate, cheveux gominés, l'air terrible et important : c'est le *capatàz*.

la ville d'elle-même, et divers paganismes. La semaine sainte, ce mystère de huit jours et huit nuits pour deux millions de comédiens amateurs, est le désespoir du peintre, de Kubrick et de Fellini, et du metteur en scène d'opéra.

La ville tangue sous ses catafalques écrasés de fleurs et de plantations de cierges : un Christ à l'agonie, sur le premier, une Vierge éplorée au second, deux mille *nazarenos* encagoulés qui les précèdent. Du temps des franquistes, il n'était pas rare que les *costaleros* soient des mercenaires. Avec la démocratie et l'extension de la fête, on se presse au portillon. Ce qu'ils veulent, c'est porter leur *señora*

raccompagne loin dans les faubourgs, aux petites heures.

Le jeudi, les fiancées et les matrones se sont vêtues de noir, avec mantilles, peignes déraisonnables, bas de soie attachés haut et robes moulantes, on jurerait du Molinier en branche. Elles portent le deuil à venir avec un déhanchement gracieux. Plus on va vers le vendredi saint, plus les couleurs des costumes d'homme s'assombrissent. Le vendredi après-midi, le cortège pénible de la Mortaja draine la ville d'une musique qui abat. On a oublié, trois jours déjà, la lumineuse Candelaria, la seule à passer par les jardins de Murillo, la nuit du mardi, dans un



Voyageurs

AUX ÉTATS-UNIS
ET AU CANADA

[AUTOTOUR] FRONTIERLANDS - Colorado / Utah / Arizona / Nouveau Mexique

16 jours Paris-Paris à partir de 10 550F par personne / base double

Cet itinéraire vous mène au cœur du Far West, région à peine marquée par la civilisation moderne. Prix valable du 01 avril au 25 juin 1999.

[AUTOTOUR] QUEBEC ET ONTARIO

15 jours Paris-Paris à partir de 7 650F par personne / base double

Un combiné de nature grandiose et d'hospitalité chaleureuse pour découvrir les principales villes et campagnes de ces deux provinces. Prix valable du 01 avril au 25 juin 1999, en B&B.

[CIRCUIT DÉCOUVERTES] A LA DÉCOUVERTE DE LA LOUISIANE

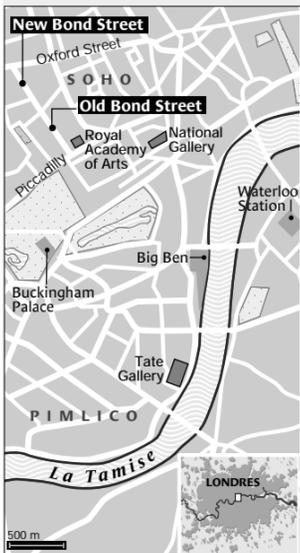
9 jours Paris-Paris à partir de 9 325F par personne / base double

Départs garantis. Assistance de guides locaux francophones.

sur internet

2,23F/mn

Week-end « peinture » à Londres



Séduit par la présence conjointe dans trois musées londoniens de Monet (*Le Monde* du 2 février), Ingres (*Le Monde* du 27 février) et Pollock (*Le Monde* des 19 décembre 1998 et 17 mars 1999), l'amateur d'art comblé étoffera son séjour. Inutile de chercher Bond Street, car, officiellement, cette célèbre rue reliant Oxford Street à Piccadilly n'existe pas ! La Mecque du shopping de luxe est, en fait, divisée en deux artères distinctes à ne pas confondre, sous peine de commettre une impardonnable faute de goût : New Bond Street et Old Bond Street. Parce qu'elle est le centre des galeries d'art londoniennes, la « vieille » Bond Street est considérée comme la partie la plus chic, où se pressent des enseignes aussi réputées que Thomas Gibson, Agnew, Fine Arts Society et les galeries de Cork Street.

Impossible de rater la salle de vente Sotheby's, géographiquement à la charnière entre les deux mondes. Le restaurant situé au rez-de-chaussée, à côté du comptoir d'informations, est devenu le lieu favori de ceux qui aiment voir et être vus. Décoré de tableaux provenant des lots mis en vente dans le mois, il s'avère bien plus intéressant que les cantines *new look* insipides s'ouvrant à un rythme haletant dans le quartier : 130 francs (20 €) pour un petit club sandwich au homard et une coupe de champagne, c'est presque donné à Londres... Comme tout Anglais bien né ne doit jamais être pris au dépourvu par la pluie, la petite boutique de Sotheby's vend, à côté de catalogues maison superbes, de majestueux parapluies bleus au manche en bois foncé. A deux pas, le papetier Smythson, fournisseur de la Cour, abrite désormais un petit musée où sont exposés des répertoires téléphoniques créés depuis le début du siècle, la carte de visite réalisée pour Sigmund Freud, ou le registre de condoléances commandé par l'ambassade américaine lors de l'assassinat du président Kennedy. Les bristols sont, paraît-il, les plus beaux au monde. Une petite soif ? Le Coach and Horses, sur Bruton Street, lieu d'ancrage des marchands d'art, est à deux pas, avec ses cuivres blonds, ses bières brunes et son atmosphère feutrée. Reste à traverser la Royal Arcade pour la cérémonie secrète du tea-time à l'Hotel Brown's, sur Albermarle Street. Petits et grands avalent, lentement, les admirables scones couverts de crème et de confiture à la fraise dans une merveilleuse complication. Sans ce rituel sur fond de boiseries, de dentelles et d'aquarelles, l'Angleterre serait-elle encore l'Angleterre ?

De notre correspondant à Londres, Marc Roche

★ *Monet in the 20th century*, Royal Academy of Arts, jusqu'au 18 avril. *Portraits by Ingres*, National Gallery, jusqu'au 25 avril. *Jackson Pollock*, Tate Gallery, jusqu'au 6 juin. Réservations : FNAC (tél. : 08-03-80-88-03), Global-tickets (01-42-65-39-21) et, plus cher, Keith Prowse (tél. : 01-48-78-04-11). Maison de la Grande-Bretagne (01-44-51-56-20). Guides Londres Gallimard, Hachette, Arthaud.

★ Paris-Londres en Eurostar (A/R à partir de 590 F au 08-36-35-35-39) inclus dans les forfaits Frantour et Visit Europe (agences), Clio (tél. : 01-53-68-82-82), Intermèdes (tél. : 01-45-61-90-90), Koré Voyages (tél. : 01-53-42-12-24), VEA Voyages (tél. : 01-47-42-83-00) et Voyageurs en Europe (tél. : 01-42-86-16-39). Luxueux, le forfait du Savoy (tél. : 171-872-80-80) d'où Monet a peint la Tamise.



Semaine sainte : à chaque jour sa tenue. Jeudi, les femmes s'habillent en deuil : noir et mantilles. Les pénitents défilent sous leurs capuchons coniques (page de gauche, en haut).

La Macarena, l'idole de Séville, « sort » tôt vendredi et « rentre » à midi (page de gauche, en bas).

Samedi, sobres cortèges ou tableaux religieux ? Angelots tristes, rigidité cadavérique de l'homme abandonné dans les bras de sa mère (ci-contre, à droite).



MARTINE VOYEUX/MIETIS

W. LOUVEY/VISSA



CLAUDINE DOURY/VU

Toutes la même. Mais chacune des innombrables représentations de la Vierge est unique et aimée pour cela. Pour l'arête de son nez, l'étrangeté de son regard, le brillant de ses larmes... (ci-contre, à gauche).

La rue prend tout : les encadrements qui répètent à l'infini les images de la Vierge, un gaillard sur son scooter, les bras des « costaleros » qui portent un « paso » léger... (ci-contre, à droite).

Carnet de route

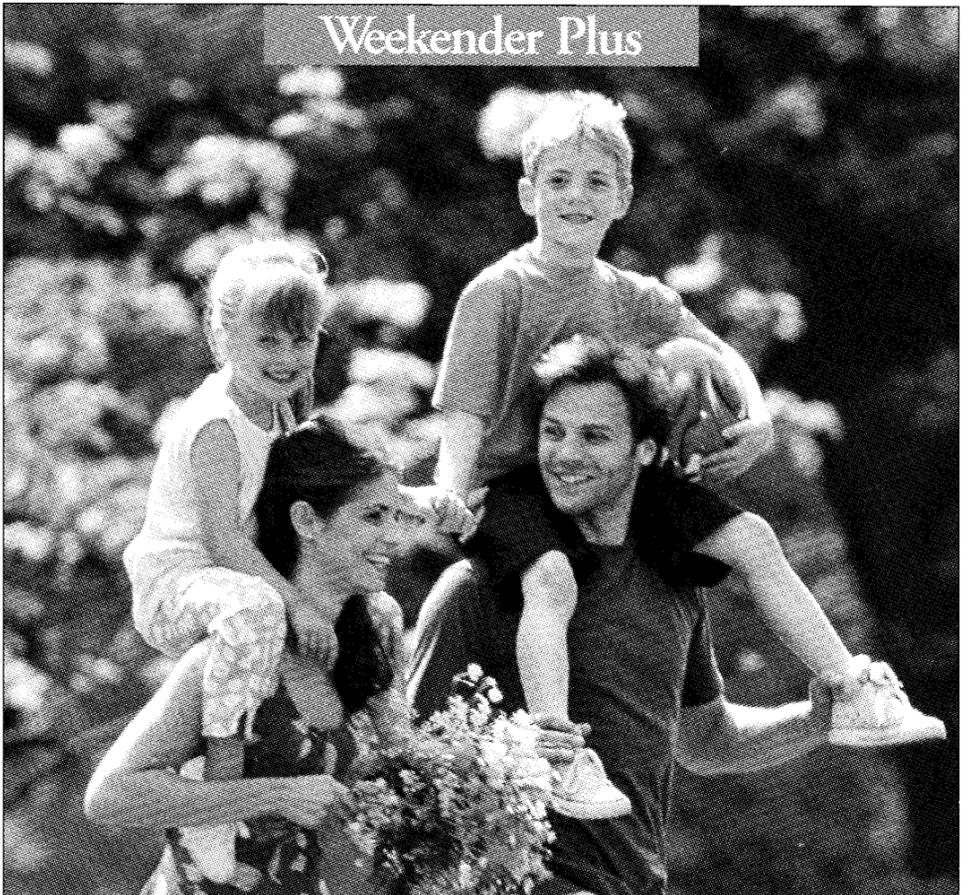
● **Itinéraire.** La semaine sainte commence le dimanche des Rameaux (28 avril 1999) : sortie de La Paz et, le soir, à Triana, sortie de La Estrella. Se laisser porter par la foule, qui va toujours quelque part. Le lundi après-midi, ne pas manquer la sortie de Santa Marta (tous les bars de la place – comme tous les bars de Séville, dont c'est la culture essentielle – sont recommandables, pas seulement ceux qui ne payent pas de mine). Mardi, attendre La Candelaria

dans les jardins de Murillo. Mercredi se passe à la sortie des Panaderos. Jeudi, le soir oblige à des choix drastiques : sortent les célèbres Jesus del Gran Poder, la Trianera et la Macarena : les rejoindre toute la nuit, sentir la fatigue, prendre un solide petit-déjeuner à la Campana, assister au retour de la Macarena (midi) après avoir vu rentrer les Gitanos (ce n'est pas loin), faire tous les bars (il est essentiel de s'alimenter), suivre la sinistre Mortaja, dîner à la Casa Ruiz (connue pour son arbre dans la salle à manger). Samedi, le

dernier retour est celui de San Lorenzo.

● **Accès et forfaits.** A partir du 1^{er} avril, 2 vols Paris-Séville, jeudi et dimanche avec Nouvelles Frontières (1 394 F TTC, soit 212 €, tél. : 08-03-33-33-33) et forfait 3 nuits (à partir de 870 F, 132 €). Voir aussi Donatello, Mundi Color et Marsans. Mention pour Périples Lointains (tél. : 01-53-24-66-88) et sa semaine « FERIA », chambres retenues du 17 au 25 avril, (7 nuits avec l'avion à partir de 7 880 F, 1 200 €) avec billets pour les corridas (à partir de 175 F, 26 €).

Weekender Plus



Un plaisir printanier le temps d'un week-end.

Nous savons à quel point un voyage en famille peut s'avérer onéreux – c'est pourquoi nous avons veillé à ce que nos offres Weekender Plus présentent réellement un très bon rapport qualité-prix.

Chambre et petit déjeuner inclus

Prix attractif par chambre et par nuit avec buffet petit déjeuner inclus pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans.

Repas et jeux gratuits pour les enfants

Les enfants peuvent choisir un plat gratuit du menu spécial Enfant et s'amuser avec les jeux de notre "Family Fun Library".

273 hôtels dans 189 destinations de rêve, en Europe et au-delà.

Pour en savoir plus, consultez la brochure Weekender Plus.

Pour votre brochure Weekender Plus ou pour toute réservation, appelez gratuitement le 0800 905 999. www.basshotels.com

A tous prix

■ **950 F (145 €) : un week-end jardinage en Charente.** A Tusson, un village historique qui abrite jardin médiéval et « jardins de curé ». Un art en cinq leçons : composer son jardin à partir de l'analyse du sol (24 et 25 avril) ; planter, semer et bouturer (24 et 25 avril) ; connaître l'utilisation des plantes (8 et 9 mai ; 15 et 16 mai) ; l'art du bouquet (12 et 13 juin) ; tout savoir sur le rosier (20 et 21 novembre et 27-28 novembre). Deux jours, du samedi 10 heures au dimanche en fin d'après-midi, en pension complète (hébergement en gîte de caractère ou chambre d'hôte) avec un dîner consacré aux fruits, légumes et aromates d'antan. Nuit supplémentaire et petit déjeuner, 200 F (30 €). Réservations auprès de Loisirs Accueil Charente (tél. : 05-45-69-79-19).

■ **5 990 F (913 €) : une semaine à Rio de Janeiro** proposée à certaines dates, du 1^{er} avril au 13 juin, par Joubert Voyages (tél. : 01-42-81-46-00). Prix par personne (hors taxes et assurances) pour 9 jours/6 nuits en chambre double avec petit déjeuner-buffet dans un hôtel art déco à deux pas de Copacabana. Vols réguliers A/R (supplément de 875 F, soit 133 €, du 14 au 30 juin) et transferts inclus. Sur place, une sélection d'excursions et d'extensions. A noter l'option plus courte proposée, jusqu'au 9 juin, par Voyageurs en Amérique du Sud (tél. : 01-42-86-17-70) avec un week-end de 4 jours/3 nuits à 3 950 F (602 €) par personne en chambre double et petit-déjeuner, de Paris, avec la Varig.

■ **12 056 F (1 838 €) : une semaine à la Réunion** pour découvrir avec FRAM, le quinquagénaire toulousain (tél. : 05-62-15-17-17 et 01-40-26-20-00), les diverses émotions proposées par l'« Île intense » aux visiteurs en bonne forme physique : l'ascension en 4 x 4 du « Dimittile » ; un circuit à travers la Plaine des sables (vue panoramique sur le volcan) ; un survol des cirques en hélicoptère et une dépose à Mafate pour une randonnée pédestre jusqu'à Cilaos ; un baptême de plongée-bouteille à St-Gilles ; et une partie de pêche au gros pour aller taquiner espadons et marlins. Prix par personne, du 1^{er} au 23 avril (vols AOM), en chambre double et demi-pension, nombreux repas réunionnais en table d'hôte et soirée créole. Un prix qui varie en fonction du jour de départ et de la compagnie aérienne (AOM, Air France et Air Liberté, à partir de Toulouse).

DÉPÊCHES

■ **Salon mondial du tourisme.**

Invité d'honneur, le monde. En 103 destinations étrangères. Interlocuteurs ? Les offices nationaux et régionaux du tourisme, les voyagistes et les distributeurs mais aussi d'utiles regroupements tels un pôle croisières et ferries, une « rue » américaine, une Dordogne-Périgord insolite, un « kiosque » de conseillers ainsi que les inévitables : réveillons de l'an 2000 et tourisme du troisième millénaire. Bref, tous ceux qui concourent à l'organisation d'un voyage ou d'un séjour sont présents. Et, toute modeste au fond de la classe et pourtant impérieusement nécessaire, une charte éthique du voyageur. Du 18 au 21 mars, à la porte de Versailles, hall 7 2, à Paris, de 10 heures à 19 heures (21 heures vendredi 19), entrée de 40 F à 50 F (6 ou 7 €).

■ **Vacances actives.** Que faire ? Où aller ? Où se loger ? Comment s'équiper ? Les 400 exposants du Salon des loisirs de plein air devraient apporter une réponse pertinente à ces questions. L'important est une fois parti étant de savoir où jeter son sac : dans un camping, une auberge de jeunesse, un gîte, une chambre d'hôtes, un village de vacances. Pour se tester, des ateliers golf, pêche, escalade, cheval, plongée, skate et roller. Du 18 au 21 mars, porte de Versailles, hall 4 (mêmes horaires et prix que le précédent).



Très nuageux au nord

JEUDI. Une dépression est située au nord des îles Britanniques, orientant peu à peu un flux de nord-ouest sur la France. Un anticyclone est centré du proche-Atlantique jusqu'à l'Ouest de notre pays. Un front froid peu actif pénètre sur le nord, apportant beaucoup de nuages.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le ciel se couvrira le matin par le nord-ouest, avec quelques pluies faibles locales. L'après-midi, de belles éclaircies reviennent par les côtes de la Manche. Il fera de 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le ciel deviendra de plus en plus nuageux en cours de matinée, puis sera couvert l'après-midi, avec quelques gouttes sur l'extrême Nord. Il fera de 11 à 15 degrés.

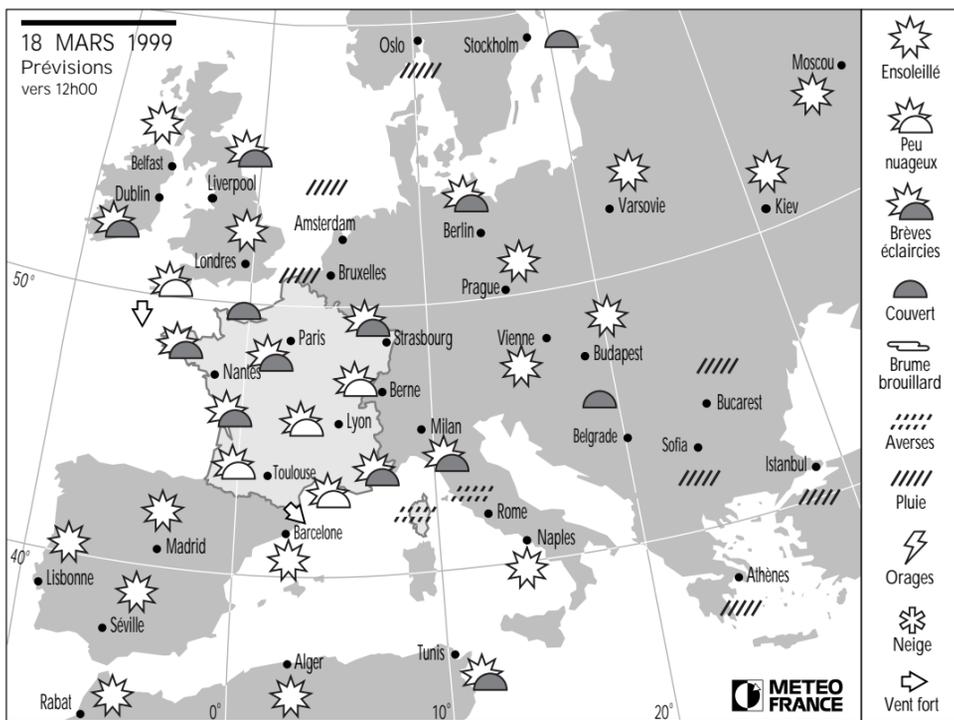
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - De la Champagne à la Bourgogne, les nuages et les éclaircies alterneront,

puis l'après-midi le ciel deviendra très nuageux. Ailleurs, il fera beau. Il fera de 11 à 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur le Poitou-Charentes, les nuages et les éclaircies alterneront. Ailleurs, le soleil brillera largement le matin, puis le ciel deviendra plus nuageux l'après-midi. Des nuages bas persisteront le matin sur l'extrême sud de l'Aquitaine. Il fera de 15 à 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur Rhône-Alpes, le soleil sera prédominant, avec un peu plus de nuages en fin d'après-midi. Ailleurs, le ciel sera bien dégagé le matin, mais les nuages et les éclaircies alterneront l'après-midi. Il fera de 14 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Des Alpes à la Corse, le ciel sera nuageux, avec quelques averses. Ailleurs, il fera beau, avec des températures maximales proches de 15 à 19 degrés.

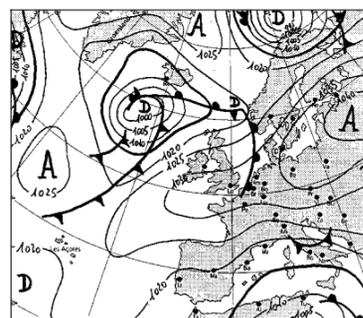


PRÉVISIONS POUR LE 18 MARS 1999

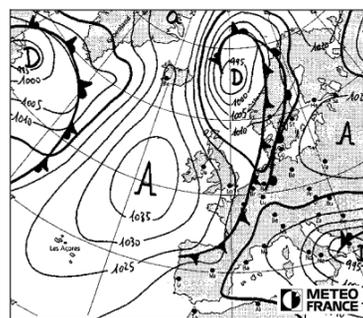
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-1/11 N	
AJACCIO	2/12 P	NANTES	6/14 C
BIARRITZ	5/15 N	NICE	4/13 N
BORDEAUX	5/18 N	PARIS	5/13 N
BOURGES	2/14 N	PAU	3/16 N
BREST	7/12 N	PERPIGNAN	5/16 S
CAEN	7/11 C	RENNES	6/14 C
CHERBOURG	5/12 P	ST-ETIENNE	-1/15 S
CLERMONT-F.	-1/15 N	STRASBOURG	0/13 S
DIJON	-1/13 N	TOULOUSE	4/16 S
GRENOBLE	-2/14 S	TOURS	3/14 N
LILLE	4/12 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	5/15 N	CAYENNE	23/32 S
LYON	0/14 S	FORT-DE-FR.	23/29 N
MARSEILLE	2/16 S	NOUMEA	25/29 S

PAPEETE	24/29 N
POINTE-A-PIT.	22/28 P
ST-DENIS-RE.	24/28 N
EUROPE	
AMSTERDAM	5/11 P
ATHENES	11/13 P
BARCELONE	7/16 S
BELFAST	4/8 S
BELGRADE	0/8 C
BERLIN	2/8 N
BERNE	-5/10 S
BRUXELLES	4/12 P
BUCAREST	-3/5 P
BUDAPEST	-4/9 S
COPENHAGUE	2/4 C
DUBLIN	3/9 N
FRANCFORT	2/12 S
GENEVE	0/11 S
HELSINKI	-3/1 C
ISTANBUL	6/11 P
KIEV	-8/1 S
LISBONNE	12/21 S
LIVERPOOL	6/10 N
LONDRES	5/11 S
LUXEMBOURG	2/11 S
MADRID	6/19 S
MILAN	-2/14 S
MOSCOW	-10/1 S
MUNICH	-4/9 S
NAPLES	5/10 S
OSLO	-1/1 P
PALMA DE M.	3/16 S
PRAGUE	-3/6 S
ROME	-3/10 N
SEVILLE	11/25 S
SOFIA	1/5 P
ST-PETERSB.	-4/2 C
STOCKHOLM	1/4 C
TENERIFE	11/14 C
VARSOVIE	-2/4 S
VENISE	0/11 S
VIENNE	-3/9 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	18/24 P
BUENOS AIR.	20/23 P
CARACAS	23/28 S
CHICAGO	0/6 S
LIMA	20/24 C
LOS ANGELES	11/15 C
MEXICO	12/25 S
MONTREAL	-3/2 N
NEW YORK	5/12 S
SAN FRANCIS.	9/14 C
SANTIAGO/CHI	9/24 S
TORONTO	0/5 N
WASHINGTON	5/13 S
AFRIQUE	
ALGER	6/16 S
DAKAR	18/24 S
KINSHASA	22/30 P
LE CAIRE	17/31 S
MARRAKECH	10/23 S
NAIROBI	17/26 N
PRETORIA	18/26 P
RABAT	8/20 S
TUNIS	5/11 N
ASIE-OCCÉANIE	
BANGKOK	24/36 N
BOMBAY	21/31 S
DJAKARTA	26/29 P
DUBAI	18/26 S
HANOI	22/31 S
HONGKONG	21/24 S
JERUSALEM	12/28 S
NEW DEHLI	17/31 S
PEKIN	1/4 C
SEOUL	10/16 C
SINGAPOUR	26/31 N
SYDNEY	20/25 N
TOKYO	12/18 S



Situation le 17 mars à 0 heure TU



Prévisions pour le 19 mars à 0 heure TU

JARDINAGE

Quelques principes simples à respecter avant de planter

IL AURA SUFFI que le soleil montre le bout de son nez pour que les jardinières et les pépiniéristes soient prêts d'assaut. Serait-ce l'arrivée imminente du printemps, les premières jonquilles, les primevères, les roses de Noël en fleur qui donnent des envies de jardinage ? Des voitures chargées d'arbustes, de barquettes de pensées, de pâquerettes, de jacinthes odorantes, d'arbres décoratifs ou fruitiers repartent des surfaces de vente, emportant ces plantes vers leurs nouvelles terres.

Il aurait mieux valu planter rosiers, arbres et arbustes un peu plus tôt, dès l'automne par exemple, de façon à ce que leurs racines aient le temps de s'ancrer dans le sol, de développer quelques racines dans une terre encore tiède de la chaleur de l'été.

La généralisation de la culture hors sol par les pépiniéristes n'est pas une mauvaise chose en soi. Elle a par exemple permis de cultiver beaucoup plus facilement, et dans toutes les régions, les plantes dites de terre de bruyère et d'abaisser ainsi singulièrement leur coût. Un rhododendron, un camélia, un érable du Japon, une bruyère coûtent aujourd'hui moins cher

qu'il y a vingt ou trente ans. Mais elle a aussi induit un comportement décalé chez les jardiniers débutants. Ils pensent souvent qu'il suffit de faire un trou, à n'importe quelle saison, d'y glisser la nouvelle plante et d'attendre qu'elle pousse.

Les arbustes cultivés en conteneur devront être soigneusement préparés

Ces plantes en conteneur ont tué les saisons et causé pas mal de soucis à de nombreux apprentis qui ne comprenaient pas pourquoi elles crevaient l'été suivant leur plantation. Rappelons quelques principes simples.

Un arbuste planté dès l'automne ou en plein hiver - en dehors des périodes de gel intense, bien sûr - résistera bien mieux à la sécheresse de l'été qu'un autre planté au printemps et il nécessitera moins

d'arrosages. S'il est acheté dans un conteneur, il ne devra pas être planté tel quel dans son trou... et il devra être soigneusement choisi. Surtout s'il s'agit d'une plante déjà forte.

Si le pot est gonflé, s'il est fendu, passez votre chemin, la plante qu'il contient est là depuis trop longtemps et il est certain qu'elle a commencé à développer un chignon, c'est-à-dire que ses racines se sont enroulées autour de la motte. Mise en terre telle quelle, cette plante continuera de voir ses racines tourner en rond.

Choisissez un arbuste de belle proportion (souvent cultivés en rangs serrés, ils ont tendance à pousser en hauteur et à être dégarnis du bas) et méfiez-vous de ceux qui ont trop été engraisés et ont produit de très longues branches non ramifiées (les pousses de l'année précédente sont facilement repérables à la couleur de leur écorce, qui tranche sur celle du vieux bois). Enfin, choisissez des arbustes de petite taille. Ils sont moins chers et ils auront tôt fait de rattraper les gros, qui se remettent moins vite du choc de la transplantation.

Le substrat dans lequel les

arbustes sont cultivés n'a rien à voir avec la terre d'un jardin. Observez-le. C'est un mélange d'écorces de pin broyées, de tourbe, parfois de billes d'argile expansée et de petits cailloux rouge brique. Si vous y observez des « perles » qui ressemblent un peu à des œufs de fourmis et craquent sous les doigts, sachez qu'il s'agit d'un engrais retard très utilisé par les professionnels.

Cette « terre » utilisée par les pépiniéristes est très pauvre en éléments nutritifs. Son avantage est d'être légère, poreuse et de ne jamais se colmater sous l'effet de l'arrosage quasi continu qui alimente les plantes en eau et en nourriture.

Des magnolias très accommodants

S'il vaut mieux planter l'automne et l'hiver, les magnolias préfèrent que ce soit tôt à l'automne et tôt au printemps. Beaucoup plus accommodants qu'on ne l'imagine, ceux à feuilles caduques et floraison printanière supportent parfaitement le calcaire, les terres lourdes, voire argileuses, pourvu qu'elles soient humides. L'un des plus beaux, Liliflora nigra, est donné pour atteindre une hauteur de 4 à 5 mètres; chez nous, il a dépassé 7 mètres de hauteur et de diamètre en un peu moins de trente ans. Ses fleurs sont violet foncé à l'extérieur, blanc rosé à l'intérieur et leur parfum citronné est puissant.

Mieux vaut choisir un pied qui ne soit pas trop ramifié depuis la base : deux ou trois branches suffisent. Les pieds encombrés de petites branches qui surgissent de la souche ne poussent pas bien du tout : elles devront être supprimées pour ne laisser que celles qui formeront le tronc. On peut aussi acheter ce magnolia cultivé sur haute tige, mais à 2 000 F ou 3 000 F (300 € ou 450 €), on peut légitimement hésiter. Une touffe de 120 cm de hauteur coûte environ 350 F (52 €).

à part les rhododendrons, azalées, camélias et les conifères de grande taille, tous les arbustes cultivés en conteneur devront être, après avoir été sortis de leur pot, soigneusement préparés. Ne pas hésiter à désagréger la moitié de la masse de terre et de racines mêlées et à raccourcir ces dernières de deux ou trois centimètres, avant d'installer l'arbuste dans un trou deux fois plus grand que le pot d'origine et qui sera comblé d'un mélange de terre et de terreau.

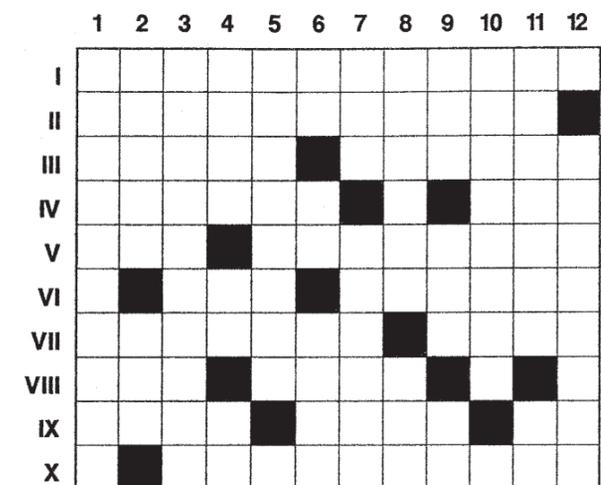
Faire suivre, bien évidemment, d'un bon arrosage et arroser tout l'été suivant - même s'il pleut. Ceux qui seront plantés dans les prochains jours devront être particulièrement bichonnés l'été prochain, donc arrosés régulièrement. A ce sujet, mieux vaut un arrosage sérieux une fois par semaine qu'un petit coup d'arrosoir chaque jour. Un arbuste nouvellement planté doit recevoir, s'il fait chaud, vingt litres d'eau par semaine, surtout ceux dont les feuilles sont persistantes. D'ailleurs, s'il est altéré, il le montrera très vite en laissant pendre ses feuilles de façon misérable.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99065

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Maladie venue de l'étranger. - II. S'expriment dans les grandes largesses. - III. Plus populaire quand il bouffe. Pour vider ce que l'on a sur l'estomac. - IV. S'alimentent à la source. Au Nigéria. - V. Après la levée. Assise peu confortable. - VI. Faiseur de mystères. Travaillai sur la table. - VII. Supports de prières. Change de couleur selon son intensité. - VIII. Pour ceux qui veulent finir dans les cabinets. Gentils crétiens. - IX. Fille de Gervaise et d'Emile. Au

complet. D'un auxiliaire. - X. Donne un peu de hauteur et redresse la situation.

VERTICALEMENT

1. Mouvement dans les cours. - 2. Faire glisser. Garde les bandes. - 3. N'a aucune chance d'élever le niveau. - 4. Arbre et médecine africains. A moitié fous. Coule dans le Nord. - 5. Marquées en profondeur. - 6. Voyelles. Possessif. Bercy gagne à tous les coups à ce jeu-là. - 7. Levée à table. Capitale du Massachusetts. - 8. Art de la rue. Plus

populaire que le Times à Londres. - 9. Sort du lot. Pas grand-chose et en plus renversé. Points. - 10. Remettent les notes à leur place. - 11. Reine de France, elle sema la zizanie dans les affaires. Conjonction. - 12. Tourne en dérision.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99064

HORIZONTALEMENT

I. Emancipation. - II. Semoule. Alto. - III. Cui-stots. Lit. - IV. ANC. Tell. To. - V. Miasmes. Aber. - VI. Pelée. Ecrû. - VII. Ere. Rechange. - VIII. Te. Kit. Ui. Ut. - IX. Cités. Ruée. - X. Embrassements.

VERTICALEMENT

1. Escampette. - 2. Meunière. - 3. Amicale. CB. - 4. Nos. SE. Kir. - 5. Cut. Mérita. - 6. Ilote. Etés. - 7. Pête-sec. Se. - 8. Sl. CHU. - 9. Ta. Laraire. - 10. III. Bun. Un. - 11. Otite. Guet. - 12. Notoriétés.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1832

LA REVANCHE DES PETITES

Les bridgeurs sont toujours très attentifs à leurs honneurs et ils négligent souvent leurs petites cartes. Cette donne en est un bon exemple, mais au début cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à la place du déclarant.

♠ V
♥ 8 6 4
♦ A 7 5 2
♣ A V 7 6 5

♠ 10 8 5 4 3 2
♥ ---
♦ D 6 3
♣ R 9 4 2

♠ R 9 7 6
♥ A 3 2
♦ V 10 9
♣ D 10 8

♠ A D
♥ R D V 10 9 7 5
♦ R 8 4
♣ 3

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1♥	passé	2♣	passé
3♥	passé	5♥	passé
6♥	passé	passé	passé

Ouest a entamé le 5 de Pique pour le Valet sec, le Roi d'Est et

Sud a pris de l'As. Comment le déclarant doit-il jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À CŒUR ?

Réponse
Avec l'As d'atout à perdre, Sud, pour réussir le chelem, doit envisager d'essayer l'affranchissement d'un Trèfle afin d'éliminer le Carreau perdant. Mais les communications avec le mort étant précaires, Sud doit jouer ainsi : après avoir pris l'entame avec l'As de Pique, Sud doit jouer Trèfle pour l'As du mort, puis couper maître un petit Trèfle. Les trois autres rentrées seront constituées par un atout (soit le 5 de Cœur pour le 6, soit le 7 pour le 8 selon le moment où Est prendra de l'As); la coupe de la Dame de Pique (maîtresse) avec le 4 d'atout. Alors le déclarant doit donner un quatrième tour à Trèfle coupé de sa main. Il joue maintenant son dernier atout et remonte au mort avec l'As de Carreau, qui lui permet d'encaisser le Valet de Trèfle affranchi sur lequel le dernier Carreau de Sud disparaîtra.

UNE RUSE SIMPLE ET EFFICACE

Même contre de futurs champions du monde hollandais, un stratagème simple a fait chuter un contrat sur table. Cette donne a été jouée à Santiago dans le match France-Hollande, où Michel Perron était en Ouest.

LE CARNET DU VOYAGEUR

AVION. A l'occasion de la mise en place de ses horaires d'été, le dimanche 28 mars, la compagnie aérienne Lufthansa autorisera ses passagers à utiliser des lecteurs de CD-ROM, de CD, de mini-disc et des jeux électroniques. Des tests effectués par la compagnie ont en effet montré que ces appareils n'affectaient pas la sécurité à bord des avions. Ils doivent toutefois être éteints lors du décollage et de l'atterrissage, les téléphones portables devant quant à eux rester éteints pendant toute la durée du vol.

NÉPAL. Le dernier établissement de la chaîne Best Western, auparavant indépendant, le Best Western New Hotel Crystal, vient d'ouvrir à Pokhara, au Népal, ville de départ des randonnées vers les sommets de la chaîne himalayenne. Ses quarante chambres et suites offrent aux randonneurs un peu de confort avant ou après une expédition.

Note sur les enchères

Les enchères ont été les mêmes dans les deux salles, car elles sont logiques. On notera toutefois le courageux soutien à Cœur de Nord avec deux petits atouts (Sud en ayant promis six) au lieu de dire « 2 SA », mais, avec deux As, un contrat à la couleur était préférable.

Philippe Brugnion

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PRESSE

Président-directeur général : Dominique Auldou
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

CINÉMA Avec *Touch of Evil* (*La Soif du mal*), Orson Welles bâtit en 1957 un thriller où il sublime le thème de la descente aux enfers en milieu urbain, tiré de la littérature

pulp. Maltraité au montage, le film, qui devait marquer le grand retour du réalisateur, alors âgé de 42 ans, échouera lamentablement. ● EMBLÉMATIQUE d'une œuvre placée

sous le signe de l'inachèvement, *La Soif du mal* est, par son indécision, sa réflexion sur les apparences et la vérité, son alliance d'une tradition classique et d'une culture populaire, l'un

des films noirs qui a eu le plus fort impact sur le cinéma contemporain. ● REMONTÉE par Walter Murch, Oscar du meilleur monteur en 1997 pour *Le Patient anglais*, selon les ins-

tructions de Welles, la version restaurée, qui sort ce mercredi dans deux salles parisiennes, ne révèle pas tant une œuvre différente qu'un film qui est encore plus lui-même.

Un film noir d'Orson Welles et d'outre-tombe

La Soif du mal. Thriller tourné en 1957 et maltraité au montage, le film du réalisateur de « Citizen Kane » a été restauré selon les indications de son auteur et refait carrière avec l'éclat coupant d'un chef-d'œuvre

Film américain d'Orson Welles avec Orson Welles, Charlton Heston, Janet Leigh, Akim Tamiroff, Marlene Dietrich, Dennis Weaver (1 h 50).

En décembre 1956, Orson Welles se voit offrir le rôle d'un flic corrompu dans un thriller produit par Universal. Charlton Heston, star pressentie, croit comprendre que Welles va en assurer la mise en scène. De ce malentendu naîtra un chef-d'œuvre, *La Soif du mal*, démonstration sensationnelle d'un artiste au sommet de son art.

« C'est inimaginable comme *La Soif du mal* a été agréable à tourner », affirmait le maestro à Peter Bogdanovich (*Moi, Orson Welles*, Belfond). Cela se voit. Direction d'acteurs, précision des mouvements de caméras, admirable lumière en noir et blanc de Russell Metty, composition élaborée de chaque plan, témoignent d'un cinéaste débordant d'enthousiasme qui travaille presque en s'amusant.

La Soif du mal aurait pu être sous-titré *Pulp fiction*, tant le film emprunte d'éléments à cette littérature. À la frontière américano-mexicaine, dans une cité de cauchemar où plane une menace inconnue, Mike Vargas, un flic mexicain (incarné à la perfection par Charlton Heston), est en voyage de noces avec Susan, son épouse (Janet Leigh).

Alors que son mari doit l'abandonner impromptu pour enquêter sur une mystérieuse explosion de voiture, elle est menacée par une bande de voyous. L'action a beau combiner, des deux côtés de la frontière, une série d'intrigues complexes, la descente

aux enfers de Janet Leigh suit, elle, un trajet rectiligne : molestée, menacée par un gang de lesbiennes, droguée, violée, témoin d'un meurtre. La littérature *pulp* faisait du thème de la descente aux enfers en milieu urbain son principal argument marketing. Welles transforme cette vulgarité en art.

UN PENCHANT POUR LA COMÉDIE

La Soif du mal devait être tourné à Tijuana. Ne parvenant pas à obtenir les autorisations, Welles trouve une solution de rechange (et une métaphore du déclin d'Hollywood) en utilisant Venice Beach, port de villégiature qui connut son heure de gloire en 1927 lorsqu'on y découvrit du pétrole, avant de péricliter. Filmée par Welles, Venice s'imprègne de l'atmosphère délirante d'un sinistre parc d'attractions, couvert d'affiches pour des spectacles de cabaret, d'ordures balayées par le vent et peuplée de voitures circulant dans des rues désertes.

Avec le rôle de Hank Quinlan, le flic pourri, maître de ces lieux, Orson Welles livre peut-être, avec celle de *Falstaff*, son interprétation la plus aboutie. Sa première apparition dans le film est sublime, la bedaine en avant (accentuée par un objectif à court foyer), la face déformée par un rictus. Quinlan est enrobé, maladif, gras, malsain. Visage mal rasé, yeux globuleux, Welles s'est ajouté quelques handicaps, traversant tout le film à l'aide d'une canne, ou déstabilisant Heston en s'emparant d'un œuf de pigeon égaré qu'il écrase maladroitement, pour se demander ensuite comment il va s'y prendre pour se nettoyer les mains.

Welles ne se contente pas de faire



Avec le rôle du flic pourri, Orson Welles livre dans « *La Soif du mal* » une de ses compositions les plus abouties.

son numéro. Le reste de la distribution est impeccable, avec un penchant appuyé pour la comédie : Akim Tamiroff, inoubliable en parrain de pacotille obsédé par sa perruque que le vent fait glisser de son crâne, Dennis Weaver, avec la démarche de poulet angoissé du propriétaire du motel. Tenancière de bordel, diseuse de

bonne aventure, Marlene Dietrich traverse le film comme une pythie chargée d'annoncer l'absurdité de l'histoire.

Le tournage se terminait en avril 1957. En juillet de la même année, Welles était débarqué de la salle de montage. Cela ne l'empêcha pas de rédiger un mémo extrêmement dé-

taillé de cinquante-huit pages adressé à Universal. Mais le studio détestait le film et le distribua, durant le printemps 1958, dans des salles de banlieue. *La Soif du mal* récolta de bien meilleures critiques que *Vertigo*, sorti quelques semaines auparavant. Il était beaucoup trop tard. Le film qui devait marquer le grand retour d'Or-

son Welles, alors âgé de quarante-deux ans, avait lamentablement échoué.

Remontée selon les instructions du mémo de Welles, la version restaurée ne révèle pas tant une œuvre différente qu'un film qui est encore plus lui-même. Le générique a été retiré du fameux plan-séquence d'ouverture de quatre minutes. Les scènes avec Akim Tamiroff sont plus drôles, l'usage de la bande-son plus parcimonieux, et la chronologie plus cohérente. Il devient clair, dans le montage souhaité par Welles, que le personnage interprété par Janet Leigh a été violé pendant que son mari consultait frénétiquement des archives pour trouver des preuves de la culpabilité de Quinlan, ce qui rend encore plus troublant ce plan magnifique où Charlton Heston traverse Windward Avenue à bord de son Impala 57 sans prêter attention aux cris de sa femme.

Dans *La Soif du mal*, Quinlan coince les criminels en fabriquant de fausses preuves. A son opposé, Vargas est incapable de se rendre à l'évidence et traverse tout le film sans jamais saisir ce qui se passe, croyant sa femme en sécurité, confondant les coupables avec les innocents. Par son indécision, sa réflexion sur les apparences et la vérité, son alliance d'une tradition classique (Shakespeare) et d'une culture populaire (*le pulp*, le cinéma d'exploitation), *La Soif du mal* est l'un des films noirs qui ont eu le plus fort impact sur le cinéma contemporain. « *Ton avenir est derrière toi* », disait dans le film Marlene Dietrich à Orson Welles. Elle parlait, bien évidemment, de son personnage, pas du film.

Samuel Blumenfeld

« La nouvelle version du film a subi une cinquantaine de changements »

WALTER MURCH a remporté en 1997 l'Oscar du meilleur monteur pour *Le Patient anglais* d'Anthony Minghella. Il avait auparavant assuré le montage d'*American Graffiti* de



VERBATIM

instructions laissées par Orson Welles. Voici quelques extraits d'un texte paru dans le *New York Times* du 6 septembre 1998, dans lequel il revient sur ce travail.

« Lorsque le tournage de *La Soif du mal* débuta, les dirigeants d'Universal étaient ravis de constater que Welles avait tourné 10 % du scénario en deux jours. Ils proposèrent même que *La Soif du mal* soit le premier d'une série de cinq films que Welles s'engagerait à tourner pour Universal. Les problèmes commencèrent durant le montage. Welles pensait, selon les dirigeants d'Universal, trop de temps pour monter ses films. Lorsque ces derniers réussirent enfin à mettre les pieds dans la salle de montage, ils en sortirent horrifiés. Ils s'attendaient à un film de série B ordinaire, ils héritaient d'un film au montage audacieux, tourné en extérieur, avec une utilisation novatrice du son et un bouleversement de tous les stéréotypes du genre

» Une dispute éclata entre les deux parties. La réaction de Welles fut de se dispenser du film. Une erreur tactique qui allait profiter aux studios. Il ne put assister qu'à une seule projection de son film remonté après que quatre nouvelles scènes furent rajoutées pour des raisons de clarté. Welles remit dans la foulée à Ed Muhl, le chef du studio, un mémo de 58 pages. C'est un document drôle, détaillé, très diplomatique, et finalement bouleversant. Certaines de ses propositions furent prises en compte - Ernest Nims, qui dirigeait le départ de

post-production à Universal, était un ami de Welles - mais la plupart, et certainement les plus importantes, restèrent lettre morte.

» Welles prétendait n'avoir jamais revu *La Soif du mal*. C'est sans doute une bonne chose, car quinze minutes supplémentaires furent retirées après une avant-première désastreuse (...). Au même moment, *La Soif du mal* fut montré en 1958 au Festival du film de Bruxelles où Jean-Luc Godard et François Truffaut figuraient parmi les membres du jury. Le film prouvait, selon Truffaut, à quel point les studios américains se révélaient incapables de prendre la mesure du génie de certains de leurs employés. *La Soif du mal* repartit du Festival avec le grand prix.

» Le film exerça une influence considérable sur les cinéastes de la nouvelle vague qui, eux-mêmes, eurent un impact sur les étudiants de cinéma aux Etats-Unis dans les années 60. En fait, l'influence de *La Soif du mal* n'a cessé de se perpétuer. Ses innovations stylistiques, son thème de la corruption, le passage d'une frontière actuelle est métaphorique, sont réinterprétés tous les cinq ans - les deux derniers exemples en date sont *L.A. Confidential* de Curtis Hanson et *Lone Star* de John Sayles. Parce que j'ai été un de ses étudiants de cinéma, dans les années 60, je dois avouer que mon travail doit beaucoup à Welles et en particulier à *La Soif du mal* (...).

» La nouvelle version du film a subi une cinquantaine de changements. La plupart sont mineurs, d'autres fondamentaux. Parmi toutes les notes qu'a écrites Welles dans son mémo, l'une occupe une place particulièrement importante. Il tenait absolument à ce que l'on rétablisse le montage parallèle de l'odyssée des jeunes mariés interprétée par Charlton Heston et Janet Leigh : « C'est le point le plus important du film. S'il vous plaît - faites tout ce que vous pouvez. » Cet argument n'eut aucun impact auprès du studio. »

Une œuvre placée sous le signe de l'inachèvement

POUR QUI aime les situations simples, l'œuvre d'Orson Welles est un casse-tête. Celui qui, dès son premier long métrage, s'est imposé comme un auteur sous une forme qui paraissait impensable à Hollywood à ce moment-là, a laissé une filmographie dont il reconnaît n'avoir eu la maîtrise totale qu'à une seule exception (*Citizen Kane*). Entre les films terminés mais détruits, ceux dont le montage lui a été retiré, les tournages abandonnés et les projets avortés après l'écriture du scénario, le parcours de Welles est un parcours chaotique, accidenté, placé sous le signe de l'inachèvement.

La cause (...) n'est sans doute pas à chercher uniquement dans le manque d'imagination des « Major companies », l'impéritie de financiers douteux ou la malchance

Il y a d'abord, certes, la pusillanimité des studios qui l'ont produit, effrayés par les expérimentations de Welles vues comme autant d'extravagances anticommerciales. L'échec public de *Citizen Kane* échauda les dirigeants de la RKO qui signèrent pourtant encore trois projets avec lui. Mais *La Splendeur des Amberson* fut montée par le studio et certaines séquences tournées par Robert Wise, Freddy Fleck ou Jack Moss pour donner un long métrage de 88 minutes au lieu des 131 minutes prévues. Mal distribué, le film fut un autre fiasco commercial. *It's all true*, commencé au Brésil avant le tournage de *La Splendeur des Amberson* et continué ensuite, fut abandonné par la RKO qui détruisit même quelques bobines. Et le 1^{er} juillet 1942,

toute l'équipe du Mercury Theater dut quitter les bureaux de la RKO. On dit qu'à la sortie d'une avant-première de *La Dame de Shanghai*, Harry Cohn, le patron de la Columbia aurait hurlé : « Mille dollars à celui qui m'explique l'histoire ! »

De même faut-il mettre, en partie, sur le compte des inquiétudes des dirigeants de Universal, leur reprise en main du montage de *La Soif du mal* et l'ajout de séquences additionnelles explicatives dirigées par Harry Keller. Pourtant, après son départ définitif de Hollywood, Welles tourne encore des commandes (*Le Procès*) et se heurte à diverses difficultés consécutives à son association avec des producteurs dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont peu fiables. Le tournage d'*Othello* (régulièrement arrêté en raison du manque de fonds) - entre le Maroc et l'Italie - et son montage s'étalent sur plus de deux ans.

Ces conditions de réalisation chaotiques seront utilisées par Welles pour donner au film un aspect ultra-baroque grâce à son montage haché et ses trouvailles dramaturgiques (l'absence de costumes a, par exemple, inspiré une séquence de bains turcs). C'est également au manque d'argent ou à la défection de producteurs douteux que l'on doit l'interruption de *Don Quichotte* (1957), *The Deep* (1967-1969) et *The Other Side of the Wind* (1972). Si l'on compte les films finis dont les bobines ont été détruites (*The Hearts of Age* dans l'incendie de la villa de Welles à Madrid en 1970) ou volées (*Le Marchand de Venise*) et que l'on y ajoute les nombreux projets restés à l'état de scénarios, il y a de quoi remplir un volumineux Xanadu imaginaire.

La cause du caractère inachevé, parcellaire, erratique de l'œuvre de Welles n'est sans doute pas à chercher uniquement dans le manque d'imagination des *Major companies* hollywoodiennes, l'impéritie de financiers douteux ou la malchance. Il faut se pencher aussi sur la personnalité de Welles, dilettante boulimique qui abandonne en cours de route tel projet pour en commencer un autre en espérant y revenir

quand bon lui semblera, à l'encontre de toutes les lois économiques de l'industrie cinématographique.

On peut y voir la marque d'un génie qui voit sa vie comme une création, qui, s'il a déclaré n'avoir pas maîtrisé intégralement tous les films qu'il a signés, a aussi imposé sa marque à ceux dont il ne fut que l'interprète, comme *Le Troisième homme* de Carol Reed ou *Jane Eyre*

de Robert Stevenson. Welles s'est colleté à tous les médias modernes (radio, cinéma, télévision) dans l'intention de les révolutionner et n'a pas détesté s'affubler, en toute conscience, du masque du poète maudit alors qu'il était vu, dans le même temps et quasi-unanimement, comme un des grands artistes du siècle.

Jean-François Rauger

la Peau trop fine

de Jean-Pierre Bisson
mise en scène
Jean-Pierre Bisson
restituée par
Marco Bisson

avec
Stéphane Bierry
Marco Bisson
Jeanne Marine

décor Jean-Marie Lambert
costumes Béatrice Matel
lumière André Diot
musique Jean-Marie Seris

Europe /

PARIS
CABLE PREMIERE

salle Gémier
du 17 mars au 7 mai 1999
renseignements, location
01 53 65 30 00
une production
du Théâtre National de Chaillot

Théâtre National de Chaillot

Une génération immigrée sacrifiée

Vivre au paradis. Lakhdar, Algérien à Nanterre, tourne le dos au FLN. Une évocation habile et juste de la guerre d'indépendance

Film français de Bourlem Guerdjou. Avec Roschdy Zem, Fadila Belkebla, Omar Bekhaled, Hiam Abass. (1 h 45.)

Le paradis, c'est la France. A peu près autant que l'Algérie était supposée être, à l'époque, la France. L'époque : l'aube des années 60 ; le lieu : Nanterre, immense bidonville peuplé principalement d'immigrés algériens ; l'Histoire : le combat des Algériens pour leur indépendance et la répression ; l'histoire : celle de Lakhdar, qui travaille en France et fait venir sa femme et ses deux enfants.

Lakhdar s'en fiche, de l'Histoire, il ne songe qu'à son histoire à lui, à se sortir de la misère, à offrir à sa femme et à ses gamins un minimum décent. L'Histoire rattrapera – comme il se doit – celui qui croit y échapper. Là se jouent la plupart des partis pris qui font la réussite du premier film de Bourlem Guerdjou.

Le sujet, d'abord. Le film a le mérite de revenir sur une situation négligée : celle des « Français musulmans en métropole » comme on disait, et les scandaleuses conditions de vie de certains des principaux bâtisseurs du miracle économique des « trente glorieuses ». Le réalisateur fait le choix d'une reconstitution d'époque – notamment du bidonville – crédible quoique stylisée, crédible parce que stylisée. Il fallait aussi sortir le film de l'ornière menaçant ce genre d'entreprise, trop souvent œuvre de mémoire bien-pensante, aussi irréprochable dans ses intentions qu'académiquement démonstrative de ce qu'il convient de penser. La bonne idée consiste à prendre pour héros un personnage prenant parti contre le sens de l'Histoire et les « justes choix » que partagent d'emblée le cinéaste et son public.

PAS « GENTIL »

Lakhdar s'avère, très vite, ne pas être le « gentil » que sa fonction dans le récit annonçait. Aussitôt sa femme arrivée, il la boucle dans la casemate du bidonville de Nanterre qui, à la grande déception de la jeune femme, est le seul paradis qu'il ait à lui offrir. Et, alors que la solidarité entre les habitants démunis du bidonville relaie le développement, de gré ou de force, des réseaux FLN, il tourne le dos à l'action collective pour se lancer dans une course éperdue à la réussite personnelle. Il en viendra à manipuler et exploiter les siens, et des compatriotes encore plus démunis pour offrir à sa famille, qu'il terrorise, les conditions décentes dont il rêve.

C'est donc contre Lakhdar que se mettent en place les lignes d'affrontement (entre Français et Algériens, entre approche individuelle et collective, entre les habitants du bidonville eux-mêmes, entre les humains et les conditions de vie inhumaines qui leur sont imposées) dont Guerdjou a tissé son scénario, en s'inspirant d'assez loin du roman homonyme et autobiographique de Brahim Benaïcha (Epi-Desclée de Brouwer). Pour fonctionner, ce dispositif exige que Lakhdar ne devienne pas pour autant un « méchant », un simple repoussoir. Ce qui dépend en grande partie de son interprète. Prenant fait et cause pour son personnage avec une intense générosité de comédien, Roschdy Zem réussit l'une des meilleures interprétations de sa carrière, et offre au film ce supplément d'être qui le dédouane de tous les simplismes.

Grâce à ce dispositif à la fois narratif et d'incarnation, *Vivre au paradis* peut se lancer librement dans toutes les directions appelées par la situation. Jusqu'à raconter, très simplement et très fortement, l'écrasement meurtrier de la manifestation du 17 octobre 1961 par la police française sous les ordres de Maurice Papon, épisode enfoui de l'Histoire de France que le cinéma de fiction se donne ici les moyens de faire revenir au centre de l'imaginaire collectif.

Jean-Michel Frodon



Roschdy Zem (le père) et Fadila Belkebla (la mère) dans « *Vivre au paradis* ».

Bourlem Guerdjou, messager de justice

AVEC un demi-sourire, Bourlem Guerdjou anticipe les clichés, fait le tri. Non, il n'a pas grandi dans un bidonville mais, oui, il est né (il y a trente-trois ans) dans

PORTRAIT

Le réalisateur s'est assigné quelques missions. Mais ne veut pas se laisser enfermer

une cité de banlieue – Asnières-sur-Seine. Oui, il a été élevé dans un environnement difficile, entouré de six frères et sœurs ; oui, il a approché le monde du spectacle, devenant acteur de théâtre, en ayant l'impression d'aborder un monde qui n'était pas prévu pour lui – « j'étais comme un cosmonaute ». Mais, non, il n'a pas galé-

ré sans fin pour tourner son premier court métrage, *Un jour en France*. Et celui-ci, immédiatement reconnu et récompensé dans les festivals, lui a permis d'en réaliser sans difficulté particulière deux autres « toujours sur les thèmes de l'enfance et de l'exigence de dignité ».

En vue de son premier long métrage, le jeune réalisateur avait adapté *Le Harki de Meriem*, de Mehdi Charef, quand il découvre le roman de Brahim Benaïcha.

« SOLIDARITÉ ET TRADITION »

Un premier synopsis lui vaut une bourse du Festival de Montpellier, et surtout l'implication, qui ne se démentira plus, du producteur Rachid Bouchareb (de 3B, la société à laquelle on doit notamment *La Vie de Jésus*).

A son instigation, Guerdjou

écrit, avec Olivier Lorelle, une adaptation qui « garde les valeurs centrales de la solidarité et du rôle de la tradition » du livre, mais recentre le récit sur les adultes.

Bourlem Guerdjou ne répugne pas aux grands mots, il parle volontiers de missions qu'il s'est assignées : rendre justice à la génération de ses parents en évoquant leurs conditions d'existence lors de leur arrivée en France ; rendre justice, aussi, aux victimes du massacre du 17 octobre ; et redonner un sens d'appartenance à la deuxième génération, lui offrir une possibilité de se trouver des racines.

Il raconte avoir « viré un acteur parce qu'il ne s'impliquait pas suffisamment ». Mais aussi que, alors qu'il travaillait au film, ce sont ceux-là mêmes dont il évoque le souvenir qui lui déconseillaient de montrer le bidonville ou le drame du 17 octobre. « On me disait de ne pas reparler de tout ça, de faire plutôt "une histoire française". »

De leur côté, les professionnels chevronnés déconseillent à Bouchareb de tourner un film presque entièrement en arabe – il existe aussi une version où 50 % des dialogues sont en français, condition sine qua non posée par Canal Plus pour contribuer au financement. Le réalisateur et son producteur, rejoints par Roschdy Zem, ne dévient pas de leur chemin.

Les projections en province auxquelles participe Guerdjou sont accompagnées par des campagnes d'information sur les médias liés à la communauté maghrébine. Mais le réalisateur affirme ne pas vouloir se laisser enfermer dans un thème. Le succès du film dans les festivals et son bon accueil lui ont ouvert bien des portes ; il hésite sur ce que sera son prochain film, peut-être un polar. « En tout cas, pas un film sur l'immigration. »

Philippe Bernard

J.-M. F.

Du bidonville au HLM

BIDONVILLE... Si le mot évoque aujourd'hui les métropoles du tiers-monde, de Sao Paulo à Lagos ou Calcutta, il désigne dans les années 50 et 60 une réalité bien tangible, aux abords des grandes villes et surtout dans ce qui était alors le département de la Seine, aux portes de la capitale. Les bidonvilles de Nanterre, à l'ouest, Saint-Denis, au nord-est, et Champigny-sur-Marne, au sud-est, concentraient l'essentiel d'une population estimée en 1965 à quelque 40 000 personnes.

Assemblages de tôles, parpaings, cartons et autres matériaux de construction récupérés sur les chantiers, cabanons juxtaposés sur des terrains en friches, ces habitations de fortune sont souvent situées entre des voies ferrées ou de grandes routes et organisées en véritables quartiers spontanés. Elles constituent la face la plus dramatique du mal-logement dans les années de l'après-guerre.

Dans la boue, la saleté, desservis par de rares points d'eau collectifs, menacés sans cesse par les incendies, les bidonvilles abritent tant bien que mal les naufragés de la politique de logement de la IV^e, puis de la V^e République à ses débuts, incaptes à gérer les conséquences des destructions de la guerre, du baby-boom, puis de l'immigration. Le sursaut en faveur du logement des plus pauvres suscité par l'abbé Pierre, en 1954, et la construction accélérée de logements sociaux videra progressive-

ment les bidonvilles des Français déshérités qui en furent les premiers occupants. Ils seront remplacés par des étrangers : Espagnols, Italiens, Algériens puis Portugais.

JUSQU'EN 1976

Dans les années 60, la question des bidonvilles et celle des travailleurs immigrés apparaissent aux yeux de l'opinion. Mais il faudra attendre 1966 pour que le conseil général de la Seine adopte un plan de résorption des bidonvilles et le début des années 70 pour que soient effectivement démolis les derniers quartiers de ce genre dans la région parisienne, à Nanterre, puis à Saint-Denis. Le tout dernier bidonville français, la « Digue des Français », à Nice, a survécu, lui, jusqu'en 1976.

Relogés dans des cités de transit à caractère prétendument provisoire, les immigrés des bidonvilles n'ont massivement accédé aux cités HLM qu'à la fin des années 70. Ils ont alors largement occupé les appartements laissés vacants par les Français en cours de promotion sociale. Mais aujourd'hui encore, la mémoire collective de la génération beur reste profondément marquée par les souvenirs de boue et d'humiliation, ceux d'une enfance dans les bidonvilles.

Philippe Bernard

J.-M. F.

Le fils quadrupède de Mad Max

Babe, le cochon dans la ville. Un intrigant retour

Film américain de George Miller. Avec Magda Szubanski, James Cromwell, Mary Stein, Mickey Rooney. (1 h 36.)

Si le succès commercial inespéré de *Babe, le cochon devenu berger* (1995) explique la naissance de cette suite, celle-ci, contrairement à l'habitude en pareil cas, s'avère plus caustique et plus sophistiquée que l'original. Son scénario est elliptique, son idéologie plus agressive, et George Miller s'est bien gardé de se concentrer, comme dans le premier film (qu'il s'était contenté de produire), sur les relations entre Babe, le cochon, et son maître, le fermier Hoggett (James Cromwell).

Si cette suite s'ouvre sur le retour triomphal du cochon et de son maître dans leur ferme, ce bonheur restera à l'état de promesse. A peine réinstallé dans sa ferme, Hoggett se blesse gravement. Pour sauver la ferme de la faillite, Babe et la femme de Hoggett doivent partir dans une grande ville et espérer remporter un nouveau concours. On retrouve dans cette ville, à la fois futuriste et dickensienne, en un collage assez bizarre, New York, Hollywood, Sydney, Hongkong, Paris et Venise. Dans cette cité orwellienne, sous la coupe d'un Etat policier, les ani-

maux et les fermiers sont plus que malvenus.

Après la trilogie des *Mad Max* (1981, 1982 et 1985), George Miller n'a réalisé que trois films en dix ans, et retrouver ce cinéaste en conteur d'une histoire de petit cochon rose pourrait surprendre. En fait, bien peu sépare ces deux univers. Les animaux ont seulement remplacé les hommes et, même si Miller vise désormais un public adolescent, la morale reste : manger ou être mangé.

Pour mieux l'illustrer, son héros sauve plusieurs autres animaux d'une mort certaine : un couple de chimpanzés, un orang-outang, un chien. Cette descente aux enfers d'un cochon dans une ville futuriste est tout aussi cauchemardesque que l'univers postnucléaire de *Mad Max*. Ce monde est peuplé de skin-heads, de dingues en blouson de cuir, de flics en Ray-Ban tout aussi dégénérés que les punks qui pourchassaient la colonie de pionniers menée par Mel Gibson dans *Mad Max 2*. Rare exemple d'un film misanthrope destiné à un public adolescent, *Babe, le cochon dans la ville* n'a, logiquement, connu aucun succès aux Etats-Unis, plongeant même Universal, son producteur, dans une terrible tourmente.

S. Bd

Une adolescente au bord de l'irréel

Rosie. Sa vie est dans sa tête. Le premier film d'une réalisatrice douée

Film belge de Patrice Toye. Avec Aranka Coppens, Sara de Roo, Joost Wijnant, Frank Verduyzen, Dirk Roofthoof. (1 h 37.)

Placée dans un foyer de jeunes délinquantes, Rosie ne regrette rien. Qu'a-t-elle fait ? C'est la question que fait mine de poser le film, généreux en flash-back. Mais en réalité, il s'intéresse plus à la question elle-même qu'aux faits et gestes de l'adolescente. Le dispositif repose sur le doute quant à la réalité des événements montrés, dès lors que le titre et quelques indices ont suggéré que ce qui apparaît à l'écran n'est pas « vraiment » arrivé.

Mais c'est quoi, « vraiment », dans une fiction ? L'un des atouts de *Rosie*, atout brillamment joué par la jeune réalisatrice flamande Patrice Toye, tient dans la manière de rendre légitime ce qu'elle pense, rêve, fantasme ou cauchemarde, autant que la réalité, ou prétendue telle. Elle ferait d'ailleurs mieux de ne pas trop la ramener, la réalité, moche comme elle est. Cité glauque, famille en miettes, rapports en lambeaux.

Des petites arnaques aux réunions pesantes à la maison, de la mobilité au bord de l'irréel de Rosie à des actes graves (kidnapping

d'un bébé, inceste, tentative de meurtre), le film glisse avec une apparente évidence, qui signe la justesse de la distance adoptée par la mise en scène.

En soumettant au doute tout ce qui est représenté, cette approche court le risque d'engendrer un film un peu abstrait ; mais ce risque est esquivé grâce à la présence, on a envie de dire à la matérialité humaine, des protagonistes. Il ne s'agit pas seulement de qualité des acteurs, mais de la manière dont le scénario et la réalisation construisent chaque personnage, à la fois avec une surface immédiatement reconnaissable et avec des parts d'ombre, des lignes de fuite, des réactions inattendues.

SAVOIR ATTENDRE

Débutante incontestablement douée, Patrice Toye est aussi le scénariste de son premier film : elle l'a bâti presque entièrement sur des

face-à-face entre deux protagonistes (dont l'un est pratiquement toujours Rosie, campée avec finesse et cranerie par la jeune Aranka Coppens). Mais la cinéaste dépasse ce que cette succession de duos pourrait avoir de limité. Dès l'écriture, en entremêlant des rencontres de nature et de tonalité différentes. Et par la mise en scène, en prenant le temps de laisser exister, et à l'occasion dériver les relations entre ses personnages.

Face à des situations qui souvent pourraient paraître convenues, ou au contraire abracadabrantes, elle trouve la bonne solution, la plus simple : attendre. La durée rendue aux événements et aux situations évacue les deux dangers symétriques, le misérabilisme naturaliste et l'artifice romanesque, pour laisser aux confrontations successives la possibilité de trouver leur vérité.

J.-M. F.

NOUVEAUX FILMS

SUICIDE KINGS

■ Quatre jeunes gens de bonne famille kidnappent un parrain de la mafia pour qu'il les aide à retrouver la fiancée de l'un d'entre eux, victime d'un enlèvement crapuleux. Le parrain, c'est Christopher Walken, toujours impeccable, qui passe la majeure partie du film attaché sur une chaise et confronté à la maladresse de ses apprentis ravisseurs. *Suicide Kings* est une sorte de pièce de théâtre, aérée par des retours en arrière et des scènes de violence souvent incongrues. En signant un film surdiagnostiqué, le réalisateur Peter O'Fallon, venu de la télévision, rejoint les rangs (trop nombreux) des disciples besogneux de Quentin Tarantino. Mais, moins atypique que son modèle, il prend soin de saupoudrer son film d'un peu de violence, d'un peu de grotesque, d'un peu d'émotion, d'un peu d'hystérie. Beaucoup de vent. J.-F.R. Film américain de Peter O'Fallon avec Christopher Walken, Sean Patrick Flannery, Jay Mohr. (1 h 45.)

LES ANNÉES VOLÉES

■ Deux étudiants, militants anti-franquistes, sont arrêtés à Madrid, en 1948, pour avoir couvert les murs de la faculté de slogans séditeux. Condamnés à huit ans de prison, ils vont s'évader grâce à l'entremise d'un militant français et de deux charmantes anglo-saxonnes qui, sous couvert de tourisme, vont les convoier en grand équipage (une décapotable) à travers l'Espagne jusqu'à la frontière française. Inspiré d'un fait réel, ce film de Fernando Colomo (dont on a découvert récemment le résistant *Effet papillon*) commence plutôt mal, sur le mode très contrefait de la reconstitution historique romancée. Il se rattrape, dès lors qu'il s'agit de l'évasion des protagonistes commence une poursuite politico-sentimentale et comique rondement menée, qui joue plus expressément sur le terrain de la fantaisie, sans renoncer aux retours de manivelle du réel. Quelques réminiscences de *La Grande Vadrouille* effleurent de loin en loin l'esprit. J.M. Film espagnol de Fernando Colomo. Avec Jordi Molla, Ernesto Alterio, Hedy Burress, Allison Smith. (2 h.)

VIVRE AU PARADIS

Lire ci-contre

FIN D'ÉTÉ

Lire page 35

ROSIE

Lire ci-contre

BABE, LE COCHON DANS LA VILLE

Lire ci-contre

LES ENSORCELEUSES

La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition

Les entrées

de la semaine

LA BONNE SANTÉ commerciale du cinéma gaulois se confirme, alors même qu'*Astérix* a commencé à s'épuiser au cours de sa sixième semaine de présence à l'écran : si le film de Claude Zidi, avec 178 000 nouvelles entrées entre le 10 et le 14 mars, atteint l'imposant total de 8,18 millions de spectateurs, il n'occupe plus que la quatrième place au classement. Celui-ci est dominé par Catherine Deneuve, qui triomphe dans *Belle-maman*, avec 335 000 entrées pour ses cinq premiers jours. Elle devance *8 mm* et *Les Enfants du marais*, qui atteint 587 000 entrées en douze jours. Il faut aussi noter le score honorable de l'archi-médiatisé *Ça commence aujourd'hui*, à 95 000 (mais en seulement trois jours), et toujours la présence parmi les quinze premiers de *Rien sur Robert*, d'*Une journée de merde* et surtout de *Vénus Beauté (Institut)*, à 875 000 entrées en sixième semaine.



DU MAR. 23 AU SAM. 27 MARS

OHAD NAHARIN
BATSHEVA Sabotage Baby

DANCE COMPANY création en France

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PLACE DU CHÂTELET PARIS 4

Colchiques dans les prés

Fin d'été. Effet de surprise d'un premier film hors des circuits connus

Film français de Jean-Marie et Arnaud Larrieu. Avec Philippe Sener, Pia Camilla Cooper, Marie Henrieu, Pierre Maguelon. (1 h 28.)

Vous les connaissez, vous, les frères Larrieu ? Nous non plus. Normal. Cinéastes qui semblent sortis de nulle part, ils posent leur film dans le paysage comme une grande bouffée d'air. Leur liberté de ton et l'effet de surprise évoquent les premières salves de la Nouvelle Vague. Pas de manifeste ici pour autant, ni de bouleversement esthétique, simplement un de ces objets qui, modestement, hors des cursus connus, tirent leur force de leur singularité ; et qu'on regarde passer, tout étonné des pro-

messes qu'ils recèlent. On aimerait ainsi avoir des nouvelles de Christophe Blanc (*Faute de soleil*, 1995), de Michel Sumpf (*Le Géographe manuel*, 1995) ou de Vincent Diétre (*Rome désolée*, 1996).

Fin d'été en donne, des nouvelles : elles sont campagnardes, fraîches comme un sous-bois, et assez hilarantes. Entre Carcassonne et Mazamet, dans un petit village niché au creux d'une vallée de la montagne Noire, Edouard, informaticien au chômage, natif du cru, accueille Diane, petite amie anglaise, aspirante journaliste avec laquelle il a naguère partagé les charmes d'un voyage en Italie. On n'en saura pas davantage, l'essentiel n'est pas là.

L'essentiel réside dans les quelques jours de cette fin d'été que les

deux tourtereaux passeront, non sans quelques dommages, entre la communauté libre de l'ancien soixante-huitard Gilbert (une bande de nudistes se nourrissant de lait de chèvre) et les agapes sous-préfectorales organisées par la bonne amie de la mère de Gilbert.

NUDITÉ ET DÉNUÈMENT

On se gardera d'entrer dans les détails : loin de la satire facile qu'un tel contexte pourrait faire craindre, le film se fonde sur l'insolite pour s'amuser subtilement des personnages, comme il parodie les genres pour mieux les détourner. *Fin d'été* consacre ainsi l'irruption du sitcom dans le documentaire ethnographique, en même temps qu'il revisite Bresson, à l'aune du militan-

tisme régionaliste. C'est loufoque en diable, fichtrement bien interprété, en mineur, par le couple vedette, et sûrement plus sérieux que ça en a l'air. La fréquente nudité des personnages semble y suggérer le dénuement social et cinématographique d'une époque revenue de tout, où chaque chose, de l'intrigue (les névroses urbaines transplantées dans la garrigue) aux personnages (perclus de contradictions), serait d'une façon ou de l'autre déplacée.

Mais c'est sur cette idée que le film élabore d'un même élan la plus élégante des réponses, en puisant sa dimension romanesque dans le charme bucolique et cruel d'une simple partie de campagne.

Jacques Mandelbaum

A l'école, dix ans d'initiation auprès des jeunes et futurs spectateurs

POUR établir un bilan de dix années d'actions auprès des jeunes publics, des Rencontres nationales pour l'éducation au cinéma et à l'audiovisuel devaient se dérouler pour la première fois le 17 mars à Orléans, en présence de Catherine Trautmann, ministre de la culture.

Quatre dispositifs ont été créés successivement pour les élèves de collège, ceux de maternelle et primaire, les lycéens puis, avec « Un été au ciné », les jeunes en vacances. Au total près d'un million d'enfants et d'adolescents, dont 600 000 scolaires, sont concernés, représentant environ deux millions d'entrées en salle. L'opération Collège au cinéma, la plus ancienne, est celle qui touche le plus large public : en 1998-1999, 430 000 élèves auront visionné au moins trois films.

De la maternelle au bac, les films sont accompagnés d'une fiche pour les juniors et d'un livret pour les enseignants. L'association Ecole et cinéma, qui met en œuvre le programme destiné à la maternelle et au primaire, édite des *Cahiers de notes sur...* consacrés à la trentaine de films du catalogue proposés aux instituteurs. Par exemple, dans celui qui concerne *La vie est immense et pleine de dangers*, de Denis

Gheerbrant, les maîtres trouvent le générique, un résumé, l'analyse d'une séquence. Le documentaire s'attachant à des enfants malades du cancer, des scientifiques apportent des précisions sur le contexte de la maladie.

Au collège, les 17 000 classes engagées dans le dispositif Collège au cinéma voient un ou deux films par trimestre, pendant le temps scolaire, dans une salle de cinéma partenaire. Le tarif est fixé à 12 F, grâce à la participation des conseils généraux. Les films proposés, en majorité classés art et essai, sont français et européens dans 60 % des cas. Des séances de prévisionnement sont réservées aux professeurs.

400 COLLÉGIENS SCÉNARISTES

Douze films choisis par le Centre national du cinéma (CNC) sont proposés aux 375 lycées (dont 40 % d'établissements professionnels) de l'opération Lycéens au cinéma. Des dossiers pédagogiques et des fiches-élèves sont édités par la Bibliothèque du film (Bifi). Destinés aux enseignants, les dossiers proposent une analyse à plusieurs niveaux de *La Règle du jeu*, de Jean Renoir, ou des *Roseaux sauvages*, d'André Téchiné, par exemple. Ils présentent le réalisa-

teur et sa filmographie, avant d'analyser de plus près le film, ses personnages principaux, son découpage séquentiel, d'étudier une séquence, des scènes-clés, puis de réfléchir sur des thèmes connexes tels que la guerre d'Algérie dans le cinéma français, ou l'homosexualité à l'écran pour *Les Roseaux sauvages*.

L'éducation au cinéma prend parfois des voies originales. En Indre-et-Loire, 400 collégiens écrivent, cette année, des scénarios, dont quatre seront tournés et montés au printemps. A Bonneuil-sur-Marne, depuis huit ans, les crèches emmènent les petits de dix-huit mois à trois ans au cinéma Gérard-Philipe. L'idée est inspirée du travail des bibliothécaires qui font découvrir les livres à des enfants dès le plus jeune âge. Les enfants visionnent des courts métrages, en suçant une pâte d'amande offerte par le CNC. L'opération s'appelle Du ciné dans le biberon.

Catherine Bédarida

★ CNC, Direction de l'action culturelle, 11, rue Galilée, 75116 Paris. Bifi, 100, faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris.

Cinquante films de femmes d'Australie et de Nouvelle-Zélande à Créteil

AUCKLAND

de notre correspondante

En Australie, les femmes sont arrivées au cinéma par la politique. En 1969, une aide publique à la création a permis l'installation de l'institution qui deviendrait l'*Australian Film Commission*. De cette initiative, développée au cours des années 70, est née la « nouvelle vague australienne ». Dans la foulée de cette renaissance, un groupe de féministes s'est constitué, le Sydney Women Film Group, sou-

nu par un fonds alloué aux films de femmes. Au début, elles réalisèrent surtout des courts métrages explorant les idées féministes.

Plusieurs de ces œuvres cherchaient à redécouvrir les causes historiques de l'exclusion de la femme de la scène publique. Ainsi, le film fondateur du mouvement féministe *A Film for Discussion*, issu d'un projet de trois ans cosigné par Martha Ansara et Jeni Thornley en collaboration avec d'autres membres du groupe, commence par une citation

de Marx sur les conditions historiques nécessaires à la révolution et se termine par un plan de la réalisatrice se regardant dans un miroir.

En 1979, Gillian Armstrong est la première depuis cinquante ans à tourner un long métrage en 35 mm, et *My Brilliant Career* sera considéré comme le pionnier des films de femmes en Australie. D'ailleurs, Tom O'Regan, auteur de plusieurs ouvrages de cinéma, remarque que l'un des premiers grands films contemporains, *Picnic at Hanging*

Rock (1975), a beau ne pas être signé par une femme (mais par Peter Weir), toute sa thématique est féminine. Et il a été produit par Patricia Lovell.

Plus tard, en 1981, alors que de nouvelles incitations fiscales encouragent massivement les investissements dans la production, le cinéma australien s'oriente vers des créations de plus en plus commerciales et le cinéma féminin se marginalise. Il se rapproche de l'« autre cinéma » et l'influence ; de nouveaux thèmes apparaissent.

QUOTAS DE PARTICIPATION

Aujourd'hui, le féminisme des débuts s'est transformé, tout en laissant d'importantes traces. En Australie, plus que nulle part ailleurs, l'industrie du cinéma est sensibilisée aux problèmes des femmes. On parle par exemple d'instaurer des gardes d'enfants sur les tournages. Les femmes de ce secteur occupent plus de positions-clés que dans d'autres pays occidentaux, notamment à la tête de l'école nationale de cinéma et de télévision, l'AFTRS. Cette institution veille à maintenir des quotas égaux de participation féminine et masculine.

Les premiers films de femmes continuent d'exercer une influence certaine sur le cinéma australien plus récent. On a par exemple mis en évidence les liens entre *My Brilliant Career* et *Muriel's Wedding* (1994) ainsi que *Strictly Ballroom* (1992), deux films réalisés par des hommes qui font partie des succès récents du cinéma australien, alors que l'on a reproché au cinéma australien des années 80 (les années *Mad Max* et *Crocodile Dundee*) d'abuser des clichés masculins.

Florence de Changy

★ Le 21^e Festival international de films de femmes programme aussi vingt longs métrages inédits en compétition et un hommage à Jeanne Moreau. Tous les jours, des rencontres avec les réalisatrices et des « leçons de cinéma » délivrées par des cinéastes de plusieurs pays. A lire : *Films de femmes, six générations de réalisatrices*, de Jackie Buet. Editions Alternatives, 144 p., 170 F.

Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Tél. : 01-43-99-22-11. Prix des places : de 15 F (scolaires) à 50 F. Jusqu'au 21 mars.

SORTIR

PARIS

Claude Barthélemy Quintet
Le Duc des Lombards est en train de devenir la brasserie où il faut être. Quelque chose dans le site (entre Beaubourg et les Halles), l'architecture intérieure (brasserie de plain-pied aux recoins mystérieux), dans l'esprit du lieu, favorise la musique. Barthélemy vient de triompher à Banlieues Bleues avec sa composition *Barthématiques*. Il donne tant que pour le voir en club, on commettrait des forfaits.

Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Rachel des Bois

Délurée, provocante et sanguine, elle chante des bouts de vie, qu'elle met en scène avec beaucoup d'idées. Inventant des camaraderies complices entre dance, funk, ragga et notes tziganes, elle swingue, se déhanche, injecte une turbulence sereine dans la chanson française. *Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2^e. M^o Sentier. Jusqu'au 20 mars, à 22 heures. Reprise du 31 mars au 17 avril, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 100 F.*

SEINE-SAINT-DENIS

Miroirs noirs

d'Arno Schmidt, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Colette et Marie Cariès. Yann Colette interprète à Bobigny, aux côtés de Marie Cariès, le rôle du dernier homme sur terre dans *Miroirs noirs*, un texte d'Arno Schmidt mis en scène par Patrick Sommier. Ce Robinson Crusoë d'une planète décimée par la troisième guerre mondiale y rencontre l'ultime femme, mais celle-ci décide de le quitter. Arno Schmidt, décédé en 1979, est un auteur allemand prolifique qui commença à écrire après sa sortie des camps pour personnes déplacées.

(Publicité.)

galerie
Atelier Borelli

du 16 mars au 20 avril



4, rue des vallées
92700-COLOMBES
Tél. 01.47.84.82.81

GUIDE

REPRISES

Il faut sauver le soldat Ryan
de Steven Spielberg. Américain, 1998, (2 h 50).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Publicis Champs-Élysées, dolby, 8^e (+) ; Max Linder Panorama, 9^e (01-48-24-88-88 +) ; UGC Ciné Cité Bercy, dolby, 12^e (08-36-68-68-58) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (+). VF : Paramount Opéra, dolby, 9^e (01-47-42-56-31 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (+) ; Les Montparnos, dolby, 14^e (+) ; Gaumont Aquaboulevard, dolby, 15^e (08-36-68-75-55 +).

La Soif du mal
d'Orson Welles. Américain, 1957, noir et blanc (1 h 50).

VO : Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17^e (01-43-80-24-81).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

FESTIVAL

9^e Festival du film de Beauvais-sur-Oise
Cette neuvième édition propose cette année six films réalisés par des femmes : *A vendre*, de Laetitia Mason, Place Vendôme, de Nicole Garcia, Toni, de Philomène Esposito, *La Nouvelle Eve*, de Catherine Corsini, *C'est la tangente que je préfère*, de Charlotte Silvera, *Lila Lila*, de Marie Vermillard, et *Si je t'aime, prends garde à toi*, de Jeanne Labruno. Des projections de films d'archives sont également au programme sur le thème de la mémoire, ainsi qu'une programmation thématique, « Le cirque au cinéma », riche de trente-huit films. La compétition officielle concerne onze courts métrages. *Festival de Beauvais-sur-Oise. Renseignements au 03-44-45-90-00. Jusqu'au 20 mars.*

ENTRÉES IMMÉDIATES
Le Kiosque Théâtre : les places du jour

Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 45. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 11 avril.

Féminin Plurielles

A Epinay, la deuxième édition de Féminin Plurielles se poursuit avec l'exposition-performance d'Ourlida Ichou, Michèle Larrouy et Vinca, trois plasticiennes qui transforment le hall de la Maison du Théâtre et de la danse en un grand atelier ouvert. Dimanche à 16 heures, pour la clôture, Sapho interprétera son album *Jardin andalou*, accompagnée par un pianiste et un percussionniste. *Maison du Théâtre et de la danse, 75-81, avenue de la Marne, 93 Epinay-sur-Seine. Jusqu'au 21 mars. Tél. : 01-48-26-45-00. 70 F et 90 F.*

BREST

Festival Danse(s) à Brest

Pour inaugurer son installation au Quartz de Brest comme artiste associé pour trois ans, Bernardo Montet a ouvert cette deuxième édition de Danse(s), qui privilégie les chorégraphes cherchant dans leur travail à établir des passerelles avec les arts plastiques. On retrouve ainsi Boris Charizat et ses émerveillements, Bernardo Montet, évidemment, mais aussi Loïc Touzé, Frédéric Lormeau, Gilles Touyard, plasticien-installateur, adepte du caoutchouc qui gonfle ! Sans oublier le Quimpérois Patrick Le Doaré et la Brestoïse Marie Coquil dont les programmes sont très attirants. Le dernier Montalvo/Hervieu réjouira ceux qui découvrent l'œuvre de ces deux créateurs originaux. Et, pour les amateurs d'improvisations fortes, deux femmes superbes : Elsa Wolliaison, invitée par Emmanuelle Huynh-Thanh-Loanh. Tournez manèges ! *Danse(s), Quartz, 2/4, avenue Georges-Clemenceau, 29 Brest. Tél. : 02-98-44-10-10. jusqu'au 27 mars.*



OURS D'OR
49^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL
DU FILM DE BERLIN

7 NOMINATIONS AUX OSCARS
DONT MEILLEUR FILM ET MEILLEUR RÉALISATEUR: TERENCE MALICK

"Une sorte de saga métaphysique..."

Un film inouï."
(LE NOUVEL OBSERVATEUR)

"Rarement un cinéaste nous aura donné un tel sentiment de plénitude dans son art."
(POSITIF)

"Ce film offre le spectacle, sublime, d'un monde à sa genèse."
(LE MONDE)

"La guerre filmée depuis le cœur des hommes."
(TELERAMA)



"Avec sa vision métaphysique de la guerre, Terrence Malick signe son grand retour."
(LES INROCKUPTIBLES)

"Un film attendu depuis vingt ans."
**** (PREMIERE)

"Une épopée exceptionnelle."
(LIBERATION)

"Une poignante méditation sur l'homme et la guerre. Un évènement à ne pas manquer. Ce film est un poème."
(STUDIO)

"Envoûtant"
(LE PARISIEN)

SEAN PENN JOHN CUSACK ADRIEN BRODY WOODY HARRISON JIM CAVIEZEL ELIAS KOTIAS BEN CHAPLIN NICK NOLTE GEORGE CLOONEY JOHN C. REILLY

LA LIGNE ROUGE
THE THIN RED LINE

A CHACUN SA GUERRE

FOX 2000 PICTURES PRESENTE UNE PRODUCTION GEISLER-ROBERDEAU "LA LIGNE ROUGE" (THE THIN RED LINE) DE PHOENIX PICTURES EN ASSOCIATION AVEC GEORGE STEVENS, JR. MONTAGE DE HANS ZIMMER MUSIQUE DE BILLY WEBER LESLIE JONES DÉCOR DE JACK FISK DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE JOHN TOLL, A.S.C. PRODUCTEUR GÉRAL GEORGE STEVENS, JR. PRODUIT PAR ROBERT MICHAEL GEISLER JOHN ROBERDEAU GRANT HILL D'APRÈS LE ROMAN DE JAMES JONES SCÉNARIO DE TERENCE MALICK RÉALISÉ PAR TERENCE MALICK

PHOENIX LIBERATION ACTUELLEMENT Europe 1

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.20 Marchands d'armes, marchands de mort ? Forum Planète
- 23.10 Castrats, la voix des anges. Forum Planète

MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Robert Altman ; Chris O'Donnell ; Patrick Menais ; Christophe Dechavanne. Canal +
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Nicole Notat. LCI
- 20.00 20 h Paris Première. Jean-Michel Ribes. Paris Première
- 20.05 Check-Up. La sclérose en plaques. La narcolepsie. TSR
- 20.15 Strip-tease. Nénese fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. RTBF 1
- 20.35 Les Dossiers de l'Histoire. Shoah [2/2]. Histoire
- 20.50 Des racines et des ailes. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise. France 3
- 21.00 Paris modes. Spécial lingerie. Paris Première
- 21.05 Strip-tease. Au cœur des ténèbres (16, rue de la Loi). Un mâle dominant. Les compagnons de la chanson. On ne prête qu'aux pauvres. TV 5
- 22.40 Ça se discute. Anorexie, boulimie, d'où viennent nos troubles alimentaires ? France 2

- 23.25 Un siècle d'écrivains. Jean Anouilh ou l'homme libre. France 3

DOCUMENTAIRES

- 19.30 Conférences de presse. 16 mai 1967 [1/2]. Histoire
- 19.30 La Chine, dragon millénaire. La cité aux mille jardins. Odyssee
- 19.35 La Guerre du Golfe. [3/4]. Tempête du désert. Planète
- 20.00 Voyage en Patagonie. [4/4]. La Terre de feu. Odyssee
- 20.55 Liban, bout à bout. Téva
- 21.25 Nemadi. Odyssee
- 21.35 Les Tribus indiennes. [12/20]. Les Ménominées. Planète
- 22.05 Seul sur la glace. Richard Byrd. Odyssee
- 22.20 Profil. Yehudi Menuhin. [1 et 2/2]. Histoire
- 23.50 Toutes les drogues du monde. Une évasion forte : les drogues. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Volley-ball. Coupe de France. Demi-finale. Paris-Volley - Asnières. Eurosport
- 20.00 Handball. Coupe du monde. Suède - France. AB Sport
- 20.35 Football. Ligue des champions. Quart de finale retour : Inter Milan - Manchester United. TF 1

DANSE

- 22.45 Coppélia. Chorégraphie d'Oleg Vinogradov. Musique de Léo Delibes. Par les ballets du Kirov. Mezzo

MUSIQUE

- 20.00 Musica. Ariane à Naxos. Opéra de Strauss. Mise en scène : Marco Arturo Marelli. Par l'Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, dir. sir Colin Davis. Arte
- 20.45 Amadou et Mariam. Transmusicales de Rennes. Mezzo
- 0.15 Matmatah. Elysée Montmartre, Paris 1999. M 6

TÉLÉFILMS

- 20.30 Un chien écrasé. Daniel Duval. Festival
- 20.50 Vacances volées. Olivier Panchoit. O. M 6
- 20.55 Nora. Edouard Molinaro. France 2

SÉRIES

- 21.30 Le Caméléon. Once in a Blue Moon (v.o.). Série Club
- 22.20 Friends. The One with the Inappropriate Sister (vo). Canal Jimmy
- 22.35 Ally McBeal. Branle-bas de combat. Les cloches. M 6
- 23.05 3^e planète après le Soleil. Seven Deadly Clips (v.o.). Série Club
- 0.15 New York Police Blues. Fusillade au parking (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 16.30 Un sac de billes. Jacques Doillon (France, 1975, 100 min) O. Ciné Cinéma 1
- 16.30 Mask. Peter Bogdanovich (Etats-Unis, 1985, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 3
- 17.35 Sept morts sur ordonnance. Jacques Rouffio (France, 1975, 115 min) O. Festival
- 18.30 Jude. Michael Winterbottom (GB, 1996, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 3
- 19.00 Jalousie. Pietro Germi (Italie, 1953, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 19.30 La Fille de Ryan. David Lean (Grande-Bretagne, 1970, 190 min) O. Cinétoile
- 20.30 Sergent York. Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 135 min) O. Ciné Classics
- 22.15 Seven. David Fincher (Etats-Unis, 1995, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3
- 22.20 Yanks. John Schlesinger (Etats-Unis, 1979, v.o., 135 min) O. Ciné Cinéma 1



- 22.45 Eve. Joseph L. Mankiewicz. Avec Bette Davis, Anne Baxter (EU, 1950, N., v.o., 135 min) O. Ciné Classics
- 0.00 Scaramouche. George Sidney (Etats-Unis, 1952, 110 min) O. Cinétoile
- 1.00 Saint Louis Blues. John Cromwell (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 1.10 Une étoile est née. George Cukor (EU, 1954, version longue, 175 min) O. Ciné Cinéma 3
- 1.15 Mask. Peter Bogdanovich (Etats-Unis, 1985, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
- 1.50 Deux heures à tuer. Yvan Govar (France - Belgique, 1965, N., 100 min) O. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.35 Football. Ligue des champions. Inter Milan - Manchester.
- 22.40 Football. Les temps forts des rencontres.
- 0.05 Idéal Palace. Le Taj Mahal de Bombay : Sous le signe du dieu éléphant.
- 1.00 Mode in France. [6/8].

FRANCE 2

- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Nora. Téléfilm. Edouard Molinaro. O.
- 22.40 Ça se discute. Anorexie, boulimie, d'où viennent nos troubles alimentaires ?
- 0.55 Journal, Météo.
- 1.20 Le Cercle. Entendre sa mort.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Cosby. O.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.50 Des racines et des ailes. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise.
- 22.50 Météo, Soir 3.
- 23.25 Un siècle d'écrivains. Jean Anouilh ou l'homme libre.
- 0.15 Les Quatre Dromadaires. Le Monde merveilleux des bébés animaux.
- 1.10 Nocturnales. Festival interceltique de Lorient : Jacques Pellen, Celtic Procession [2/3].

CANAL +

- En clair jusqu'à 21.00
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 21.00 Par amour pour Gillian. Film. Michael Pressman. O.
- 22.28 Les Sales Blagues de l'Echo. Un taxi pour l'enfer. O.
- 22.30 Speed 2, cap sur le danger. Film. Jan De Bont (v.o.). O.
- 0.30 South Park. Roger Ebert devrait manger moins gras. O.
- 0.55 Spin City. Strip-tease. O.
- 1.15 Un grand cri d'amour. Film. Josiane Balasko. O.

ARTE

- 19.00 Connaissance. Les Cadeaux de la nature [3/3].
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.00 Musica. Ariane à Naxos. Opéra de Strauss.
- 22.10 Les Cent Photos du siècle.
- 22.20 Profil. Yehudi Menuhin [1 et 2/2].
- 0.15 La Lucarne. La Double Vie des chiens.
- 0.50 Clin d'œil sur un adieu. Film. Bill Sherwood (v.o.). O.

M 6

- 19.20 Mariés, deux enfants. O.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.10 Notre belle famille. O.
- 20.40 Décrochage info. Plus vite que la musique.
- 20.50 Vacances volées. Téléfilm. Olivier Panchoit. O.
- 22.35 Ally McBeal. Branle-bas de combat. O. Les cloches. O.
- 0.15 Concert spécial Saint-Patrick. Matmatah. 0.50 Concert 100 % celte.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
- 20.30 Agora. Philippe Le Guillou.
- 21.00 Philambule.
- 22.10 Fiction. Ecrire.
- 23.00 Nuits magnétiques. Terres en transes.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Ariane à Naxos. Opéra de Strauss. Diffusé simultanément sur Arte, par l'Orchestre de l'Opéra de Dresde, dir. Colin Davis
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Bœuf, Gofors.
- 23.07 Les Greniers de la mémoire. Invité : Emmanuel Krivine.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Sonate pour violoncelle et piano n° 1 op. 45, de Mendelssohn. 20.40 Poulenc, la musique ancienne. Trois madrigaux, de Monteverdi, par le Consort of Musick, dir. A. Rolley ; Œuvres de Dufay, Poulenc, Da Palestrina, De Victoria.
- 22.44 Les Soirées... (suite). Œuvres anonymes allemande du XVIII^e siècle.

Le Monde TELEVISION

TÉVA

- 20.55 Emotions libanaises. Comment reconstruire sa vie après dix-sept années de guerre ? La réalisatrice Olga Nakkas, revenue dans son pays après sept ans d'absence, construit son documentaire Liban bout à bout comme un puzzle sur les témoignages de femmes aux origines et aux parcours très différents et pose la question complexe de l'identité libanaise, déchirée entre Orient et Occident.

ARTE

- 22.20 Profil : Yehudi Menuhin. De ses premiers cours de violon à l'âge de cinq ans à la grande figure musicale et humaniste du XX^e siècle qu'il était devenu, huit chapitres pour une vie de musicien prodige et de chef d'orchestre. Un portrait réalisé, en 1994, par Bruno Monsiegeon, violoniste lui-même, au terme de quinze heures d'entretien avec Yehudi Menuhin, mort le vendredi 12 mars.

CINÉ CLASSICS

- 22.45 Eve. Eve Harrington, jeune femme radieuse, reçoit la récompense de la meilleure actrice de théâtre de l'année. Dans la salle, ses amis et ses ennemis se souviennent. S'inspirant d'une nouvelle de Mary Orr, Joseph Mankiewicz a construit, avec une suprême habileté, un scénario dans lequel personne n'est épargné. Une très caustique et brillante étude de mœurs.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.15 et 21.55, 22.35, 23.30 Théma. Les Guerres aux mains sales. Invités : Patrick Baudoin, Françoise Saulnier-Boucher, Rupert Neudeck, Jens Reuter, Djillali Hadjadj, Udo Steinbach. Arte
- 21.20 La Mort des étoiles. Forum Planète

MAGAZINES

- 10.10 et 12.10, 15.10 Science Info. Théodore Monod [2/2]. LCI
- 13.05 Strip-tease. Au cœur des ténèbres (16 rue de la Loi). Un mâle dominant. Les compagnons de la chanson. On ne prête qu'aux pauvres. TV 5
- 13.30 Envoyé spécial, les années 90. Les oubliés de Saddam. La proie. Histoire
- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société. La Cinquième
- 15.40 Le Vrai Journal. Spécial cité. Invité : Akhénaton. Canal +
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Les Quatre Barbus. Bobby Lapointe. Paris Première
- 17.15 Le Débat. L'Europe. LCI
- 18.30 La Semaine d'Histoire. Histoire
- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Jay McInerney, Lhasa, Marie Darrieussecq. Canal +
- 19.15 et 0.15 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. Invité : François Santoni. LCI
- 20.00 20h Paris Première. Samuel Le Bihan. Paris Première
- 20.55 Envoyé spécial. Les blues de l'hiver. Les nouvelles drogues. Le coma. Planète blue-jean. France 2
- 22.00 Le Club. Bertrand Tavernier. Ciné Classics
- 23.45 Tapage. Profs : mal aimés, maltraités. France 3

- 19.00 Voyages, voyages. Zanzibar. Arte
- 19.00 Inoubliable Berlinette. Odyssee
- 19.45 Pourquoi Vincent Van Gogh s'est-il suicidé ? [2/2]. Planète
- 19.55 Un tour en Afrique. Odyssee
- 20.15 Reportage. Le Culte du corps. Arte
- 20.20 Inde, naissance d'une nation. Les défis économiques. Odyssee
- 20.25 Big Ben. Ben Webster en Europe. Muzzik
- 20.30 Quand disparaissent les étoiles. Forum Planète
- 20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
- 20.45 Théma. Les guerres aux mains sales. Arte
- 20.45 Anne-Sophie Mutter. Mezzo
- 20.50 Dauphin mon voisin. Odyssee
- 21.05 Des trains pas comme les autres. Trains de luxe en Asie [2/2]. TV 5
- 21.15 L'Art de construire. Odyssee
- 21.40 La Guerre du Golfe. [3/4]. Tempête du désert. Planète
- 22.40 Fast Cars. Canal Jimmy
- 22.45 Un âge passe. Autoportrait en vieux ours. Planète
- 22.50 Toutankhamon. [2/5]. TMC
- 1.30 Grand format. Nico Icon. Arte

DANSE

- 18.30 Coppélia. Chorégraphie d'Oleg Vinogradov. Musique de Léo Delibes. Enregistré au Théâtre Mariinsky, à Saint-Petersbourg, en avril 1993. Par les ballets du Kirov et l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre Mariinsky, dir. Alexandre Vilioumanis. Avec Mikhaïl Zavalov (Franz), Irina Chapchits (Swanilda). Mezzo

MUSIQUE

- 21.00 Soirée Hommage à Yehudi Menuhin. Muzzik
- 22.00 Académie Menuhin. Muzzik
- 22.55 Yehudi Menuhin. [1 et 2/2]. Le violon du siècle, album-souvenir. Muzzik
- 0.55 Yehudi Menuhin. Enregistré au conservatoire de Moscou, en 1987. Avec : Yehudi Menuhin, violon ; Igor et Valeri Oistrakh, violons ; Viktoria Postnikova, piano ; Jeremy Menuhin, piano. Dir. Gennady Rozhdestvensky. Par l'Orchestre du ministère de la Culture de l'URSS et l'Orchestre philharmonique de Leningrad. Muzzik
- 2.25 Du sitar à la guitare. Yehudi Menuhin. et Ravi Shankar. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 17.40 Jennie, lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [3/3]. Festival
- 18.30 Bébé express. François Dupont-Midy. Téva
- 20.40 Au-delà de la vérité. Michael Switzer. O. 13^{ème} Rue
- 20.45 Echec au roi. Paul Seed [1 et 2/4]. Histoire
- 22.10 Les Chiens enragés. Mario Bava. O. Canal +
- 22.40 Made in America. Piège à domicile. Peter Markle. O. TF 1

SÉRIES

- 17.00 Au nom de la loi. Piste sans retour. La Cinquième
- 17.15 Seconde B. Le pion damne. TMC
- 17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
- 18.30 Deux flics à Miami. L'avion. RTL 9
- 19.20 Force de frappe. Le feu aux poudres. 13^{ème} Rue
- 19.40 Happy Days. La séparation. Série Club
- 20.00 Fallen Angels. Demain, je meurs. Canal Jimmy
- 20.00 Larry et Balki. Les héros. TMC
- 20.05 Cosby. Hilton, artiste peintre. France 3
- 20.05 Zorro. Un procès impartial. Disney Channel
- 20.10 Campus Show. On est bien chez soi. Série Club
- 20.13 Alfred Hitchcock présente. Rapide et indolore. 13^{ème} Rue
- 20.15 Ellen. The Movie Show. RTL 9
- 20.40 Julie Lescaut. Recours en grâce. O. RTBF 1
- 20.50 Navarro. Secrets. TF 1
- 21.50 Stargate. Le fléau. TSR
- 22.10 La Rédac. L'homme de verre. Disney Channel
- 22.15 Total Security. Les dentistes préfèrent les blondes. Série Club
- 23.00 Frasier. Besoin d'espace. Série Club
- 23.25 Working. Quick out of the Gate (v.o.). Série Club
- 23.45 Arliss. Un homme de notre temps. O. Canal +
- 23.50 Cosmos 1999. Tout ce qui reluit. Série Club
- 1.00 Les Prédateurs. L'objet du désir. O. 13^{ème} Rue
- 4.15 A Year in Provence. Octobre : La guerre des mondes (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 14.15 Maxime. Henri Verneuil (France, 1958, N., 120 min) O. Cinétoile
- 15.15 Le Nom de la rose. Jean-Jacques Annaud. Avec Sean Connery (France - Italie - Allemagne, 1986, 130 min) O. Cinéstar 1
- 16.30 Les Pleins Pouvoirs. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1996, 115 min) O. Canal +
- 16.30 Les Amants de Vérone. André Cayatte (France, 1948, N., 105 min) O. Ciné Classics
- 16.35 Jude. Michael Winterbottom (GB, 1996, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
- 17.45 Deux heures à tuer. Yvan Govar (France - Belgique, 1965, N., 105 min) O. Cinétoile
- 18.15 Eve. Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1950, N., 135 min) O. Ciné Classics
- 18.15 Yanks. John Schlesinger (Etats-Unis, 1979, v.o., 135 min) O. Ciné Cinéma 3
- 19.30 Manhattan. Woody Allen (Etats-Unis, 1979, N., 100 min) O. Cinétoile
- 20.30 Une étoile est née. George Cukor (Etats-Unis, 1954, 145 min) O. Ciné Cinéma 1
- 20.55 Au nom du père. Jim Sheridan (Irlande, 1993, 140 min) O. France 3



- 21.00 Cape et poignard. Fritz Lang. Avec Gary Cooper, Lilli Palmer (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 110 min) O. Paris Première
- 22.45 Les Copains d'abord. Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1983, 110 min) O. RTL 9
- 22.55 Y aura-t-il de la neige à Noël ? Sandrine Veysset (France, 1996, 90 min) O. Ciné Cinéma 1
- 23.05 Le Grand Frère. Francis Girod (France, 1982, 115 min) O. 13^{ème} Rue
- 23.35 Saint Louis Blues. John Cromwell (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 23.35 Transamerica Express. Arthur Hiller (Etats-Unis, 1976, v.o., 115 min) O. Canal Jimmy
- 23.50 El Dorado. Marcel L'Herbier (France, 1921, muet, N., 100 min) O. Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 16.30 Bony. O.
- 17.15 Sunset Beach. O.
- 17.40 Beverly Hills. O.
- 18.30 Exclusif.
- 19.10 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Navarro. Secrets. O.
- 22.40 Made in America. Piège à domicile. Téléfilm. Peter Markle. O.
- 0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. 0.50 Mode in France. [7/8].

FRANCE 2

- 16.00 La Chance aux chansons.
- 16.40 Des chiffres et des lettres.
- 17.15 Un livre, des livres.
- 17.20 Cap des Pins. O.
- 17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
- 18.45 Et un, et deux, et trois.
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Envoyé spécial. Les blues de l'hiver. Les nouvelles drogues. Le coma. P-s : Planète blue-jean.
- 23.00 Expression directe.
- 23.10 Les Grands Fusils. Film. Ducio Tessari. O.
- 0.55 Journal, Météo.
- 1.15 La 25^e Heure. Le procès de Berlin : le terrorisme iranien condamné.

FRANCE 3

- 16.05 Côté jardins.
- 16.40 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.45 Un livre, un jour.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Cosby. O.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Au nom du père. Film. Jim Sheridan. O.
- 23.15 Météo, Soir 3.
- 23.45 Tapage. Profs : mal aimés, maltraités. Tranches de ville : Conary.
- 0.45 Espace francophone. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise.

CANAL +

- 15.40 Le Vrai Journal. Spécial cité.
- 16.30 Les Pleins Pouvoirs. Film. Clint Eastwood. O.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Les Amateurs. Film. Alan Taylor. O.
- 22.08 Les Sales Blagues de l'Echo. Fisc, mon ami. O.
- 22.10 Les Chiens enragés. Téléfilm. Mario Bava. O.
- 23.45 Arliss. Un homme de notre temps. O.
- 0.10 Le Journal du hard.
- 0.20 Exhibition 99. Film. John B. Root. O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 16.00 Pi égale 3,14...
- 16.30 Correspondance pour l'Europe.
- 17.00 Au nom de la loi. O.
- 17.30 100 % question.
- 17.55 Les Secrets de la forêt tropicale.
- 18.30 Le Monde des animaux.
- 19.00 Voyages, voyages. Zanzibar.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Le Culte du corps.
- 20.40 Théma. Les guerres aux mains sales. 20.45 Le Dilemme du Kosovo. 21.15 et 21.55, 22.35, 23.30 Les Guerres aux mains sales. 21.25 Algérie, Business as Usual. 22.05 Abraham Hitler, enfant-soldat au Liberia. 22.45 Tueurs cachés. Les mines antipersonnel. 23.50 El Dorado. Film muet. Marcel L'Herbier. O.
- 1.30 Grand format. Nico Icon. O.

M 6

- 16.15 Boulevard des clips.
- 17.35 Agence Acapulco. O.
- 18.25 Lois et Clark. O.
- 19.20 Mariés, deux enfants. O.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.10 Notre belle famille. O.
- 20.35 Météo des neiges.
- 20.40 Décrochage info, Passé simple.
- 20.50 Le miroir se brisa. Film. Guy Hamilton. O.
- 22.45 Suspiria. Film. Dario Argento. O.
- 0.30 Techno Max.
- 1.00 Underworld.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. Opéra pour demain.
- 20.30 Agora. Christophe de Ponfilly (Massoud l'Afghan).
- 21.00 Lieux de mémoire. Les Salons littéraires.
- 22.10 For intérieur. Lydie Dattas, écrivain. Les Panseuses de secret.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

- 19.40 La Tournée en Afrique du Sud. Au Linder Auditorium de Johannesburg, par l'Orchestre national de France en Afrique du Sud, dir. Charles Dutoit : Œuvres de Roussel, Saint-Saëns, Debussy, Ravel.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Reich.
- 23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvres de Mozart, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Nikolaus Harnoncourt. 20.40 Les Grands Moments du Festival de Verbier. Œuvres de Bach, Schubert, Brahms, Janacek, Liszt, etc.
- 22.28 Les Soirées... (suite). Œuvres de Wieniawski ; Szymanowski, Wagner, Messiaen.

LA CINQUIÈME

- 14.40 L'excision en question (s). Dans son documentaire diffusé dans l'émission « La Cinquième rencontre... », Jean-Pierre Zirn arrive à présenter, de manière dépassionnée, les différentes facettes de l'excision, rite ancestral en Afrique - on estime à ce jour trente millions, le nombre de fillettes mutilées par excision ou infibulation -, mais pratique interdite en France. Une problématique complexe, devenue un enjeu de société en Afrique.

PARIS PREMIÈRE

- 21.00 Cape et poignard. De 1941 à 1943, Fritz Lang avait magistralement participé à la propagande cinématographique hollywoodienne contre le nazisme. En 1946, il revient à cette inspiration avec Cape et poignard. Un film dans lequel la mise en scène ne s'attache qu'à l'essentiel et où chaque séquence prend le sens d'un mécanisme du destin. La fin postiche, imposée par les studios, fut désavouée par Lang. En v.o.

FRANCE 2

- 1.15 La 25^e heure. Dans le Procès de Berlin, Jamshid Golmakani revient sur le jugement du tribunal de Berlin qui, en avril 1997, au terme d'un procès de quatre années, rend responsables les plus hautes autorités de la République islamique d'Iran d'avoir commandité l'assassinat d'opposants iraniens en 1992. Le

A galop ouvert !

par Pierre Georges

LA REINE MÈRE d'Angleterre aura 99 ans le 4 août. Ce qui en fait indubitablement la Jeanne Calment des Royals. La reine mère d'Angleterre, mère de la reine aussi, Elisabeth elle-même, « Queen Mum » pour tout un pays, mais jamais reine vraiment, est un vrai personnage.

La vie lui fait crédit. Sa banque aussi. Car voici, ainsi qu'il était rapporté dans les « En vue » de l'ami Christian Colombani, que Queen Mum s'autorise une vie de barreau de trône, dépensant sans trop compter, festoyant sans mégoter, au point d'avoir aujourd'hui un découvert de 40 millions de francs sur son compte bancaire.

Les reines mères ne courent pas les rues et fréquentent assez peu les établissements de crédit auvergnats au risque de se voir opposer le comminatoire « *Crédit est mort !* ». Elles appartiennent généralement à des familles honorablement connues. Si bien que, dans le cas qui nous occupe, et nous amusé plus encore, la banque concernée, la Coutts, a accepté de fermer les yeux, sinon la bouche, sur ce royal découvert et sur les fins de mois difficiles de la vieille dame indignée.

Les banquiers savent toujours tout de leur client. C'est l'ABC du métier. Les gens de la Coutts savent donc que Queen Mum a une fortune personnelle, 260 millions de francs, environ (40 millions d'euros); qu'elle reçoit une dotation annuelle de 6 millions de livres (9 millions d'euros); que des personnes de sa famille, même réputées pingres, peuvent se porter caution; qu'enfin leur débitrice n'est pas à la rue.

Cadet Rousselle a trois maisons, Mammy Windsor quatre châteaux. Et tout le personnel qui va avec, 50 personnes, par exemple, pour sa

résidence londonienne de Clarence House. De là, déjà, ses difficultés ordinaires de fins de mois. Car on a beau dire, cela coûte un train de vie de reine mère. Or, précisément, la reine mère n'entend rien changer à son train de vie. Question de rang. Question d'habitude. Question d'âge aussi. Et l'on entend, comme si l'on y était, les considérations fatalistes qui doivent se murmurer dans la famille. Du genre « *Bah, ce n'est pas à son âge qu'on va la changer la Mum !* ». Ou alors, plus féroce : « *Allons, courage, cela a plus duré que cela ne durera !* »

Toujours est-il que Queen Mum vit à, bientôt, cent ans à l'heure ! Quand elle sort, elle sort. Dans les plus grands restaurants, évidemment pas le genre bouis-bouis, l'ancienne ! Quand elle pique-nique, elle pique-nique. Vaisselle précieuse, argenterie, plutôt que panier-repas. Quand elle roule, elle roule carrosse. Deux chauffeurs et vogue la Rolls. Quand elle s'habille, elle s'habille. Et pas en confection, on n'y trouve pas semblables chapeaux.

Queen Mum vit sans compter. Ni les jours, ni les livres. Ni le livre des jours. La rumeur, dans son cas la légende déjà, lui prête un léger faible pour les boissons viriles, un petit coup quotidien de whisky ou de gin tonic derrière la voilette. Les faits lui attribuent une vraie passion, celle des chevaux de course. Queen Mum en effet a sa propre écurie de course, quelques magnifiques pur-sang qui concourent, avec plus ou moins de bonheur, sous sa royale casaque. Là encore, chacun devra bien se faire une raison. Cela fait un demi-siècle que l'écurie existe, à grands frais, et il n'y a aucune raison que cela change aujourd'hui. Et puis c'est tellement drôle une reine mère qui roule à galop ouvert !

Un policier auteur d'un coup de feu mortel est placé en garde à vue à Marseille

UN POLICIER de la Brigade anti-criminalité de Marseille (BAC), auteur d'un coup de feu mortel contre un jeune homme dans le sud de la ville, a été placé en garde à vue, mardi 16 décembre. Une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) va tenter de déterminer les conditions dans lesquelles le fonctionnaire a tiré. Mourad Tran Huang, 26 ans, a été atteint d'une balle dans le dos alors qu'il tentait, selon les policiers, de foncer en marche arrière sur les fonctionnaires de la BAC à bord d'une voiture volée. L'un des trois fonctionnaires, voyant ses collègues menacés, a fait feu, blessant mortellement le jeune homme.

Mourad Tran Huang avait fait l'objet d'une vingtaine de condamnations pour vol et agression. Il était recherché pour tentative de meurtre et de vol. Dans la soirée, des jeunes du quartier sud de La Cayolle, d'où était originaire le jeune homme, apprenant sa mort, ont incendié quelques voitures et jeté des pierres sur les forces de l'ordre. Une compagnie de CRS y a été déployée en renfort.

DÉPÊCHES

■ **ISRAËL** : le chef du parti ultra-orthodoxe Shass, Arieh Déri, a été reconnu « coupable de corruption, de fraude et d'abus de confiance », a annoncé, mercredi 17 mars, le président du tribunal de Jérusalem, le juge Yaakov Tzemah. M. Déri était notamment accusé d'avoir touché un pot-de-vin de 170 000 dollars (154 500 €) entre 1985 et 1990, quand il était directeur général, puis ministre de l'intérieur. — (AFP)

■ **COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE** : 91 membres du CIO ont engagé, mercredi 17 mars, l'examen du cas d'une quinzaine d'entre eux soupçonnés de s'être laissé corrompre. Avant l'ouverture à Lausanne (Suisse) de cette session qui pourrait se conclure par six exclusions, le président Juan Antonio Samaranch, a obtenu un véritable plébiscite sur la question de confiance qu'il avait posé dans un vote à bulletins secrets par 86 voix contre 2 et 1 abstention.

■ **MÉDECINE** : à la suite des plaintes de certaines patientes ayant reçu des implants mammaires en gel de silicone, la société américaine Dow Corning a annoncé, lundi 15 mars, qu'elle avait proposé par lettre à 170 000 plaignantes d'approuver d'ici au 14 mai un plan global d'indemnisation de 19 milliards de francs (2,9 milliards d'euros). Celles qui refuseront l'indemnisation globale pourront intentionnellement un procès au fabricant.

■ **JUSTICE** : le tribunal correctionnel de Paris a condamné mardi 16 mars à un an de prison ferme et 60 000 francs d'amende (9 146 euros) Sahondra Ratovo-Rabesetroka, 44 ans, de nationalité malgache, poursuivie pour avoir employé de 1992 à 1994, à Paris, une compatriote dans des conditions proches de l'esclavage. Son mari Harifi Rajoana, 47 ans, poursuivi pour emploi d'un étranger en situation irrégulière, a été condamné à 3 mois de prison ferme. Le couple doit en outre payer 150 000 francs de dommages-intérêts à sa victime.

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE** : Catherine Trautmann, ministre de la culture, a défini les priorités afin d'améliorer le fonctionnement de la BNF, sur le site de Tolbiac, dans une lettre adressée à son président, Jean-Pierre Angrémy, le 15 mars. Notant le « travail considérable accompli » par le personnel et les « réussites » de cet « outil culturel de première grandeur », la ministre demande que « la communication directe des documents » aux lecteurs et chercheurs soit un « objectif prioritaire » et qu'une programmation de travaux lui soit proposée avant le 15 mai. Un rapport lui avait été remis par Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques (Le Monde du 17 mars), faisant suite aux commissions de travail créées après les grèves de novembre.

La Corée du Nord laisse les Américains inspecter un site qu'ils soupçonnent d'être nucléaire

Washington a négocié un accord « visites contre pommes de terre »

LES ÉTATS-UNIS sont parvenus à un accord avec la Corée du Nord pour mener des inspections du site souterrain de Kumchangri, à 160 km au nord de Pyongyang, soupçonné d'abriter une installation nucléaire, en violation d'un accord de non-prolifération de 1994, a annoncé, mardi 16 mars, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin.

L'annonce de cet accord intervient après 14 jours de négociations à New York entre les délégations des deux pays. « Cet accord répond à nos préoccupations », a ajouté M. Rubin. Il permettra un nombre illimité de visites sur l'ensemble du site, la première devant avoir lieu en mai de cette année, la deuxième un an plus tard.

Les soupçons américains pesant sur Kumchangri ont menacé l'accord de 1994 aux termes duquel Pyongyang avait accepté de fermer ses installations nucléaires de Yongbyon en échange de pétrole et de réacteurs nucléaires moins susceptibles d'être utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires.

Les visites envisagées permet-

tront « de confirmer et de surveiller l'utilisation actuelle et future des sites suspects », a ajouté M. Rubin. Il a aussi précisé que les Etats-Unis n'ont « pas accédé aux exigences nord-coréennes d'indemnisation pour cet accès ». Mais Washington, qui a imposé un embargo quasi total sur les relations, notamment économiques, avec la Corée du Nord, a accepté de participer à un programme agricole bilatéral pour améliorer la production de pommes de terre dans ce pays actuellement touché par la famine.

LE JAPON SATISFAIT

De nouvelles discussions se tiendront le 29 mars à Pyongyang, à propos de préoccupations américaines concernant la production et la vente de missiles nord-coréens, a encore précisé le porte-parole du département d'Etat.

Le Japon a salué, mercredi, « la décision de la Corée du Nord de permettre aux Etats-Unis de mener un nombre suffisant d'inspections du site de Kumchangri ». Le ministre des affaires étrangères, Masahiko Komura, a loué « les efforts déployés

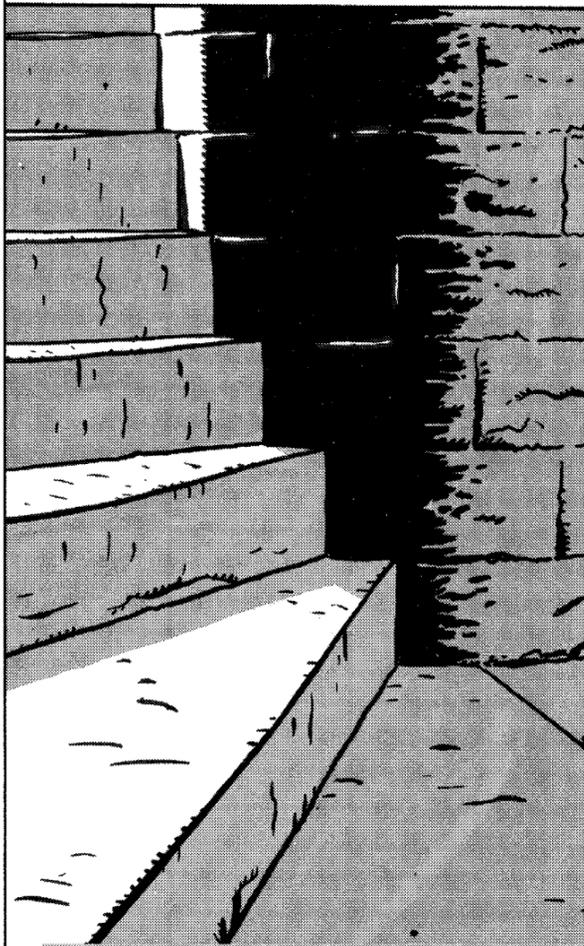
par les Etats-Unis pour obtenir un accord après des négociations menées avec ténacité, en collaboration avec le Japon et la Corée du Sud ». Il a souhaité que Pyongyang fasse preuve de la même attitude sur le dossier des missiles balistiques, le principal sujet de tension avec Tokyo depuis le lancement d'une fusée qui a survolé l'archipel nippon en août dernier avant de s'abîmer dans le Pacifique. Le premier ministre Keizo Obuchi a pour sa part indiqué que Tokyo allait étudier une reprise éventuelle de son aide alimentaire à Pyongyang « en consultation avec les Etats-Unis ».

La Corée du Nord a utilisé depuis plusieurs années le chantage de ses activités soupçonnées d'appartenir à un programme d'armement nucléaire pour obtenir une aide financière des Etats-Unis. Elle avait fixé, pour prix de son autorisation à l'inspection du site de Kumchangri — une caverne artificielle détectée par les satellites américains durant l'été 1998 — par les Etats-Unis, la somme astronomique de 300 millions de dollars (272 millions d'euros), tout en se

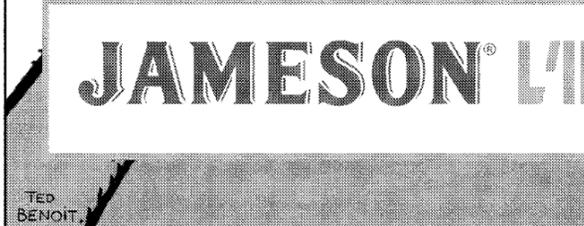
refusant à préciser l'usage fait de ce site.

En annonçant l'accord de New York, le porte-parole du département d'Etat a pris soin de souligner que Washington ne soupçonnait pas a priori les Nord-Coréens de se livrer à Kumchangri à des expérimentations nucléaires mais que des inspections régulières du site étaient nécessaires pour confirmer que tel n'était pas le cas. C'est, a-t-il poursuivi, dans le souci d'obtenir cette confirmation que les Etats-Unis tiennent à maintenir en l'état l'accord de 1994, qui a fait l'objet de vives critiques au Congrès.

Les Etats-Unis cherchent à obtenir l'aide de la Chine afin de contraindre son allié nord-coréen à se soumettre aux exigences de la transparence nucléaire. Mais, ainsi que le fait remarquer l'*International Herald Tribune*, il n'est pas possible de déterminer si des pressions chinoises ont contribué à la conclusion de l'accord de New York, celui-ci intervenant alors que les rapports sino-américains connaissent une phase de tension. — (AFP, AP)



Alors que Dublin célèbre la Saint Patrick, John Jameson explore les catacombes. Ici, loin des regards indiscrets, son whiskey pourra vieillir en toute sérénité.



JAMESON® L'IRLANDAIS...

Depuis 1750

TED BENOIT

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODERATION.